LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
RIVERSIDE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/diplomatesrevolu00mass

LES DIPLOMATES

DE LA

RÉVOLUTION

DU MÊME AUTEUR

LA RÉVOLTE DE TOULON EN PRAIRIAL AN III. 1 vol. in-8.

LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PENDANT LA RÉVOLUTION. 1 vol. in-8.

LE MARQUIS DE GRIGNAN, PETIT FILS DE MADAME DE SÉVIGNÉ. 1 vol. in-8.

MÉMOIRES ET LETTRES DE FRANÇOIS JOACHIM DE PIERRE CARDINAL DE BERNIS, publiés avec une introduction et des notes. 2 vol. in-8.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

LE GENERAL JEAN BAPTISTE BERNADOTTE

GRAVÉ PAR LEFÈVRE D'APRÈS HILAIRE LE DRU

HARAVAY FRERES EDITEURS

PHOTOT & IMP LEMERC

Jo 3 0677

LES DIPLOMATES

DE LA

RÉVOLUTION

HUGOU DE BASSVILLE A ROME

BERNADOTTE A VIENNE

PAR

Frédéric MASSON

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

DC157
.W38

INTRODUCTION

Lorsque j'avais l'honneur d'être bibliothécaire du ministère des Affaires Étrangères, j'avais entrepris d'écrire, aussi bien pour mon instruction et pour celle de mes collègues que pour la défense d'une carrière que je me plaisais alors à considérer comme la mienne, l'Histoire du département des Affaires Étrangères. Encouragé et pressé par le ministre d'alors, j'en publiai un premier volume en 1877. C'était le plus actuel et le plus nécessaire peut-être : celui où j'avais à raconter la désorganisation systématique par les Girondins de l'administration diplomatique à l'intérieur, le triste état où les Montagnards réduisirent l'office des relations extérieures, le désordre qui y régna pendant le Directoire, l'ordre qu'y rétablit le premier Consul. Ce volume technique, trop vite rédigé peut-être, mais plein de faits et de dates dont personne n'a pu contester l'authenticité, n'a rien prévenu ni rien empêché. On a parlé de l'impuissance de la presse. Que dire de l'impuissance de l'histoire ?

J'ai dû interrompre les études commencées, n'ayant plus la possibilité de fouiller à mon loisir dans les cartons non classés où l'on peut rencontrer les rares documents qui relatent les très menus faits d'une vie tranquille et calme comme a été celle du département des Affaires Étrangères sous l'ancienne monarchie, mais je n'avais pas entrepris seulement d'écrire l'histoire de l'intérieur du ministère ; je voulais faire aussi l'histoire des agents diplomatiques au dehors.

Pendant près de quinze ans, j'avais accumulé des notes que le règlement actuel des Archives m'a permis de compléter et auxquelles, peut-être, les circonstances actuelles peuvent donner quelque intérêt.

Ces notes plus particulièrement relatives aux diplomates de la Révolution, montrent par des exemples frappants quelles ont été les tendances, les procédés, les moyens d'action des agents que la Révolution a envoyés pour la représenter chez les peuples étrangers de 1792 à 1798.

Les deux épisodes que je publie aujourd'hui ont ensemble un lien évident. Dans l'un, la Révolution est à ses débuts ; dans l'autre elle est à son apogée. Ici les faits se placent en 1792 et 1793, là en 1796. C'est à un inconnu que l'on a affaire dans le premier cas, à un misérable homme de lettres, courant après les dédicaces et ne reculant devant aucune servilité ; dans l'autre, c'est à un général victorieux, un des compagnons de Celui qui dans la première campagne d'Italie vient d'étonner le monde aussi bien par l'habileté de ses combinaisons militaires que par la profondeur de ses conceptions politiques. Le théâtre, c'est tantôt Rome, la Rome papale, désarmée avant que d'avoir combattu ; tantôt Vienne, la ville impériale, toute frémissante encore de six années de guerres malheureuses, défaite mais non soumise, vaincue mais non abaissée. Ici comme là, de la part du représentant de la Révolution l'audace est pareille, l'ignorance semblable, l'arrogance égale. Dans un cas comme dans l'autre, les souverains, Pape ou Empereur, contraints par la nécessité ou cédant à la terreur, permettent tout, laissent tout faire, n'essaient que de timides objections et n'opposent que de molles résistances. Les envoyés de la Révolution s'avancent avec confiance et croient avoir ville gagnée, mais derrière les souverains il y a le peuple, frémissant de voir des étrangers traiter ainsi ceux qu'il s'est donné pour maîtres. L'émeute est latente, mais prochaine. Il suffira d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres : là voici; se croyant assurés de tout, les diplomates français arborent le signe extérieur de la Révolution. A Rome et à Vienne le peuple se soulève.

Si l'on étudie sans parti pris ces deux épisodes caractéristiques,

on doit, j'en ai la conviction, en tirer d'assez tristes et assez sérieuses conclusions ; mais, ces conclusions, il est préférable de laisser le lecteur les tirer lui-même. Je me contente purement et simplement d'exposer les faits.

Ces faits, tels que je les présente, sont-ils authentiques ? voici mes sources : J'ai dû systématiquement, pour l'affaire de Hugou de Bassville écarter la plupart des imprimés. Les historiens modernes de la Révolution ont ignoré ou défiguré cet épisode. La mort de Hugou ayant été seule racontée par le *Moniteur*, c'est dans le *Moniteur* qu'ils ont puisé. Or, le *Moniteur*, comme on le verra, n'a publié en cette occasion comme en tant d'autres, que des documents falsifiés. Il était d'usage autrefois de ne puiser qu'à cette source unique pour raconter la Révolution. Il n'est pas étonnant, que procédant d'un récit apocryphe, tous les récits qui ont suivi soient contraires à la vérité. Aussi bien n'a-t-on guère cherché à remonter le courant : les dictionnaires et les biographies si nombreuses à l'époque de la Restauration se taisent sur l'origine et la vie de Hugou de Bassville, et lui attribuent à Rome la mission la plus singulière (1). M. Thiers lui consacre deux lignes dans son *histoire de la Révolution* (2). M. de Barante suit aveuglément le *Moniteur* (3). M. Mortimer Ternaux, d'ordinaire mieux informé n'ajoute au récit de ses prédécesseurs qu'une phrase tirée du *Journal des débats et décrets* (4). M. Sciout dans un livre tout récent s'est donné la peine de chercher quelques documents nouveaux sur l'émeute du 13 janvier, mais il ne s'occupe point des faits antérieurs à la mort de Bassville (5). La personnalité de cet individu est assez ignorée pour que dans un volume paru l'an dernier (6) on ait pu l'appeler Husson de Bassville.

On ne s'est point contenté de copier le *Moniteur* on l'a amplifié.

(1) Dictionnaires et biographies de Chaudon et Delandine — de Jay, Jouy et Norvins — d'Eymery. — Biographie dite de Londres, — autre dite de Leipzig, — Biographie Rabbe.
(2) Edition de 1836, tome VI, p. 45.
(3) Histoire de l Convention nationale, tome II, p. 342.
(4) Histoire de la Terreur, tome VI, p. 73.
(5) Histoire de la Constitution civile du clergé, t. III, p. 374.
(6) Histoire du baron Gros par M. Tripier le Franc. Paris, 1880, 4°.

M. Louis Blanc a cherché ses autorités dans *Montgaillard* et dans les *Révolutions de Paris* (1); Tissot, dans on ne sait quels pamphlets(2); M. Michelet, dans son imagination. Il convient de relire ces pages de M. Michelet si l'on veut se rendre un compte exact de ses procédés d'historien (3). Il serait sans doute curieux de connaître l'opinion de M. de Lamartine, mais l'historien des *Girondins* s'est abstenu de parler de la mission Bassville.

L'absence de documents publiés par les historiens modernes étant évidente, il convenait de rechercher les récits des contemporains de Bassville. Ici encor la moisson est des plus maigres. Cela s'explique. Lorsque le 13 janvier 1793, les évènements que nous avons à raconter s'accomplissaient à Rome, l'attention publique à Paris était uniquement occupée du grand drame qui, huit jours plus tard devait avoir son dénouement sur la place de la Révolution. En face de la mort de Louis XVI que pouvait peser la mort de Bassville?

Cette mort n'eut même pas pour effet de rompre les relations diplomatiques entre la France et l'Etat pontifical: ces relations étaient suspendues depuis deux années déjà ; de fait, à dater du 13 janvier 1793, la guerre exista entre le Pape et la République, mais les opérations militaires ne furent pas immédiates ; quand elles eurent lieu, elles ne furent qu'un épisode d'une lutte bien plus importante ; les victoires remportées sur l'Autriche ne permirent pas que l'on s'aperçut de la victoire remportée sur le Pape et personne ne s'avisa de rechercher l'origine d'une guerre si vite terminée.

En 1793 enfin, les correspondances de la France avec Rome étaient si rares et si difficiles qu'on n'a pu être que très-médiocrement informé à Paris de l'émeute du 13 janvier. On n'a connu les évènements que par les récits officiels ou officieux imprimés avec l'autorisation et sous le patronnage du gouvernement. Ces récits sont au nombre de trois:

1° Relation de Digne, consul de France à Rome, imprimée dans

(1) Révolution française, t. VIII, p.88 .
(2) Révolution française, t. IV, p. 133.
(3) Histoire de la Révolution, t. V, p. 329 et suiv.

le *Moniteur* du 4 février. Cette relation avait été revue et notablement corrigée.

2° Relation de Varon homme de lettres réfugié à Florence, insérée dans le *Moniteur* du 13 février.

3° Récit composé à Paris par Dorat Cubières d'après les lettres de Girodet, pensionnaire de l'Académie de France à Rome ; ce récit est intitulé *La mort de Basseville ou la conjuration de Pie VI dévoilée* (1). Il fut imprimé aux frais de la commune de Paris. Les lettres de Girodet à Trioson qui ont servi à Dorat Cubières pour écrire cette brochure ont été publiées dans ses *Œuvres posthumes* (2) et réimprimées dans divers ouvrages.

Il est impossible de juger de la publicité que reçut une brochure écrite dans un sens différent et intitulée : *Relation fidèle des événements qui se sont passés à Rome le* treize *janvier* (3). Il est probable qu'elle n'eut qu'une circulation très restreinte. Enfin le récit contenu dans la *Collection complète des tableaux historiques de la Révolution française* bien qu'assez exact, ne saurait passer pour un document et tire tout son prix de la très jolie gravure de Swebach Desfontaines.

Pourtant il existe sur Bassville et sur sa mort un volume qui à en juger par son titre devrait fournir des renseignements précieux. Nul doute que le peu de célébrité qu'a pu obtenir le sécretaire de la Légation française à Naples ne vienne du *Bassvilliana*, le poème en quatre chants que Vicenzo Monti a écrit sur la mort de Bassville. Par malheur dans ce poème on ne trouve que le titre et une note où il soit question de Bassville. Le poème en lui même est tout entier consacré à des considérations sur la mort de Louis XVI, nullement comme on l'a dit à l'apologie du meurtre de Bassville. Bassville n'est qu'un personnage purement épisodique sur lequel Monti donne à la vérité quelques détails curieux dans une note, mais qui disparaît

(1) Paris 1798, 8°. M. Tripier le Franc dans le livre cité plus haut, dit que Girodet ne se laissa point entraîner par les passions politiques et fut réactionnaire pendant tout le temps de la Révolution. Cette affirmation est au moins hasardée.
(2) Paris. 1829, 2 vol. 8°.
(3) Paris. Girouard. S. D. 8°.
(4) T. II. 76e tableau.

si bien devant Louis XVI que, à la Restauration, on a parfaitement pu publier une traduction de l'œuvre du poète italien sous ce titre : *Le 21 janvier 1793* (1).

Si, laissant les livres et les brochures, on passe aux journaux, on est étonné de voir à quel point ils sont vides de renseignements. La lutte est commencée entre la Montagne et la Gironde et des polémiques passionnées emplissent les journaux : ni Marat, ni Robespierre ne donne un récit de la mort de Bassville. *La feuille villageoise* analyse et amplifie le *Moniteur ;* les *Révolutions de Paris*, bien que publiant une image intitulée : *Basseville assassiné à Rome*, ne sont pas moins avares de détails. De tous les journaux, le seul bien informé que nous ayons pu consulter, est la *Gazette de Leyde* qui renferme quelques correspondances intéressantes.

Les témoignages contemporains imprimés sont donc à peu près nuls : restent les témoignages manuscrits. Au dépôt des archives du ministère des Affaires Étrangères, se trouve heureusement conservée une série de documents qui permettent de reconstituer d'un bout à l'autre tout le drame que nous avons étudié. Ces documents sont entièrement inédits : Bourgoing, l'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI* (2) a peut-être pris connaissance de la correspondance de Rome, mais le récit qu'il a donné de cette affaire a été tellement modifié par l'esprit de parti qu'il est impossible d'y reconnaître la trace des pièces originales.

Les sources principales que j'ai consultées sont les correspondances de Rome (vol. 915 à 927 etc. Suppl. n° 20), de Naples (vol. 122 et suiv.) de Gênes, (vol. 166) la série dite *Italie*, malheureusement si courte, (vol. 2 et 3) les papiers dits : *France et divers Etats, Manuscrits* (vol. 274 *a* à 274 *z*.) les cartons du consulat de Rome et enfin les dossiers de personnel. C'est là que j'ai rencontré les documents les plus précieux et les plus neufs.

Pour l'affaire du général Bernadotte à Vienne, les documents imprimés étaient un peu plus abondants : non qu'il fallut en chercher

(1) Paris. 1817. 8°.
(2) Paris. An VII, 2 vol. 8°.

dans les diverses histoires de Charles XIV, Jean, roi de Suède et de Norwège (1). Le roi avait été peu empressé de rappeler sa première apparition dans les salons officiels de la vieille Europe et ses premières entrevues avec l'un de ceux qu'il devait appeler ses frères, mais le rédacteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat* (2) n'avait pas été mal informé et un certain nombre de pièces officielles avaient été publiées par Martens, dans ses *Nouvelles causes célèbres du droit des gens* (3). Le *Mercure Britannique* de Mallet du Pan avait à diverses reprises parlé de cette ambassade. Des relations de l'évènement du 13 avril 1798 avaient été publiées en Allemagne et en Angleterre (4). On trouvait quelques lumières dans les *Mémoires de Metternich* (5). Enfin le nom de l'Ambassadeur de la République à Vienne et les dignités dont il fut revêtu plus tard avaient attiré l'attention sur les lettres émanées de lui pendant sa mission et quelques unes de ces lettres avaient été publiées : dans les *Nouvelles études sur la Révolution française* du baron Ernouf (6) et dans *Bourrienne et ses erreurs* (7).

Les ouvrages publiés en Allemagne par MM. Vivenot et Huffel méritaient à coup sûr d'attirer l'attention. Le dernier de ces écrivains a vu s'ouvrir devant lui les archives d'Etat de la plupart des puissances européennes et il est certain que le récit qu'il a donné de l'ambassade du général Bernadotte à Vienne est le plus complet que l'on ait publié jusqu'ici. Mais faut-il l'avouer ? Je ne prête point aux

(1) *Sarrans, Histoire de Bernadotte. I.* 23. *Coupé de Saint Donat, mémoires pour servir à l'histoire de Charles XIV Jean*, I, 139.

(2) T. V, p. 490 et suiv.

(3) T. II.

(4) *Getreue Darstellung des Auflandes welchen die Franzosische Bothschaft durch aushangung einer dreyfarbichen Fahne den 13 aprill 1798 in Wien veraulasset hat,* von einem Augenzengen. 1798. In-12 de 30 p. trad. en italien et en français. — *Bernadotte in Wien oder Beleuchtung der sogenenten getreue* etc. réfutation de la précédente par A. G. Horix. S. l. n. d. in-12. *State papers relative to the war against France* vol. 7.

(5) T. I, p. 345 et suiv.

(6) Paris 1852, in-12 pièce justif. n° 1.

(7) T. I, p. 284. Une lettre datée de Vienne le 30 ventôse An VI et adressée au général Marbot a passé en 1843 à la vente Dolomieux. J'ai aussi vu une brochure sans grand intérêt imprimée à Paris à la date: *Détails officiels d'un courrier extraordinaire annonçant au Directoire le siège de l'ambassade de Vienne.* (Paris) Dumaka 8°.

documents publiés au delà du Rhin une confiance absolue. Même parmi les historiens officiels il arrive qu'on en rencontre qui, lorsqu'il s'agit de la France déguisent sciemment la vérité. Le livre de M. Huffel vient de Bonn. Il m'a semblé dès lors qu'il ne fallait accueillir ses renseignements que sous bénéfice d'inventaire, et n'accepter les documents qu'il a publiés qu'après vérification. Je n'ai pas eu tort, car sur beaucoup de points, je me trouve avec lui en contradiction formelle, non pas tant sur les pièces même du débat que sur les conclusions qu'il convient d'en tirer.

J'ai donc analysé soigneusement la correspondance conservée au dépôt des affaires étrangères (*Vienne* vol. 350 et 351), fouillé les dossiers de finances et les dossiers de personnel. De plus, M. le comte de Martel dont tout le monde connaît les remarquables travaux historiques a bien voulu copier pour moi, à Londres, les dépêches adressées à cette occasion par sir Morton Eden, ambassadeur d'Angleterre, à lord Grenville. Malgré toutes mes recherches, il est possible que certaines lettres m'aient échappé : non pas celles que Bernadotte adressait à son supérieur hiérarchique, M. de Talleyrand, mais celles qu'il a pu écrire au directeur occulte de la politique extérieure de la France. Je n'en ai point trouvé trace; aucune allusion n'y est faite dans la correspondance que j'ai eue entre les mains, mais à certains moments je me suis trouvé en face d'actes presque inexplicables, et en histoire, chaque fait a sa raison d'être. Le tout est de la trouver.. (1).

(1) Les journaux sont extrêmement médiocres en renseignements sur cette époque. Cela est fort naturel: le 18 fructidor An V a muselé la presse indépendante. Dans les journaux officieux dont je donne quelques extraits, on ne trouve guère sur l'affaire de Bernadotte que des communications émanant du gouvernement. Sur la négociation de Seltz, je sais que l'on pourrait à l'aide des documents autrichiens pousser beaucoup plus à fond ; mais l'exposé de la politique générale du Directoire et des prétentions de l'Autriche en Italie m'aurait mené beaucoup trop loin. Je me suis donc borné aux faits relatifs à Bernadotte laissant le soin de raconter les démêlés politiques de la France et de l'Autriche à un historien dont l'ouvrage est attendu avec une vive impatience : M. le comte Boulay de la Meurthe.

HUGOU DE BASSVILLE

A ROME

(12 Novembre 1792—13 Janvier 1793).

HUGOU
DE BASSVILLE
A ROME

I

ROME EN MIL SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE.

Au milieu de l'année 1792, an IV de la Liberté, les rapports officiels étaient entièrement interrompus entre la France et la Cour de Rome. Il n'y avait point eu rupture violente dans la forme usitée : Le Pape n'avait point adhéré officiellement à la Coalition déjà formée contre la France; on n'avait point envoyé d'ultimatum ou échangé de notes comminatoires, mais, comme d'un commun accord, les relations diplomatiques s'étaient dénouées, et des causes diverses empêchaient qu'on pût songer à les rétablir. A Rome on préférait laisser passer l'orage, on ne voulait point entamer de négociations dont l'issue ne pouvait être que néfaste; on prenait le temps pour allié, en lui donnant pour mission

d'user cette Église constitutionnelle, contre laquelle on avait fait les réserves nécessaires au point de vue du dogme et avec laquelle il n'était point utile de combattre de face puisque le terrain de combat se déplaçait continuellement. En France, le Roi contraint à des actes qui répugnaient à sa conscience et auxquels il ne se résignait qu'à l'aide de restrictions mentales, ne reconnaissait point la légitimité ou même la légalité de Lois qu'il n'avait point sanctionnées librement. Il se considérait comme prisonnier, et n'aspirait qu'à reprendre avec l'intégralité de sa puissance souveraine, l'intégralité de ses obligations comme fils aîné de l'Église.

L'Assemblée nationale seule et les Ministres constitutionnels se trouvaient compromis vis-à-vis de l'Église catholique. Ce qui se passait à Paris était pour le Pape un fait révolutionnaire : le Droit subsistait, il devait triompher et Pie VI, en attendant qu'il triomphât, se taisait pour ne point envenimer encore le débat.

Ainsi ce n'avait point été un fait diplomatique, qui avait motivé le départ du Nonce de Paris, mais un fait révolutionnaire :

Le 4 mai 1791, un mannequin représentant le pape Pie VI avait été brûlé au Palais Royal. La Cour des Tuileries avait été dans l'impuissance de donner une satisfaction quelconque de cet outrage fait à un souverain étranger. Depuis quelque temps déjà les affaires d'Avignon amenaient de la part du Nonce des représentations sans effet. Mgr. Dugnani demanda des passeports et quitta Paris sous prétexte d'aller prendre les eaux à Aix en Savoie. Il laissa à Paris comme chargé d'affaires, son auditeur, M. Quarantotti, mais celui-ci n'ayant point rempli les instructions qu'il

recevait de Rome fut rappelé à son tour et, depuis le mois de juillet 1791, la nonciature de Paris dont le titulaire était toujours Mgr Dugnani, devint vacante de fait.

A Rome, la suspension des relations avait été plus marquée. On sait que, depuis 1769, le cardinal de Bernis représentait le Roi à la Cour pontificale. Cette place semblait lui être assurée pour le restant de sa vie.

Nul n'avait oublié le rôle considérable qu'il avait joué dans l'affaire des Jésuites et plus tard dans le Conclave de 1774. Sous le pontificat de Pie VI, si son influence avait été moins patente que sous Clément XIV, parce que les intérêts de la maison de Bourbon à Rome étaient moins pressants, toutes les fois que le Pape avait suivi ses conseils, de graves dangers avaient été évités et de terribles fautes avaient été prévenues. Le Cardinal exerçait une sorte de papauté française; il éclipsait par son luxe et sa représentation aussi bien les ambassadeurs, ses collègues, que les cardinaux ses confrères. Il dépensait noblement son traitement de ministre, les arrérages de ses pensions, les revenus de ses abbayes et les fruits de son archevêché. Vingt ans avaient passé pour lui de cette façon; Louis XVI avait succédé à Louis XV; le cardinal de Bernis était demeuré à Rome et nul, même dans le public n'eût songé qu'il put être déplacé, sauf pour un premier ministère en France. La Révolution avait commencé; le Cardinal n'y avait pas cru. Il avait plus d'excuses que d'autres, étant éloigné de sa patrie depuis vingt ans. Les discussions préliminaires sur le clergé l'émurent profondément: Lorsque l'Assemblée demanda à tous les fonctionnaires publics le serment civique, Bernis ne crut pas que sa conscience lui permît de le prêter sans restriction. Il réserva ce qu'il devait à Dieu et à

la religion. L'Assemblée refusa d'agréer le serment ainsi prêté. Le Cardinal envoya sa démission de ministre du Roi à Rome.

Le Pape avait formellement arrêté de ne point admettre près de sa personne un ambassadeur ou un ministre qui eût prêté le serment. La France n'en pouvait envoyer d'autre. Lors donc que M. de Ségur fut nommé par le Roi pour remplacer le cardinal, Pie VI déclara qu'il ne le recevrait point.

Depuis le 16 mars 1791, date où Bernis avait remis au Pape ses lettres de rappel il n'y avait à Rome pour représenter la Cour de France qu'un chargé d'affaires par intérim, Bernard, attaché depuis quarante ans à l'ambassade, remplissant depuis vingt ans auprès du Cardinal les fonctions de secrétaire. Grâce à Bernis, Bernard, bien qu'il eût prêté le serment pur et simple, avait été accueilli poliment par les autorités romaines, mais on ne lui avait point reconnu de caractère et on n'avait point eu à lui en reconnaître puisqu'il n'avait point été pourvu de lettres de créance ; M. de Montmorin qui souhaitait vivement que M. de Ségur fut admis comme ambassadeur, voulut, pour créer un précédent, charger Bernard d'une commission officielle ; cela aurait fait un pont pour M. de Ségur ; mais le Gouverneur de Rome auquel Bernard s'adressa, lui expliqua fort poliment qu'il était fort le serviteur de M. Bernard, mais qu'il ne connaissait point de chargé d'affaires de France. Là dessus le Ministre des Affaires Étrangères écrivit de Paris à Bernard qu'il eut à retirer de sa porte les armes de France et il lui ordonna en même temps de rester à Rome mais comme simple agent sans titre ni qualité.

Depuis le 25 septembre 1791 il n'y avait donc plus à

Rome que l'ombre d'un agent français. Le Gouvernement pontifical tolérait Bernard, qui donnait des nouvelles, portait au cardinal de Bernis les paquets qu'il recevait de France, ne répondait que ce que le Cardinal lui dictait, pouvait à un moment donné être utile et avait besoin de sa place pour vivre, mais il ne le reconnaissait point.

Si la politique n'était plus représentée, d'autres branches de l'administration avaient conservé leur organisation. La France n'avait point à Rome uniquement un agent diplomatique : par suite de précédents historiques, de nécessités de situation, ou de faveurs personnelles, un certain nombre de places avaient été créées qui constituaient un ensemble d'institution placées sous la protection de l'Ambassade, ayant pour objet principal de servir à la politique, mais qui, l'Ambassade disparue, n'en subsistèrent pas moins. Il y avait un bureau de poste français qui avait son maître de poste français : ce maître de poste, Joseph Digne était en même temps consul de France. Un banquier établi à Rome nommé Moutte avait obtenu le titre d'agent du commerce français. En dehors des institutions ecclésiastiques, de la Protectorerie des églises de France, dont le cardinal de Bernis avait conservé le titre ; des diverses charges relevant de la Protectorerie, des églises françaises et de leurs administrateurs ; des œuvres pies françaises et de leurs chapelains ; de l'avocat de la nation française, M. de Lestache ; de l'auditeur de Rote, M. de Bayane, du clerc national du Sacré Collège, l'abbé Landot, la France avait à Rome un établissement important dont la porte comme celle de Digne, était ornée de l'écusson aux armes de France.

L'Académie de France qui le 11 février 1766 comptait un siècle d'existence, avait pour directeur depuis 1787 le

vieux Ménageot (1). Comme il ne partageait point les idées de ses élèves, ceux-ci l'avaient mis en quarantaine. Son pouvoir était donc purement nominal. Le palais Mancini, qui jusqu'en 1776 avait appartenu au comte Jules de Polignac, et où l'Académie était installée depuis 1722 était le centre et le point de réunion des Français partisans de la Révolution, tandis que le palais du cardinal de Bernis, l'ancien palais de l'Ambassade de France que Mesdames tantes du Roi habitaient depuis 1791, était le rendez-vous des français émigrés.

Les habitués du palais Mancini, en dehors de ses hôtes naturels, étaient des artistes venus à Rome pour étudier les beaux arts ou d'anciens grands prix restés pour terminer leur éducation. En 1792, ils étaient bien encor une centaine. Parmi eux on peut citer Louis Gauffier, grand prix de peinture en 1784 marié à Rome en 1790, Percier l'architecte, Fabre ancien grand prix, qui fut l'ami de la comtesse d'Albany, l'ivrogne Péquignot qui aurait pu être un grand peintre, Gagneraux qui peignit l'*entrevue de Pie VI et de Gustave III* et dont Mesdames allaient visiter l'atelier, Michallon, le sculpteur, l'auteur du monument de Drouais, les deux Boguet, l'un peintre et l'autre sculpteur, Chinard de Lyon qui en 1786 remporta à Rome avec son groupe de *Persée délivrant Andromède* le grand prix fondé par le Pape Pie VI, pour les artistes de tous les pays, le peintre Mérimée, qui fut le père de Prosper Mérimée et qui n'était point dépourvu de talent, un sculpteur nommé Corneille, Topino-Lebrun qui abandonna si malheureusement la pein-

(1) Le 20 novembre 1792, Suvée avait été nommé par l'Académie des beaux arts en remplacement de Ménageot, mais le 26 novembre la Convention sur la proposition de Romme supprima la place de directeur.

ture pour la politique et qui fut condamné à mort le 9 janvier 1801 pour sa participation au complot contre la vie de Bonaparte, premier consul, puis Wicar, du Tertre, Dandrillon, Marchand, Monet le graveur en pierres dures, Vignalis, Lange, Desmarets, Epinat, Thiau architecte, Blanchard, Sanloz; puis venaient les pensionnaires du Roi, les lauréats des grands prix de sculpture, de peinture et d'architecture : Girodet, Réattu, Bridau, Lagardette, Lafitte, Girard, E. B. Garnier, J. E. Dumont, Meynier, Tardieu, Le Faivre, Gounaud, Lemot, Fabre; enfin tout un monde d'individus prenant le nom d'artistes: gens de lettres, tels que Varon qui mourut en 1796 à l'âge de 35 ans administrateur du département de Jemmapes (1), le sieur Debure de Villiers ancien mousquetaire du roi; des maîtres de français, de Lare, Plosu, Vinel, Laborde, Bloucatte de Naville professeur de mathématiques; un nommé Roban attaché vaguement à une sorte d'agence de Russie installée à Rome, enfin des artisans, horlogers, menuisiers, etc.

Dans ce milieu artistique et littéraire, où les jeunes gens prenaient volontiers modèle sur David, où la Renaissance, le retour vers l'antiquité dont David avait donné le signal, devait ouvrir les esprits aux rêves de Républiques antiques, où la haine des supériorités sociales et des privilèges de la naissance, avait dû tout naturellement se développer, la Révolution n'avait pour ainsi dire que des partisans. Ce n'étaient ni le vieux Bernard, ni Digne, ni Ménageot qui pou-

(1) Ses voyages dans les environs de Rome ont été imprimés dans l'an III de la *Décade philosophique* n° 32 et 33. En mai 1793, Cacault écrivait : « Je vous préviendrai en confidence que le citoyen Varon avocat de Rouen est un sujet qui va chercher à se faire valoir en France par des dénonciations. » Il ajoutait de tristes renseignements sur sa moralité.

vaient faire sentir une autorité et au nom de la France révolutionnée prêcher aux Français de Rome le respect des lois et la soumission au gouvernement pontifical ; ils n'avaient pour cela ni autorité morale, ni même mandat suffisant. Aussi cherchaient-ils à se garer le mieux possible de toute mauvaise aventure, déclarant qu'ils n'étaient point responsables des écarts de paroles et d'actions de leurs compatriotes.

Avec les émigrés, les représentants officieux du Gouvernement français se trouvaient en sympathie d'opinion, en relations d'ancienne date et ils n'avaient point à redouter de leur part des actes qui les compromissent. Ces émigrés étaient pour la plupart des prêtres insermentés qui étaient accourus à Rome comme à un asile naturel ; c'étaient les officiers de la maison de Mesdames tantes du Roi (de ceux-ci quelques uns jouaient double jeu) ; enfin les Gentilshommes à qui leur santé n'avait point permis de rejoindre les drapeaux de l'armée de Condé : des vieillards, des femmes et des enfants. Ce n'était plus cette affluence qu'on avait vue au début, en 1789, 1790, 1791, alors que la poche bien garnie, les émigrés jeunes ou vieux regardaient la Révolution de France comme une excellente occasion pour passer un hiver en Italie. Les bourses s'étaient vidées, la guerre avait été déclarée, le trône chancelait, il allait s'écrouler. Pour quiconque pouvait porter les armes, ce n'était plus à Rome qu'il fallait être, c'était sur le Rhin.

Aussi bien Rome était médiocrement hospitalière aux émigrés. Le Pape avait été obligé d'accueillir les prêtres, mais il s'était hâté de les faire sortir de la ville et de les disperser dans les Etats de l'Église où les évêques en avaient

la charge (1). Quant aux laïques s'ils avaient été bien reçus au début, cette impression s'était peu à peu modifiée. On craignait que des révolutionnaires ne parvinssent à s'introduire sous des airs royalistes ; on redoutait que les véritables émigrés ne devinssent une occasion de dépense pour le trésor pontifical, on avait peur que la France ne prit ombrage en voyant Rome devenue un asile attitré de l'émigration. Doucement, avec des formes polies, on priait au début les voyageurs qui s'attardaient d'avoir à quitter Rome dans un délai fixé ; puis on en était arrivé à garder aux frontières, à retenir à Civita Vecchia les individus qui inspiraient des craintes.

Pour les artistes seulement on se relachait de cette sévérité qui s'étendait sur les autres professions. Il semblait que le surnom de Capitale des Arts obligeât Rome à leur tenir les portes ouvertes. On les craignait, mais on les accueillait. Rome n'en vivait-elle point en partie? Or qui ne pouvait prendre le titre d'artiste et qui ne s'en décore point? Il en résultait que sous prétexte d'art, les partisans de la révolution étaient mieux reçus dans la ville pontificale que les partisans de la royauté. Aussi s'y croyaient-ils tout permis. Dans le courant de l'année 1792, de nombreuses querelles eurent lieu entre la population et de prétendus artistes ; vers le mois de mars quelques français furent arrêtés, puis relachés au mois de juillet; un nommé La Rozière, commis voyageur de la maison Dottin fils, d'Amiens, fut arrêté à Viterbe, transporté à Rome et emprisonné au château Saint-Ange ; il fut reconduit en août à la frontière de Toscane.

(1) Il chassait même de Rome des prêtres qui y étaient établis de longue date; ainsi le 21 mars 1792, MM. de Barry et Even, chapelains de Saint-Louis des Français.

La révolution du 10 août troubla profondément la Cour de Rome. A cette nouvelle, Bernard qui n'avait conservé ses fonctions qu'avec l'autorisation de son ancien chef envoya sa démission : « Comme je vois clairement, écrivit-il le 29 août, qu'on ne me reconnaîtra jamais à Rome sous aucun titre diplomatique et que je ne saurais effacer l'impression qu'ont faite sur tous les esprits les exécutions sanglantes de Paris et de plusieurs villes du royaume, qu'aimé et estimé autrefois ici de tout le monde, on me fuit aujourd'hui, que le peuple même commence à me regarder de mauvais œil et que je m'expose ainsi que mes enfants sans pouvoir réaliser les vues salutaires que je me proposais de remplir, je me démets entre vos mains de l'espèce de commission dont j'étais chargé et si mes longs services que j'ai si souvent exposés n'obtiennent aucune récompense, je demanderai l'aumône en honnête homme, et je vivrai et mourrai tranquille. »

Bernard n'avait point encor pu recevoir de réponse à cette lettre lorsque le 26 septembre, deux artistes français, le sculpteur Chinard et un jeune peintre nommé Ratter furent arrêtés et emprisonnés au chateau Saint-Ange. On les accusait d'avoir tenu des propos révolutionnaires ; on avait trouvé dans l'atelier de Chinard un groupe représentant *le fanatisme* (c'est à dire la religion) *terrassé par la raison ;* dans sa garde robe on avait saisi un chapeau orné d'une cocarde tricolore. Bernard se contenta de noter le fait dans la correspondance qu'il continuait à suivre avec le Ministre, en attendant qu'on lui eût nommé un successeur et de signaler qu'il ne s'agissait point de pensionnaires de l'Académie. Bien que les deux artistes fussent tenus au secret, ils ne furent point traités avec rigueur et le Pro-

cureur fiscal qui alla les visiter pourvut largement à leurs besoins matériels.

Aussitôt que la nouvelle de l'arrestation de Chinard et de Ratter parvint en France, leurs familles et surtout celle de Chinard firent tous les efforts imaginables pour obtenir leur liberté. Madame Chinard mit en jeu toutes les autorités révolutionnaires de Lyon, et s'adressa directement au Ministre ; elle fit réclamer son mari par Fillieux, secrétaire de la société des Jacobins de Lyon, par Billiemerz commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Lyon, par le vertueux Pache, alors Ministre de la Guerre. Elle envoya une requête suppliante à madame Lebrun, femme du Ministre (1). En même temps, de Florence où il s'était refugié, Topino-Lebrun écrivit pour justifier Chinard : « On a saisi, dit-il, un de ses chapeaux orné d'une cocarde tricolore, mais il ne le portait que chez lui ». En même temps les journaux s'emparèrent de la nouvelle : les poêtestour mentèrent leurs muses. Un citoyen B... fit paraître une *Epitre au citoyen Chinard sculpteur célèbre de Lyon jeté dans les fers à Rome pour avoir modelé d'après l'antique la statue de la Liberté*. Ce fut un déchaînement.

A Rome, Bernard se fondait sur sa démission envoyée le 29 août et acceptée le 23 septembre pour ne point faire de démarches en faveur des prisonniers. Il répondait aux amis de Chinard qu'il n'était rien, ne pouvait rien ; néanmoins sur l'ordre qu'il reçut du ministère en date du 23 octobre, et bien qu'il protestat de la nullité de ses moyens d'action, il fit recommander les détenus par Bernis, et dès

(1) Elle écrivit aussi à Mme Roland et Roland à son tour s'entremit près de son collègue des affaires étrangères. Ces deux lettres ont été publiées par M. Faugère, *Mémoire de Mme Roland* t. II p. 299 et suivantes.

le 8 novembre il put annoncer qu'il avait bon espoir.

Ce même jour, il reçut de M. de Mackau, ministre de la République à Naples, un billet contenant une lettre à l'adresse du cardinal Zelada, ministre d'Etat. M. de Mackau enjoignait à Bernard « de solliciter en son nom les bons offices d'une personne respectable que M. de Mackau connaissait et qui honorait Bernard de sa bienveillance ». Cette personne qui n'était autre que le cardinal de Bernis se prêta de la meilleure grâce à ce qu'on lui demandait, envoya le billet de Mackau au secrétaire d'Etat et agit en même temps de son côté. Le 9 novembre, le cardinal Zelada donna une réponse. Il dit que le Pape avait examiné lui même l'affaire de Ratter et de Chinard, que leur conduite et leurs discours avaient donné lieu à bien des plaintes, mais que, néanmoins uniquement par égard pour les personnes qui s'étaient entremises, on se contenterait de les expulser de l'Etat ecclésiastique. Le cardinal Zelada ajouta que dès ce moment les deux artistes auraient la liberté de parler à qui ils voudraient dans le lieu de leur détention et qu'il en serait ainsi jusqu'au moment où il leur plairait de partir.

L'affaire se trouvait donc terminée et c'était à Bernis seul que l'on devait cette prompte solution. M. de Mackau n'avait en effet aucun titre pour intervenir (1). Si sa parenté

(1) Armand Louis baron de Mackau, né en 1759 était fils de Louis Eléonor de Mackau, Stettmeistre de Strasbourg, ministre plénipotentiaire du Roi à Ratisbonne et de Marie Angélique de Fitte de Soucy, sous-gouvernante d'abord de Mesdames, puis des Enfants de France. La famille de Mackau (M'Ho ou M'Hau) était originaire du comté de Gallway, province de Connaught en Irlande. Sous le règne d'Elisabeth elle émigra et s'établit à Warem dans l'évêché de Liège, puis en 1675 par suite d'un mariage elle se transporta à Strasbourg où vers 1680 François Guillaume Mackau fonda une école d'équitation. Ils obtinrent en 1698 le titre de baron de l'Empire qui leur fut confirmé par le roi de France en 1701 et 1717. Armand Louis de Mackau, entra dans l'armée fort jeune. Il y fit peu de service et dès l'année 1777 il alla passer quelque temps à Ratisbonne, auprès du marquis de Bombelles son futur beau frère, ministre du Roi près la diète de l'Empire. A son retour à Paris

étroite avec des personnes attachées au service particulier des Enfants de France, les faveurs dont il avait été l'objet dans sa carrière antérieure, son nom, son ancienne noblesse semblaient devoir faire de lui un partisan de l'ancien régime, on n'ignorait point à Rome qu'il avait prêté sans restriction le serment civique, qu'il avait su s'attirer la protection

en 1778 il travailla quelque temps au Dépôt des Affaires étrangères et obtint diverses gratifications. Le 9 janvier 1784, M. de Vergennes l'informa que le Roi l'avait nommé son ministre plénipotentiaire près le duc de Wurtemberg, aux appointements de 18000 francs et avec 12000 francs de frais d'établissement. M. de Mackau avait alors vingt-cinq ans. Il ne se rendit à son poste que le 19 juin 1785. Il fut en congé du 18 mai 1786 au 19 octobre 1788. Le 29 décembre 1788, il sollicitait une gratification de 6000 livres à l'occasion d'un déménagement auquel l'avait forcé la vente de son ancienne maison à Stuttgard. Il faisait appuyer sa requête de la façon la plus vive par sa mère, laquelle avait d'ailleurs une influence véritable, appuyée tant sur l'affection que Madame Elisabeth témoignait si passionnément à sa fille madame de Bombelles (voir les *lettres de madame Élisabeth*),que sur la dynastie qu'elle était parvenue à établir dans les appartements des enfants de France, où son autre fille mariée au marquis de Fitte de Soucy lui avait été adjointe comme sous gouvernante. La baronne de Mackau touchait 12132 livres de pensions diverses (*État des pensions* p. 78), sans compter son traitemeut. M. de Mackau, comme il le dit lui-même dans un projet de rapport de sa main « a le premier prêté le serment lors de l'Assemblée constituante ». Il fut rappelé de Stuttgard le 1 février 1792. A la fin de 1791 il avait été nommé en Toscane (*Moniteur* du 20 décembre),mais il ne se rendit point à son poste. Il toucha néanmoins les appointements de ministre près du Grand Duc jusqu'au 30 avril 1792 où il fut nommé par Dumouriez, ministre plénipotentiaire près la Cour de Naples aux appointements de 50000 francs (établissement 25000 — frais de voyage 7800. — Ce traitement fut réduit à 40000 à partir du mois d'avril 1793.) Ses lettres de créance sont en date du 21 mai. Il arriva à Naples le 12 août avec son secrétaire de légation, le Citoyen Hugou nommé le 11 mai. Il eut sa première audience le 24 août. La Cour de Naples lui ayant signifié à la suite du 10 août qu'elle ne voulait plus avoir aucun rapport avec lui, il ne se détermina à demander ses passeports qu'à la suite de l'ordre formel que lui en donna le Conseil Exécutif par dépêche du 27 octobre 1792. Néanmoins avant qu'il en eût fait usage, l'apparition de la flotte française obligea la Cour de Naples à reconnaître la République et le 23 janvier, M. de Mackau remit les nouvelles lettres de créance en date du 25 décembre, qui l'accréditaient comme ministre de la République française à Naples. Je raconterai quelque jour ce qu'il y fit.

Le 1 septembre 1793, M. de Mackau reçut l'ordre de quitter sous huit jours les Etats de Sa Majesté Sicilienne. Il affréta le 2 septembre un bâtiment anglais, l'*Ark* qui le transporta à Gênes avec sa famille et les français expulsés de Naples. Le 14 septembre, il reprit à Gênes un navire suédois « *La Résolution*, qui le débarqua à Menton d'où il gagna Nice et Fréjus en felouque. Ce voyage couta à l'Etat 111625 livres. En diverses occasions, au moment de la paix de Bâle, pendant la période du Consulat, M. de Mackau demanda instamment à être employé ; plus tard sous la Restauration il réclama et fit solliciter par son fils l'amiral de Mackau une pension de 8000 francs, comme ayant été victime de la Révolution. Il mourut en 1827. Il avait épousé en 1780, Angélique Madeleine Félicité Alissan de Chazet.

particulière de Dumouriez, et que c'était à cette protection qu'il avait dû la légation de Naples. On savait que, à son passage à Rome, en août, il n'avait pas même été se présenter chez Mesdames de France. On n'avait point été sans prendre connaissance à Rome de la dépêche qu'il avait écrite le 1 septembre sur les événements du 10 août et qu'il avait expédiée par courrier ordinaire. Il y disait ; « Tous les avis se réunissent sur l'acte de trahison des Suisses à l'égard des citoyens. Elle tempère nécessairement l'horreur du sang qui vient de couler ». Il déclarait « que l'on serait bien fort le jour ou l'on prouverait aux étrangers qu'il existait un noyau de contre Révolution. » Ni son titre, ni sa qualité, dont d'ailleurs l'effet était suspendu depuis que la nouvelle du 10 août était parvenue à Naples, ne lui donnaient pouvoir pour intervenir près du gouvernement pontifical.

M. de Mackau ne se rendait d'ailleurs un compte exact ni de la situation dans laquelle il se trouvait, ni de la place qu'il occupait, ni du gouvernement qu'il était chargé à représenter à Naples. Il n'est besoin que de donner une preuve de l'état de son esprit : Lorsque la nouvelle de la mort de Louis XVI parvint à Naples et que conformément aux usages la Cour des Deux Siciles prit le deuil, M. de Mackau écrivit à Lebrun, ministre des Affaires étrangères pour lui demander si lui, Mackau, représentant de la République française devait aussi prendre le deuil !

Pour le moment, il était tout entier livré à son ambition, et rêvait d'être le directeur de la politique française en Italie. Vu l'absence de représentants de la France à Rome, il prétendait y être accrédité, ou tout au moins avoir le droit d'y envoyer un agent à ses ordres qui lui rendît compte et auquel il donnât ses instructions. A cela, deux

mobiles le poussaient: d'abord l'idée de grandir ses attributions, puis la pensée de se débarrasser du secrétaire que Dumouriez lui avait imposé et de faire une place pour son neveu M. de Fitte de Soucy qu'il avait emmené comme secrétaire particulier et auquel il voulait ménager un traitement du ministère.

Dès le 22 septembre 1792, il avait sollicitée du ministre l'autorisation d'envoyer de temps à autre un des secrétaires de sa légation à Rome pour être mieux instruit de ce qui s'y passait. Lebrun acquiesça à ce désir sans comprendre ce qu'il cachait. Dès ce moment, le ministère du 10 août songeait à quelque entreprise contre les États pontificaux et le Ministre des Affaires étrangères, loin de percer l'ingestion que Mackau méditait dans des affaires qui n'étaient point de son ressort, pressa l'envoi à Rome d'un des secrétaires de la légation de Naples. Ce secrétaire aurait pour mission « de prendre des informations très exactes sur les intentions et les vues du gouvernement, sur les dispositions des choses et des esprits, sur l'état actuel du fort Saint-Ange, etc. Il devrait se transporter à Civita-Vecchia, s'instruire de l'état de cette forteresse, des vaisseaux de guerre que le Pape y entretenait ou y faisait construire ». Le secrétaire en question ne recevrait nécessairement ni lettres de créance ni titre officiel; il ne se présenterait que comme simple voyageur, ne se trouverait couvert par aucune immunité diplomatique et ne jouerait qu'un rôled'observateur, rôle qui, étant donnée la rupture des rapports entre Rome et la France, pourrait avoir ses dangers.

Cette lettre de Lebrun en date du 23 octobre parvint à M. de Mackau le 9 novembre, le jour même où Ratter et Chinard étaient mis en liberté. M. de Mackau avait compté

que la détention des deux artistes lui fournirait prétexte pour envoyer à Rome le secrétaire de sa légation. Au lieu d'une lettre comminatoire, ce fut une lettre de remerciements qu'il remit à Hugou de Bassville pour le Secrétaire d'État du Pape, le cardinal Zelada. En répondant à Lebrun M. de Mackau se déclara assuré du zèle et de l'intelligence de son délégué. « Il va être très-espionné, ajouta-t-il, peut-être le prendra-t-on pour un négociateur à venir. »

Ce négociateur, Nicolas Jean Hugou, qui, comme la plupart des gens de lettres de son temps, s'était donné une particule en ajoutant à son nom celui de Bassville, était né à Abbeville d'une famille fort pauvre ; son père était teinturier (1). Il reçut une instruction soignée, sans doute dans un des collèges de boursiers, en sortit petit abbé et obtint très promptement une chaire de théologie. Il s'en démit bientôt et vint à Paris où il essaya de l'enseignement. Il publia alors (1784) : des *Eléments de Mythologie* (2), qui ne sont qu'une compilation sans intérêt et dans un autre genre des poésies auxquelles il donna ce titre singulier : *Mélanges érotiques et historiques ou les œuvres posthumes d'un inconnu publiées par un chapelain de Paphos.* Il paraît que ces vers lui valurent la protection d'un grand seigneur qui l'employa quelque temps en qualité de bibliothécaire et de bel esprit. Ce protecteur fut sans doute le prince de Condé; qui avait à ce moment auprès de lui Grouvelle et Chamfort.

(1) J'ai rencontré quelques renseignements sur Bassville dans une note qui se trouve à la suite du *Bassvilliana* de Monti traduction française de J. Martin sous le titre « *le 21 janvier* » Paris. 1817, 8°. Ces renseignements concordent pour ce que je peux vérifier avec ceux que j'ai recueillis dans les documents officiels.

(2) *Les éléments de mythologie avec l'analyse des poëmes d'Homère et de Virgile suivie de l'explication allégorique à l'usage des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe* par M. de Bassville Genève 1784 8° de VI, 811 p. 20 grav.

En 1785, Hugou se haussa à l'histoire ou tout au moins à la biographie et publia un *Récit historique sur la vie et les exploits de François Lefort.*

De cette brochure imprimée avec luxe, il convient de citer la dédicace :

« A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Condé, pair et grand maître de France, colonel général de l'infanterie française et étrangère.

« Monseigneur, l'histoire d'un grand homme reçoit un nouveau lustre quand elle est accueillie par un Prince qui compte autant de héros qu'il a d'aïeux.

« Votre Altesse Sérénissime a daigné sourire à mes premiers essais dans ce lieu charmant consacré par la retraite du vainqueur de Fribourg et de Nordlingues. J'implore aujourd'hui la même grâce ; un seul de ses regards suffit pour me soutenir et mon succès ne sera plus douteux.

« Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime, le très obéissant serviteur.

Hugou de Bassville.. »

Quant au livre lui-même il n'est autre chose qu'une lettre de change tirée sur la générosité de la famille impériale de Russie « le fils de l'immortelle Catherine, ce jeune héros, le digne fils d'une princesse que ses grandes qualités ont déjà placé à côté de nos plus grands rois ». C'est de l'infortuné Paul qu'il s'agit.

Il parait que cet appel ne fut pas entendu, car, depuis, dans sa correspondance avec Lebrun, Hugou ne cessa de déclamer contre l'ambition de la Russie, les crimes de la Russie, les projets ténébreux des agens russes. Il écrit : (c'est son style officiel) : « Les agens de Russie sont comme le page de Figaro, on les trouve partout ». La lettre

de change Lefort n'avait point été payée à présentation.

En 1786, deux jeunes américains des colonies anglaises arrivèrent à Paris avec des lettres de recommandation pour le patron de Bassville; ce fut sans doute à cette illustre protection qu'il dut d'être choisi pour accompagner et surveiller les deux voyageurs dans leur tournée d'Allemagne (1). Il s'acquitta si bien de sa mission qu'il en fut récompensé par une pension de 3000 francs. A Berlin, Hugou fit la connaissance de Mirabeau, avec lequel il se lia, dit-on, étroitement; il est possible qu'il ait eu part aux *Mémoires sur la cour de Berlin* que Mirabeau publia à son retour. Il fut reçu membre de l'Académie royale où il eut, paraît-il, de vives altercations avec Charles Denina, historiographe du grand Frédéric; après un voyage en Hollande, où l'on prétend qu'il alla étudier le commerce, il revint à Paris.

En 1788, on trouve M. de Bassville professeur d'histoire à la société polysophique et dès le début de la Révolution il abandonne son premier patron, le prince de Condé, pour se jeter dans le mouvement politique. Il est collaborateur du *Mercure politique* avec mademoiselle de Kéralio, Masclet et Carra. Il suit le journal dans ses transformations diverses: *Révolutions de l'Europe et Mercure national réunis; Mercure national et révolutions de l'Europe; Mercure national ou journal politique de l'Europe.* Cette dernière feuille était rédigée en grande partie par Lebrun-Tondu et à partir du 6 juillet 1791 appartint en entier au futur chef de bureau des Affaires Étrangères, au futur ministre. Ce fut donc là que Hugou se lia avec Lebrun; ce fut là que Du-

(1) *L'amateur d'autographes* n° 17 du 1er septembre 1862 indique 14 lettres de Hugou de Bassville relatives à ce voyage.

mouriez vint le prendre pour en faire un secrétaire de légation. Hugou avait bien quelques droits à une place, car outre ses titres comme journaliste, il était membre du Comité du district des Filles Saint-Thomas, et en 1790 il avait publié des *Mémoires historiques critiques et politiques sur la Révolution de France*, que sauveront peut-être de l'oubli de jolies gravures de Moreau le jeune (1).

Ces prétendus mémoires ne contiennent pas un témoignage, pas un fait, pas un récit, rien que des déclamations. Au reste qu'on en juge par ces quelques lignes de la dédicace : « Aux mânes des soldats citoyens et patriotes morts sous les murs de Nancy, le 31 août 1790. Infortunés enfans de la patrie,.... puisse cet ouvrage, tout imparfait qu'il est, et dans lequel j'offrirai par la suite le récit fidèle de vos exploits passer aux races futures pour éterniser le dévouement généreux qui vous a rendus les premières victimes de la liberté. Signé : N. J. Hugou, soldat citoyen de la sixième division du troisième bataillon. » C'était un homme ingénieux, le citoyen Hugou, et qui savait, suivant les heures, varier ses métiers et transformer ses qualifications. Il est *soldat citoyen* et simple *Hugou* au bas de la dédicace ; sur le titre : il est, *Hugou, ci-devant de Bassville, membre de plusieurs académies ;* et s'il passe le canal, le voici sur la traduction anglaise de ce même livre : *Monsieur Hugou de Bassville, membre de plusieurs académies et du comité du district des Filles Saint-Thomas.*

(1) Ils ont été traduits en Anglais sous ce titre : *Historical aud critical memoirs of the general revolution in France in the year* 1789 *by* John, Talbot deduced from authentic papers communicated by monsieur Hugoude Bassville, member of several Academies and of the committee of the district des Filles Saint-Thomas. Londres 1790, F°.

Ce volume d'Hugou est, en dehors de son titre et de sa dédicace ,une singulière chose au point de vue bibliographique. Tout compte dans la numération des feuillets, aussi bien la page du faux titre, que la gravure, que le titre, que la couverture. Après la dédicace qui occupe ainsi le feuillet IX - X, vient une préface de cinq pages, puis un erratum, puis un avant-propos de quatre-vingt-un feuillets imprimés en caractères énormes, puis une introduction de 116 pages; enfin arrivent les Mémoires où l'on retrouve les discours officiels prononcés en diverses occasions et qui n'ont malgré cela pas plus de 145 pages. Le tome II est conçu de même façon. Hugou savait sous quelque régime que ce fût tirer parti de ses petits talents.

Ce chapelain de Paphos, ce courtisan du prince de Condé, ce journaliste, cet historien (?), ce garde national, aurait pu comme une autre avoir l'étoffe d'un diplomate. Cela se rencontre, dit-on, quelquefois : mais qu'avait-on besoin d'enquête sur sa capacité ? Hugou était membre de la Société des Amis de la Constitution; malgré sa particule et le nom de Bassville qu'il s'était donné, il n'appartenait ni de près ni de loin aux castes proscrites. Il était même dénué de préjugés, car il menait avec lui une femme nommée Catherine Elisabeth Colson, âgée de vingt-trois ans, qu'il disait avoir épousée et dont il avait un enfant. Or, en 1797, la famille Hugou contesta que Hugou de Bassville se fût jamais marié. C'étaient là, à coup sûr, des recommandations pour entrer dans la carrière diplomatique.

Depuis le 12 août que Hugou était arrivé à Naples avec son chef, M. de Mackau, on avait pu le juger à l'œuvre, car il ne ménageait point ses lettres à son *cher camarade* le citoyen Lebrun, ministre des Affaires Étrangères. Certes le

zèle ni l'ambition ne lui manquait, pas plus que l'ardeur révolutionnaire : Il écrivait le 30 août : « ce que j'ai vu à Naples me prouve que ça ira. » Il ajoutait : (c'était sa première lettre et il y avait quinze jours qu'il était à son poste) : « je me flatte, mon cher camarade, que vous ne me laisserez pas longtemps secrétaire de légation et qu'à mérite égal avec un concurrent, mon expérience, mon âge et j'ose dire : mes services me vaudront une préférence pour une place qui me mettra à même d'être utile et d'élever ma famille. » Il demandait la légation de Venise ou celle de Florence. « J'ai, disait-il, des connaissances locales de ces deux points du monde. » La vérité est qu'en venant à Naples avec Mackau il s'était arrêté quelques jours dans ces deux villes. Le 6 octobre, il revenait sur ses demandes : « Je suis, disait-il, un ancien du corps diplomatique depuis qu'il est régénéré. » Son temps à Naples se passait dans la solitude la plus profonde. Sa femme s'ennuyait et avait dû déménager trois fois en six semaines. Il s'ennuyait mortellement lui-même et en faisait l'aveu. Le 9 octobre, il renouvelait sa demande d'avancement et exaltait de nouveau son patriotisme. Il en était aux projets pour la réorganisation de la carrière et proposait qu'on donnât aux agens un uniforme identique. Le 16, il écrivait encor ; cette fois il envoyait un plan politique : « J'espère, disait-il, que Sémonville déterminera notre saint Père le Turc à une diversion. » Il ajoutait en post-scriptum : « mes compliments à Clavière et à Brissot. » C'était façon indirecte de rappeler ses protecteurs. La lettre du 3 novembre mérite d'être citée : « Dans le moment où je vous écris, un peintre à mes côtés peint sur le tableau où ci-devant brillaient trois fleurs de lys la belle Minerve avec sa pique et le bonnet sacré de la Liberté que j'ai

trouvée sur le cachet de votre dernière dépêche que nos argus n'ont ni brisé ni gardé. Demain, elle sera pendue et je sais d'avance que ce sera une fête pour bien des gens qui viendront exprès se promener dans notre quartier et je compte aussi faire voir mon uniforme de garde national au théâtre Saint-Charles. Ce sera la première fois qu'il aura été vu à Naples et peut-être même dans l'Italie. Envoyez-nous, je vous en conjure, l'hymne des Marseillais avec la musique. Tout le monde nous la demande. » Et il termine par ces deux phrases : « Continuez, vous allez à l'immortalité : Je m'ennuie terriblement ici. »

Tel était le diplomate réservé, l'homme bien élevé, l'observateur discret que M. de Mackau et le citoyen Lebrun envoyaient à Rome pour découvrir les points faibles de la puissance pontificale. On ne lui donna point d'instructions : on ne tempéra point par des conseils son ardeur révolutionnaire; on se confia à lui, et pour ajouter à cette gloriole native, Mackau, de son chef, comme s'il eût été pour quelque chose dans la mise en liberté de Ratter et de Chinard, comme s'il eût eu qualité pour traiter avec la Cour de Rome, lui remit une lettre pour le cardinal Zelada.

II

LES DÉBUTS DE BASVILLE A ROME.

Le 13 novembre 1792, à cinq heures du soir, Hugou fit son entrée dans Rome. Tous les obstacles que les Français rencontraient d'ordinaire s'étaient aplanis devant lui. Il n'avait point de passeports; son unique titre était cette lettre close de M. de Mackau à l'adresse du cardinal Zelada. Néanmoins on le laissa franchir la frontière; aux portes de Rome, il trouva des passeports à son nom que Moutte, l'agent du commerce, avait obtenus du Secrétaire d'État. On ne visita pas même sa voiture. Il entra en triomphateur. Le gouvernement pontifical était terrorisé par l'annonce de la prochaine arrivée de la flotte française. Il savait qu'elle était partie de Toulon, mais où irait-elle? Viendrait-elle à Rome comme l'ordonnaient à Truguet ses instructions en date du 25 octobre : « Le Conseil exécutif rappelle au contre amiral Truguet les différents griefs que la République française a contre le Pape de Rome et la part que cette monstrueuse puissance a prise à la coalition des tyrans contre notre liberté, sans énumérer les sourdes intrigues et les brefs imbéciles avec lesquels il a voulu allumer dans notre sein la guerre civile et de religion. Le Conseil charge

le contre-amiral Truguet de châtier en passant le Pape et son Sacré Collège et de les ramener au sentiment du respect dû à la République française. » Avait-on à Rome des indices certains sur les ordres donnés à Truguet, c'est peu probable, mais on y avait le sentiment de sa faiblesse ; on connaissait l'état des fortifications de Civita Vecchia ; on n'ignorait point que les trésors des églises pouvait tenter une expédition de flibustiers ; on ne se dissimulait pas que l'emprisonnement de Ratter et de Chinard pouvait fournir un prétexte ; on s'était même dès ce moment déterminé à une démarche de conciliation vis-à-vis de la France : Le cardinal Doria avait prié un de ses parents, Viale, noble génois, d'aller trouver à Gênes M. de Sémonville pour lui demander de s'entremettre entre la Cour de Rome et la France pour prévenir les mesures de rigueur et chercher des moyens d'accommodement. Au moment où la lettre de Doria parvint à Gênes, Sémonville était parti, mais Viale se présenta à Belleville, déjà embarqué sur la flotte française et chargé d'une sorte de mission pour Naples, et lui donna connaissance de la lettre de son cousin. « Le Cardinal disait que le Pape trompé d'abord et alarmé aujourd'hui était disposé à consentir comme souverain à tout ce qui serait agréable à la France relativement à Avignon et au Comtat Venaissin; que par suite de ce premier arrangement, il serait possible qu'il trouvât comme Pape des formes convenables pour rassurer les consciences timorées et s'entendre également sur le culte, de manière à étouffer tous les germes de discorde que les prêtres réfractaires avaient laissés en quittant la France. » Cette ouverture, dont Belleville se contenta de rendre compte à Lebrun le 21 novembre, prouvait l'état d'anxiété du Gouvernement pontifical et bien que

Mackau ne pût en avoir connaissance, justifiait, dans une mesure, ce qu'il avait dit du rôle de négociateur qu'on ne manquerait pas d'attribuer à Hugou de Bassville.

Ce rôle, la Cour de Rome ne devait point être éloignée de penser que Hugou était fort à même de le jouer au mieux des intérêts de la papauté. Ne valait-il même pas mieux pour ce qu'on en voulait faire, qu'un négociateur sérieux, avec lequel il eût fallu jouer cartes sur tables, agir régulièrement, s'engager et se compromettre? Ce Hugou, qui dans sa correspondance avec Lebrun était Hugou (ci-devant de Bassville) et qui dans ses rapports avec les ministres étrangers demeurait M. de Bassville, était de ces nouveaux venus dans la diplomatie, qu'on peut amuser par des satisfactions extérieures, en flattant leur amour propre et en écoutant le bruit de leur vanité. A Rome, on était au courant de sa conduite à Naples: lui-même n'était point homme à céler ses exploits. Il se vantait d'avoir été « avec son uniforme bleu narguer la Reine à San Carlo, dans un lieu public, chez elle; » d'avoir couvert les fleurs de lys avec l'emblème sacré de la liberté et fait admirer à tout Naples « la belle femme couronnée d'un ruban tricolore et portant un bonnet rouge au bout d'une pique, que quelques-uns prenaient pour une madone. »

Tout cela était ennuyeux à coup sûr à supporter, mais assez risible au fond et valait mieux qu'un débarquement. Or c'était du débarquement et de la flotte qu'on avait peur à Rome et suivant les procédés ordinaires des faibles, on s'imaginait que, en montrant de la condescendance, on gagnerait du temps, et que le temps gagné c'était Rome sauvée.

Hugou (1) était descendu chez Moutte, dans une rue voisine du Corso. De là, à son débotté, il écrivit deux mots au cardinal Zelada pour lui demander audience. Il eut la réponse le lendemain matin à sept heures : l'audience était fixée à dix heures dans la même matinée. De fait, le prétexte même de sa mission lui échappait, car Ratter et Chinard étaient partis de Rome la veille. Hugou n'en alla pas moins chez le Cardinal. Il lui dit qu'il venait à Rome en simple particulier pour admirer les chefs-d'œuvre des arts, mais qu'il devait lui faire remarquer que les difficultés que les Français essuyaient à Rome étaient radicalement contraires aux vues dont le Saint Père « faisait parade ». Il demanda que l'on communiquât cette observation au Pape « ce qui serait impérieusement exigé si la nation française était représentée à Rome ».

Cette phrase n'était point, dans sa dépêche, lâchée sans intention. Hugou rêvait d'être accrédité près du Pape. Le soir même, il en fit à Lebrun la proposition formelle. Le Pape, dit-il, n'attend que cela, ne désire que cela ; sur le faux bruit de la nomination de Sémonville comme ambassadeur auprès de lui, Pie VI a ordonné qu'on lui rendît à son arrivée à Civita Vecchia tous les honneurs dus à son caractère : par suite de la même idée, Hugou trouvait déjà l'envoi de la flotte plus nuisible qu'utile : les Français résidant à Rome courraient de grands dangers et il était bien plus simple d'employer la douceur, c'est-à-dire de le nommer. En même temps qu'il rendait compte ainsi à Lebrun de ses premières impressions

(1) Hugou était accompagné de Amaury Duval qui lui servait de secrétaire et de Pierre Mathieu dit Durand son valet de chambre. Amaury Pineux Duval né à Rennes le 28 janvier 1760 était venu en Italie comme secrétaire particulier de M. de Talleyrand. (Voir mon livre : *Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, page 314.

Hugou s'adressait à « son cher ami Clavière » auquel il se recommandait : n'était-il pas « son ami pour la vie » ?

L'arrivée du Secrétaire de légation ne produisit pas sur les Français résidant à Rome un moindre effet que sur la Cour pontificale. Las Casas, ministre d'Espagne à Venise, correspondant habituel d'Antraigues, lui écrit que tout Rome est en mouvement par l'apparition de ce personnage. Les Français patriotes en prenaient une assurance nouvelle. Dès le lendemain de son arrivée, Hugou s'était mis en relations avec eux, les avait reçus chez Moutte, s'était établi comme un délégué de la Révolution. Les Français paisibles, voyageurs ou artistes, qui, sans être émigrés, avaient préféré attendre en sûreté que les troubles fussent finis en France, craignant à présent que les événements n'amenassent une émeute à Rome, espéraient que Hugou, dont ils ignoraient la qualité, leur procurerait des passeports qui les mettraient à l'abri aussi bien des excès du peuple de Rome que de l'inquisition des autorités françaises. Quant aux émigrés, on a, par Bernard, l'écho de ce qu'ils pensaient. Bernard était terrifié et se demandait si sa démission n'avait pas été bien téméraire, si son refus de serment n'avait pas été bien périlleux. Déjà on disait que Maury ne serait point nommé cardinal ; on redoutait des expulsions. Le mot de Terreur n'est point trop fort. Il peut seul exprimer l'impression produite par l'arrivée de cet homme accompagné seulement d'un secrétaire et d'un valet de chambre, mais derrière lequel on croyait voir la Révolution. Les princes romains emballaient leurs objets précieux et les cardinaux se faisaient faire des habits laics avec des perruques à bourse, pour se déguiser.

Toute la force de Hugou est là : Il faut reconnaître

qu'il s'en rend compte. Il n'est point conscient à coup sûr du degré qu'il ne doit pas franchir, mais le gouvernement pontifical se trompe s'il croit avoir raison de lui par de simples flatteries. Ce plat poète, ce précepteur incolore, ce journaliste médiocre, ce diplomate inepte est empli de ce gigantesque orgueil que la Révolution française, alors à ses débuts, a soufflé à tous ses agents. Ils n'hésitent point, ils ne doutent point, ils ne calculent point; ils ne regardent ni devant eux, ni derrière, ni à droite, ni à gauche ; ils vont ,traitant en sujets tous les souverains, dans un superbe enivrement de leur grandeur et de la grandeur de la nation. Ainsi sept jours après son arrivée à Rome, Hugou écrit au cardinal Zelada à propos de l'arrestation d'un sieur Vincent Patel de Lyon, une lettre qui commence ainsi : « Monsieur le Cardinal, ma seule qualité de Français m'impose la loi de demander justice pour ceux de mes compatriotes qui se trouvent dans les États de Sa Sainteté où la République française n'est pas représentée. » Il expose l'affaire de Vincent Patel et termine ainsi : « Je charge la femme de Patel de vous remettre ma lettre. Prenez garde aux crimes des subalternes qui amplifient ou exécutent d'une manière indécente les ordres qu'ils reçoivent des ministres de Sa Sainteté. »

C'est là le ton de la correspondance ; à l'en croire le ton de ses conversations était encor plus vif. Dans une conversation qu'il a avec le Cardinal pour lui demander trois passeports, il lui fait « sans ménagement l'historique des fourberies d'Acton », le premier ministre des Deux Siciles. Il ne lui dissimule point que la prochaine arrivée à Rome du baron de Talleyrand ancien ambassadeur de France à Naples et de Madame de Calonne lui déplaît à lui, Hugou.

« La présence des mauvais citoyens, écrit-il à Lebrun, ne doit pas souiller la vue des fonctionnaires publics. » Et il conseille qu'on exige des souverains qu'ils forcent les émigrés à sortir au moins de leur capitale.

Avec d'autres que le cardinal Zelada, il n'est pas plus réservé. Il va voir le chevalier d'Azara, ministre d'Espagne, un des hommes, à coup sûr, les plus fins et les plus déliés qu'il fût possible de rencontrer dans la diplomatie européenne. Azara pour faire parler Hugou lui sert quelques tirades philosophiques, et Hugou est conquis. Il trouve Azara à la hauteur de la Révolution, il s'étend en éloges sur le livre qu'Azara a écrit sur Raphaël Mengs ; il cite avec complaisance cette phrase par laquelle Azara a fini la conversation : « que dira-t-on de cette conférence à Monte-Cavallo ? Je dirai à Zelada que je viens de faire ma profession de foi de jacobin entre les mains de M. de Bassville. »

Quant aux Français patriotes, il fait tout pour les exalter ; il les rassemble chez Moutte « chef des Révolutionnaires qui professent ici, écrit-il à Lebrun, notre religion in occulto ». Il applaudit au banquet donné par six français en l'honneur de Ratter et de Chinard, à la troisième poste hors de Rome, banquet où l'on a porté des toasts et où on a lu l'hymne des Marseillais. Il envoie la musique de cette chanson à Mackau pour qu'on l'exécute au Conservatoire de Naples. Il se met en rapport, avec les gens d'affaire, médecins et chirurgiens de « Mesdemoiselles Capet » et les excite contre ces pauvres femmes.

Quant à l'objet propre de sa mission, Hugou déclarait qu'il n'avait pu encor le remplir, mais qu'il avait déjà par Moutte quelques renseignements utiles sur l'état des forteresses : à Civita Vecchia, la garnison ne se compose que

2000 hommes; il n'y a pas un officier d'artillerie ; les canons datent d'Alexandre VI et pas un boulet n'est de calibre. Au château Saint-Ange, six cents hommes dont pas douze ne sont en état de manier les trente pièces d'artillerie qui s'y trouvent. « Ces soldats ne sont, dit-il, que des crispins en uniforme ; le général Caprara désigné pour les commander est affligé d'une hernie et l'argent, qui sort du trésor pontifical pour l'armement des troupes, met Ruffo à même d'entretenir la plus jolie maîtresse de l'Italie. »

Cette impuissance du gouvernement papal n'était point faite pour diminuer la jactance de Bassville. Tout lui réussissait et après ces succès, il ne connaissait plus aucun obstacle. En agissant ainsi qu'il le faisait, dépassait-il sinon les instructions, au moins les intentions de son gouvernement ? Non à coup sûr. Mieux que les dépêches de Lebrun, généralement assez courtes et insignifiantes, voici pour le prouver un document émanant du Conseil exécutif provisoire, délibéré en conseil des Ministres revêtu de toutes les formules qui marquent la souveraineté de ceux qui l'ont rédigé : c'est une pièce imprimée à l'Imprimerie exécutive du Louvre et intitulée: *Le Conseil exécutif provisoire au Prince evêque de Rome*. La lettre, car c'est une lettre, et c'est Manon Phlipon, femme Roland qui en est l'auteur, — elle l'avoue, elle la réclame, elle s'en vante (1), — mériterait d'être citée toute entière : c'est de Chinard et de Ratter qu'il s'agit. Ils sont en liberté depuis le 9 novembre, mais ce n'est que

(1) « Une fois seulement dit elle dans ses mémoires, je m'amusai de la singularité des rapprochemens. C'était en écrivant au Pape pour réclamer les artistes français emprisonnés à Rome. Une lettre au Pape, au nom du conseil exécutif de France, tracée secrètement par une femme dans l'austère cabinet qu'il plaisait à Marat d'appeler un boudoir me parut chose si plaisante que je ris beaucoup après l'avoir faite. » Ed. Faugère Ce II. p. 180.

le 21 (1) que David a donné lecture à la Convention d'une lettre de Topino-Lebrun qui dénonce l'arrestation des deux artistes (2). Le même jour, la Convention a ordonné au conseil exécutif d'avoir à lui rendre compte des mesures prises pour obtenir leur mise en liberté. Ces mesures, les voici; c'est cette lettre : « Des Français libres, des enfants des arts dont le séjour à Rome y soutient et développe des goûts et des talents dont elle s'honore, subissent par votre ordre une injuste persécution. Enlevés à leurs travaux d'une manière arbitraire, enfermés dans une prison rigoureuse, indiqués au public et traités comme des coupables sans qu'aucun tribunal ait annoncé leur crime ou plutôt lors qu'on ne peut leur en reprocher d'autres que d'avoir laissé connaître leur respect pour les droits de l'humanité, leur amour pour une patrie qui les reconnaît, ils sont désignés comme des victimes que doivent immoler le despotisme et la superstition réunis.

« Sans doute, s'il était permis d'acheter jamais, aux dépens de l'innocence, le succès d'une bonne cause, il faudrait laisser commettre cet excès. Le règne ébranlé de l'inquisition finit du jour où elle ose exercer encor sa furie et le successeur de saint-Pierre ne sera plus un prince du jour où il l'aura souffert. La raison a fait entendre partout sa voix puissante. Elle a ranimé dans le cœur de l'homme opprimé la conscience de ses devoirs avec le sentiment de sa force. Elle a brisé le sceptre de la tyrannie, le talisman de la royauté. La liberté est devenue le point de ralliement

(1) Il faut à ce moment quinze jours en moyenne pour qu'une lettre parvienne de Rome à Versailles.

(2) Il est inutile de donner à nouveau cette lettre que M. David vient republier récemment dans son magnifique ouvrage sur *Louis David*, et qui se trouve in extenso dans la plupart des journaux du temps. La réponse de David à la lettre de Topino a été publiée par M. David (Loc. cit. p. 120.)

universel et les souverains chancelants sur leurs trônes n'ont plus qu'à la favoriser pour éviter une chute violente... Pontife de l'Église romaine, prince encore d'un état prêt à vous échapper... les siècles de l'ignorance sont passés ; les hommes ne peuvent plus être soumis que par la conviction, conduits que par la vérité, attachés que par leur propre bonheur. L'art de la politique et le secret du gouvernement sont réduits à la reconnaissance de leurs droits et au soin de leur en faciliter l'exercice pour le plus grand bien de tous avec le moins de dommage possible pour chacun.

« Telles sont aujourd'hui les maximes de la République française ; trop juste pour avoir rien à taire même en diplomatie, trop puissante pour avoir recours aux menaces, mais trop fière pour dissimuler un outrage, elle est prête à le punir si les réclamations paisibles demeuraient sans effet. »

Cette lettre est signée par Roland, Monge, Clavière, Lebrun, Pache et Garat. Voilà donc l'opinion du Conseil exécutif. Veut-on l'opinion particulière de Lebrun Tondu : voici une lettre qu'il écrit, toujours sur le même sujet au cardinal Zelada : « Je conçois que tourmentés par la crainte que les peuples que vous tenez asservis sous le joug de la superstition, de l'ignorance et du fanatisme ne soient tentés de faire l'essai des douceurs de la liberté, il entre dans vos principes d'anéantir tous ceux qui ont le courage de détester les despotes et le despotisme, mais cette morale des tyrans ne peut jamais être celle d'un peuple libre. » Il exige donc la liberté immédiate de Ratter et de Chinard, il veut pour eux une indemnité « ou les ordres les plus rigoureux seront donnés pour que la République se fasse justice à elle même en déployant la force des armes et en portant le fer et la

flamme dans une terre où les hommes ne reçoivent depuis trop longtemps que des outrages. »

Quant à l'opinion de la Convention elle se trouve nettement exprimée par la discussion relative à la proposition du citoyen Romme, dans la séance du 25 novembre. Au nom du comité d'instruction publique, Romme propose que la place de directeur de l'Académie française de peinture, de sculpture et d'architecture établie à Rome soit supprimée, et que cet établissement soit mis sous la surveillance de l'agent de France. Il propose encor que le régime de cet établissement soit changé pour y substituer les principes de liberté et d'égalité qui dirigent la République française. David prend la parole : « Je propose, dit-il, que le Ministre des Affaires étrangères donne ses ordres à l'agent de France auprès de la Cour de Rome pour faire disparaître les monuments de féodalité et d'idolatrie qui existent encor dans l'Académie de France à Rome. Je demande la destruction du trône et des bustes de Louis XIV et de Louis XV qui occupent les appartements du premier et que ces appartements servent d'ateliers aux élèves. — Laissons à Kellermann (1), répond Carra, le soin de faire tomber tous ces monuments de l'orgueil et de la servitude et de les confondre dans la poussière avec les emblêmes de l'oppression sacerdotale ; n'exposons pas ainsi nos jeunes artistes que l'amour des arts a conduits à Rome, au ressentiment d'un prêtre et au poignard de ses sbires.

— J'observe, reprend David, que le Pape n'exerce pas dans Rome un pouvoir absolu. Cette ville est divisée en plusieurs juridictions, telles que celles d'Espagne, de Por-

(1) Alors général en chef de l'armée des Alpes.

tugal, de France etc : elle offre en quelque sorte aux artistes une patrie et des lois particulières dont ils peuvent invoquer l'appui. Ce n'est jamais que par la faute du résident de leur nation qu'ils peuvent être opprimés. Ils peuvent faire un auto da fé de ces bustes et je suis sûr que le peuple les applaudira. »

La Convention ignore que la République n'a point d'agent à Rome ; elle ne demande pas si les juridictions d'ambassades peuvent exister alors qu'il n'y a plus d'ambassade, David le dit ; David a été à Rome ; on ne sait pas dans la Convention que David lui-même pourrait parler par expérience de ce qu'est une insurrection de la populace romaine, car il a couru d'assez grands dangers lorsqu'il refusa à Rome d'épouser la femme de chambre de Madame Vien à laquelle il avait fait un enfant. David a parlé ; il a la dictature des arts ; il faut être Carra pour oser le contredire : la Convention décrète qu'elle renvoie au Conseil exécutif l'examen de la proposition d'un membre pour la destruction des statues et effigies royales qui se trouvent dans l'enceinte de l'académie de France à Rome.

Veut-on l'opinion de la presse : Prudhomme est un des grands meneurs : dans son numéro 177 il consacre cinq pages à la lettre du Conseil exécutif au Pape ; « les Gaulois dit-il sont en marche encore une fois pour Rome. » Il n'y a point à s'attarder aux critiques qu'il fait de la lettre de madame Roland ; il trouve la lettre beaucoup trop longue. Elle n'est selon lui que déclamation ; il y relève des prosopopées grotesques ; il en tire contre le Conseil exécutif certaines accusations de lèse Révolution ; il déclare ce factum absolument impolitique, mais non pas parcequ'il est trop violent ; parce qu'il ne l'est point assez : « Toute l'Italie sait, dit-il,

que nous marchons sur Rome et cette expédition n'est pas un hors d'œuvre ; elle est d'ailleurs motivée de reste d'après l'attitude que le Pape a prise et qu'il conserve encore à notre égard. Il est de la gloire de la République en même temps que de sa justice que nous allions droit à Rome, cet autre Coblentz où nos ennemis de tout sexe et de tous états trouvent un refuge et nos concitoyens une prison. » Puis Prudhomme déclare que les faubourgs de Rome font des vœux pour leur délivrance, qu'un Rienzi n'attend que notre arrivée pour se montrer, que « Pasquin et Marforio soupirent après nous. Il n'est pas contre le droit des gens d'aller nous emparer de la personne du Pontife et sur sa haquenée de lui faire prendre le chemin de France. » On lui fera faire amende honorable à Avignon et à Lyon, et on s'arrangera pour ne le faire entrer à Paris que le Dimanche des Rameaux ; il aura pour acolytes Bernis et Maury, pour cortége les prêtres réfractaires, pour escorte Kellermann traînant à sa suite « le gros bagage pris sur l'ennemi, c'est à dire Notre Dame de Lorette et tous les riches *ex voto* dont les *dévots potentats* de l'Europe ne cessent de l'affubler depuis plusieurs siècles. » Après une amende honorable aux portes de l'Assemblée nationale qu'il a excommuniée il conviendra de proposer Pie VI à Louis XVI pour en être assisté à ses derniers moments, à supposer (ce qui n'est pas possible) que le jugement traine jusque là. Ce serait un spectacle édifiant et digne de la Révolution qu'un Pape servant de confesseur à un roi sur l'échafaud. »

Voilà l'opinion de Prudhomme, ce n'est pas celle d'un journaliste isolé ; Prudhomme représente toujours l'opinion dominante, il suit le courant; ce n'est pas lui qui le détermine. Veut-on l'avis d'un officieux, du citoyen Gorsas

le Gorsas aux chemises, l'ami, le confident, le défenseur de la faction Rolandine. Dans le n° XXVI du tome II du *Courier des Départemens* (Convention nationale) Gorsas fait précéder le factum de madame Roland de prétendues nouvelles reçues de Rome : « Dans le consistoire secret tenu le 22 octobre, dit Gorsas, on a délibéré sur la conduite que tiendrait le Père Commun des fidèles lors de l'arrivée supposée prochaine de ces brigands de Français. Le très Saint Père se mettra-t-il à la tête de son armée qui sera tout au moins de 6000 hommes ? grands débats ; un vice Dieu peut-il exposer sa personne sacrée ? C'était précisément la question du conseil tenu par les rats, et M. le Doyen n'y voyait goutte ; tout à coup un trait de lumière s'échappe de la tête du cardinal novice et illumine l'assemblée. Voici ses propres expressions : *Se sua santita uscira col'sanctissimo sacramento a la mano, che farano i ladri ?* « Si sa Sainteté sort avec le très Saint-Sacrement à la main que feront les brigands ? » Il fut résolu que le Très Saint Père viendrait au devant des Français avec le Très Saint Sacrement et que l'on chanterait le *Pange lingua gloriosi corporis* des sans culottes..... *Sit laus et jubilatio procedenti ab utroque.*

« O ! comme sa Sainteté et son Saint Consistoire vont se signer lorsqu'ils recevront le poulet ministériel. »

Voilà la presse et ce n'est point parmi les plus fanatiques que se rangent Gorsas et Prudhomme. Gorsas encor une fois est un Girondin pur ; Prud'homme vient à peine de commencer son évolution, de quitter Brissot pour aller à Robespierre. Ils sont la presse officieuse, la presse gouvernementale ; Gorsas est même la presse subventionnée.

Ainsi voilà le Conseil exécutif, voilà la Convention, voilà

la Presse, ne doit-on pas croire que c'est l'opinion du pays? elle pousse, elle porte Hugou de Bassville; ce qu'on reproche à Hugou, ce n'est pas d'aller trop loin, c'est de ne pas marcher assez vite. « Il n'est pas à la hauteur, » dirait-on de lui volontiers ; et ce mot-là à Paris, dans six mois suffira comme passeport pour la guillotine.

Bassville n'avait pourtant pas besoin qu'on l'aiguillonnât. Il allait, et tous les obstacles s'abaissaient devant lui. Au prononcé de son nom, nouveau Sésame, la porte du cardinal Zelada s'ouvrait toute grande, et il obtenait tout ce qu'il demandait: Tantôt la mise en liberté d'un français et l'emprisonnement de son délateur, tantôt la révocation d'un arrêté de banissement contre un négociant, tantôt des passeports par vingtaines.

Il faisait mettre en liberté jusqu'à des Avignonnais comme le marquis de la Foncega, ce qui de la part du gouvernement pontifical constituait un quasi abandon de ses droits de souveraineté sur le Comtat. Le carnaval va arriver Le Pape a interdit les divertissements, mais y a substitué un jubilé et une mission « *des Comédiens Indigènes* » dit Hugou. « Par précaution contre les déclamations contre les Français, Hugou fait dire au cardinal Zelada que le Pape doit interdire aux charlatans en surplis toute attaque contre la République. Sinon, les matelots de la flotte pourrraient bien demander à leurs officiers la permission de venir au sermon. » Cela suffit : des ordres sont immédiatement donnés aux prédicateurs.

Dans une visite qu'il fait au cardinal Zelada, Hugou l'interroge sur le séjour à Rome du baron de Talleyrand, ancien ambassadeur de Louis XVI à Naples, le Cardinal se défend de l'avoir reçu, blâme Bernis de lui avoir

cherché une maison, déclare que c'est lui, Zelada, qui l'a empêché d'en trouver une, c'est lui qui s'est arrangé de façon que M. de Talleyrand fut contraint à se réfugier chez le sieur Santini consul de Russie, à un demi mille de Rome.

Huit jours après, Bassville obtient mieux: Le baron de Talleyrand est chassé de Rome. Cela cette fois ne se fait pas sans scandale (1). Talleyrand va trouver le cardinal Zelada et a avec lui une explication des plus vives. — Vous oubliez, dit-il, en terminant au secrétaire d'Etat, que je suis le frère de l'Archevêque de Reims. — Et l'oncle de l'Evêque d'Autun, réplique l'Italien. Talleyrand, fait demander à Bassville si c'est lui qui le fait chasser. « Je répondis, écrit Hugou à Lebrun, que je n'étais point un personnage à Rome mais que les fonctionnaires de la République Française ne souffriraient dans aucun lieu de leur résidence les ennemis de leur patrie. »

Il y a mieux encor. Le comte de Narbonne Fritzlar, le héros de la guerre de Sept ans, le propre neveu du cardinal de Bernis (2), avait longtemps résidé à Rome auprès de son oncle et ne l'avait quitté en 1791 que pour aller rejoindre l'armée des Princes. Un instant il avait espéré que le roi de Sardaigne lui confierait le commandement de ses troupes et pour suivre cette affaire il avait épuisé à Turin ses der-

1. Las Casas écrit de Venise à d'Entraigues le 8 décembre. « Il va y avoir à Rome une scène scandaleuse avec Talleyrand. Lorsqu'il y arriva, il dit qu'il n'y resterait que trois ou quatre semaines : on a vu qu'il prenait une maison ; on lui a insinué par un tiers qu'il ne pouvait pas rester à Rome. Il a pris le haut ton, a dit qu'il ne partira à moins qu'on ne le chasse par force, a parlé avec insolence au cardinal Zelada, a menacé, parlé de sa naissance, sa maison, la reine de Naples etc. On était décidé à lui donner l'ordre de partir et à le faire appuyer quelques jours après par des soldats. Quoique je n'aime pas Talleyrand, je sens que ce procédé serait infame scandaleux ridicule ; j'écris à Azara. »

(2) Il avait épousé Louise Charlotte Philippine de Narbonne Pelet, nièce du cardinal.

nières ressources. Il ne lui restait plus rien, littéralement il mourait de faim ; il voulut chercher un asile à Rome ; il reçut du Pape l'ordre de ne pas s'y montrer.

Les tantes du Roi, dans ce refuge où leur dévotion les avait conduites, n'étaient pas plus que d'autres à l'abri des persécutions. Les domestiques qu'elles avaient amenés de Paris s'étaient faits tout naturellement les agents du citoyen Bassville. Un nommé Raoul, leur homme d'affaires depuis vingt ans, se chargeait moyennant qu'on lui garantit quelques petites propriétés qu'il avait en France de faire l'inventaire des objets « meublant l'appartement du premier étage dans l'hôtel du cardinal de Bernis habité par mesdemoiselles Capet ». C'était lui qui notait les opinions de ses commensaux, déclarait suspects l'abbé Madier, confesseur de Mesdames, et Claude Melchior Cornette, un de leurs médecins. C'était encor lui qui accordait un certificat de civisme à Malouet, l'autre médecin. Raoul qui voyait Bassville « en maison tierce, car un républicain, écrit Hugou, ne doit pas se montrer chez les Capet, dans l'antre de l'aristocratie, » remettait, au nom des domestiques de Mesdames, un Mémoire par lequel ils demandaient à être assimilés aux domestiques des particuliers, exceptés le 18 novembre 1792 de la loi contre les émigrés. Hugou était le maître du sort des deux Princesses que le gouvernement pontifical ne se souciait plus de protéger.

Ce n'est pas tout encor ; après les serviteurs du Roi comme Talleyrand, après un prince de l'Église comme Bernis, après les Princesses tantes du Roi Très-Chrétien, qu'est-ce que Bassville pourrait bien atteindre qui touchât

(1) Quérard dit à tort que Cornette est mort à Rome le 11 mars 1791 puisque je le trouve dans cette lettre de Bassville.

de plus près au chef de l'Église : il reste l'Église même : les institutions religieuses de la France à Rome. Il a appris que Bernis a conservé son titre de Protecteur des Églises de France et gardé pleine juridiction sur les administrateurs de l'église Saint-Louis, Aussitôt le voilà en quête : « Il marche piano pour ne pas effaroucher la canaille sacerdotale », mais il a trouvé à Saint-Louis deux ou trois prêtres patriotes et avec leur concours il compte faire danser les autres. Au couvent de la Trinité du Mont il a rencontré un procureur marseillais qui lui a donné tous les détails et qui lui a révélé ce que prétendent faire ses confrères. Fondations pieuses ou mobilier de mesdemoiselles Capet, « tout cela fera des écus romains pour avoir de la poudre et des boulets ».

Bassville ne se borne pas à terroriser les émigrés. Il pousse en même temps les patriotes : il applaudit à la propagande faite par les élèves de l'Académie et entend pour la première fois chez eux l'hymme des Marseillais. Il les invite à envoyer une adresse à la Convention (1). Il se met en relations avec le ministre de Toscane à Rome et grâce à lui s'introduit au château Saint-Ange sous prétexte d'acheter des chevaux au gouverneur. Il constate que le fort n'est armé que d'une douzaine de canons dont la moitié n'a pas d'affuts. Cette forteresse est puérile. « Si un seul bataillon de gardes nationales était une fois dans une rue de Rome, écrit Hugou à Lebrun, je mets ma tête qu'on ne tirerait pas un seul coup de canon du château Saint-Ange. J'ai vu trois

(1) Cette adresse est signée par les peintres Lafitte, EB. Garnier, Meynier, X. Fabre, Reattu, Gounod, Girodet, les sculpteurs Gérard, Bridau, J.-E. Dumont, et Lemot, les architectes Lagardette, J.-J. Tardieu, Lefaivre : après une déclaration de civisme vient une protestation contre la constitution despotique de l'Académie. Les élèves demandent qu'on leur permette d'aller en Flandre et dans les principales villes de l'Italie et que le temps de pension soit désormais de sept ans.

chevaux de la cavalerie pontificale qui avaient coûté ensemble dix-huit écus romains. *Risum teneatis amici.* »

Tout lui réussissait donc. Le 11 décembre, Lebrun lui accusait réception de ses lettres dans les termes les plus flatteurs. « J'en suis très satisfait, lui disait-il. J'y trouve un zèle vraiment patriotique et les principes les plus sains, mais, ajoutait-il, portez votre attention à ne pas vous compromettre » (1).

Se compromettre était le moindre souci de Bassville et en ce sens il n'avait pas tort. Avec le gouvernement pontifical il pouvait tout oser. Tant que la flotte française serait dans la Méditerranée, tant que Rome aurait peur, Bassville obtiendrait tout. Ce n'est pas lui seulement qui le constate, Bernard est obligé d'en convenir. Et on avait tellement peur que les plus folles nouvelles trouvaient créance, que Rome toute entière — Pape et peuple — aspirait à la servitude jacobine.

On se souvient de la démarche tentée par le cardinal Doria. A peine la lettre de Doria destinée à Sémonville était-elle partie, que le bruit se répandit à Rome de la prochaine arrivée de Sémonville comme ambassadeur. On a manqué Sémonville à Gênes, c'est à Belleville qu'on s'est adressé ; aussitôt la nouvelle circule de l'arrivée de Belleville et cette nouvelle paraît si positive que le Secrétaire d'État envoie aux frontières des passeports pour Belleville et pour sa suite. Rome papale tremble à l'idée de la France ; elle se complaît dans l'abandon de la politique qu'elle a suivie de-

(1) Dans une lettre du 4 décembre à Mackau, Lebrun émettait quelque crainte sur les dangers que Hugou pouvait rencontrer et semblait se rendre compte de l'imprudence de sa conduite : « Je ne pense pas, disait-il, que le citoyen Bassville ait aucun risque à courir à Rome : les circonstances nous permettent d'espérer qu'il y sera respecté. L'empressement que l'on a mis à rendre la liberté aux citoyens Chinard et Rotel (sic) sur votre demande nous en est déjà un garant. »

puis 1790 ; elle fait table rase des principes qu'elle a proclamés et qu'elle a déclarés inséparables de la doctrine de l'Église ; elle aspire à se réconcilier avec la France au prix de tout son passé, de tout son présent, de tout son avenir. Le Pape semble prêt à sacrifier la papauté pourvu que Rome soit à l'abri des Français.

De jour en jour aussi, le ton des communications de Hugou monte en proportion de la terreur qu'il sent qu'il inspire : le 7 décembre, à propos de l'arrestation d'un abbé marseillais, nommé Plosul, il écrit au cardinal Zelada : « J'ai soutenu sans la moindre déviation le caractère franc et loyal que je vous ai montré à ma première entrevue... La République tirera la vengeance la plus éclatante du moindre outrage fait à un citoyen français pour avoir manifesté son opinion sur les affaires de notre pays. » Le 12 Décembre, Bernard, toujours agent en titre, reçoit les deux pièces envoyées de Paris : d'abord la lettre au Prince Évêque de Rome rédigée par Madame Roland, puis la dépêche adressée par Lebrun au cardinal Zelada. Au premier moment, il ne sait qu'en faire : Ratter et Chinard sont relachés ; est-il utile de remettre au Pape ces factums ? Dans son embarras, le vieillard va demander conseil au chevalier d'Azara, et Azara poussé par Bassville, lui enjoint de porter immédiatement les deux lettres au Secrétaire d'État. Bernard, ne pouvant se déterminer à y aller lui-même, y envoie son fils, et pour la quatrième ou la cinquième fois — ce n'est point la dernière — adresse sa démission à Lebrun. Pendant que Bernard fils discute avec le cardinal Zelada qui ne veut point recevoir les lettres et qui enfin, au bout de deux heures, finit par les prendre et les envoyer au Pape, Hugou qui a vu la pièce de prose de madame Roland

a conçu tout un plan. A peine Bernard fils est-il sorti du cabinet de Zelada, que Hugou se fait annoncer. Il vient demander douze mille mesures de blé. On sait avec quelle difficulté, sous l'ancien régime, le Pape accordait au Roi Très Chrétien une extraction de blé, après quelles négociations, le cardinal de Bernis parvenait à obtenir parfois cette faveur qui, en diverses occasions, a sauvé de la famine les provinces méridionales du royaume ; on sait avec quelle jalousie, le préfet de l'Annone maintenait ses privilèges, et quelle rigoureuse épargne la papauté a de tout temps apportée dans cette partie d'administration; Bassville écrivant le matin même à Lebrun trouvait impossible de former une demande d'extraction, mais la lettre de madame Roland est une arme dont il ne peut méconnaître la portée. Il fait donc sa proposition : « Le vieux Cardinal étourdi du bateau, balbutie et finit par me dire qu'il est impossible de répondre aux sottises et aux injures que vous lui avez écrites. » Néanmoins le départ du courrier est retardé; la congrégation s'assemble; elle délibère; elle ajourne, il est vrai, l'extraction de blés, mais elle décide l'envoi à Bernard d'une sorte de mémoire justificatif.

Cette pièce communiquée pour son instruction à Bernard contient une relation apologétique des faits relatifs à Ratter et à Chinard, et une réfutation des diverses imputations contenues dans les lettres au Pape et au cardinal Zelada. Ce n'est point à coup sûr une réponse directe (pouvait on en attendre une ?) mais c'est, sous la forme qu'a pu imaginer la finesse romaine pour mettre le mieux à couvert sa vanité, une supplique dans la force du terme (1).

(1) 19 décembre.

Dans l'intervalle entre la remise des lettres Roland au secrétaire d'État et la réception de la réponse du Pape, le 16 décembre, Hugou a encor écrit au cardinal Zelada. Cette fois, c'est pour demander la punition des sbires qui ont insulté les citoyens Narron et Monnet. Voici le début de sa lettre : « Il est aussi ennuyant pour moi de vous dénoncer chaque jour de nouveaux attentats que désagréable pour vous d'entendre mes plaintes. » Puis il parle de ces injures qui appellent la vengeance d'une nation généreuse et il termine ainsi : « Si les ministres sont sourds et muets, j'irai mettre sous les yeux du Pape mes lettres de créance. Elles sont simples et courtes : Je suis français ; je dois demander justice pour tous les citoyens français qui sont dans ses États. » Quatre heures après, ajoute Hugou, les sbires étaient emprisonnés.

Vit-on jamais dans l'histoire toute entière une situation aussi étrange ? Trouverait-on même une espèce analogue à celle-ci ? Les relations diplomatiques sont suspendues entre les deux États ; une portion du territoire pontifical a été envahie et annexée par la France sans qu'on s'inquiétât ni d'offrir des indemnités, ni même de déclarer la guerre. Cela s'est fait en pleine paix, sans que le souverain d'Avignon ait tenté de résistance ; cela a été voté par les mêmes hommes qui avaient solennellement déclaré que la nation française renonçait à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes (1). Néanmoins et malgré l'interruption des relations diplomatiques, la France a un agent à Rome. Cet agent est reconnu et payé par le ministère des Affaires Étrangères de France. Il est agréé à titre officieux

(1) Const. de 1791. Tit. VI.

par le Secrétaire d'État du Pape. C'est par ses mains que passent tous les plis officiels, c'est lui qui reçoit les ordres du gouvernement français, qui transmet au gouvernement pontifical et qui en reçoit des communications, sinon officielles, au moins officieuses au premier chef; et à côté de cet agent, un particulier qui n'a aucun titre, qui ne peut pas même exhiber une lettre de recommandation du Ministre des Affaires Étrangères de France (car nulle lettre ne lui a été adressée en forme officielle pour l'annoncer, même à l'agent français), un individu qui, par hasard, est secrétaire de légation à Naples (qualité qui n'en saurait être une pour le gouvernement romain), mais qui tout aussi bien pourrait n'être rien du tout, est devenu le maître absolu de Rome et de la Papauté. Il traite du haut en bas « *les oies pourprées du Capitole* ». On va au devant de ce qui peut lui être agréable. On refuse d'arrêter maintenant n'importe quel Français, même un individu qui est inculpé de vol dans la voiture du courrier de France. Il faut que Hugou demande l'arrestation à Zelada. Le soir qui précède la nuit de Noël, les artistes français se rassemblent pour signer une pétition rédigée par un littérateur nommé Normand « dont, suivant Hugou lui-même, la tête était un peu chaude». Ils sont là plus de quatre-vingts, mais la police ne dit rien dès qu'elle sait que Hugou est présent; à l'Académie de France ce sont de continuelles réunions. Les patriotes, artistes libres et pensionnaires, s'y donnent rendez-vous et Hugou « offre à tous son déjeuner républicain qui est une tasse de thé ». Ce ne sont pas seulement des français, voici les patriotes polonais qui à présent emplissent la ville et qui eux aussi font leur cour à Bassville.

Pendant ce mois de décembre, Bassville est littéralement le maître de Rome. Il s'y sent si bien le maître que pour les fêtes de Noël il fait venir de Naples sa femme et son enfant, et il les installe avec lui.

III

LE TABLEAU REPRÉSENTANT LA RÉPUBLIQUE.

Le 17 décembre 1793, la division commandée par le contre amiral Latouche et composée de dix vaisseaux de ligne et de quelques frégates arriva devant Naples, entra d'autorité dans la rade, mouilla devant le palais du Roi et débarqua le citoyen Belleville chargé des ordres du Conseil Exécutif de la République, en costume de grenadier de la garde nationale. Il était porteur d'une sommation plutôt adressée au roi de Naples. La cour des deux Siciles accéda immédiatement à toutes les demandes du gouvernement français. Latouche remit donc à la voile pour aller rallier devant Cagliari la division du contre amiral Truguet et coopérer à la descente en Sardaigne (1). Mais à sa sortie de Naples l'escadre fut surprise et dispersée par une violente tempête; huit vaisseaux seulement purent atteindre le rendez-vous, fixé par Truguet, tandis que le *Languedoc* que montait

1. Je me permets de recommander aux amateurs de curiosités historiques ces quelques lignes de l'histoire de la Révolution de M. Thiers (t. III. p. 145): «nos flottes qui dominaient dans la Méditerranée, allaient à *Gênes*, à Naples où *régnaient des branches de la maison de Bourbon* et enfin dans tous les Etats d'Italie faire reconnaître la nouvelle République Française. *Après une canonnade devant Naples* on avait obtenu la reconnaissance de la République et nos flottes revenaient fières des aveux arrachés par elles.»

Latouche, dématé de son grand mât et de son mât d'artimon était obligé, ainsi que *l'Entreprenant* qui lui donna la remorque de se réfugier dans le golfe de Naples. En passant sur les roches de Caprée, le *Languedoc* faillit périr. Quand il arriva au mouillage, il était ouvert de toutes parts et délié à un tel point, surtout dans les hauts, qu'il était menacé de voir une partie des ponts s'abîmer dans la cale (1).

On devait croire que tout le reste de la division était perdu. De ce jour, la puissance de Bassville, uniquement fondée sur la terreur que la flotte française inspirait, s'écroula. Le Pape ne put cacher sa joie à la nouvelle du coup de vent essuyé par l'escadre ; les Zelanti se répandirent en propos inconsidérés; les émigrés firent des extravagances, tous les fameux projets d'armement sortirent des portefeuilles; Maury, « courant de porte en porte comme une bacchante», proposa au Pape de prendre 12000 émigrés à son service ; l'officier suisse Wilz remit un plan pour la levée d'un régiment. On se pressa de joindre de nouvelles recrues aux 8000 hommes qu'on avait déjà sous la main ; les prêtres crièrent au miracle ; le peuple s'agita.

Ce fut le moment même que M. de Mackau choisit pour un acte d'éclat. Le 26 décembre 1792, il envoya de Naples pour porter des dépêches à Bassville le citoyen Charles Flotte, major du vaisseau le *Languedoc*. Ce Jean Charles de Flotte, né à Calais le 15 novembre 1765, appartenait à une branche fort estimée, celle de La Bastie et de Monsaléon, de la vieille famille de Flotte connue depuis 1080 et dont les armes étaient *lozangé d'argent et de gueules au chef d'or*. Son père, Jean de Flotte, avoit été capitaine au régiment de

1. Port de Toulon, ses armements, par V. Brun. Paris. 1861. 8°. t. II p. 194.

Béarn; son grand père, Claude, avait été capitaine au Corps Royal. Sa mère était une Guilbert d'Alanthum. Ses oncles avaient été pages du Roi, élèves à l'École Militaire, plusieurs servaient dans la marine. C'était de la vraie noblesse, de celle qui remplissait les cadres de l'armée et faisait jadis la force et la gloire de la monarchie. Charles de Flotte était entré au service comme aspirant de la marine le 1er juillet 1781. Le 1er juin 1782 il avait été nommé garde de la marine; élève de la première classe, le 1er mai 1786, il avait été promu au grade de lieutenant de vaisseau le 22 mai 1789 (1). A bord du *Languedoc*, il remplissait les fonctions de major de vaisseau. D'ailleurs il n'avait rien à démêler avec M. de Mackau et il est difficile de s'expliquer comment le Ministre de France à Naples put commettre l'imprudence et la légèreté de prendre pour porteur de ses dépêches un officier de la marine nationale.

Quoiqu'il en soit, de Flotte avait dépouillé à ce moment le caractère d'officier de marine, car dans une lettre qu'il écrit à Lebrun il prend l'unique qualité de : *courrier national*. Arrivé à Terracine, cet étrange courrier, qui avoit sur le corps l'uniforme de lieutenant de vaisseau et au chapeau la cocarde nationale, lorsqu'on lui demanda son passeport, déclara qu'il était un homme public, qu'il ne devait être arrêté sous aucun prétexte et que, si le Gouverneur avait quelque chose à lui dire, il vint le trouver. Il entra dans Rome la cocarde au chapeau et s'en alla loger à l'Académie où il excita au suprême degré l'enthousiasme des citoyens artistes.

1. Ces renseignements sur la carrière maritime de M. de Flotte m'ont été fournis par mon très cher maître et ami, M. P. Margry, ancien garde des archives de la Marine.

La dépêche dont il était porteur était la circulaire de Monge, ministre de la Marine, en date du 28 novembre 1792 enjoignant aux Consuls de remplacer au dessus de leur porte l'écusson fleurdelysé par un tableau représentant la République. Cette substitution, disait Monge, était subordonnée au temps et aux circonstances; Bassville, auquel de Flotte avait porté la dépêche adressée par Monge à Digne, consul de France, ouvrit le pli ministériel, et, comme il avait une revanche à prendre de la joie qu'on avait montrée à Rome à la nouvelle de l'accident du *Languedoc;* comme, depuis deux jours, il se répandait en menaces, parlant de faire enlever Maury en pleine Rome, il n'hésita pas. Sous prétexte qu'il était le seul agent de la nation, il ordonna que les fleurs de lys fussent dépendues de la porte du Consulat et de celle de l'Académie. Digne n'avait aucune envie d'obéir, mais Bassville l'entraîna chez le Secrétaire d'Etat. Bassville porta la parole. Il « invita le cardinal Zelada à prendre les précautions nécessaires pour que la canaille sacerdotale fit respecter le signe sacré de notre régénération : A cette proposition, écrit Bassville à Lebrun, Zélada m'a paru rajeuni comme le vieux prélat du *Lutrin.* Il a dit *amen* tout bas et les fleurs de lys sont dépendues ; nos jeunes artistes travaillent à l'envi aux nouveaux écussons : Je crois que le jour de leur exaltation sera pour les Romains ce qu'il a été pour les Napolitains, un jour de fête. »

Le peuple de Rome ne s'était point ému de la disparition des deux écussons enlevés dans la nuit du 1 au 2 janvier, mais avait-il compris de quoi il s'agissait, avait-il fait attention à cet enlèvement ? La France disparaissait entièrement de Rome, mais n'avait elle point disparu de fait depuis que

Bernis n'était plus ministre du Roi (1). Il faut savoir, apprendre, être renseigné, et que de temps ne faut-il pas parfois dans une grande ville sans journaux pour qu'une nouvelle parvienne aux faubourgs ?

Ce ne fut que peu à peu que l'émotion se produisit, encor ne fut-elle point motivée par l'enlèvement des anciens écussons, mais par le projet qu'on prêta à Bassville d'arborer les nouveaux emblèmes de la république. D'autres faits concouraient à provoquer les passions populaires. Flotte ayant Bassville à son bras, promenait par toute la ville sa cocarde tricolore. Il la montrait au Corso, au Vatican, sous les yeux du Pape, dans la Chapelle Sixtine. Là, l'effet fut tel que des cardinaux proposèrent de faire sortir avec ignominie les deux Français. Sans attendre que le Conseil Exécutif eût donné des ordres pour l'enlèvement des statues royales qui se trouvaient à l'Académie, Flotte détermina les élèves à jeter bas devant tout Rome la statue de Louis XIV fondateur de l'Académie, qui se dressait au milieu de la cour et il les aida à la reléguer dans une cave à charbon (2). Puis il installa dans la salle à manger le buste de Brutus en face du tableau de la Déclaration des droits de l'homme. Bassville applaudit à ces actes de Flotte (3), fit quitter au Suisse

(1) Une brochure royaliste: *Relation fidèle des Evènements qui se sont passés à Rome le dimanche 13 janvier 1793 en réponse au compte rendu à l'Assemblée Nationale par le sieur Flotte dans la séance du mercredi 20 février*, Paris, Girouard, 8°; dit que Bassville avait fait enlever nuitamment les armes du Roi de portes de la Poste et de l'Académie de France sans oser toucher à celles du cardinal de Bernis et de l'abbé de Bayane. Il en résulterait que Bernis comme cardinal protecteur sans doute, et Bayane comme auditeur de rote, auraient conservé l'écusson du Roi. Je ne trouve nulle part d'indication à ce sujet.

(2) Lettre de Flotte. Dans la brochure de Dorat Cubières rédigée sur les notes de Girodet : « Quelques jours auparavant on nous avait vus mes camarades, le major Flotte et moi nous disputer un bout de corde pour aider au cabestan à renverser l'orgueilleuse statue de Louis XIV. etc., et enfin on l'avait entendue tomber au son de l'hymme des Marseillais. »

(3) Lettre de Flotte. Dorat Cubières (loc. cit. p. 60) dit : « Dans une de ces assemblées où Bassville et le major Flotte assistaient nous avons au milieu

la livrée du Roi et ordonna à tous les domestiques de prendre la cocarde tricolore.

Les nouvelles du dehors n'étaient pas pour refroidir l'hostilité des Romains contre la France. Louis XVI était en jugement et pour ce peuple, n'était-ce rien que de voir porter la main sur le fils aîné de l'Église, le Roi Très-Chrétien? N'en étaient-il pas responsables, ces porteurs de cocardes, dont l'insolence venait braver le Pape jusque dans Rome? encor s'ils avaient été les plus forts! mais l'escadre française était dispersée, le vaisseau amiral était dématé; c'était un miracle (1); enfin on annonçait l'arrivée dans la Méditerranée d'une flotte anglaise.

Tout le monde à Rome sentait qu'une catastrophe était possible: Ménageot, le directeur de l'Académie, destitué de fait par le décret de la Convention, voulut quitter la ville à tout prix, et malgré qu'il fût gravement malade. On fut d'ailleurs obligé de l'y ramener trente-six heures après. Tous les divertissements s'arrêtèrent brusquement. Le prince Auguste, fils du roi d'Angleterre, renonça au bal qu'il devait donner le 14 pour l'anniversaire de la naissance de sa mère. Des sonnets coururent la ville; un entre autres dont voici un quatrain et le dernier tercet:

« Bassville a distribué huit cocardes, à Torlonia à Moutte et à quatre sottes femelles. Il espère qu'elles seront un germe de discorde et qu'elles produiront un affreux incendie...

d un repas fraternel récité la Déclaration des Droits de l'homme, nous avons arboré la cocarde nationale, nous l'avons couverte de baisers. Un Buste de Brutus était au milieu de nous et nous l'avons couronné de feuilles de laurier et de chêne. »

(1) Une médaille fut frappée à cette occasion, dit l'abbé Guillon (IV-285-note) aux dépens d'un patricien du duché d'Urbin — le Sénat décréta qu'il serait érigé à Pie VI au Capitole une statue en bronze et à défaut de la statue on posa une inscription laudatrice.

« Puis il mande à sa république de foux que pour sectateurs il a trouvé quatre puantes P... et quatre castrats. »

Bassville en envoyant ce sonnet ajoutait: « on a répondu par des vers en l'honneur de Brutus. » Quant au présent, il ne craignait rien. S'il avait quelque inquiétude c'était pour le moment où arriverait la nouvelle du jugement du ci-devant Roi. En attendant, et bien que Charles de Flotte fut reparti pour Naples, il rêvait de projets militaires. Il proposait de combiner avec le Roi des Deux Siciles une expédition contre Rome : « on mènerait le bienheureux martyr jusqu'à Paris pour le jour des Rameaux, ce qui ferait sans doute rire l'ami Prudhomme. » Il poussait à des mesures violentes les domestiques de « Mesdemoiselles Capet » et s'occupait à bouleverser la maison de ces deux pauvres princesses. Il fondait ou laissait fonder dans le palais de l'Académie une Société de patriotes connus qui se réunissaient en présence du buste de Brutus pour causer de leurs intérêts et « *pour surveiller en toute occasion par la suite*, écrit le patriote Varon, *les actions de l'agent qui leur serait donné s'il lui arrivait jamais de donner de fausses directions aux ordres du pouvoir exécutif.* » Deux réunions avaient lieu : dans la première on ouvrait une souscription pour la réparation du *Languedoc*, dans la seconde on votait une adresse à la Convention. Tout cela se faisait sous les yeux et avec l'approbation de Bassville. Bassville enfin se mettait en relations avec des Romains qui venaient lui proposer des plans de révolution. Était-ce un défi ou faut-il dans ses lettres voir des vanteries dont une médiocre part seulement aurait été exécutée ? Comment admettre s'il ne voit pas le danger qu'il invite les artistes de l'Académie à partir pour Naples ? Et d'autre part, il n'est pas le seul à ra-

conter ses actes, Girodet, Flotte, Varon et Bernard en témoignent. Alors quelle présomption, quel aveuglement et quel orgueil !

Le gouvernement pontifical avoit dès le 2 janvier multiplié les patrouilles. Tout rassemblement était sévèrement interdit. Des piquets étaient commandés, les portes de la ville étaient fermées ; de sages précautions étaient prises pour tâcher de contenir le Transtevere. On redoutait surtout l'élévation des insignes de la République.

Le 8 janvier, le chevalier d'Azara transmit à Bassville, avec copie du billet du secrétaire d'État qui lui avait été adressé, une note de la chancellerie pontificale intitulée « *Pro memoria per il console di Francia in Roma.* »

Dans ce document, le gouvernement papal déclare qu'il ne saurait approuver que l'on substitue à l'écusson royal de France celui de la soi disante (*cosi detta*) République (1). Tout en protestant de ses sentiments pacifiques à l'égard de la France, et de la modération qui est le propre de son ministère apostolique, le Pape déclare qu'il est de son devoir d'exposer les raisons qui le contraignent à s'opposer à l'acte qu'on veut accomplir et d'énumérer les offenses faites par la République à sa souveraineté spirituelle et à sa souveraineté temporelle.

Il rappelle les injures qu'il a reçues comme pasteur universel de l'Eglise catholique : le schisme accompli en France, la persécution contre les prêtres fidèles. Il dit l'invasion d'Avignon et l'annexion du Comtat au territoire français au mépris du droit des gens. Il dit l'outrage ignominieux

(1) Cette expression dont des diplomates aussi inexpérimentés que Bassville pouvaient seuls se blesser est de protocole pour désigner un gouvernement non reconnu et pour empêcher que, en lui donnant le titre qu'il prend, on ne lui crée des droits.

commis en public, à Paris, contre son effigie, outrage dont son Nonce n'a pu obtenir de réparation; il dit ce qui s'est passé à Marseille au mois d'août 1792: L'écusson de ses armes arraché de la porte de son consul, pendu à une lanterne, foulé aux pieds et devenu enfin le jouet de la populace. Le Consul s'est plaint aux Officiers de la Municipalité. Pas un des coupables n'a été puni, pas une réparation n'a été donnée pour une telle insulte, et, finalement, l'affaire s'est terminée par la déclaration suivante faite au Consul par le Procureur de la Municipalité « Quant aux armoiries de votre consulat les circonstances ne me paraissent pas propres à les replacer aucunement soit sur la porte soit dans l'intérieur de votre maison. »

La réciprocité est due entre nations amies. Voilà celle qu'on accorde au Pape.

Ce n'est pas tout : Cette même maison du Consul de Sa Sainteté à Marseille a été envahie au mois de décembre ; toutes les armoires ont été fouillées ; une perquisition des plus scrupuleuses a été faite par deux officiers publics, et cela, sans cause, sans prétexte, sans même une excuse.

Faut-il rappeler les termes indécents et calomnieux de la lettre écrite au Pape par le Secrétaire des Affaires Étrangères de France; « cette lettre remise alors que dès les premières instances de monsieur Makau » Ratter et Chinard avaient été rendus à la liberté; cette lettre imprimée avant que d'être remise, ce qui double encor l'injure ?

Le *pro memoria* concluait par une défense formelle d'élever à Rome l'écusson de la République française attendu que la France refusait de laisser subsister les armes du Pape et de le reconnaître comme pasteur universel et comme souverain.

Devant cet acte d'énergie, Bassville comprit qu'il ne pouvait passer outre. D'ailleurs il se heurtait à la résistance formelle de Digne qui ne voulait point se compromettre davantage et qui jugeait en vieil habitué de Rome les responsabilités qu'il encourait. Il se détermina à expédier à Paris un courrier extraordinaire, et à informer en même temps M. de Mackau de la résistance qu'il rencontrait.

M. de Mackau avait entièrement approuvé la conduite que Flotte avait tenue à Rome. Il ne s'était pas contenté de le combler d'éloges : Il avait transmis à Lebrun la lettre que Flotte avait écrite de Rome et voici les termes qu'il avait employés : « C'est un devoir doux à remplir que celui de faire connaître le patriotisme d'un citoyen français; je joins en conséquence ici une lettre que m'adresse le major général de la division La touche, le citoyen Flotte que nous avions envoyé comme courrier à Rome. Je vous prie, Citoyen Ministre, d'en prendre lecture et de retenir son nom comme celui d'un excellent patriote. » A la nouvelle du refus que faisait la cour de Rome de laisser placer l'écusson de la République, Mackau renvoya immédiatement à Rome de Flotte porteur de deux lettres adressées la première à Digne, la seconde au cardinal Zelada.

La lettre pour Digne était ainsi conçue:

« Citoyen, au nom de la République et sur ma responsabilité, je vous ordonne de faire placer dans les vingt-quatre heures l'emblème de la liberté. Je ne mets de prix à son exécution que par cela même qu'on a osé vous le défendre. Les Français se réuniront sans doute pour ne pas permettre qu'aucune main sacerdotale profane par son opposition l'écusson de la liberté, mais si, contre mon attente, la force le renversait, vous prendrez acte de cette

hostilité et sortirez de Rome aussitôt en qualité de fonctionnaire public ; vous proposerez aux Français de vous suivre à Naples où vous trouverez dans ma maison le temple de la liberté et l'asile d'un bon frère. Vous devez laisser, Citoyen, votre fils pour la direction du bureau de poste. Je vous y autorise vu les circonstances. »

Voici maintenant la lettre au cardinal Zelada.

« Naples le 10 janvier 1793 an II de la République Française.

« Monseigneur, j'avais donné à Votre Eminence des preuves de mes sentiments pacifiques ; je suis fâché qu'elle me force à leur donner un autre caractère. Au nom de la République et sur ma responsabilité, j'ordonne au Consul de France de placer, dans les vingt-quatre heures, l'écusson de la liberté. Si on ose y mettre opposition, si un Français est outragé, je vous promets la vengeance de la République. Je tiens toujours parole, Monseigneur, et la confiance dont mon pays m'honore, sera toujours employée par moi à son bien comme à sa gloire.

« Il ne s'agit pas de mission politique ; après le refus bien peu réfléchi du citoyen Ségur, la République peut être loin de faire à cet égard aucune proposition (1).

« Nous ne demandons à aucun Souverain la reconnaissance de notre nouveau gouvernement. Nous existons par notre seule volonté, la justice seule nous fait la loi et quand vous serez pour nous ce que vous devez être, nous saurons réparer ce que des mouvemens populaires ont pu avoir de fâcheux pour le souverain de Rome. L'article du spirituel,

(1) Ce § qui se trouve dans le texte imprimé par ordre de la cour de Rome ne se rencontre pas dans la copie de la dépêche de Mackau transmise à Lebrun par Digne. Quant à M. de Mackau, il s'abstint d'envoyer au Ministre copie de ses dépêches.

que nous respectons malgré le dire de la malveillance n'a aucun trait avec la nécessité où est tout consul de France d'élever l'écusson que son gouvernement a jugé à propos d'adopter.

« Je suis avec sentimens respectueux, Monseigneur, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur.

Le ministre de la République à Naples.

Signé : MACKAU. »

En même temps, Mackau rendit compte au ministre Lebrun de la démarche dont il avait pris l'initiative. Il importe de peser les termes de sa dépêche pour pouvoir faire plus tard le partage des responsabilités :

« Citoyen Ministre, le citoyen Bassville vous a envoyé le mémoire outrageant du gouvernement de Rome. Le Ministre de la Marine ayant envoyé l'ordre à tous les consuls d'élever l'écusson de la République; ils ne peuvent demeurer dans une ville où on ose le leur défendre. Je vous avoue franchement, Citoyen Ministre, que je désapprouve l'envoi du courrier à Paris. Le citoyen Bassville a mis une indépendance dans sa mission dont je ne me plains que quand elle est nuisible. Les distances m'ont déterminé aux deux lettres ci jointes ainsi que le scandale dont serait pour l'Italie la conduite impunie du prêtre de Rome. J'espère que vous approuverez mes motifs et leur teneur. Le citoyen La touche qui peut connaître mieux que moi les intentions du pouvoir exécutif et dont je recherche les lumières et les conseils a pleinement approuvé ma conduite dans cette occasion. L'entêtement de la cour de Rome, sur lequel je compte nous mettra fort à notre aise. Je ne dois point vous laisser ignorer que j'ai communiqué ma détermination au

général Acton et Naples serait sûrement disposée à seconder nos vues (1) ».

En dehors des deux lettres adressées à Digne et au cardinal Zelada, Flotte était encor porteur d'une dépêche de Mackau pour Bassville. Cette pièce n'a point été retrouvée, mais d'après la lettre à Lebrun, on peut juger quelle devait en être la teneur.

Flotte partit pour Rome le 10 janvier. Il y arriva le 12 au matin, et descendit chez Moutte où il communiqua à Bassville les ordres de M. de Mackau.

Bassville fit immédiatement appeler les quatre peintres qui se trouvaient encor à l'Académie de France (Les autres étaient partis pour Naples sur son invitation). Ces peintres étaient Girodet, Lafitte Péquignot et Mérimée (2) qui, sans être pensionnaire, occupait depuis quatre ans un petit logement à l'Académie. Mérimée, qui arriva le premier, reçut les ordres : Il fallait sans perdre un instant rassembler ses camarades et peindre, dans l'espace de la journée les armes de la République pour les placer la nuit suivante sur la porte de la maison du Consul. On lut devant Mérimée les dépêches qui en contenaient l'ordre. Il courut avertir les deux pensionnaires et revint dire à Bassville qu'ils étaient en besoigne » (3).

Dès l'arrivée de Flotte, Bassville avait écrit au cardinal Zélada pour lui demander une audience. Elle fut fixée

(1) Il est à remarquer que cette dépêche ne se trouve au dépôt des affaires étrangères (Naples vol. 123) qu'en duplicata et sans date ; mais elle est signée pour copie par M. de Mackau, et elle est parfaitement authentique. Les lettres annoncées ne sont pas jointes.

(2) Girodet lettre du 19 janvier 1793.(Œuvres posth.t.II. p.424).La brochure de Dorat-Cubières intitulée *la mort de Bassville ou la conspiration de Pie VI dévoilée* a été certainement composée sur les notes de Girodet. On y retrouve des expressions, mêmes des phrases entières qui sont dans les lettres à Trioson.

(3) Relat. de Mérimée. *Dépôt des affaires étrangères.*

à onze heures du matin, Bassville et Flotte s'y rendirent, paraît-il, avec un cocher et un laquais qui portaient de très grande Cocardes (1). « Après avoir lu la note de Mackau, le Cardinal me répondit, raconte Flotte, qu'il ne pouvait la communiquer au Pape que le lundi, jour où la Congrégation s'assemblait, et ensuite me parla du peuple dont on craignait les mouvements. Alors je me permis de lui dire que nous étions persuadés que le peuple n'agirait point sans ordre du gouvernement et que je le prévenais que, si un français éprouvait la moindre insulte, Rome serait anéantie et que la vengeance de la République ne se terminerait qu'alors. »

Ce sont presque exactement les mêmes termes que rapporte le cardinal Zelada dans la relation publiée par ordre du gouvernement pontifical. « Il déclara au secrétaire d'Etat que si l'on voulait apporter quelque obstacle à l'érection du nouvel écusson, il en coûterait à Rome une guerre qui serait soutenue par une nombreuse armée et qui aurait pour conséquence nécessaire la destruction de Rome dont il ne resterait plus pierre sur pierre (2). »

Le Cardinal répondit avec une extrême modération. Il se borna à dire que Rome était sous la protection de Dieu, opposa le droit des gens, la volonté de la nation, et ajourna Flotte et Bassville au 14 janvier, jour où seulement il aurait vu le Pape.

En descendant les marches du Vatican, Flotte et Bass-

(1) *Relation fidèle des événements etc. — Paris Girouard.*

(2) Dans le récit de Mérimée lequel n'assistait pas à l'entrevue, la scène est ainsi racontée : « Le major dit qu'il ne sortirait pas de Rome sans avoir fait apposer les armes de la République et que s'il arrivait qu'un Français fut insulté il en tirerait une vengeance terrible et que Rome serait traitée comme Oneille l'avait été. »

ville exprimèrent, paraît-il (1), leur mécontentement de manière à ne pas laisser de doute sur la détermination qu'ils avaient résolu de prendre. Ils se rendirent directement au consulat de France. Trois des personnes qui assistaient à cette nouvelle scène en ont rendu compte: Flotte, Mérimée et Digne.

La dispute fut très vive. Digne soutint que le « Ministre de Naples ne pouvait donner d'ordre hors de son département, que cet ordre d'ailleurs était contradictoire avec celui qu'il avait reçu du Ministre de la Marine lequel portait de faire, en cas d'opposition, une protestation en forme pour constater le refus de la cour de Rome, que cela était constaté bien évidemment par le manifeste du Pape, qu'il fallait attendre le retour du courrier extraordinaire qui rapporterait les ordres du Conseil Exécutif et que si le citoyen Mackau avait mieux connu le caractère du peuple Romain qu'on excitait depuis quelques jours, il n'aurait pas pris une mesure tendant à faire égorger les français qui étaient à Rome. Le jeune de Flotte d'un caractère bouillant répondit qu'il fallait soutenir l'honneur national et prétendit par une démarche vigoureuse intimider le Secrétaire d'Etat et forcer le Pape à rétracter son manifeste. » Digne ne céda pas. Une heure après cette discussion il remit à Flotte la lettre suivante à l'adresse de M. de Mackau.

« Rome 12 janvier 1793, an II de la République Française,

Citoyen, je suis bien fâché de me refuser à la demande que vous me faites par votre lettre du 10 de ce mois. Je

(1) Relation de Digne. (*Affaires Etrangères.*)

crois ne devoir compte de ma responsabilité qu'au Ministre de la Marine de qui je reçois les ordres et qui peut m'accuser ou de ne les avoir point exécutés ou de m'être soumis à ceux d'un fonctionnaire public sous les ordres de qui je ne suis point. Je ne connais ni de loi, ni de décret qui m'ordonne l'insubordination à mon supérieur et vous ne pouvez pas vous autoriser de cette qualité puisque vous n'êtes pas le seul en Italie revêtu d'un caractère diplomatique de la part du pouvoir exécutif de la République Française.

« Vous verrez par la lettre du citoyen Monge, ministre de la Marine en date du 27 novembre dernier, les ordres qu'il m'a donnés. Je n'ai pas manqué de mettre à exécution ceux de la première partie.

« Quant à ceux de la seconde, la cour de Rome m'ayant fait prévenir officiellement par son Cardinal Ministre de l'opposition formelle à l'élévation des armes de la République Française et m'ayant fait remettre en même temps un mémoire explicatif des raisons qu'elle a de s'y opposer, elle a prévenu par cette démarche toute protestation.

« Dans cette situation, il ne me restait qu'un seul parti à prendre, celui d'informer le Ministre dans le plus court délai possible du refus formel de la cour de Rome. Un courrier extraordinaire a été expédié à Paris le 8 de ce mois; il porte ma lettre, le mémoire de la cour de Rome, le billet du Cardinal Secrétaire d'Etat et les lettres du citoyen Bassville. Si j'ai rempli les ordres du Ministre de la Marine à la lettre, si j'ai rempli les devoirs de ma place et de mon état avec toute l'exactitude qui pouvait dépendre de moi, je crois être en ligne avec la loi de la responsabilité et de n'être point inculpé d'incivisme surtout de la part du pou-

voir exécutif ou de tout autre qui connaît ma position.

« Le consul de la République Française à Rome.

Signé : DIGNE. »

Devant cette réponse catégorique, Bassville et Flotte auraient dû se tenir pour battus. Néanmoins ils tentèrent encor un effort. Dans l'après-midi, Bassville engagea Digne à passer chez lui et là, Flotte voulut de nouveau le forcer à obéir aux ordres de Mackau. Digne recommença son plaidoyer. Il ajouta qu'il n'était point le seul représentant de la nation puisqu'il y en avait un autre qui avait le titre d'agent, que c'était à cet officier public que toutes les dépêches du pouvoir exécutif étaient adressées, que la lettre du pouvoir exécutif au Pape et celle à son Cardinal Ministre avaient été remises à leur destination par l'entremise de cet agent, que celles du citoyen de Bassville lui parvenaient par le même canal et que puisque le pouvoir exécutif conservait encor à Bernard le titre dont il était revêtu, lui, Digne devait le considérer également comme revêtu d'un caractère au dessus du sien. Il ajouta encor qu'il ne pouvait avoir changé d'opinion du matin au soir, qu'il aurait vu avec plaisir les armes de la République au-dessus de sa porte, mais que le Ministre de la Marine par sa lettre du 27 novembre ne l'autorisait pas à faire placer ces nouveaux emblèmes par la force ou « par des mouvements convulsifs ».

Flotte ne répondit pas à ces raisonnements. Il continua a invoquer uniquement les ordres de Mackau. En terminant Digne lui dit : « Citoyen, vous ne connaissez point le peuple de Rome. Il n'est point mûr pour la Révolution : Il n'y a point été préparé par tout ce qui peut la lui faire plaire et la lui faire désirer et si vous lui ôtez son culte, ses opinions

religieuses et ses préjugés, il deviendra furibond et rien ne pourra l'arrêter.»

Ainsi Flotte et Bassville étaient prévenus. Ils l'avaient été par le Secrétaire d'Etat; ils venaient de l'être par Digne. D'autres avertissements ne devaient point, leur manquer. Voyant que le Consul ne céderait point ils avaient décidé de placer l'écusson sur la porte de l'Académie de France. La nouvelle s'en répandit et fut acclamée par les artistes qui se trouvaient réunis au palais Mancini. « Mais, dit Mérimée, Bassville arriva sur ces entrefaites et dit qu'il venait de voir le ci-devant directeur de l'Académie, Ménageot, lequel nous conjurait de ne pas l'exposer à mourir de frayeur et d'attendre pour exécuter une entreprise dont il augurait les suites les plus sinistres qu'il fut parti, ce qu'il se proposait de faire le lendemain matin tout malade qu'il était. Cette condescendance pour un homme qui n'a pas donné de preuves de civisme fut assez généralement mal interprêtée, mais enfin la prudence et l'humanité l'emportèrent sur l'impatience de voir briller aux yeux des Romains l'arme de la liberté. »

Les diverses démarches de Flotte et de Bassville n'avaient pu se faire si secrètement que toute la ville ne les connût. De l'antichambre du cardinal Zelada, pleine comme toutes les antichambres romaines d'un peuple de domestiques, le bruit des menaces faites par Flotte s'était répandu dans toute la valetaille et de là dans tout le peuple. On les enjoliva, on broda sur ce thème déjà si abondant : on raconta les exclamations de Bassville et de Flotte quand ils descendaient les marches du Vatican. L'Académie de France, lieu de réunion habituel des patriotes, devint un objectif naturel pour l'émeute. On sut que c'était là que

l'on confectionnait ces emblèmes que le peuple redoutait comme un maléfice et détestait comme une insulte. Et le lendemain était un dimanche, le jour où, en pays catholique, l'émeute trouve le plus d'aliments à sa disposition et de bras à son service.

IV

L'ÉMEUTE DU TREIZE JANVIER MIL SEPT CENT QUATRE VINGT TREIZE.

Le dimanche 13 janvier, Bassville vint à la première heure trouver le ministre d'Espagne, le chevalier d'Azara (1). Ce fut, sans doute, après avoir pris ses conseils qu'il eut à son retour une vive discussion avec Flotte (2). Il lui déclara que l'Académie n'étant en réalité qu'une maison d'études, l'écusson ne pouvait y être apposé qu'il ne l'eut été préalablement chez le Consul (3). Le major finit par convenir que « ce serait faire insulter gratuitement les armes de la République » que de les mettre à l'Académie, mais puisqu'il fallait que les armes fussent d'abord apposées chez le consul, il soutint que rien n'était plus simple : Digne refusait d'exécuter les ordres de Mackau, les Français n'avaient qu'à se réunir et « *le Consul n'oserait pas ajouter à ses délits envers la nation celui d'invoquer la force papale pour repousser les patriotes* ». Bassville, lui, était médiocrement convaincu ; mais Flotte l'entraîna au palais Mancini pour ex-

(1) Récit de Digne. (*Aff. Étr.*)
(2) La relation publiée par la *Gazette de Leyde* dit que dans la matinée du 13 une nouvelle sommation fut envoyée par Flotte au Secrétaire d'Etat Je ne crois pas que le fait soit exact.
(3) Récits de Mérimée et de Flotte. (*Aff. Étr.*)

poser son projet à ceux des Français qui s'y trouveraient. « Flotte parla avec beaucoup d'enthousiasme sur la nécessité de venger par une action d'éclat l'honneur national outragé; il ajouta qu'il était persuadé que cette démarche, toute irrégulière qu'elle paraissait, serait approuvée du Conseil exécutif qui ne cherchait qu'un prétexte pour détruire l'antre où se tramaient les complots des prêtres et qui n'en avait pas un assez puissant dans la note officielle du Pape. Sa véhémence, son patriotisme connu, lui faisaient beaucoup de partisans parmi les jeunes gens dévorés comme lui de l'amour de la Liberté. Cependant d'autres plus calmes lui répondirent que chacun pouvait bien pour sa part, se dévouer à toute entreprise périlleuse qui n'exposerait que lui, mais qu'on n'avait pas le droit d'exposer tous les citoyens français qui n'étaient pas à la veille de partir, à un danger qui croissait à mesure de la difficulté à sortir de Rome. Il répondit qu'en cas d'accident tous les Français n'avaient qu'à se rendre à Naples où le citoyen Mackau les recevrait comme des frères ainsi qu'il l'avait écrit au Consul. Enfin Bassville termina cette discussion en ajournant au même soir avec ceux des Français que l'on pourrait rassembler, dernier moyen qu'il avait imaginé, ajoute Mérimée, pour tempérer l'ardeur impétueuse du jeune officier ou au moins pour n'exposer la colonie française que du consentement de tous (1). »

Cette réunion avait été connue de tout le monde. Le gouvernement voulut-il en effrayant les artistes qui se trouvaient encor à l'Académie empêcher que l'écusson ne fût apposé ? Excita-t-il véritablement une émeute dans le but de

(1) Récit de Mérimée. (*Aff. Étr.*)

faire détruire l'écusson ? On l'a dit et ce ne sont pas seulement des républicains qui l'ont affirmé : Las Casas écrit à d'Entraigues le 26 janvier : « A l'arrivée de Flotte le 12, le Pape fut averti des ordres de Mackau dont il était porteur. Le Pape prit son parti et il fut tel que jusqu'à présent aucun souverain n'a songé à s'en servir. Ce fut d'empêcher que les armes ne fussent placées, mais non de l'empêcher par l'usage de ses forces, mais bien de se servir pour cela d'une insurrection populaire. Dès qu'on en eut vent, le 13 à midi, on fut lui représenter les inconvénients de sa décision, il fut persuadé, il donna des ordres pour que les troupes agissent cette nuit-là dans un sens plus conforme aux prescriptions que doit donner un souverain, mais ce fut tard, le branle était déjà donné et la machine agit avant le temps. » Ce passage explique ce que raconte Digne : « Il n'était pas encor trois heures qu'on commençait à voir défiler vers l'Académie de France des pelotons de gens du bas peuple armés de pierres et de bâtons. Les patrouilles qui roulaient depuis plusieurs jours furent renforcées, et dans le voisinage de mon habitation, on plaça des piquets nombreux de soldats. On avait su que les nouvelles armes de la République de France devaient sortir de l'Académie et être placées sur ma porte à l'entrée de la nuit (1). »

A l'Académie, on ne se doutait de rien (2). Mérimée, Girodet, Lafitte et Pequignot achevaient de peindre les écussons aux armes de la République. Girodet s'était particulièrement chargé de celui qui était destiné à l'Académie. Les quatre peintres étaient réunis dans une chambre écartée d'où l'on ne pouvait entendre le bruit qui se faisait

(1) *Aff. Étr. Mss. France et divers États.* 274 k.
(2) Récit de Mérimée. Lettre de Girodet déjà citée.

dans le palais. Vers quatre heures du soir, un d'eux sortit et rapporta à ses camarades que la cour était remplie de monde, mais que la foule n'annonçait aucune intention hostile. Il sortit de nouveau, et revint effrayé annoncer à ses amis que le peuple brisait les vitres, les fenêtres, les portes et les statues. Déjà le peuple envahissait le grand escalier, quand une forte patrouille vint empêcher le désordre de prendre des proportions plus graves. Les jeunes artistes n'hésitèrent point à aller au-devant des soldats, qui s'il faut en croire Mérimée et Girodet, ne leur ménagèrent point les bourrades. Les soldats les prirent-ils pour des émeutiers ? Trouvèrent-ils l'occasion bonne pour berner quelques Français? Ceux-ci reçurent des coups de crosse de fusil, mais parvinrent à sortir du palais ; la brutalité des soldats vis-à-vis d'eux fit croire aux émeutiers qu'ils étaient des leurs. Chacun des pensionnaires tira de son côté et se mit en sûreté.

A l'heure même où avait lieu l'invasion de l'Académie de France, un autre fait d'un caractère bien plus grave s'accomplissait.

A quatre heures de l'après-midi, Flotte, Amaury Duval, la citoyenne Bassville, l'enfant de Bassville et sans doute Bassville lui-même (1) sortirent en voiture découverte de chez Moutte pour aller se promener au Corso. Le cocher et les domestiques ainsi que Duval et Flotte portaient à leurs chapeaux des cocardes tricolores. Flotte était en uniforme. Selon la *Relation officielle de la Cour de Rome*, l'enfant de Bassville avait à la main un petit drapeau tricolore ; d'après une autre version ce n'était point un drapeau mais le mou-

(1) Il n'est question de lui ni dans la déclaration de Duval, ni dans celle de Flotte.

choir de sa mère (1). Ils firent une fois le tour du Corso fort tranquillement, mais en arrivant sur la place Colonne où la foule était particulièrement épaisse, ils furent accueillis par des sifflets et des huées Deux abbés, paraît-il, donnèrent le signal et crièrent : « Tue ! tue ! ces gueux de Français. » Flotte dit alors au cocher de tourner comme pour continuer la promenade ; la voiture se trouva en face d'une rue qui menait en peu de moments chez Moutte ; le cocher y poussa ses chevaux. A peine les Français y furent-ils entrés qu'une grêle de pierres les assaillit. Ils furent assez heureux pour arriver néanmoins jusqu'à la maison de Moutte et pour descendre de voiture sans être blessés. Ils fermèrent les portes et attendirent.

Y avait-il eu de leur part d'autre imprudence que celle de cette promenade ? La relation officielle prétend que, sur la place Colonne, les Français lâchèrent hors du carrosse un coup de pistolet. Mais Duval le nie de la façon la plus énergique. « J'affirme devant Dieu et les hommes, dit-il, que nous n'avions dans le carrosse aucune espèce d'arme à feu. » D'autre part, Mackau affirme dans la relation rédigée par son neveu Fitte « qu'un coup de pistolet fut tiré par un Romain sur le cocher ». Les témoins, Duval et Flotte, ne relatent nulle part ce fait qu'ils n'auraient pas manqué de consigner. Il faut admettre qu'il n'y eut de coup de feu tiré ni d'un côté ni de l'autre.

La rue où habitait Moutte était fort étroite : elle fut bientôt remplie d'une foule exaspérée qui demandait à grands cris qu'on lui livrât *l'amiral* (c'est ainsi qu'on désignait

(1) Relation Dorat-Cubières. J'ai vu de ces mouchoirs imprimés à bandes tricolores qui étaient de mode en France en 1792. Pourquoi ne serait-ce point un de ces mouchoirs que tenait le petit Bassville ?

le major Flotte) (1) : des patrouilles se trouvaient aux environs, mais soit impuissance, soit mauvaise volonté, elles n'intervinrent point immédiatement. Les vitres de la maison avaient volé en éclats, les portes furent enfoncées, la populace s'y précipita.

Que se passa-t-il alors ? Les relations des témoins oculaires et des individus qui, se trouvant à Rome, ont pu recueillir les nouvelles de première main diffèrent tellement, qu'il est indispensable de rapporter l'un après l'autre chacun de ces récits pour essayer de trouver la vérité.

Flotte dans sa lettre à Mackau dit : « J'avais pris la résolution de me défendre, le citoyen Bassville m'en fit sentir l'impossibilité. Sa femme monta chez la sœur du propriétaire : déjà, j'entendais le peuple qui forçait la porte de l'antichambre que nous avions barricadée. Je perds de vue le citoyen Bassville. Je vais pour rejoindre sa femme et mourir en la défendant, mais la porte était fermée et la clef avait été enlevée par son mari. Je redescends. Le peuple était dans les appartements voisins. Je n'ai que le temps de me précipiter par une fenêtre avec une femme et trois domestiques. Je me trouve dans une cour sans issue. Je demande à des gens d'une maison voisine de m'ouvrir. Ils me répondent qu'ils ne peuvent pas. Alors, je me crus perdu; ne doutant nullement qu'ils allaient avertir les assassins, je me résignais à tout. Je restai sept heures dans cette cruelle perplexité. »

La relation de Fitte-Soucy est encor plus imagée : « La citoyenne Bassville évite la mort en se jetant au milieu des assassins tenant son fils dans ses bras; les barbares la précipitent à travers les escaliers; elle allait être poussée dans la

(1) Relat. de Mérimée.

rue et immolée lorsque l'un d'eux, par je ne sais quel motif, s'écrie : « Si vous la mettez dehors nous n'en serons plus les maîtres. » On la remonte donc dans un grenier, où elle attendit son sort avec son fils. »

Plus loin, Flotte raconte les détails qu'il a appris de plusieurs officiers sur ce qui s'est passé dans la maison : « La citoyenne Bassville, dit-il, voyant que les assassins montaient chez elle, eut le courage de ne point les attendre. Son enfant dans ses bras, elle se précipita au milieu d'eux suivie de sa femme de chambre. Elle se vit entourée de couteaux. On criait : « Elle était dans la voiture ! Tue! tue ! » Un homme avait le bras levé pour l'assassiner. Elle saute dessus, on l'entraîne en bas. Elle allait être livrée à la foule qui était dans la rue. Heureusement, un homme moins barbare l'arrache, l'entraîne, la remonte, la conduit dans un grenier avec son fils et sa femme de chambre et met une sentinelle pour la garder. »

Voilà le récit de Flotte. Quelle confiance peut-on y ajouter lorsqu'on a entre les mains le témoignage de Marie-Josèphe Ringuet, femme de chambre de Mme Bassville, récit envoyé de Naples le 1er fructidor an V par le ministre Canclaux. « Au milieu de ce désordre, dit-elle, M. Moutte eut le courage de cacher ces deux infortunées (Mme Bassville et elle) dans un lieu où les assassins ne purent aller, ne connaissant pas parfaitement les avenues de la maison : le soir on travestit les deux dames en soldats et on les sauva ainsi de la fureur du peuple. »

Jusqu'ici un point seulement semble établi par la relation de Flotte, c'est qu'il se sauva et abandonna Bassville. Ce point va d'ailleurs être confirmé par la relation envoyée au Ministre des Relations extérieures par Amaury Duval, en ger-

ASSASSINAT DE HUGOU DE BASSVILLE À ROME

minal an V. « Une partie des domestiques, dit-il, et le major Flotte descendirent au moyen d'une corde dans une petite cour intérieure. » Cette cour, d'après la relation publiée dans le Supplément à la *Gazette de Leyde* du 15 février 1793, était celle du Palais de la Marquise Palombara.

Il convient donc d'écarter aussi la portion du récit de Digne ainsi conçue : « On assure que le major de Flotte voulut tirer sur les soldats et le peuple qui était entré pêle mêle avec eux. On ajoute que le citoyen de Bassville voulut se jeter sur le major pour l'empêcher de se porter à cet excès. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'un des pistolets fut déchargé et que dans le même instant le citoyen de Bassville reçut dans le bas-ventre, par un homme du peuple, un grand coup de rasoir qui lui fit sortit les boyaux.

« A l'aspect du sang de cette malheureuse victime le peuple parut un peu arrêté et le major de Flotte profita de ce moment d'étourdissement pour se sauver par une fenêtre. La malheureuse citoyenne Bassville se jeta aux pieds du peuple pour implorer la vie pour elle et pour son enfant et le peuple répondit qu'il n'en voulait ni aux femmes ni aux enfants, mais seulement aux Français et surtout à ceux qui étaient venus chez eux porter le trouble et la dissension. »

Deux faits seulement sont constants jusqu'ici : le premier, résultant des dépositions de Flotte et de Duval témoins oculaires : que Flotte s'est sauvé de la pièce où se trouvait Bassville avant qu'elle ne fût envahie par la populace. Le second, résultant du récit de la femme de chambre Marie Ringuet : que Mme Bassville n'eut à courir personnellement aucun danger et ne se trouva point en face des envahisseurs de la maison.

Mais le point le plus important reste à dégager : Comment

Bassville fut-il blessé ? Quel fut son assassin ? Avec quelle arme fut-il frappé ?

Amaury Duval au témoignage duquel il convient d'attacher une véritable importance, car, outre que sa vie postérieure fut parfaitement honorable et pure de tout excès, les divers récits qu'il a laissés de la journée du 13 janvier sont dénués de toute vanterie et de toute déclamation, dit dans sa lettre de germinal an V : « Bassville s'obstina à ne point suivre Flotte et les domestiques, parce qu'il ne croyait point que ce fut un moyen de salut, il me conjura de rester avec lui pour l'aider à ranger des meubles près de la porte qui conduisait à l'appartement supérieur où nous avions caché sa femme et son enfant ; les assassins nous surprirent dans cette position; il fut percé d'un coup de baïonnette, je fus poursuivi par eux de chambre en chambre. »

Ainsi, suivant Duval, c'est un coup de baïonnette ; suivant Digne, un coup de rasoir; suivant Varon « au moment où Bassville arrête les mains de Flotte armé pour se défendre, il est frappé par un soldat d'un coup de baïonnette qui lui ouvre le ventre ». La relation de la cour de Rome dit : une arme blanche « arme bianca. » Le procès verbal du docteur Guiseppe Busan, imprimé à la suite de la relation Fitte donne simplement la description de la blessure « placée à la partie gauche de la région ombilicale avec sortie d'un long morceau (tratto) d'intestin Iléon notablement tuméfié et coloré. » Plus loin le docteur Busan racontant les soins qu'il a donnés à Bassville dit que la blessure était irrégulièrement ronde (tonda) comme une large piqure (puntura).

Cette description indiquerait plutôt en effet un coup de baïonnette : mais quelle confiance faut-il avoir dans le procès

verbal de Bussan alors que l'on voit de quelle façon Fitte a arrangé pour le pathétique ou l'utilité de la cause le récit même de Flotte?

Le seul témoignage important est celui de Duval. Duval n'accuse personne : il ne dit nulle part que l'assassin ait été un soldat. Aurait-il manqué de le dire, lui qui a composé une réfutation de la relation publiée par la cour de Rome, réfutation qui se trouve imprimée à la suite de la relation Fitte. Il est vrai que dans cette relation on trouve l'affirmation suivante : « Pendant ce temps, des satellites avaient pénétré jusqu'à Bassville et l'un d'eux le perça d'un coup de baïonnette sans qu'il fit la moindre résistance (1). » Mais cette allégation est de Fitte et non de Duval.

Il est encor vrai que d'après le récit de Bussan, Bassville mourant aurait dit qu'il connaissait son assassin, que cet assassin était un soldat, qu'il lui pardonnait et ne voulait point le désigner. Ce sont là des sentimens chrétiens qui seraient de nature à montrer que Bassville s'était réellement réconcilié avec la religion et avait fait une confession sincère, mais comment accorder ces paroles de pardon avec le désir de vengeance qu'on prête au moribond ? Si Bassville pardonnait à son meurtrier, comment n'aurait-il pas désiré qu'on n'inquiétât pas le Pape ? Il faut se méfier aussi bien des amplifications que Fitte, dans le but de grandir

(1) Plus haut, dans la même relation : « Mais qu'a-t-on fait ? Le malheureux Bassville a été assassiné dans ses propres foyers, presque dans les bras de sa femme et de son fils et qu'avait-il fait ? A quoi bon les milices que vous aviez rassemblées, dites vous, pour prévenir le désordre ? Mensonge bien impudent et procédé bien atroce ! car, ou vous n'avez pas rassemblé vos soldats et alors même vous êtes complices du crime, ou ils étaient rassemblés et vous ne l'avez pas empêché ! Mais je frémis ! Ce sont vos satellites eux mêmes qui l'ont percé, Bassville est mort d'un coup de baïonnette. Etes vous coupable ?...»

son héros, a pu ajouter au récit de Bussan, que des exclamations qu'il lui a prêtées pour provoquer la vengeance de la République.

En tous cas, ce point sera difficilement éclairci. Plus tard en effet quand on rechercha quels avaient pu être les meurtriers de Bassville, lorsque les Français victorieux, maîtres de Rome, en état d'imposer leurs volontés au Pape, s'enquirent des assassins, les Commissaires chargés de la recherche des objets d'art attribués à la République par le traité de Tolentino insérèrent dans une lettre du 15 prairial an V le paragraphe suivant: « Ne voit-on pas tous les jours se promener impunément à Rome l'assassin de l'infortuné Bassville ? N'a-t-il pas même été récompensé par le gouvernement qui l'a fait caporal d'un quartier ? » Le Directoire ordonna à Cacault, son ministre près du Saint-Siège, de demander la dégradation de ce caporal ; mais Cacault répondit le 2 thermidor: « J'ai entendu parler de cet homme qu'on dit avoir assassiné Bassville. J'ai cherché quelles preuves on pourrait avoir qu'il a commis ce crime; je n'ai trouvé personne qui puisse m'en donner. » En nivôse an VI, Joseph Bonaparte dans un résumé apologétique des actes de sa courte ambassade à Rome affirma que les assassins de Bassville demeurés à Rome étaient : « L'abbé Beltrani, agitateur principal ; Pallini, alors caporal, fait depuis sergent: Il blessa Bassville avec sa baïonnette. Il demeure rue du Babouino n° 26. Le perruquier convaincu de l'avoir assassiné d'un coup de stylet, demeurant dans la même rue.» Il ressort de tous les témoignages et, en particulier du procès verbal du docteur Bussan, que Bassville n'a reçu qu'une blessure. D'après Joseph Bonaparte, il y aurait eu pour cette unique blessure, deux armes différentes et deux assas-

sins différents ; une baïonnette et un stylet; un caporal et un perruquier. Et le plus étrange, c'est que Joseph découvre ces assassins après le meurtre de Duphot, alors que la légation française a quitté Rome et pendant tout le temps que l'ambassade a duré, il n'a point pensé à demander leur punition.

Personne au fond ne peut connaître exactement la vérité et si l'on essaie de reconstituer d'après les témoignages sérieux, la scène du meurtre de Bassville on se rend bien compte de l'impossibilité où étaient les Français de désigner l'assassin.

Que Bassville fût sorti en voiture avec sa femme et son enfant, Flotte et Amaury Duval, ou qu'il fût resté chez Moutte, peu importe. Il se trouvait dans la maison quand les promeneurs s'y réfugièrent ou il s'y réfugia avec eux. Un temps assez long se passa avant que la porte fut forcée. Bassville l'employa à écrire une lettre au cardinal Zelada pour réclamer du secours. Cette lettre non décachetée fut remise plus tard à Azara (1) par Zelada qui la tenait sans doute de la police. L'entrée de la maison fut forcée : Flotte et les domestiques s'esquivèrent par une fenêtre; Bassville et Duval essayèrent d'entasser des meubles devant la porte du palier pour arrêter l'envahissement de la foule. Cette vaine barricade tomba. Duval se sauva à travers les chambres, poursuivi par la populace et, à ce moment, Bassville fut frappé.

Avait-il essayé de se défendre, de frapper avec un stylet les premiers envahisseurs ? la relation de la Chancellerie Romaine l'affirme ; Varon le nie énergiquement, mais Varon

(2) Relation Mérimée.

le nie parceque, dit-il, les Français ignorent ce qu'est un stylet, arme ignoble ; Duval a qualité pour nier : mais, il parait difficile de s'indigner avec lui contre l'affirmation du cardinal Zelada. Bassville était en état de légitime défense et eut-il frappé avec un stylet, il aurait eu raison de frapper.

Au contraire de ce qui se passe d'ordinaire dans les tumultes populaires, le meurtre de Bassville arrêta brusquement l'élan des émeutiers. Un soldat toscan, de la compagnie Truglia, nommé Giuseppe Massani se précipita sur Amaury Duval, le couvrit de son corps, et secondé par plusieurs de ses camarades, parvint à le conduire à un corps de garde au milieu de la populace qui emplissait les rues. Flotte et les domestiques restèrent dans leur cour ; Moutte, madame Bassville et sa femme de chambre demeurèrent dans le grenier.

Quant à Bassville, l'infortunée victime de ce drame, on ne le laissa point mourir dans l'endroit où il avait été frappé. Mérimée qui s'était réfugié dans une maison sise en face de celle de Moutte chez d'honnêtes gens qu'il connaissait depuis son arrivée à Rome, « vit passer sous ses fenêtres des soldats qui trainaient par les cheveux le malheureux Bassville, sans connaissance, couvert de sang, à demi nu, n'ayant plus que quelques lambeaux de son uniforme dont le peuple se disputait les morceaux. On le porta ainsi au milieu d'une grêle de pierres dans un corps de garde voisin. » Y a-t-il exagération dans ce récit de Mérimée, d'ordinaire véridique et passablement sagace?

Il y a évidemment exagération dans celui de Fitte : « Le malheureux Bassville fut traîné au corps de garde par des satellites qui lui arrachèrent les cheveux, lui brulèrent la

figure avec des torches, le couvrirent encor de contusions.» Mais il y a d'autre part atténuation dans le récit de Digne : « On chercha dans le même instant, dit-il un chirurgien pour donner au malheureux Bassville tous les secours que l'humanité réclame, mais l'insurrection générale dans laquelle était alors la ville n'en put faire trouver qu'un mauvais et il fut transporté dans un état misérable dans une des casernes des soldats sous une forte escorte. » La relation de la cour de Rome est muette sur les mauvais traitements. « Le blessé Bassville, dit-elle, fut transporté en lieu sûr. » Cela est peu. Mérimée n'a pu pourtant inventer ce qu'il affirme avoir vu. Mais d'autre part un autre prétendu témoin dont la relation anonyme est envoyée par Mackau dit: « Je vis Bassville le soir du 13 lorsqu'on le transportait au corps de garde de la rue Frattine et il me pria de vous informer de l'action barbare combinée par la Secrétairerie d'État de Rome contre les Français et il me chargea de vous faire savoir ainsi qu'à la République qu'il avait été blessé dans la maison de Moutte pour n'avoir pas voulu signer un papier qu'un abbé lui apportait de la part du Secrétaire d'État, que dans le moment où il refusait de signer ce papier, on fit avancer un perruquier qui le perça de deux coups de rasoir. Enfin Bassville m'ajouta en français qu'il soupçonnait Digne d'avoir trahi la nation. » S'il fallait croire cet anonyme, Bassville aurait eu sa connaissance et il serait difficile d'admettre qu'un homme traîné par les cheveux ait pu entretenir une conversation avec un passant, qu'un français assassiné parce qu'il était français, ait pu s'entretenir en français avec un français, sans que ce français ait couru des dangers. Mais le surplus de la relation de cet anonyme est un tel tissu d'absurdités qu'il est impossible

d'ajouter foi au détail dont il prétend avoir été témoin (1).

Mérimée exagère peut-être, mais une portion de ce qu'il raconte est vraie, le procès verbal du docteur Bussan le constate. Le docteur trouva sur le corps de Bassville des contusions, il constata que les cheveux étaient arrachés, que la face et surtout le nez était brûlé. Cela ne s'était point fait tout seul.

Bussan a assisté à l'agonie de Bassville; il en a laissé une relation qui se trouve imprimée à la suite de la relation Fitte. Voici ce qu'il raconte : Le soir du 13 janvier, lui Bussan se trouvait dans une boutique de pharmacien sise sur le Corso lorsqu'il fut appelé pour visiter un blessé dans un corps de garde de la rue Frattina. Il trouva les deux petites chambres du corps de garde pleines de soldats ; autour du blessé se tenaient, un des curés de la paroisse de San Lorenzo in Lucina, allemand de nation qui venait de confesser Bassville et un chirurgien qui montra au docteur la blessure du patient. Bussan après avoir donné au blessé une position convenable, pratiqua une dilatation grâce à laquelle il put introduire une grande partie de l'intestin ; puis il prescrivit une copieuse saignée ; il se procura un mauvais matelas, meilleur pourtant que le hamac sur lequel on avait placé Bassville. Ce ne fut que quelques heures plus tard, après l'arrivée du capitaine du quartier, qu'il

(1) Par exemple, l'anonyme envoie comme une pièce authentique et de la plus haute importance, le billet suivant du secrétaire d'Etat au général des armées du Pape:« Le comte Caprara, général des armées du Souverain Pontife donnera avis à ses officiers subalternes et à ses soldats qu'aujourd'hui 13 janvier 1793, il y aura un massacre de Français dans la rue du Cours et autour de l'Académie. Quelque tumulte et quelque désordre qu'il y ait, le général donnera l'ordre à ses soldats de laisser égorger les Français et même ils prêteront main forte contre eux en cas de besoin. Car tel est notre bon plaisir et celui du Pape notre Souverain.

Donné à Rome, au Vatican, le Dimanche 13 janvier 1793.

ZELADA sécrétaire d'Etat. »

obtint des draps pour le lit, et des linges pour le pansement. On coupa les habits du blessé, on lui fit un lit comme on put et pendant que Bussan envoyait quelqu'un à la recherche du docteur Flaïani chirurgien du Pape, le curé administrait à Bassville les sacrements, y compris l'extrême onction.

Ce point fut plus tard l'objet d'une discussion très-violente : La cour de Rome déclarait que Bassville avait rétracté son serment à la Constitution, mais qu'il avait fait cette abjuration en secret promettant de la rendre publique au cas où il guérirait. Mackau et Fitte répondaient que c'était invraisemblable, mais personne ne nia que Bassville eût reçu les sacrements : Or il ne pouvait les avoir reçus s'il n'avait abjuré.

Au moment où Bassville venait de communier arriva un abbé du fisc chargé de reçueillir la déposition du blessé. Bassville énonça sur la demande de l'abbé du fisc ses noms et prénoms et se qualifia : secrétaire de la légation à Naples pour la République française (1). L'abbé répugnait à écrire cette qualité, mais le malade la répéta avec insistance. Il dit ne pas connaître ses agresseurs y compris celui qui l'avait blessé ; quand l'abbé fut parti, Bassville dit et répéta en présence de témoins que son meurtrier était un soldat mais qu'il ne voulait point lui faire de mal (2).

Le chirurgien du Pape arriva enfin ; on parvint à faire l'introduction entière de l'intestin ; la blessure fut traitée suivant les meilleures règles de l'art. On donna au malade la position la plus favorable que permissent le misérable

(1) Mackau donne cette réponse comme infirmant l'abjuration. Elle me semble seulement l'affirmation d'un fait indéniable.
(2) Relation du docteur Bussan.

lit et le lieu où il se trouvait, mais les douleurs augmentaient. Le malade se plaignait de crampes dans les différentes parties du corps et particulièrement à la cuisse gauche. De plus, sa digestion n'était pas faite et contrariait l'effusion du sang. D'ailleurs son imagination troublait son repos. Il croyait être seul avec Bussan ; il se plaignait de la cruauté d'un « vieux petit officier » qui l'avait fait insulter, il se lamentait, disant que les épouvantables injures qu'il avait reçues des abbés et des prêtres ne seraient pas assez vengées. Quelque effort que fit le médecin pour lui imposer silence, il répétait : « Mon cher docteur, il m'a fallu être victime d'une cabale infâme des prêtres(1). »

De Bure de Villiers avait envoyé du linge et des couvertures; il avait offert sa maison et demandé la permission de visiter Bassville. Le commandant du poste refusa brutalement. Bussan lui fit remarquer que le repos et les commodités nécessaires manquaient au blessé, mais l'officier répondit que Bassville devait rester et qu'un corps de garde était un corps de garde.

On avait pourtant quelque espérance ; des symptômes favorables apparaissaient ; certaines fonctions s'accomplissaient, les nerfs et le pouls se calmaient, mais au milieu de la nuit, le bruit de la rue et celui du corps de garde redoublèrent ; la sueur s'arrêta brusquement ; le docteur demanda à changer la chemise du malade, mais quand il voulut chauffer la chemise de rechange on lui répondit qu'il n'y avait pas de charbon. Il dut réchauffer la chemise avec sa chaleur naturelle. A partir de ce moment l'état du blessé empira et devint bientôt désespéré.

(1) En français dans la relation de Bussan.

D'ailleurs comment, dans ce corps de garde, attendre une guérison, les allants et venants insultaient les Français et Bassville lui-même; les soldats venaient le regarder, des visiteurs se faisaient constamment annoncer au nom du Secrétaire d'État, du Général des armées pontificales, de « tous les autres supérieurs du premier ordre. » Le curé allemand revenait à chaque instant et Bassville disait: « Quel homme pesant! Il faut pourtant que dans l'endroit où je suis, je le souffre! » Un autre abbé, le Vice gérant de Rome vint encor lui annoncer que tous ses papiers avaient été remis sans avoir été touchés au Ministre d'Espagne et lui dire que le Secrétaire d'État commandait qu'on le servit bien. Bassville remercia simplement.

Il sentait qu'il était perdu; la gangrène montait: le blessé demanda à faire son testament. Il mourut le lundi 14 au commencement de la nuit, vers les sept heures du soir. Son valet de chambre, Pierre Matthieu dit Durand ne l'avait point quitté et le fit enterrer (1).

Que l'on mette de côté les excès de zèle des subalternes, les sottises des soldats, les cris et les attentats de la populace, dont le gouvernement pontifical ne peut véritablement pas être déclaré responsable, on se trouve en face des faits suivants: Bassville a été frappé par une émeute populaire; un crime a été commis, mais non pas un crime contre le droit des gens, car Bassville n'est à Rome ni accrédité, ni même accréditable. Il est comme il l'a dit lui-même au cardinal Zelada, un étranger venu pour visiter les monuments et attiré par la simple curiosité. Une fois le crime commis, Bassville est mis en lieu de sureté, dans un corps

(1) Suivant la gazette de Leyde il fut enterré aux frais du Saint-Siége.

de garde : des consignes peu intelligentes empêchent de le transporter ailleurs, mais, dans ce corps de garde, il est au moins à l'abri de l'émeute et qui peut dire si l'émeute le respecterait ailleurs ? Il est soigné par deux chirurgiens, dont le propre chirurgien du Pape. Les autorités de la ville s'empressent pour s'informer de ses nouvelles ; c'est lui qui refuse d'indiquer son meurtrier qu'il dit connaître ; on lui prodigue — jusqu'à l'excès — en même temps que les secours temporels, les secours spirituels, et à Rome, ce n'est point ce qui est jugé le moins considérable. En même temps on songe aux autres Français : Amaury Duval a été enfermé dans un corps de garde. « Aussitôt que le cardinal Zelada est informé de sa détention il envoie lui faire des offres généreuses et lui donne des preuves d'intérêt.» Néanmoins, ce ne fut qu'au bout de quinze jours qu'on lui permit de quitter Rome(1). Quant à Flotte il est demeuré dans sa cour sans issue, pendant sept heures, et il a fait durant ce temps de pénibles réflexions. Le peuple soupçonnait qu'il s'était réfugié dans une maison attenante à celle du banquier Moutte et voulait à tout prix qu'on le lui livrât. Les cris redoublés, les menaces de la foule inspirèrent à la fin une telle frayeur qu'un officier fut chargé de proposer aux insurgés de choisir quelques uns d'entre eux pour faire avec lui une perquisition. Cette visite fut sans résultats. Le peuple reprocha alors à ses délégués de n'avoir point visité les caves. Il fallut qu'ils revinsent, qu'ils entrassent partout. L'officier s'était assuré de leur silence. Enfin après de longues heures, pendant lesquelles Flotte avoit cru plusieurs fois que son dernier

(1) Récit d'Amaury Duval.

instant était arrivé, des soldats entrèrent dans la cour ; Flotte dit qu'on le garrotta ainsi que ses compagnons d'infortune ; il ajoute que l'officier qui commandoit lui mit son sabre sur la poitrine et qu'un soldat arrêta le coup — mais ce détail manque de vraisemblance — et d'autre part Flotte oublie de dire, ce que raconte Digne, qu'un officier italien qui avait longtemps servi en France lui procura un uniforme papal pour se déguiser. Ainsi costumé, on le conduisit dans une maison voisine, dans un vaste salon où lui et ses compagnons « furent exposés aux insultes d'une cinquantaine de satellites et de plusieurs officiers dont l'un eut la bassesse de battre un domestique du citoyen Moutte ». Enfin arriva un homme « à figure respectable » nommé Ancoramboni qui fit mettre en liberté Flotte ainsi que les autres français dont il répondit. « Il me témoigna, dit Flotte, une grande sensibilité sur tout ce qui m'était arrivé et ne me parut point partisan des horreurs de cette journée. »

A peine Flotte fut-il reconnu qu'il reçut un message du cardinal Zelada pour le féliciter du bonheur qu'il avait eu de se sauver, pour lui demander s'il avait besoin de quelque chose et pour lui enjoindre de partir le plus vite possible, sa vie n'étant point en sûreté à Rome.

On arrangea tout pour son départ. Mme Bassville, et sa femme de chambre purent, ainsi que Moutte, sortir de la maison déguisées en soldats. Ancoramboni leur fournit de l'argent (1) et les conduisit tous les cinq (2) jusque en dehors de Rome où ils trouvèrent une voiture qui les mena à Naples. On fit courir après eux un courier pour leur porter

(1) 70 Écus.
(2) Flotte, Moutte, Me. Bassville, son fils et sa femme de chambre.

des passeports qu'on avait oublié de leur donner (1).

Voilà le sort des personnages principaux du drame du 13 janvier : quant aux personnages accessoires, ils avaient comme Mérimée trouvé asile chez des particuliers de leur connaissance. Néanmoins, à la nuit, Girodet crut pouvoir sortir. « Il retourna à l'Académie qui était devenue le palais de Priam. On se préparait à briser les portes à coups de hache et à mettre le feu. Il fut reconnu dans la foule par un de ses modèles qui faillit le perdre par le transport de joie qu'il eut de le voir sauvé. » Ce modèle lui donna l'hospitalité ainsi qu'à un de ses camarades et deux heures avant le jour, Girodet et son ami se décidèrent à quitter Rome. Ils marchèrent deux jours à pied ; ne purent trouver de voiture qu'à Velletri et arrivèrent enfin à Naples où Mackau les accueillit de son mieux et où ils se trouvèrent réunis à ceux de leurs camarades qui sur l'injonction de Bassville avaient quitté Rome antérieurement.

Quant à Mérimée, il écrivit le 14 au matin à Azara, qui avait souvent offert un asile à Bassville dans le palais d'Espagne. Azara réitéra aux artistes ses offres obligeantes leur prodigua des secours de toute espèce, leur procura des passeports en blanc et aida à leur départ pour Florence où la plupart d'entre eux allèrent se réfugier (2). Bientôt il ne resta à Rome en dehors des émigrés, de Digne et de Ber-

(1) Avant de quitter Rome, Flotte avoit si l'on en croit la *Gazette de Leyde* déclaré par un écrit signé de sa main qu'il devait son salut à la clémence et à la magnanimité du Pape ainsi qu'à la vigilance du gouvernement.

(2) En avril 1793, les pensionnaires Bridau, Réattu, Girodet et Lagardette se trouvaient à Naples ; à Florence, en dehors des pensionnaires Mesnier, Gérard, Lafitte, Gouais, de Maux, s'étaient réfugiés Pecquignot, Vicar, du Tertre, d'Andrillon, Fabre, Gauffier, Mérimée, Marchand, Monet, Vignalis, Lange, Boguet, Gagneraux, Desmarets, Corneille, Epinat, Thiau, Denon, Varon, de Bure de Villiers, Bloucatte de Naville, Laliment, Raban, Delare, Plosu, Vinel et Laborde.

nard, que les peintres Denis Blanchard et Sanloz et quelques artisans comme Yves Livinec, menuisier, Du Taillis, coutelier et Champagne, serrurier: Ces trois individus ainsi que deux infirmiers de la maison de Saint Louis furent détenus pendant quelque temps au château Saint-Ange et mis en liberté en mai 93.

Bassville fut donc la seule victime : quelques maisons furent pillées : celle de Moutte, comme on l'a vu ; puis celle de Digne où le feu fut mis au rez-de-chaussée et où tous les vitrages qui n'étaient pas garantis par des jalousies furent brisés ; la boutique d'une marchande de modes connue par ses opinions révolutionnaires et celle d'Ives Livinec qui avait en dépôt les tableaux des pensionnaires de l'Académie; on ne trouva pas les tableaux mais on pilla le mobilier. La foule se porta encor au palais Torlonia et au palais d'Espagne, mais dans ces deux endroits elle trouva des soldats en force « et à l'exception de quelques injures, de quelques menaces et de quelques carreaux cassés, ces maisons, écrit Digne, n'éprouvèrent aucun autre malheur. »

La nuit du 13 au 14 fut très agitée, bien que le Pape eut chargé spécialement le sénateur de Rome, prince Rezzonico et le marquis Massimi d'aller haranguer le peuple. Tout se borna à des cris de : vive le Pape ! vive la Religion!

Le 14, l'émeute se tourna contre les Juifs qu'on soupçonnait être du parti des Français. Une foule considérable se porta à la place Saint Pierre pour demander au Pape sa bénédiction et la permission d'aller brûler le Ghetto. Quoique la nuit fut fort avancée, Pie VI se montra à la fenêtre et chargea les cardinaux avec lesquels il se trouvait de descendre et de calmer le peuple. Il se manifestait en même temps une hostilité violente contre les Français de quelque

opinion qu'ils fussent. Ce même lundi, cinq à six des plus déterminés chefs du peuple vinrent trouver le cardinal Zelada pour lui annoncer que tout le peuple de Rome était prêt à sacrifier sa vie pour la Religion et pour le Pape, mais qu'il ne voulait plus des Français. Ils dirent qu'il fallait chasser Maury qui coutait un argent considérable à l'État et que le peuple aurait brûlé son habitation s'il n'avait sû qu'elle appartenait à Zelada.

Enfin le 15 le gouvernement prit le parti de faire passer dans les quartiers les plus tumultueux des missionnaires en renom et de faire faire par eux des exhortations pour ramener la paix et l'ordre. Le peuple s'émut aux sermons et aux exercices de piété ; en même temps les patrouilles étaient permanentes et les ponts sérieusement occupés. Le 16, le cardinal Zelada publia un édit où en remerciant le peuple romain de l'attachement qu'il avait manifesté à la Religion et de l'amour qu'il avoit témoigné à la personne du Pape, en déclarant que le Pape avait pris des mesures pour maintenir intacte dans ses États la foi Catholique et assurer la sécurité de ses sujets, il interdisait les bruits et les clameurs, les insultes aux maisons et aux boutiques, les attaques contre les citoyens de quelque nation qu'ils fussent et à quelque religion qu'ils appartinssent. Le peuple se calma ; mais la nouvelle de l'exécution de Louis XVI vint réveiller la haine contre les français. A partir du 5 février, Rome fut en fermentation. Le 11 (1), un servant de l'hôpital saint Louis se prit de querelle avec un domestique du cardinal Zelada. Le domestique conta à plusieurs personnes que le servant lui avait dit qu'il ne restait à

(1) Corresp. de Flotte, Ministre à Florence. Lettre du 22 février 1798 (*Florence* 145).

Rome que pour couper la tête au Pape et au cardinal Zelada à l'arrivée des troupes françaises. Le peuple s'assembla, se porta en armes à l'hôpital saint Louis, voulut enfoncer les portes. La force armée arriva et pour soustraire ce français à la rage populaire, s'en empara et le conduisit au château Saint-Ange. Chemin faisant, le prisonnier manqua d'être enlevé par le peuple et sans un détachement de cavalerie accouru à propos, c'en était fait. La foule se porta à toutes les habitations des Français, arrêta ceux qu'elle trouva et les remit aux différents corps de garde. Quelques uns s'y réfugièrent d'eux-mêmes (entre autres MM. de Roquefeuille et d'Osmond). Ensuite, les émeutiers se rendirent au Vatican, voulurent voir le Pape pour lui demander l'expulsion de tous les Français à l'exception de Mesdames et du cardinal de Bernis, mais y compris l'abbé Maury. On fut obligé d'armer les Suisses de fusils, de charger des canons à mitraille, de faire avancer de la cavalerie. Il y eut plusieurs soldats blessés et ce ne fut qu'avec une peine extrême qu'on parvint à dissiper le peuple.

A la suite de cette nouvelle émeute, le Pape publia un édit dans lequel il rappelait ses sujets aux devoirs sacrés de l'hospitalité et faisait le plus grand éloge des émigrés français.

L'émeute du 11 février fut le signal du départ de Rome des derniers Français. Il n'y resta bientôt plus que ceux qui étaient en quelque façon naturalisés Romains ou les émigrés compromis par leurs opinions politiques au point qu'ils ne pussent avoir aucun espoir de rentrer en France tant que durerait la Révolution.

V

PROJETS DE LA FRANCE.

Pendant tout le XVIIIe siècle, il fallait à un courrier quinze jours environ pour venir de Rome à Paris. De plus, à moins de faits absolument extraordinaires, ce courrier ne passait qu'une fois par semaine. Donc, tandis que ces divers événements s'accomplissaient à Rome, à Paris on en était encor aux assurances absolument favorables données par Bassville dans ses lettres de la fin de décembre. Une de ses affirmations avait entièrement frappé le Conseil exécutif quelque peu affranchi du joug littéraire et politique de madame Roland. Bassville, désireux de la place de ministre à Rome, avoit répété que Pie VI étoit tout disposé à accueillir un ministre de la République. La démarche faite près de Belleville était encourageante ; les démonstrations de joie à Rome, à la nouvelle de l'arrivée de Sémonville, puis de Belleville, prouvaient un empressement véritable, et quel triomphe n'eut-ce pas été pour la République que de se faire reconnaître authentiquement par le Souverain Pontife, au temps même où elle mettait en jugement le fils aîné de l'Église? C'était la rupture, l'effondrement de la coalition Européenne; de plus et au point de vue des affaires inté-

rieures, c'était la solution toute trouvée de difficultés dont nul esprit ne pouvoit méconnaître l'importance présente et ne pas prévoir les dangers à venir. Si peu politiques que l'on suppose les hommes de la Gironde qui gouvernaient alors les affaires extérieures de la France, il faudrait leur refuser tout bon sens pour admettre qu'ils eussent pu négliger un triomphe qui leur coûtait si peu et qui devait tant leur rapporter.

Au moment donc où s'accomplissait à Rome le drame du 13 janvier, à Paris Cacault ancien secrétaire de l'ambassade de France à Naples était nommé résident de la République française à Rome. On savait qu'il connaissait bien l'Italie, qu'il était de longue date en relations avec divers personnages de la cour pontificale; lui même avait pris soin de se faire valoir et peut-être de grossir sa situation, car il ne désirait rien tant que quitter Paris. On lui demanda donc un mémoire sur les négociations à entamer. D'après ce mémoire on rédigea ses instructions. On lui expédia des lettres de créance en date du 19 janvier; on lui remit une lettre d'introduction près du cardinal Zelada; bref le 19 janvier, Cacault était de droit chargé d'affaires près le Saint-Siége.

Que devait-il faire à Rome ? A son arrivée, il devait notifier sa mission au cardinal de Bernis, à Bernard et aux chefs des administrations française. Il devait aller loger au palais de l'Académie, se faire remettre les papiers de l'Ambassade, inventorier les meubles et effets appartenant à la nation, se faire rendre compte de la gestion des établissements français et en prendre la direction ainsi que celle de l'Académie et celle de la poste aux lettres. Puis sa négociation avec la cour pontificale devait porter sur les bulles et

sur Avignon. Il avait mission de protéger ses concitoyens français, mais en se conformant pour l'étiquette et pour tous les détails aux usages admis.

Le fait important n'était pas tant la négociation dont l'issue était précaire que la présence même du négociateur, aussi, malgré les terribles soucis qui devaient le 19 janvier agiter les membres du Conseil exécutif, Lebrun pressa d'une façon toute particulière le départ de Cacault.

On en était là lorsque arriva à Paris le courrier extraordinaire dépêché par Bassville et Digne le 8 janvier. Le courrier arriva à Paris le 23. Le conseil approuva pleinement la conduite du Consul de France. Monge, ministre de la Marine lui écrivit: « Vous m'annoncez par votre lettre du 8 que, au moment où vous étiez disposé à placer sur votre porte l'écusson de la République, vous avez reçu de la cour de Rome toutes les pièces que le citoyen Bassville envoie au Ministre des Affaires étrangères. Votre silence sur votre conduite postérieure à la réception de ces pièces me fait penser que vous les avez regardées comme un obstacle à l'exécution des ordres qui vous ont été transmis par ma circulaire du 27 novembre dernier. Cependant je ne vous ferai passer en ce moment aucune instruction nouvelle. Je me bornerai à vous mander d'attendre l'arrivée du citoyen Cacault qui va partir pour Rome. Il vous tracera la conduite que vous aurez définitivement à tenir. »

Quant à Lebrun, son attitude ne fut pas moins résolue. Il écrivit à Bernard, redevenu malgré ses démissions successives agent officiel et correspondant du ministère que le changement d'attitude du gouvernement pontifical pourrait obliger le Conseil Exécutif à prendre les mesures que solliciterait la dignité de la République. Il annonça l'envoi

d'ordres aux commandants des escadres dans la Méditerranée. Il ajouta des menaces si les Français étaient insultés. Mais en même temps il termina sa lettre par la nouvelle de la nomination de Cacault à Rome et du rappel de Bassville à son poste.

Il convient de montrer de quel ton Lebrun écrivit à ce dernier, son ancien camarade pourtant et son ami (1) : « J'ai reçu, Citoyen, les dépêches du 7 de ce mois que vous m'avez envoyées par un courrier extraordinaire.

« L'événement qui a donné lieu à l'envoi de ce courrier était facile à prévoir. Le Pape n'ayant pas reconnu la République française, il a dû lui paraître extraordinaire qu'on substituât brusquement aux anciennes armes de France les signes caractéristiques de la République. Avant de prendre ce parti, on aurait peut être dû pressentir l'opinion du Cardinal Secrétaire d'État. Cette démarche que les convenances et la prudence commandaient était nécessaire pour ne pas compromettre la dignité et la sûreté des Français établis à Rome.

« Le Conseil Exécutif auquel j'ai rendu compte de ce qui s'est passé avisera au parti qu'il conviendra de prendre pour ramener la cour de Rome aux usages dûs à la République et exiger d'elle toute satisfaction nécessaire.

« En attendant le moment très prochain où il sera dépêché à Rome une personne chargée d'y exécuter les ordres du Conseil Exécutif, vous voudrez bien retourner à votre poste à Naples. Votre présence y est nécessaire, le citoyen Mackau se trouvant en ce moment sans aucun secrétaire de légation. »

(1) 25 janvier.

Le désaveu était formel; il était impossible de le moins déguiser. En effet, Mackau n'avait pas plus de secrétaire quand Bassville était parti qu'il n'en avait à présent. Si Fitte suffisait jadis, pourquoi ne suffisait-il plus aujourd'hui ? On disait bien à Bassville qu'on se réservait d'exiger du Pape les satisfactions nécessaires, mais ce n'était là qu'une phrase de courtoisie. On lui annonçait le départ prochain de son remplaçant et on ne lui disait même pas qui on avait choisi. Tout dans ces deux lettres, celle adressée à Bernard, comme celle adressée à Bassville, montre authentiquement que le 25 janvier le projet formé le 19 était encor en voie d'exécution. Le 30, ce projet tenait encor et Lebrun dans une lettre adressée à Cacault l'autorisait à désavouer formellement les démarches de Bassville.

« L'empressement, disait-il, que les citoyens Digne et Bassville ont mis dans cette affaire était déplacé. L'acte dont il s'agissait supposait la reconnaissance formelle de la République et loin d'avoir mission pour traiter de ce qui avait rapport à cette reconnaissance, l'un de ces deux citoyens se trouvait même dénué de tout caractère public à Rome. En remettant, Citoyen, au Cardinal Secrétaire la lettre que je vous ai adressée pour lui le 19 de ce mois, vous lui observerez que le Conseil Exécutif n'avait pas autorisé les démarches que se sont permises les citoyens Digne et Bassville, que ces démarches lui ont paru inconvenantes et irrégulières et qu'elles doivent ainsi que tout ce qui s'en est suivi être considérées comme non avenues. »

Il est impossible de mieux dire que ne le fait le ministère dans cette dépêche que Lebrun a signée mais qui a été rédigée par un des vieux serviteurs de la carrière : Caillard

ou Otto. La doctrine est irréprochable; l'appréciation d'une exactitude scrupuleuse ; le procédé est honnête et comme tout ce qui est honnête, il est adroit. Voilà de la bonne diplomatie : on voit tout de suite qui l'a faite.

Malheureusement, le 1er ou le 2 février arrive le courrier porteur du récit de l'insurrection et des dépêches de Digne. Il faut rentrer dans la tradition révolutionnaire.

A la séance de la Convention du 2 février, il est donné lecture d'abord d'une lettre du Conseil exécutif instruisant l'assemblée de l'attentat commis à Rome, puis du précis d'une lettre écrite par le citoyen Digne au Ministre de la Marine. La lettre du Conseil Exécutif est ainsi conçue :

« Citoyen Président,

« Un grand crime vient d'être commis. Le sang des patriotes français a coulé dans l'indigne Rome. Le citoyen Bassville, revêtu d'un caractère public, a péri victime d'un peuple égaré par les suggestions fanatiques de son gouvernement. Le précis que nous joignons ici d'une lettre écrite au Ministre de la Marine par le Consul de la République à Rome instruira la Convention des détails de cet horrible événement. Ils sont confirmés d'ailleurs par une lettre de notre Résident à la cour de Florence ; ce citoyen mande que la Toscane n'a point dissimulé l'indignation qu'inspire un tel forfait et peut-être en l'apprenant, l'Europe entière se félicitera de ce qu'il se présente aux Républicains français une si mémorable occasion de venger en même temps et leur injure et celle du genre humain si longtemps outragé et désolé par l'insolent hypocrite de Rome.

« Les mesures à prendre pour obtenir cette éclatante et prompte vengeance font en ce moment l'objet de la délibé-

ration du Conseil Exécutif provisoire ; les mêmes hommes qui ont porté la liberté à Nice et l'épouvante à Naples sauront aussi faire punir les assassins de leurs frères.

« En attendant, le Conseil charge le Ministre des Affaires Etrangères d'écrire à la veuve du citoyen Bassville pour lui offrir toutes les consolations qu'il est en son pouvoir de lui procurer et lui promettre qu'elle ne sera point abandonnée dans son infortune par les représentants de la nation la plus sensible et la plus généreuse.

« Les membres composant le Conseil exécutif provisoire. »

Sans s'arrêter aux déclamations qui se rencontrent dans cette lettre comme dans la plupart des pièces officielles de cette époque, deux points seulement méritent d'être relevés : d'abord l'affirmation que l'émeute du 13 janvier a été provoquée par le gouvernement pontifical, affirmation radicalement contraire aux assertions produites par les diverses dépêches que le Conseil Exécutif avait reçues à ce moment ; ensuite l'attribution à Hugou de Bassville d'*un caractère public,* alors que jamais par aucun acte soit public, soit même privé, le Ministre des Affaires étrangères n'avait accordé à Bassville ce caractère public, alors qu'il le lui refusait expressément par sa lettre du 30 janvier.

Après avoir donné lecture de cette lettre un secrétaire communiqua à la Convention le précis de la lettre de Digne. Or ce précis trop long malheureusement pour être inséré ici en entier, diffère à un tel point de la lettre émanée du Consul de France et qui est conservée au dépôt des Affaires Étrangères (1) que si les deux textes étaient

(1) Cette pièce n'est point dans la correspondance de Rome. Elle se trouve dans le dossier Bassville.

publiés en face l'un de l'autre, ce serait le plus merveilleux exemple qu'il serait possible de rencontrer des procédés de falsification d'écritures en matière publique.

La communication de ces pièces à l'Assemblée fut accueillie par des exclamations de colère, des huées et des injures contre le gouvernement pontifical. On entendit une voix s'écrier : « Il faut brûler le Vatican (1). » Le citoyen Jean Debry ajouta : « Il faut venger la liberté outragée. Quand Rome corrompue voulut punir Jugurtha elle sut bien le saisir et le faire mourir dans les cachots. On comprend à qui s'applique cette comparaison (2). » Puis le citoyen Doulcet qui était hier et sera demain le marquis de Pontécoulant monta à la tribune et proposa au nom du comité de défense générale, un décret ainsi conçu :

« La Convention nationale, profondément indignée de l'attentat commis sur la personne du citoyen Bassville, secrétaire de légation, chargé des affaires de la République Française à Rome, considérant que ce crime atroce, la dévastation et l'incendie du palais de l'Académie de France et de la maison du Consul de la République sont un outrage à la souveraineté nationale et une violation manifeste du droit des gens évidemment provoqués et excités par le gouvernement de Rome, après avoir entendu le rapport de son Comité de Défense générale, décrète ce qui suit :

Art. Ier. Il est enjoint au Conseil Exécutif Provisoire de prendre les mesures les plus promptes pour tirer une vengeance éclatante de ces attentats.

Art. II. La Convention nationale adopte au nom du

(1) Moniteur.
(2) Journal des débats et décrets n° 137.

peuple français l'enfant du citoyen Bassville et décrète qu'il sera élevé aux dépens de la République.

Art. III. Il est accordé à sa veuve une pension de 1500 livres dont les deux tiers seront reversibles à son enfant et un secours provisoire de 2000 L.

Art. IV. La Convention nationale charge son président d'écrire à la citoyenne Bassville pour lui donner connaissance du présent décret.

Art. V. Le conseil exécutif est chargé de faire jouir de la protection de la République les Français non émigrés ou déportés qui se trouvent actuellement à Rome. Il fournira aux artistes français, aux élèves et aux fonctionnaires publics les secours pécuniaires pour leur retour en France. »

Ce décret fut, paraît-il, adopté à l'unanimité. Personne ne fit remarquer qu'il contenait un nombre incroyable d'assertions controuvées ; que rien n'y était exact ni le nom donné au citoyen Hugou, ni la qualité qu'on lui prêtait et que le Ministre des Affaires Étrangères lui déniait absolument trois jours auparavant. Personne ne demanda ce qu'avait été faire à Rome, près d'un gouvernement avec lequel la République se vantait de ne point entretenir de relations, ce prétendu chargé d'affaires. Au reste pourquoi s'étonner que la Convention surprise par l'étrangeté, l'inattendu, l'horreur de l'événement, poussée par cette fièvre de l'*urgence* qui rendait ses délibérations illusoires, cédant au premier mouvement grâce auquel elle traduisait en loi chacune de ses impressions, ne se soit point enquise de la situation réelle de Bassville et des détails exacts de l'insurrection au milieu de laquelle il avait trouvé la mort. Depuis quatre-vingt-dix ans, il n'y a plus urgence ; on a pu examiner les pièces, contrôler les assertions du citoyen

Doulcet de Pontécoulant : depuis quatre-vingt-dix ans le mensonge a pris la place de la vérité ; la tradition d'un ambassadeur de France assassiné à Rome par ordre du Pape est si bien établie que ce serait entretenir une vaine espérance que penser la détruire. Le dramatique et l'étrange ont toujours plus d'attrait que le vrai aussi bien pour la populace de la postérité que pour la populace des assemblées.

Si quelque chose avait pu faire réfléchir la Convention après le décret qu'elle venait de porter, ç'aurait été la lecture du *pro memoriâ* adressé à Digne par le cardinal Zelada, lecture que, on ne comprend trop pourquoi, Lecointre vint faire à la tribune (1). Lecointre était un important et un ignorant : Il avait cette bonne fortune d'avoir en mains un document étranger, une pièce diplomatique : évidemment il en étoit enivré : on ne peut donner d'autre raison à son intervention ; car cette pièce qui, suivant lui, incriminait si violemment la cour de Rome, la déchargeait au contraire aux yeux de tout homme de bon sens : c'était l'effet qu'elle avait produit à la Marine et aux Affaires Étrangères, sur Monge et sur Lebrun.

L'opinion de la presse sur ce décret, sur les événements qui l'ont motivé et sur les dispositions qu'il ordonne, parait se ressentir de la lutte engagée dès ce moment entre la Gironde et la Montagne. Ainsi Prudhomme commence par exécuter Bassville (2). « Aujourd'hui, dit-il, il n'y a pas de milieu. Il faut être ou aristocrate émigré ou patriote ardent.

(1) Lecointre s'exprime ainsi: « On dit que c'est le peuple de Rome qui s'est opposé à ce que l'écusson de la République fût substitué à l'ancien. J'ai entre les mains une note de la cour de Rome qui prouve que c'est le Pape lui-même qui ne l'a pas voulu. »

(1) Révolutions de Paris. N° 187.

Le modérantisme ne peut servir à rien aux yeux des puissances étrangères qui ne peuvent plus dans leur rage distinguer ces nuances. Bassville n'était certainement pas un patriote. Nommé par le ministère constitutionnel, c'était un de ces hommes qui aiment à nager entre deux eaux; il se plaisait à déclamer contre le peuple français; il nous trouvait féroces. Il a appris à ses propres dépens que les nations régies par un despote le sont encor davantage. C'est donc en faveur de la cause plutôt qu'en faveur de l'homme même que l'Assemblée a prononcé ce décret. »

Pour Prudhomme, l'attentat commis sur la personne de Bassville est l'occasion d'une violente diatribe contre les prêtres, mais le journaliste s'abstient de porter un jugement sur l'expédition contre Rome. Robespierre va bien plus loin : Tandis que dans la *Feuille villageoise*, Grouvelle et Ginguené s'écrient: « Braves habitants des Départemens méridionaux, laisserez vous cette horreur impunie; et lorsque le pouvoir exécutif vous appellera pour marcher à Rome, ne courrez vous pas tous à la fois? C'est la croisade de l'humanité et de la liberté! Il faut qu'elle anéantisse Rome le chef-lieu de la Tyrannie, le nid de l'hypocrisie; » Robespierre, dans sa *huitième lettre à ses commettans* s'oppose absolument à toute expédition, et déclare suspect le dernier article du décret proposé par le marquis de Pontécoulant: « les menées des Comités diplomatique et de sûreté générale, dit-il, ont dès longtemps manifesté le projet d'engloutir nos armées à Madrid, à Vienne et à Rome, en même temps qu'ils s'opposaient de toutes leurs forces à l'entrée des Français dans la Hollande, à la réunion de la Belgique et de tous les peuples voisins que la nature a destinés à se confondre avec nous. » Certes ce ne

sont point les raisons de droit qui émeuvent Robespierre : Il est bien d'avis que « le crime du gouvernement romain doit être puni, » Mais il entend qu'il ne le soit « qu'après les autres tyrans dont la punition est plus pressée. » Au fond et surtout, il cherche à faire de l'opposition aux Girondins.

Poussé par ses amis, menacé par ses ennemis, ayant de lui même affirmé des faits qu'il savait mensongers, le Conseil Exécutif ne pouvait plus, comme il l'avait fait dans sa lettre du 30 Janvier déclarer nulles et non avenues « les suites des démarches inconsidérées et irrégulières de Digne et de Bassville. » Il s'agissait de tirer une prompte et éclatante vengeance du gouvernement, pontifical. Néanmoins, Lebrun, en écrivant à Digne, le 6 février, pour lui envoyer copie du décret de la Convention, ne lui ordonna point de quitter Rome ; il lui dit seulement de se tenir prêt à partir au premier avis. Avec Bernard, il fut plus explicite : Après quelques récriminations contre le Pape qui pouvait tout prévenir, après avoir dit : « c'est à Rome même et les armes à la main que nous irons demander au Pape satisfaction de cet outrage, » après avoir enjoint au ci-devant agent non avoué et démissionnaire de France d'avoir à quitter Rome au premier avis, il ajoute : « La vengeance du peuple français ne pourrait être suspendue que par l'empressement qu'on mettrait à prévenir l'effet du juste ressentiment de la République en allant au devant de toutes les demandes qu'elle est en droit de faire à titre de réparation d'un attentat qui appelle sa vengeance ».

Lebrun n'avait donc pas perdu tout espoir de voir réussir la négociation qu'il avait antérieurement confiée à Cacault. En effet cette mission subsistait. Ce même jour

6 février, en même temps qu'une lettre de change sur Moutte de 10000 francs, et une lettre d'introduction auprès de Zelada où Cacault est présenté comme pouvant « indiquer les seuls moyens qui restent de prévenir le juste ressentiment d'une nation d'autant plus sensible et plus fière qu'elle a plus d'outrages à punir, plus d'ennemis à combattre », le résident de France à Rome reçut l'ampliation de nouvelles instructions qui, cette fois, n'avaient point été rédigées par le Conseil Exécutif, mais par le Comité de Salut public.

Cacault devait passer par Nice où il conférerait avec Biron, général en chef de l'armée des Alpes chargé de l'exécution des mesures relatives à une descente dans les Etats du Pape. Il prendrait connaissance du plan de l'expédition, des moyens d'action du Général, déterminerait l'époque du départ. Puis il s'arrêterait à Florence, s'assurerait que le Grand Duc permettrait l'entrée de ses États aux troupes françaises; il arriverait enfin à Rome, se mettrait en relations avec Digne, Bernard, Moutte, la citoyenne Bassville et les élèves de l'Académie, et se ferait proposer une conférence par le cardinal Zelada près duquel l'introduirait la lettre dont il était porteur. Il poserait alors ses conditions:

1° Le Pape enverrait un nonce chargé d'apporter à la République le désaveu des attentats commis envers la nation;

2° Les ordres relatifs à l'érection des écussons de la République seraient révoqués;

3° Les émigrés et en particulier l'abbé Maury seraient expulsés du territoire pontifical;

4° Les instigateurs et les moteurs de l'insurrection du 13 seraient recherchés et punis exemplairement;

5° Une juste indemnité serait assurée aux Français et aux Romains qui auraient souffert dans leurs personnes ou leurs biens des faits criminels.

6° Le palais de l'Académie de France serait rétabli dans l'État où il se trouvait avant la journée du 13 ;

7° Le Gouvernement pontifical promettrait d'acquitter les dépenses faites pour l'armement de la flotte.

Si ces conditions étaient acceptées formellement et par écrit, la République accorderait la paix et Cacault enverrait un courrier extraordinaire pour suspendre le départ de la flotte ; il s'installerait comme chargé d'affaires, remettrait ses lettres de créance et suivrait ses instructions antérieures ; si le Cardinal faisait des restrictions, Cacault demanderait qu'on acceptât d'abord son projet et déclarerait qu'on serait tout disposé à traiter avec le Nonce que le Pape enverrait à Paris ; enfin s'il se heurtait à un refus formel il se retirerait à Florence.

Dans ces nouvelles instructions, le point important, c'était l'envoi du Nonce à Paris : tout y était subordonné. Le Comité de Salut public, bien qu'il mît dans ses expressions bien plus de raideur que n'en mettait le Conseil Exécutif ne tenait pas moins que lui à cette satisfaction d'orgueil et ne comprenait pas moins l'intérêt politique qu'il pouvait tirer de la reconnaissance de la République par la cour de Rome.

Cacault partit immédiatement. Le 14 février, il arriva à Nice, conféra avec Biron, et écrivit à Lebrun que l'armée des Alpes suffisait à peine pour la défensive et que pour une expédition contre Rome, il fallait former une armée nouvelle. Biron proposait deux systèmes (15 février): le premier consistait à réunir 10 à 12000 hommes, à prendre

Rome par un coup de main et à lever une contribution ; le second exigeait des moyens considérables, il comprenait un plan général de campagne en Italie, mais il était douteux que la République eût pour exécuter ce projet les hommes et l'argent nécessaires. Il fallait donc, suivant Cacault, se borner à l'examen du premier système : c'est à dire de « l'entreprise de flibustiers ». Or cette entreprise serait-elle rémunératrice ? La ville de Rome était pauvre et tout ce qu'on pourrait en tirer, ce serait une somme de huit millions. De plus, sur les côtes de l'État pontifical, l'aterrissement serait extrêmement difficile ; en été, l'air était pestilentiel. D'ailleurs avec quoi opérer ? L'armée de Biron était dans le plus complet désordre. L'échec de l'expédition de Sardaigne avait découragé les officiers et les soldats. Il fallait donc remettre l'affaire à l'hiver.

A Pise, où il alla ensuite, Cacault trouva d'autres nouvelles : Moutte et Madame Bassville avaient quitté Rome. Son voyage à Rome n'avait plus d'excuse. Il s'arrêta à Florence. Là il apprit que le Pape avait chassé de ses États plus de deux cents français. Pourtant Cacault essaya encor par voie indirecte d'ouvrir une négociation. Il fit demander par La Flotte à Manfredini ministre du Grand Duc, d'écrire au cardinal Corsini pour tâter Zelada. C'était la seconde démarche du Grand Duc. Sur la sollicitation du Ministre de Toscane à Paris, Manfredini avait déjà écrit au Secrétaire d'État du Pape et offert la médiation de son maître pour réconcilier Pie VI avec la France. Le Pape fit sonner cette médiation et la cour pontificale y vit une reculade de la part de la République. La Flotte et les Français réfugiés à Florence exagéraient les dangers qu'on courait à Rome ; Cacault décida qu'il n'irait point, resta en Toscane et informa

Lebrun de sa détermination (26 février). Il n'eut point tort. Le 27, Zelada répondit à Manfredini qui lui était impossible de recevoir Cacault à Rome.

Lebrun alors voyant lui échapper l'espérance d'une expédition fructueuse, immédiate, et purement française, et voulant donner satisfaction à la Convention se retourna d'un autre côté et sur les indications que Mackau lui avait données, conçut un plan bien plus considérable et d'une étrangeté toute particulière. Pour comprendre comment il y avait été amené, il faut se rendre compte des allégations du Ministre de France à Naples.

Mackau, on l'a vu, avait été le principal, l'unique auteur de l'émeute du 13 janvier. C'était lui qui par sa lettre à Zelada, par sa lettre à Digne, par l'envoi qu'il avait fait de La Flotte, avait provoqué les colères de la cour et du peuple Romain. Il avait comme il l'avait dit, agi sur sa responsabilité, et cette responsabilité son inconscience seule pouvait la diminuer. Le 15 janvier il avait été instruit de l'émeute du 13 : il écrivit simplement à Lebrun : « Hélas ! un courrier m'apprend une insurrection à Rome et j'ai à frémir sur les jours du citoyen Bassville. La vengeance parle bien haut aux cœurs des Français ». Dès le 16, Il fit de son chef et sans ordres, passer à Acton une note dans laquelle il proposait à la cour des deux Siciles de prendre part à une expédition contre les États pontificaux. Le roi de Naples ferait ses conditions et on lui donnerait les territoires qu'il désirerait. Acton répondit le 19 que si la cour pontificale avait consulté celle de Naples, on eût évité les démarches qui avaient provoqué l'émeute du 13. Il se refusa à une expédition, mais promit une exacte neutralité, insista sur les intérêts communs entre son maître

et la République qui garantissaient le maintien de l'alliance et insista sur le désir de procurer entre Rome et la France un accommodement d'où sortirait pour Naples une rectification de frontières. Mackau, sans comprendre que ce refus devait être considéré comme définitif, insista le 20 janvier; fit remarquer qu'il ne s'agissait point de neutralité, mais d'expédition et accusa l'entourage de la Reine de mettre des obstacles à un projet aussi utile au royaume; le même jour Acton répliqua que « le seul motif qui empêchât l'expédition commune était l'opinion des peuples, que, elle seule s'opposait à des arrangements hostiles envers le Pape, tandis qu'elle applaudirait unanimement à une alliance avec la République dont l'objet direct ne serait pas l'actuel, tout intéressant qu'il pût être pour la cour de Naples. »

Mackau s'était bien gardé de faire part à Lebrun de la négociation qu'il avait entreprise : Il s'était borné, sous prétexte que ses lettres pouvaient être ouvertes, à lâcher des paroles vagues et à donner des espérances mystérieuses. En même temps, il avait cherché à se dégager, même au prix de contre-vérités, de la responsabilité qui lui incombait et qu'il assumait jadis si hautement : Dans sa dépêche du 18 janvier, il disait : « Je m'estime heureux de n'avoir point à vous tracer les horreurs que l'ancienne capitale du monde a présentées et présente encore ». Il insistait sur le sort de la citoyenne Bassville qui l'intéressait particulièrement, affirmait que sa famille l'avait abandonnée à l'occasion de son mariage et que celle de Bassville manquait de moyens, et terminait sa lettre en déclarant qu'il avait mandé à Bassville trois semaines auparavant de revenir à Naples. Le 21 janvier en envoyant quelques unes des pièces dont La Flotte avait été porteur, il rejetait sur celui-ci la responsa-

bilité des évènemens, et déclarait qu'on lui reprochait trop de chaleur. D'ailleurs, il annonçait la prochaine arrivée de La Flotte à Paris. « Échappé aux plus grands dangers, disait-il, il entrera dans tous les détails que vous pourrez désirer. » C'était dans cette même dépêche, que d'une manière embrouillée et de façon à faire concevoir les plus flatteuses espérances, il annonçait la négociation qu'il avait entamée avec Acton. Or, depuis la veille, 20 janvier, cette négociaétait close par le refus formel de la cour de Naples de se prêter à une expédition commune.

Voyant que Acton lui échappait, et craignant les suites des imprudences qu'il avait commises, Mackau huit jours après se raccrochait à une autre branche. Le *Languedoc* réparé avec des agrès fournis par l'arsenal de Naples allait partir. Latouche sur la réquisition de Mackau prenait à son bord Moutte et madame Bassville. Ces témoins allaient parler, le Ministre de France n'hésita point à remettre à Latouche une lettre adressée à l'amiral Truguet par laquelle, de son chef, il l'invitait à se concerter avec Latouche pour brûler Civita-Vecchia et piller Rome. On enverrait le Pape sur une frégate à Venise et on proclamerait la République à Rome (29 janvier). Il faisait rédiger par son neveu Fitte et imprimer à Naples une relation de l'affaire du 13 janvier sous ce titre : « *Au nom du peuple Français aux Romains et aux hommes qui veulent connaître la vérité;* » dans ce récit déclamatoire, plein d'assertions controuvées, il avançait sur sa propre conduite une série d'affirmations que démentaient les pièces officielles et tentait une justification qui devait paraître impossible (1), car la lettre

(1) « La cour de Rome, ne devait nullement s'attendre, dit-on, à la lettre du citoyen Mackau remise le 12 au matin au cardinal Zelada. Déjà, le ci-

même qu'il avoit écrite au cardinal Zelada le 10 janvier avait été imprimée officiellement par le Gouvernement pontifical et se trouvait dans toutes les mains.

Mackau était désavoué par Monge qui, le 4 février, écrivait à Digne qu'il approuvait entièrement les principes qui lui avaient dicté sa réponse au Ministre de la République à Naples. Il était vivement semoncé le 19 février par Lebrun dans une dépêche dont il convient de rapporter quelques fragmens: « La demande que vous me faites, écrivait Lebrun, d'être autorisé à diriger les opérations des agens diplomatiques dans les cours d'Italie présenterait de tels inconvénients que je ne puis y accéder. Sans doute il convient que vous vous entendiez avec les agens pour les objets qui se rapportent à la mission particulière dont vous êtes chargé, mais c'est au pouvoir exécutif à diriger vos opérations et les leurs et à les combiner de manière à ce qu'elles soient cohérentes et se correspondent parfaitement; vous sentirez vous même la nécessité de cet état de choses pour peu que vous portiez votre attention sur les suites du système contraire.

« D'après cela, je ne saurais approuver l'ordre que vous avez donné au consul Digne relativement à l'apposition de l'écusson de la République devant la porte de sa maison.

« Au moment où vous donniez cet ordre le citoyen Cacault partait pour Rome avec des instructions dont l'objet

toyen Mackau avait tenté de faire un mérite à la cour de Rome d'un acte de justice la délivrance des citoyens Rater et Chinard : il s'était même plu à lui en témoigner sa reconnaissance. C'est encor par le même sentiment qu'il prévint le cardinal Zelada des dangers qu'il faisait courir à son souverain par son manifeste ridicule et par une plus longue résistance. Est-ce un crime de vouloir prévenir le mal? A-t-on besoin d'être accrédité pour cela. Il suffit d'être honoré de la confiance de son gouvernement pour être écouté. Le citoyen Mackau se trouva-t-il dans cette position ? Le gouvernement regrettera-t-il d'avoir méconnu une vérité aussi simple ? »

était de faire reconnaître la République française par le Pape et ce n'était qu'après avoir obtenu une déclaration qui exprimât cette reconnaissance qu'il aurait fait substituer l'écusson de la République aux anciennes armes de France. Il est vraisemblable qu'il aurait réussi sans beaucoup de difficultés. Nous aurions donc évité les suites facheuses d'une démarche prématurée dont le succès n'était rien moins que certain et la République n'aurait pas été exposée à laisser un long intervalle entre l'outrage qui lui a été fait et la vengeance qu'elle doit en tirer.

« Au surplus le consul Digne n'avoit d'ordre à recevoir que du Ministre de la Marine ; vous lui étiez absolument étranger et quels que puissent être d'ailleurs ses torts, on ne sauroit lui faire un crime de n'avoir pas regardè cet ordre comme obligatoire pour lui.

« L'intérêt que m'inspirent votre zèle et votre civisme, m'engage, Citoyen, à vous faire confidemment (1) ces observations. Je suis persuadé qu'elles vous porteront à mettre dans votre marche plus de mesure et de circonspection. »

Malgré cette lettre et bien qu'on dût savoir pertinemment

(1) *Confidemment* est-il bien exact ? La dépêche de Lebrun fut envoyée à Mackau par la poste de Rome et on savait pertinemment que depuis le 13 janvier toutes les lettres provenant de France y étaient ouvertes. Voici la réponse de Mackau en date du 14 mars : « J'ai reçu par la poste et par conséquent ouverte votre dépêche du 19 février... Je dois vous observer que je n'ai point donné de mon chef l'ordre au consul Digne d'élever l'écusson, mais bien d'exécuter celui qu'il avait reçu du Ministre de la Marine. Je voulais qu'il constatât le refus et c'était aussi l'intention du citoyen Monge. Je pouvais croire que le Pape voulait avoir la main forcée vu la présence des tantes du ci-devant Roi et c'était aussi la pensée de M. Acton. Je jugeais, et j'étais en place pour cela, de l'effet politique que la résistance de Rome produirait en Italie. Un acte de fermeté pouvait à mon avis en éloigner l'inconvénient. J'étais à quatre cents lieues de vous, je l'ai pris sur moi et j'ai l'intime confiance avec le citoyen Latouche que, le Consul obéissant, nous aurions réussi ou que l'entêtement du Pape ne peut être vaincu que par la force des armes. Au moins est-il démontré à tous les yeux que si le Consul était patriote il ne pouvait rester à Rome... Il faut punir le crime ou vous compromettrez pour des siècles l'existence des Français en Italie. »

quelle valeur il convenait d'attacher aux assertions de Mackau les espérances qu'il avait offertes relativement à la coopération de la cour des Deux Siciles à une expédition contre Rome étaient si séduisants que Lebrun formait encor tout un plan de remaniement de l'Italie sur ces données erronées. Il écrivit à Cacault le 7 mars qu'il avait chargé La Flotte de sonder la Toscane sur la part qu'elle désireroit des États pontificaux; il parlait de l'alliance Sicilienne comme d'un fait acquis; il comptait offrir la Lombardie au roi de Sardaigne en échange de la Savoie, enfin il renouvelait à Cacault l'ordre de se rendre à Rome; car toutes ces espérances pouvaient être irréalisables et, disait-il: « C'est la peur d'une expédition prochaine qui est la seule base d'une négociation avec Rome. »

Il y avait là une suite d'erreurs que Cacault ne pouvait partager. Il savait que la première démarche tentée par le Grand Duc auprès du cardinal Zelada avait échoué. Dès l'arrivée de Cacault à Florence, La Flotte avait de nouveau prié Manfredini d'écrire au cardinal Corsini pour qu'il annonçât à Zelada l'arrivée du négociateur français et son intention de se rendre immédiatement à Rome; le 27 février, Zelada avait répondu que le voyage était impossible (1).

Donc à Rome, échec radical. A Florence, le grand Duc ne pouvait ni ne voulait songer à sortir de sa neutralité. De Nice, Biron écrivait le 31 mars que son armée et celle de Kellermann suffisaient à peine à maintenir la défensive.

(1) Néannoins, le citoyen Eymar ancien constituant qui fut ministre à Malte écrivait de Nice le 29 avril 1793 : « Je crois être certain que le Pape et son premier ministre le cardinal Zelada désireroient fort de pouvoir entrer en négociation et que même sur l'affaire du clergé il ne se montrerait pas difficile. Vous jugerez, Citoyen Ministre, s'il ne serait pas bon de l'entendre ne fût-ce que pour savoir plus positivement quelles sont ses craintes, ses espérances et enfin ce qu'il peut avoir à proposer. » (*Aff. Etr. Italie. vol.* 2.)

Restait Naples : On voulut voir ce qu'il y avait de vrai dans les assertions de Mackau et on y envoya comme premier secrétaire (26 février) un des hommes les plus intelligents dont le département pût disposer : le citoyen Reinhard (1). Reinhard accompagné de Mendouze fils nommé second secrétaire de la légation, s'embarqua le 13 mars à Toulon pour Gênes, il relâcha à Nice et à Livourne et vint à Florence s'entretenir avec Cacault. Il rendit compte le 2 avril au Ministre de ce qu'il avait fait dans son voyage. Dans cette dépêche il commence comme de juste par un exposé pathétique. Nul n'était exempt de cette manie : Reinhard écrit donc : « Le grand objet qui occupe tous les agents de la République dans cette partie de l'Europe, c'est l'expédition contre Rome. Des Français chassés, emprisonnés, assassinés, notre envoyé qui venait demander réparation de tant d'outrages repoussé avec insolence, voilà ce que doit venger l'honneur national. Il convient d'ailleurs à la politique révolutionnaire de porter un dernier coup à la superstition et de pénétrer jusque dans ce ridicule atelier où se forgent des foudres qui n'ont point encor perdu tout ce qu'elles avaient de dangereux (2). » Cela dit, le bon sens germanique reprenait le dessus et Reinhard examinait les deux plans d'expédition : une incursion ou une expédition en règle. Contre une incursion, il alléguait le défaut ou la mauvaise qualité des troupes, la crainte des vents, l'air méphitique de Rome, les difficultés d'un débarquement. Il était plus partisan d'une expédition en règle, mais il n'en avait trouvé nulle part les moyens et il se contentait alors d'invoquer

(2) Cf. *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution.* p. 290 et suiv.
(2) *Aff. Etr. France et divers Etats. Mss. vol.* 279 *p.* 4.

l'avenir. Sur cette dépêche, le Comité de Salut public se résigna à attendre, mais il prétendit au mois de septembre tirer des armées des Alpes et des Alpes maritimes des forces suffisantes pour piller Rome (1).

Reinhard arriva à Naples le 8 mai. Il trouva Mackau dans la situation la plus pénible. Depuis le mois de février, c'est-à-dire depuis le moment où était arrivée à Naples la nouvelle de l'exécution du Roi, toute relation officielle était rompue entre le Ministre de la République et la cour des Deux Siciles. Mackau avait pourtant annoncé la catastrophe avec des précautions singulières ; il est vraisemblable qu'il avait été même plus loin qu'on ne devait l'attendre d'un agent officiel du gouvernement français, si l'on en juge par le ton de la réponse du général Acton à sa notification. « Le général Acton a appris avec satisfaction que M. de Mackau partage avec lui une portion des douloureuses sensations dont il se trouve affecté en ce moment. Cette Cour est plongée dans la plus profonde douleur et dans la plus vive amertume. » Mackau avait même écrit à Lebrun pour lui demander si, à l'exemple de la cour des Deux Siciles il devait prendre le deuil de Louis XVI ; il avait été dénoncé comme s'étant enfermé avec sa famille pour pleurer la mort du Roi (2). Mais ces démonstrations n'avaient point amélioré sa position près de la cour de Naples et n'avaient fait que mieux démontrer la faiblesse et l'inconsistance de son caractère.

L'arrivée annoncée de Reinhard était un coup terrible pour son amour propre, pour l'espérance qu'il avait entre-

(1) Observations sur la guerre en Italie. 21 mai 1793. *Aff. Etr. France et divers Etats vol*, 279.
(2) *Aff. Etr. Italie. t.* 2. (juillet 93).

tenue que son neveu Fitte succèderait à Bassville dans la place de secrétaire. Il voulut avant que Reinhard vint à Naples assurer par un éclat la position de son neveu. L'impératrice Charlotte, fille de la reine de Naples, venait d'accoucher d'un fils le 19 avril. Des fêtes furent données à cette occasion et le corps diplomatique y fut invité. Mackau, accrédité depuis le 23 janvier reçut une invitation comme ses collègues. Il s'y rendit pour présenter Fitte. Le Roi et la Reine évitèrent de lui parler, lui tournèrent le dos à plusieurs reprises et l'exposèrent aux rires et aux sarcasmes de toute la cour. Mackau comprit qu'il ne pouvait plus rester et demanda son rappel (1). Lebrun lui intima l'ordre de demeurer à son poste jusqu'à l'arrivée de son successeur, qui ne fut nommé que le 18 juin. On sait quelle fut la destinée de Maret (2). Quant à Mackau qui avait eu tous les malheurs, car, le 31 août, on lui vola tous les papiers de la légation et, prétend-il, les diamans de sa femme, il reçut enfin de la cour des Deux Siciles, le 1er septembre, l'ordre de quitter Naples dans les huit jours. Le 8, septembre il s'embarqua avec soixante-huit français, hommes, femmes et enfants, sur un navire anglais l'*Ark* qu'il avait affreté et après des incidents sans nombre il arriva à Marseille le 7 Brumaire an II (29 octobre). Il est inutile de dire que depuis le 30 janvier 1793, il n'avait point été question entre Acton et lui de l'expédition contre Rome.

(1) La dépêche par laquelle il rend compte de cette scène n'est point datée. Elle est postérieure au 22 avril et antérieure à l'arrivée de Reinhard qui est du 8 mai.

(2) Cf *Maret, duc de Bassano*, par le baron Ernouf.

VI

LE PRIX DE LA MORT DE BASSVILLE.

Il avait fallu renoncer à tout projet d'expédition concerté avec la Toscane et les Deux Siciles; il avait fallu au moins momentanément, abandonner l'idée d'une descente dans les États pontificaux. L'état de la France, la masse d'ennemis que la Convention avait à combattre au dedans et au dehors ne permettait pas de rêver la traversée de l'Italie par une armée française et l'entrée à Rome des vengeurs de la République. Cacault était resté à Florence attendant une occasion pour remplir sa mission et fort heureux d'avoir un prétexte pour se tenir hors de Paris. Il remplissait ses lettres de menues historiettes, de racontars sur la cour pontificale de bruits plus ou moins controuvés, surtout des infortunes des artistes français exilés de Rome. De temps en temps, d'accord avec La Flotte, il essayait quelques démarches pour obtenir la liberté des Français qui à la suite de l'émeute du 11 février avaient été enfermés au château Saint-Ange, mais ces démarches, qui, on doit le supposer, n'allaient pas plus loin qu'Azara, restaient d'ordinaire sans résultat. C'était à Digne que Cacault s'adressait, mais Digne était bien vieux; il fallait recourir à son fils et le fils alors si-

gnalait parfois de singulières méprises dans lesréclamations de Cacault. Ainsi le 19 juillet, Cacault écrit qu'un nommé Chatelain directeur d'une maison de *Calanka* (1) a été arrêté et il charge Digne de le réclamer. Digne répond que ce Chatelain a bien été arrêté, mais il y a six ou sept mois, mais sur la plainte d'un courrier français et sur la réquisition expresse de Bassville. Il dit d'ailleurs qu'il n'y a plus à Rome de prisonniers français, que tous ont été mis en liberté.

Si la publication du poème de Monti, le *Bassvilliana* ne venait rappeler le nom du mort, on pourrait dire que son affaire est oubliée en Italie. C'est à peine si l'anniversaire de l'émeute du 13 janvier provoque quelques velleités de démonstrations populaires. Des affiches sont apposées dans les quelles on propose d'illuminer ; mais le Pape les fait arracher et publie un édit à ce sujet. (2)

A Paris il y a longtemps qu'on ne souviendrait plus de Bassville si parfois *les victimes* ne venaient se rappeler à la bienveillance de la Convention. Dès le 20 février 1793, Flotte que le *Moniteur* appelle le citoyen *Flaute* a été admis à la barre et a prononcé un discours contre le Pape: « La faiblesse morale faisait sa force ; la lumière paraît: il doit périr. » Ce discours a paru décisif: Flotte a été nommé capitaine de vaisseau à prendre rang du 8 février 1793. On lui a donné de plus le commandement de la *Galathée*, « vu la manière dont il venait de se conduire dans la division du contre-amiral La Touche (3). »

(1) Sorte de percale.
(2) Corr. de Cacault. *Rome* 917.
(3) Les services et l'exaltation révolutionnaire de Flotte ne purent pourtant le protéger. Le 10 pluviôse an II il lui fut écrit de donner sa démission comme attaché à la caste nobiliaire, Le 1er germinal de la même année, il fut nommé sous-chef des bureaux civils à Auvillars (Tarn et Garonne). Le 1er germinal

A la même séance du 20 février, un sécretaire a lu une lettre du citoyen Girodet qui a été renvoyée par l'Assemblée au Conseil Exécutif. Cette lettre motiva d'une part une correspondance assidue entre David et Cacault et le paiement de secours considérables aux artistes réfugiés en Italie qui, sous prétexte qu'ils voyageaient pour leur instruction, se soustrayaient à toutes les lois contre les émigrés et à tous les services civiques; d'autre part, elle provoqua la publication par la Commune de Paris de la brochure de Darot Cubières citée plus haut. Cette brochure, imprimée au mois de juin, était si pleine d'inexactitudes et de grossières erreurs que Cacault fut obligé de la désavouer, (16 août 1793). Girodet et ses compagnons n'en acquirent pas moins une inattaquable réputation de civisme et de plus de bons appointemens.

Quelques subalternes tels que Vaudé ci-devant domestique à l'Académie de France et Wable domestique de Bassville obtinrent quelques secours au mois de mai, mais à partir de l'an III la parole appartint à la citoyenne veuve Bassville, qui à la vérité était remariée avec le citoyen Fitte, neveu de Mackau, mais qui, pour la Convention, le public et le trésor national n'en tenait pas moins à garder l'apparence de son veuvage.

Le 18 floréal an III, pétition de la veuve Bassville, (écrite et rédigée par Fitte) par laquelle elle demande l'exécution des dispositions du décret du 2 février 1793 relatives à l'éducation de son enfant. « N'ayant d'autre fortune, dit-elle, que

an IV il fut appelé à Bordeaux comme commis principal, fut chargé le 29 frimaire an V de l'inscription maritime à Marennes et finit par mourir à Séville le 6 juin 1806 dans la plus extrême misère, laissant une veuve et quatre enfants. (ces renseignements m'ont été fournis par mon excellent maître et ami M. Pierre Margry qui vient d'être si brutalement arraché aux archives de la Marine).

ce qu'elle tient de la générosité du peuple français, il lui est impossible d'y subvenir avec cette médiocre ressource» (le secours provisoire et la pension de 1500 livres.) La pétition est renvoyée aux Comités de Salut public et des Finances.

Le 18 prairial, nouvelle pétition, motivée sur ce que « le moment approche où les puissances d'Italie vont songer à se rattacher à la République française. » Il est donc permis « aux premières victimes de cette atrocité » aux « patriotes vexés, ruinés et proscrits par l'Evêque de Rome » à « la veuve de ce fonctionnaire public égorgé à son poste» de recommander leurs intérêts à la Convention. Il est vrai que Bassville n'avait pas de fortune « mais il était à même par sa position et ses talents de procurer à son épouse et à son fils une existence honorable.» Il a été égorgé à son poste, (cette phrase revient six fois dans la pétition) il était chargé d'affaires, le décret l'a reconnu; sa maison a été pillée; sa femme s'est sauvée sans une chemise. Bref elle demande un secours; elle ne le demande pas, elle le réclame. C'est le style, la main, l'amplification, la façon d'arranger l'histoire du citoyen Fitte de Soucy.

La pétition est renvoyée le 21 prairial III aux comités de Salut Public et des Finances qui statuent le 29 prairial et accordent à « la citoyenne veuve du citoyen Bassville en son vivant chargé des affaires de la République française à Rome massacré dans cette ville au commencement de 1793 (vieux style) 1° un secours définitif de 10000 livres sans déduction aucune à raison des 2000 livres de secours provisoire accordées par le décret du 2 février 1793. 2° En dehors de la pension de 1500 livres, une somme annuelle de 1000 livres, à compter du 1er janvier 1793 pour subvenir aux frais d'entretien et d'éducation de Bassville fils. »

Donc la mort de son premier mari avait déjà rapporté en l'an III quelques petites choses à la citoyenne Colson, épouse du citoyen Fitte, quand l'entrée en campagne du général Bonaparte, et ses succès en Italie vinrent surrexciter à un point inouï les espérances des *victimes*. Le 7 floréal an IV (1) le Général en chef de l'armée d'Italie disait à ses frères d'armes: « Soldats, il ne faut pas vous le dissimuler vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste encore à faire... Ni Milan, ni Turin ne sont à vous. Les cendres des vainqueurs des Tarquins sont encor foulées par les assassins de Bassville. » Vingt jours suffirent pour amener Rome à composition; le 25 floréal, Pie VI donna de pleins pouvoirs à un banquier nommé Bottoni pour aller traiter avec Saliceti; puis, à cause du cardinal Zelada, il révoqua ces pouvoirs et le 28 en donna d'autres à Azara qui, interposant la médiation de l'Espagne, partit pour conclure un arrangement direct avec Bonaparte. Le 5 messidor (2), Azara signa à Bologne un instrument d'armistice dont l'article II était ainsi conçu : « Le Pape enverra le plus tôt possible un plénipotentiaire à Paris pour obtenir du Directoire exécutif la paix définitive en offrant les réparations nécessaires pour les outrages et les pertes que les Français ont essuyées dans ses Etats et notamment pour le meurtre de Bassville et les dédommagements dus à sa famille. » Dès le 1er prairial, c'est-à-dire avant que la nouvelle du départ d'Azara pour le quartier général de Bonaparte eût pu être connue à Paris, la veuve Bassville avait, toujours de la main de Fitte, adressé au Directoire une pétition dans laquelle on lit: « La veuve Bassville ne craint point

(1) Floréal an IV, avril et mai 1796.
(2) 23 juin 1796,

d'estimer au moins à 60000 livres tournois en écus romains ce qui est dû tant à elle qu'à son fils par l'Evêque de Rome qui du reste devrait payer autrement le crime atroce d'avoir béni de sa propre main les assassins du représentant du peuple français d'un des balcons du Vatican. » Puis elle énumérait ces pertes et voici ce qu'elle avait perdu : « Tout ce qui peut composer la maison d'un agent de la République en pays étranger qui y jouissait d'une existence honorable ; y ajouter linge, effets, bijoux, garde robe d'homme et de femme, enfin sans en excepter le plus petit objet. » Le lendemain, c'était le tour de Moutte, il faisait valoir que sa maison était l'asile des patriotes et des élèves de l'Académie, qu'il y avoit logé Bassville, que tout avoit été été pillé et sans entrer dans des détails mesquins il demandait la somme ronde de cent mille écus romains, (plus de 550,000 livres.)

Le 22 fructidor, Moutte et la veuve Bassville (car ils sont désormais associés, Fitte rédige leur pétitions, et Mackau les présente et les soutient), demandent à aller en Italie pour être les témoins de succès auxquels ils attachent un si grand prix. « La présence au milieu des armées françaises de la veuve Bassville, de son enfant et de son meilleur ami ne peut, disent-ils, qu'ajouter à l'ardeur du citoyen français. » Il ne leur faut qu'un passeport et une « modique » avance de 7000 livres en numéraire.

D'autres victimes se présentaient, demandant à la vérité des secours plus modiques ; Mackau insistait par trois fois en faveur d'un nommé Mazin piémontais qui disait-il, avait été emprisonné à Rome; et qui demandait une indemnité (1er, 3 thermidor, — 29 fructidor. Le citoyen Pierre-Mathieu dit Durand, valet de chambre de Bassville demandait

cent louis pour lui tenir lieu de ses effets qui avaient été pillés et de la garde robe de son maître dont il n'avait rien eu et qui lui avait été promise. Déjà même arrivaient au Ministère les élucubrations des faiseurs de projets, les inventions de monuments et les propositions d'Inscriptions (1).

Et pourtant tout était remis en question. Le Directoire avait refusé de recevoir le Comte Pieracchi ministre du Pape, pour qui le Marquis del Campo ambassadeur d'Espagne avait demandé audience le 6 thermidor IV. Bientôt le Directoire ordonna à Pieracchi de quitter le territoire de la République. Le 3 pluviose an V, Bonaparte donna l'ordre à Cacault chargé d'affaires, de la République près du Pape de quitter Rome sous six heures. Une rapide campagne — peut-on même appeler cela une campagne ? — mit fin aux velléités de résistancede la cour Pontificale, et le 1er ventose an V, (1) le général Bonaparte et le citoyen Cacault, au nom de la France, le cardinal Mattei, M. Calpi, le Duc Braschi, et le Marquis Massimi au nom du Pape signèrent à Tolentino un traité définitif. L'article XVIII était ainsi conçu : « Sa Sainteté fera désavouer par son ministre à Paris l'assassinat commis sur la personne du sécretaire de légation Basseville. Il sera payé dans le courant de l'année par Sa Sainteté la somme de trois cents mille livres pour être répartie entre ceux qui ont souffert de cet attentat. »

La première partie de cet article fut exécutée cinq mois après. Le 10 thermidor, jour de la célébration de la Fête

(1) Pierre Etienne Georges Patry demeurant à Neufchatel propose qu'on oblige le Pape à faire construire sur les dessins d'un artiste français dans l'endroit le plus apparent de la Basilique de St-Pierre un tombeau avec une longue inscription. J'ai rencontré dans les cartons quatre à cinq projets de cette nature.

(2) 19 février 1797.

de la Liberté, (1) le Directoire reçut en audience publique au Luxembourg les ambassadeurs étrangers nouvellement accrédités auprès de lui. Après l'Ambassadeur turc, cet ambassadeur de contes de fées, dont la venue avait troublé toutes les cervelles parisiennes, le Ministre du Pape fut présenté au Directoire par le Citoyen Ministre des Relations extérieures. L'un des membres du Directoire — non le président par fortune, — était ce Révellière Lépaux qui tentait d'organiser un nouveau culte et dont le rêve était de déchristianiser la France. L'introducteur était le citoyen Charles Maurice Talleyrand, le ci-devant évêque constitutionnel, le prêtre excommunié. Le marquis Massimi, « ministre plénipotentiaire de Rome » remit les lettres de créance au citoyen Carnot, président du Directoire et dit :

« Citoyens Directeurs, l'empressement de Sa Sainteté à donner un témoignage public de son amitié pour la République française me procure l'honneur de venir de sa part lui en renouveler les assurances; Sa Sainteté se flatte que vous serez convaincus de la sincérité de ses sentimens en voyant la loyauté avec laquelle, au prix des plus grands sacrifices, elle a rempli tous ses engagemens envers la République française. Sa Sainteté se rappelle toujours avec regret ce qui s'est passé à Rome au sujet du sécretaire de légation Basseville ; sachant surtout que des malveillants pour altérer la bonne harmonie entre les deux Etats ont inculpé le Gouvernement d'un fait qu'il ne pouvait ni prévoir ni prévenir ; je puis d'autant plus l'attester que je fus moi-même chargé d'employer tout mon zèle pour calmer le mouvement popu-

(1) 28 juillet 1797.

laire, de prendre toutes les mesures nécessaires à la sureté des Français et de porter des secours et des consolations à la famille de l'infortunée et innocente victime de ce fâcheux événement.

« Mes soins ne furent pas tout à fait inutiles et ce fut un grand bonheur pour moi; j'espère maintenant que je serai encor plus heureux dans la mission honorable et importante dont mon souverain m'a chargé; j'y réussirai complétement puisque la bonne harmonie entre les deux Gouvernemens doit assurer à ma patrie l'objet de ses vœux les plus ardents et les plus sincères. »

Carnot répondit :

« Monsieur le Ministre plénipotentiaire de Rome, les liens qui ont uni la nation française et les peuples d'Italie formant la puissance temporelle du Pape étaient trop importants à chacun d'eux pour que le Directoire exécutif de la République ne s'empressât pas de les rétablir aussitôt qu'il a pu le faire avec dignité et sureté réciproque. Il s'applaudit de ce que des relations également avantageuses à la prospérité des deux nations vont reprendre leur ancienne activité et qu'elles sont le fruit d'une paix chère au cœur de Sa Sainteté autant qu'à nous.

« Le Directoire exécutif voit avec plaisir, Monsieur l'Ambassadeur, que Sa Sainteté ait fait choix de vous pour entretenir cette heureuse harmonie. »

Le ton de cette réponse peut surprendre : On a rarement moins parlé de son maître à un ambassadeur nouvellement accrédité, après une paix récemment conclue. L'affectation avec laquelle Carnot écarte le nom du Pape pour parler des peuples d'Italie qui forment le domaine pontifical marque ouvertement les intentions ultérieures du Directoire. Au

surplus, ces intentions, le Directoire avait pris soin de les consigner au lendemain de la paix de Tolentino dans un document qui n'est peut-être pas sans intérêt :

« Le Ministre des Relations extérieures écrira au général Bonaparte que le Directoire s'en rapporte à sa sagesse ordinaire pour la conduite à tenir relativement à Rome, qu'il fasse tous ses efforts pour y établir la démocratie représentative sans secousse, sans convulsions et pour faire réclamer sa médiation pour l'établissement du Gouvernement et empêcher les désordres qui pourraient accompagner la révolution dans les États du Pape. »

Paris, le 6 prairial an V.

CARNOT, LE TOURNEUR, P. BARRAS,
J. M. REVELLIÈRE LEPAUX (1).

Quelques fussent les projets ultérieurs du Directoire, l'affaire Bassville n'en était pas moins terminée au point de vue diplomatique. La France avait obtenu toutes les satisfactions qu'il était possible à un gouvernement de lui accorder. Il est vrai qu'on n'avait point parlé du droit des gens et de la prétendue violation qui en avait été faite sur la personne de Bassville. Le Marquis Massimi avait trouvé un tour ingénieux pour donner à Bassville la qualité de secrétaire de légation sans dire à quelle légation il était attaché. Mais les mots prononcés eussent ils été encor bien plus réservés tout était dans la démarche du Ministre du Pape, dans sa présence à Paris, dans sa visite au Directoire. Jamais objet si médiocre n'avait mis en jeu d'aussi grands ressorts, n'avait diplomatiquement abouti à un aussi grand effet. Le

(1) Comparer lettre de Bonaparte à Joseph du 17 septembre 1797 (8 pluviose publiée an V.) *Mémoires du Roi Joseph. I.* 164.

Directoire anti-catholique et anti-chrétien, persécuteur des prêtres, destructeur de la royauté et de la religion, obligeant au nom d'un crime qui n'existait point ou auquel on donnait un caractère de gravité qu'il n'avait point, le vicaire de Jésus-Christ, le chef des catholiques, à envoyer un représentant à Paris pour demander grâce, c'était à coup sûr un spectacle nouveau dans l'histoire et qu'on voudrait en vain comparer à celui que donna Louis XIV dans l'affaire des Suisses de M. de Créquy. A coup sûr il est facile de juger après coup et on doit s'abstenir de déterminer d'après les évènemens postérieurs les responsabilités des acteurs. Pie VI était vieux, il était mal entouré ; les Braschi voulaient à tout prix sauver leurs biens, le péril était imminent les ressources du Saint Siège était nulles ; mais on ne peut s'empêcher de regretter que le Pape se soit prêté à une démarche qui l'avillissait, qu'il n'ait point eu un sentiment plus élevé de sa dignité, qu'il n'ait point compris ce que le vicaire de Jésus-Christ perdait aux yeux de l'Eglise et comme pontife spirituel pour sauver un lambeau de sa souveraineté temporelle.

L'affaire diplomatique réglée, restait à régler la question d'argent. Cette fois, on savait quelle était la somme à répartir ; le chiffre était fixé et il allumait toutes les convoitises. Moutte et la citoyenne veuve Bassville étaient en Italie pour guetter de plus près l'occasion et ne pas perdre de vue le gâteau; mais ils avaient laissé à Paris Mackau qui ne perdait point une occasion de faire valoir leurs intérêts et surtout ceux de sa nièce. Le 28 ventôse (1) Mackau demandait qu'on adressât des ordres au général

(1) 18 mars 1797.

Bonaparte pour qu'il réglât immédiatement la part des Bassville. La moitié de l'indemnité leur était due, disait-il, soit 150,000 livres. Après eux venait Moutte qui avait perdu 500,000 livres, mais la veuve Bassville passait avant tout. Or à ce moment là même entrait en scène Jacques Joseph Hugou, père de Hugou Bassville : il faisait attester par les administrateurs municipaux du canton d'Abbeville sa profonde misère et son civisme éclatant. Il était présenté au Directoire par les députés de la Somme et, dans l'audience qu'il avait de Rewbell, il contestait qu'Elisabeth Colson eût jamais épousé son fils et que le jeune Bassville eût été reconnu pour légitime. Mackan répliquait et faisait valoir les droits uniques de la citoyenne Fitte qu'il continuait à appeler la veuve de Bassville. Cette discussion devenait aigre : Mackan y apportait une ardeur extrême, mais ne pouvait parvenir à présenter ni l'acte de mariage de Bassville, ni l'extrait de naissance ou de baptême de son fils. Puis accouraient de tous les coins de l'horizon *les victimes du despotisme pontifical* : Pierre Mathieu dit Durand, valet de chambre de Bassville, Chinard le sculpteur celui dont l'emprisonnement avait déterminé l'envoi de Bassville à Rome (1) ; La Touche commandant le *Languedoc* qui avait ramené en France la famille de Bassville et le citoyen Moutte. (Il réclamait 3,000 écus pour les avoir gardés deux mois à son bord) ; Flotte qui se faisait recommander par les députés de la Charente parce qu'il était en ce moment directeur de l'Inscription maritime à Marennes et qui réclamait ses effets,

(1) Le camarade de Chinard, Ratter avait été tué au siège de Toulon. Chinard s'adresse directement à Bonaparte et il termine ainsi sa pétition : « *L'histoire consacrera le souvenir de vos victoires ; je désire être à portée un jour de consacrer à nos neveux celui de vos traits. Alexandre aimait Appelle et si je n'ai pas les talents de l'un vous avez du moins la gloire de l'autre* ». Chinard a exécuté, depuis, les bustes de la plupart des membres de la famille Impériale.

ses bijoux, son argent perdus à Rome et tout ce qu'il avait à bord du *Languedoc*, sous prétexte qu'on l'avait renvoyé directement en France ; Vaudé homme de confiance à l'Académie qui accompagnait Bassville, puis la totalité des pensionnaires de l'Académie au nombre de treize, puis Amaury Duval qui déclarait qu'il n'avait rien perdu et n'en demandait pas moins une indemnité ; — puis tout le monde, car les lettres pleuvent et on n'en voit pas la fin.

Et Cacault auquel Delacroix s'est adressé pour lui demander des renseignements sur les ayants droit, en ajoute encore de nouveaux: Lange architecte, Vignalis peintre, Yves menuisier, Soubleyras architecte, les domestiques de de l'Académie, la citoyenne Cécile, les citoyens Pietronna, Vincent, Pietro. On se perd au milieu des réclamations.

Cacault harcelé par la Ce Bassville se défend de donner des idées sur la répartition de l'indemnité et ne veut à aucun prix faire lui-même cette répartition. Il demande que le Ministre publie qu'on ne paiera qu'à Paris. Ce sera le moyen d'empêcher Moutte et la citoyenne Bassville de venir à Rome, ce qui serait inconvenant et même dangereux. Cependant à Paris, on cherche, on tatonne ; on fait des projets d'arrêté; on continue à recevoir les réclamations, les certificats, les attestations de la famille Hugou et du citoyen Mackau.

Enfin le 21 floréal (1), Cacault propose au Ministre de nommer commissaires chargés de la distribution de l'indemnité deux hommes d'un caractère estimable tels que Dufourny et de Bure de Villiers qui résidaient en Italie au moment de la catastrophe. Il pose en même temps avec beaucoup de bon sens les bases la répartition, rejetant les demandes non justifiées,

(1) 0 mai 1797.

celles de Flotte, des pensionnaires qui ont eu le prix de leur voyage et ont touché leur pension à Naples et à Florence; demandant qu'on ne donne à la veuve Bassville que l'usufruit du capital qu'aura son fils, mais recommandant par contre, de nouveaux réclamants, Grandell, Poly, Del Monaco, Mazin, et insistant sur le compte à faire avec Azara. Delacroix se rend à ces raisonnements de Cacault et le 22 messidor an V (1), Dufourny et de Bure de Villiers sont chargés par arrêté du Directoire de l'examen des réclamations. Le Directoire vu l'augmentation continuelle des réclamants restreint l'indemnité aux individus dont les pertes sont liées intimement aux événements du 13 janvier 1793.

Dès le 26 messidor (2), les anciens pensionnaires de l'Académie présentent leurs observations sur la nomination des commissaires et sur les ayants droit à l'indemnité. Puis arrivent encore de nouvelles réclamations : Digne, Wicar, Michallon, Lange, Moinet, Dutertre, Duvivier, Dandrillon, Mérimée, Vignalis veulent leur part des 300,000 l. Mackau conteste les renseignements donnés par Cacault sur la veuve Bassville : il insiste sur la répartition qu'il a proposée : 150,000 l. à la veuve Basville, 100,000 à Moutte, 50,000 aux autres. S'il reste de l'argent, il doit, dit-il, revenir aux agents de la République en Italie, c'est-à-dire à lui, Mackau. Puis il discute les prétentions de Hugou père et par des lettres et des actes de notoriété il prétend établir les droits exclusifs de la veuve Bassville et de son fils. Cela ne suffit pas encore : par une troisième lettre, portant la signature peut-être peu authentique de la veuve Bassville, Mackau s'indigne qu'on marchande la part de la mère au

(1) 10 juillet 1797.
(2) 14 juillet 1797.

profit de celle du fils. On a parlé de la pension de 1500 l. et des 10,000 l. octroyés par la Convention pour la pension, dit-il. « La générosité du gouvernement français ne diminue pas les obligations de la cour de Rome. » Et quant aux 10,000 l. ils étaient en assignats et ne valaient pas huit louis.

Enfin le 21 fructidor an V (1), Dufourny et de Bure de Villiers présentent leur rapport. Ils ont partagé les réclamants en six classes.

La première classe se compose de la famille de Basville, c'est-à-dire de son fils, sa veuve, son père, ses deux frères et sa sœur, et du citoyen Moutte. Les commissaires proposent d'accorder à Bassville fils une somme de 60,000 l. attribués à l'achat d'un fonds de terre sur le revenu duquel il devra payer cinq pensions : une de 600 livres à sa mère; une autre de 600 l. à son grand'père ; trois de 200 l. à ses oncles, employés dans les charrois de l'armée, et à sa tante. Ce point fut modifié par l'arrêté du Directoire qui stipula que cette indemnité payable en rente serait payée en capital, qu'une somme de 18,000 l. serait prélevée sur les 60,000 payés à Bassville fils, et distribuée un tiers à la veuve Bassville, un tiers à Hugou père, un tiers aux frères et sœurs de l'ancien secrétaire de légation. Le Directoire arrêta de plus qu'un tuteur serait nommé à l'enfant et que ce tuteur rendrait ses comptes au Ministre de la Justice.

Moutte avait éprouvé le plus de pertes de l'aveu de tout le monde. Il eut la plus grosse part : 130,000 l.

La seconde classe comprenait les artistes pensionnaires au nombre de quatorze, car on comprenait parmi eux le sculpteur Gois, grand prix de 1792, qui n'était pas arrivé à

(1) 7 septembre 1797.

Rome au 23 janvier et s'était arrêté à Florence, mais qui y avait perdu, disait-on, des études et un buste en marbre. On accorda à chacun d'eux 4,000 l. d'indemnité : soit pour les quatorze (1) 56,000 l.

Aux artistes libres formant la troisième classe, les commissaires avaient assigné des sommes variant de 5000 à 1000 l.: Lange, chassé de Rome le 10 février 1793, obligé de quitter sa famille, d'abandonner ses travaux, reçut 5000 l. Chinard, ayant quitté Rome avant le 13 janvier, n'eut que 1000 l. (2).

Dans la quatrième classe on avait rangé Amaury Duval, à qui on accorda 6000 l. de Naville, professeur de mathématiques, à qui on donna 1500 l. Yves Livinec était mort à Florence, mais sa femme reçut 2000 l. On attribua 1000 l. à deux petits commerçants, Romain et Ratinet, pillés le 11 février. On rejeta les demandes de Flotte (dont les commissaires se déclaraient surpris de rencontrer le nom parmi les réclamants), de la Touche, qui avait été remboursé de ses frais par Moutte, de Digne et de Ravisse (3).

Quatre étrangers formaient la cinquième classe, Poly et Delmonaco, tyroliens, liés avec Cacault, en correspondance avec lui et qui pour ce fait avaient été enlevés, emprisonnés et chassés de Rome : ils reçurent l'un 3000, l'autre 2500 l. Grandell, graveur suédois, détenu un an au château Saint-

(1) Peintres : Garnier, Meynier, Réattu, Laffite, Girodet, Gounod. Architectes: Tardieu, Lefaivre, Lagardette; Sculpteurs Dumont, Girard, Lemot, Bridau, Gois.

(2) Les autres : Mérimée 3000 — Vignalis 2000 — Moinet 2000. Michallou, Dandrillon, Wicar, Duvivier, Dutertre, chacun 1500 fr., Lorimier 1000 fr.

(3) Varon était mort en l'an V à Mons où il était commissaire du Directoire. Son ami Cornelissen vient réclamer en faveur de ses créanciers, et on ne sait trop pourquoi, le citoyen Bouteville ex-commissaire du Gouvernement près les neuf départements réunis « *éprouve à son tour le besoin de jeter quelques fleurs sur la tombe du respectable citoyen Varon.* »

Ange, eut 2000 l; enfin on en accorda 3000 à Mazin, dont l'emprisonnement avait été occasionné par sa correspondance avec Mackau.

Enfin venaient les serviteurs de l'Académie, les domestiques de Bassville et de Moutte. Les serviteurs de l'Académie se partagèrent 2000 l. suivant la demande des commissaires des arts à Rome; Vaudé, homme de confiance qui accompagnait la voiture de Bassville, blessé, emprisonné, chassé de Rome, obtint 3000 l., Casau, homme de confiance de Moutte, détenu pendant trois mois, eut 1000 l. On taxa à 2000 l. le dévouement de Durand, valet de chambre de Bassville, qui l'avait gardé jusqu'à son dernier soupir et l'avait fait enterrer, et on donna 1000 l. à Wable, un autre individu qui avait été au service de Bassville. Enfin on réserva 1000 l. pour les déboursés d'Azara (1). Au cas où Azara ne les accepterait pas, on les partagerait aux domestiques de l'Académie.

Le rapport des commissaires fut, sauf le point indiqué plus haut, approuvé par le Directoire et un arrêté du deuxième jour complémentaire an V stipula que les fonds arrivés de Rome pour indemnités seraient distribués au

(1) Ces 1000 fr. furent l'occasion des contestations les plus acharnées ; le 14 Vendémiaire an VI, Talleyrand charge Joseph Bonaparte, ambassadeur à Rome de s'informer « en ménageant sa délicatesse sur ce point » s'il consentira à recevoir ses déboursés. Le 28 brumaire Joseph rend compte qu'il a vu Azara qui l'a pénétré « lui a répondu par le sourire de la satisfaction », et lui a montré les lettres que Lebrun-Tondu et Ch. Delacroix lui ont écrites pour le remercier des soins qu'il a donnés aux français. Joseph demande que le ministre écrive une nouvelle lettre à Azara ou « qu'on lui décerne une récompense que Rome ancienne décernait à celui qui avait sauvé un citoyen Romain ». Talleyrand fait un nouveau rapport au Directoire qui le 26 frimaire charge simplement l'ambassadeur à Rome d'exprimer à M. Azara l'estime et la reconnaissance de la République. Mais restent les 1000 fr. sur lesquels chacun alors élève des prétentions. Chinard a quelque temps des chances, il parvient même à obtenir un arrêté en sa faveur, mais enfin Topino-Lebrun recommandé spécialement par François de Neufchateau finit par les emporter de haute lutte le 2 frimaire an VII.

marc la livre par les soins du Ministre de l'Intérieur et conformément au tableau annexé

Le 14 vendémiaire (1), Talleyrand mit le marquis Massimi en demeure de verser les fonds qu'il avait à sa disposition, et le 20, le Ministre du Pape informa le Ministre des Relations extérieures du versement de 150,000 l.

Le 14 nivôse (2), le gouvernement pontifical avait fourni à Récamier, banquier à Paris, les 150,000 l. restant à payer. L'Ambassadeur du Pape reçut le 17 la quittance définitive. Il était temps. Les 6, 7 et 8 nivôse avait eu lieu à Rome l'émeute dans laquelle le général Duphot trouva la mort. Le 23 la nouvelle en parvint à Paris : aussitôt l'Envoyé de Rome fut mis sous bonne et sûre garde et un courrier fut envoyé à Berthier à Milan pour lui ordonner d'aller venger les mânes de Duphot. Le 9 pluviôse, l'armée française entra à Ancône; le 27 (3), Berthier, général de l'armée française, monta au Capitole et au nom de la République française reconnut l'indépendance de la République romaine. La domination temporelle du Pape avait cessé d'exister (4).

(1) 5 octobre 1797.
(2) 3 janvier 1798.
(3) 15 février 1798.
(4) Pendant le cours de l'Impression, j'ai recueilli tant en France qu'en Italie quelques documents nouveaux qui trouveront place dans un Appendice.

LE GÉNÉRAL BERNADOTTE

AMBASSADEUR

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A VIENNE

(8 février — 13 mai 1798.)

LE GÉNÉRAL
BERNADOTTE
AMBASSADEUR
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A VIENNE

I

LA NOMINATION DE BERNADOTTE. LE PERSONNEL DE SON AMBASSADE.

Le 26 vendémiaire an VI de la République française, (18 octobre 1797) à une heure après minuit, le général Bonaparte et les quatre plénipotentiaires de l'Empereur François II signèrent à Campo Formio près d'Udine le traité qui mit fin à la guerre déclarée par la France au roi de Hongrie et de Bohême Léopold II, le 20 avril 1792. Le 5 brumaire (26 octobre), le Directoire donna avis aux deux Conseils de la signature de la paix; le 9 (30 octobre), le traité fut ratifié par les Cinq cents; le 13 (3 novembre), il

fut ratifié par les Anciens (1) ; le 11 frimaire (1er décembre), les ratifications furent échangées à Rastadt ; le 20 frimaire (10 décembre), le Directoire célébra au grand Luxembourg, par une fête solennelle, le traité de Campo Formio et les victoires de l'armée d'Italie. Un mois après, le 22 nivôse (11 janvier), le général Bernadotte fut nommé ambassadeur près la cour de Vienne et reçut à Milan où il allait prendre le commandement de l'armée d'Italie (2) l'ordre d'avoir à rejoindre immédiatement son poste.

La cour de Vienne n'avait été consultée ni sur l'opportunité de la nomination d'un ambassadeur, ni sur le choix de la personne même de Bernadotte. Depuis la signature de la paix, toute la correspondance entre le baron de Thugut ministre des Affaires étrangères de l'Empereur et le citoyen Charles Maurice Talleyrand, ministre des Relations extérieures de la République, s'était bornée à quelques lettres relatives à des déprédations commises par les agents français dans les nouvelles possessions autrichiennes. La correspondance était plus active à la vérité et d'un caractère plus cordial entre le comte de Cobenzl (3) le principal négo-

(1) Le Directoire n'attendit point cette ratification législative; dès le 12 brumaire, Bonaparte étoit à Milan en possession du traité ratifié par le Directoire (Cf. *Corresp, de Napoléon*. III, 401.)

(2) Le fait me paraissait douteux, mais une lettre de Bernadotte au général Ernouf en date du 14 germinal an VI publiée par le baron Ernouf dans ses « *Nouvelles études sur la révolution française* année 1798 ». Paris 1852. In-12, pièce just. I, donne sur ce point une affirmation formelle. « je ne te dissimulerai point, écrit Bernadotte, que j'aurais été bien plus satisfait de conserver le commandement de l'Italie que d'exercer une des premières ambassades. Tu sçais sans doute, que le Gouvernement m'avoit désigné pour remplacer Berthier avant mon départ pour Vienne. Honoré de son nouveau choix, j'ai obéi mais je te déclare que si j'avais été le maître d'*Obter* je n'aurais pas hésité à me déterminer pour le commandement militaire. »

(3) Jean-Louis Cobenzl cousin de Jean Philippe et fils de Jean-Charles Philyppe était né à Bruxelles en 1753. Il fut ambassadeur à Copenhague, à Berlin et à Saint-Pétersbourg et signa les traités de Campo Formio et de Lunéville. Chancelier de l'Empire jusqu'en 1805, il mourut à Vienne le 25 février 1809.

ciateur de Campo Formio et le général Bonaparte. Tous deux étaient chargés de régler à Rastadt les conditions de la paix de l'Empire et dès leurs premiers entretiens, il paraît que la question de la représentation réciproque des deux pays avait été posée. Bonaparte avait demandé quel était l'ambassadeur désigné par l'Empereur pour le poste de Paris. Cobenzl avait répondu que les finances de l'Empire exigeaient impérieusement une profonde réforme du corps diplomatique, que les ambassadeurs seraient remplacés à bref délai par des agents d'un grade inférieur (1). Bonaparte n'avait point insisté et le négociateur autrichien s'était imaginé que la question était écartée pour quelque temps.

Quel ne fut donc pas son étonnement lorsque le 21 janvier, il reçut à Rastadt une lettre de Bonaparte en date du 12 (23 nivose) par laquelle le Général l'informait de la nomination de Bernadotte comme ambassadeur à Vienne. Cobenzl se hâta dès le 24 d'expédier un courrier à sa cour « Il est clair, disait-il à Thugut dans sa dépêche, que le gouvernement français craignant que nous ne voulions retarder l'envoi d'un ambassadeur à Paris veut emporter la chose à la pointe de l'épée ». Il ne disait pas de mal de Bernadotte qu'il avait personnellement connu en Italie. Il est vrai que c'était un parvenu qui en 1782 faisait comme simple grenadier la guerre dans les Indes, mais en général les personnes qui avaient eu affaire à lui l'avaient trouvé convenable et décent. « Malgré cela il était de ces hommes dont le meilleur ne vaut rien ». Le 2 février, Thugut répondit à Cobenzl qu'une pareille nomination était contre toutes les formes; il l'invita à écrire inmédiatement à Bonaparte pour lui expo-

(1) *Rastatter Congress* Huffel. II, 242.

ser les raisons qui déterminaient l'Empereur à désirer qu'il ne fût pas donné suite à ce projet.

Le 10 février, Cobenzl écrivit donc à Bonaparte que l'Empereur vu la réputation des qualités estimables du général Bernadotte avait appris avec beaucoup de satisfaction sa destination pour Vienne, mais que Bonaparte devait se souvenir que dans le peu de moments qu'il avait passés avec lui à Rastadt il ne lui avait pas caché que le système d'économie que l'état des finances de l'Empereur l'avait obligé d'adopter pour les diverses branches de l'administration s'étendant aussi sur la partie des Affaires étrangères, Sa Majesté avait résolu de substituer désormais dans les places diplomatiques qui vaqueraient à l'étranger des ministres revêtus d'un caractère qui exigerait une représentation moins coûteuse; d'ailleurs qu'avait-on besoin en ce moment d'un ambassadeur de France à Vienne? ne serait-ce pas volontairement embrouiller les négociations que de leur donner deux centres? c'était à Rastadt que les affaires devaient se traiter, c'était là que l'Empereur comptait envoyer d'abord le ministre qui serait plus tard accrédité à Paris. M. de Cobenzl rappelait enfin l'usage établi de se concerter avant les nominations d'ambassadeurs, tant sur le caractère à donner aux agents que sur la durée de leur mission et s'étonnait qu'on ne lui eût adressé aucune demande de passeports. (1)

Ces considérations auraient été de nature à exercer une action sur l'esprit de Bonaparte, mais Bonaparte à ce moment était loin d'être le maître comme il l'avait été à Campo Formio. Il répondit donc fort tard à Cobenzl si même il lui

(1) Lettre à Bonaparte du 10 février 1798. (22 pluviose.) Arch. des A. E.

répondit, et laissa le Directoire régler le différend à sa fantaisie. (1)

Or, plus la cour de Vienne était désireuse d'éviter la présence d'un ambassadeur de la République, plus le Directoire étoit pressé d'affirmer sa victoire dans la capitale où régnait le neveu de Marie Antoinette. La lettre de Cobenzl devait arriver et arriva trop tard. Dès le 8 février, le Directoire avait obtenu son triomphe : son ambassadeur était entré à Vienne.

Bernadotte ne personnifiait pas seulement aux yeux du Directoire ces armées qui en moins de deux ans avaient chassé l'Autriche de l'Italie, qui avaient démontré en Allemagne l'impuissance de l'Empereur à protéger l'Empire, qui avaient arraché à la maison de Lorraine ses belles provinces des Pays-Bas, il personnifiait surtout le Directoire régicide, la Convention régicide, cette révolution qui, ne se tenant point satisfaite de la mort de Louis XVI, avait tué sur un échafaud une Archiduchesse d'Autriche, fille, sœur, tante d'Empereurs. C'était la révolution en la personne de Bernadotte qui faisait son entrée à Vienne.

C'était une bravade, si l'on veut ; mais jamais bravade ne fut mieux compréhensible. Mis hors la loi européenne et en quelque façon hors l'humanité, le Directoire, héritier de la Révolution, avait eu ce suprême bonheur de contraindre l'Europe à rapporter cette sentence d'excommunication. Il n'avait point été amnistié ou grâcié par les souverains. C'était sur un pied d'égalité, de supériorité, qu'il avait traité avec la vieille Europe. Il n'avait pas même demandé aux cabinets de reconnaître la République. « N'était-elle

(1) On ne trouve point de pièce relative à cet incident dans la *Correspondance*.

pas comme le soleil : aveugle qui ne la voyait point ! » Il s'était imposé par la force de ses armes, par le génie de ses généraux, par la puissance de sa propagande. Si quelqu'un avait fait grâce, ç'avait été la République.

Le Directoire voulut donc faire payer d'un seul coup à la maison de Lorraine tout ce qui avait été entassé d'injures contre la Révolution depuis le manifeste de Brunswick. Il voulut lui faire payer la protection donnée aux émigrés, les projets de partage du territoire national, les insultes dirigées contre la cocarde tricolore. Que l'on calcule les rancunes amassées depuis 1792, les haines soulevées antérieurement contre Marie-Antoinette d'Autriche, contre le comité autrichien, contre le traité de 1756, on comprendra la satisfaction profonde que durent éprouver des hommes tels que Rewbell, Barras, Révellière-Lépaux, François de Neufchâteau et Letourneur, à humilier ainsi l'orgueil légendaire de l'Empereur.

Tout poussait le Directoire contre l'Autriche ; le désir qu'avaient les gouvernants de rompre avec les traditions de Louis XV et de Louis XVI, la doctrine politique de l'alliance prussienne dont les Girondins avaient hérité de Favier, et dont Brissot s'était fait l'apôtre, les bons rapports rétablis avec la Prusse, la tradition littéraire qu'on tenait de Voltaire et des philosophes, puis les rivalités nouvelles qu'occasionnait avec l'Autriche la conquête de l'Italie, la création de la République cisalpine, la tendance à marcher sur Rome et sur Naples. L'Autriche était catholique, et le catholicisme, c'était l'ennemi. L'Autriche était alliée aux Bourbons, et les Bourbons, c'était l'ennemi. L'Autriche avait des parents, des alliés, des possessions en Italie, et l'Italie c'était la proie : proie toujours guettée par la France, proie

en quelque façon traditionnelle, dont le désir hantait les Gaulois de Brennus et obsédait les Valois, proie que tenait la République et dont elle prétendait se rassasier.

Les Instructions envoyées par Talleyrand à Bernadotte avaient été rédigées sous l'impression de ces sentiments et touchaient à une infinité de points plus compliqués encore. Tout d'abord, pour l'affaire de Rome, les Instructions stipulaient que dans le cas où la cour de Vienne tenterait de s'opposer à la marche des troupes françaises, l'Ambassadeur devrait immédiatement déclarer la guerre. C'était là le sujet d'une Instruction particulière. Quant à la politique générale, le Directoire partant du principe proclamé par Favier que le traité de 1756 n'avait eu pour la France que des effets désastreux, considérait la guerre de 1792 comme une occasion heureuse de briser sans retour des nœuds mal assortis. Nulle comparaison ne devait donc être établie entre le traité de Versailles et celui de Campo Formio. Ce n'était point une alliance analogue à celle de 1756 qu'il s'agissait d'en tretenir, c'était une surveillance qu'il fallait exercer : surveillance en Italie où l'Autriche pouvait jeter les yeux sur les États nouvellement fondés; surveillance en Allemagne où il fallait contrebalancer, au moyen de la Prusse, l'influence que l'Autriche conservait sur les Électeurs ecclésiastiques et celle qu'elle acquérait par ses nouvelles possessions en Bavière; surveillance sur les vues, les moyens, les intrigues des hommes en place; surveillance sur les rapports entre Vienne et Pétersbourg. La Pologne ne pourrait-elle pas être reconstituée? Il fallait sur ce point sonder l'opinion autrichienne. Ne pourrait-on, tout au moins, associer la Pologne à l'Empire? Il fallait correspondre sur ce sujet avec Caillard, ministre

de France à Berlin (1). Que pensait-on à Vienne de la Turquie? Songeait-on, comme du temps de Joseph II, à un démembrement? Ainsi Bernadotte avait à résoudre de prime abord les plus difficiles problèmes politiques : question d'Italie (à laquelle bientôt allait se mêler la question Romaine), question d'Allemagne, question d'Orient ; il fallait qu'il se maintînt en relations continuelles avec Paris, Rastadt, Milan, Berlin, Constantinople.

La tâche imposée était difficile et compliquée, mais le Directoire était habitué à voir ses généraux accomplir l'impossible; la menace de guerre qui se rencontrait tout d'abord dans ces Instructions prouvait bien que le Directoire ne comptait que sur la terreur que ses armes inspiraient. Si Bernadotte, si un général de l'armée d'Italie était envoyé ambassadeur à Vienne, c'était pour la même raison et dans le même but.

Pour le poste de Berlin, le Directoire avait choisi le plus fin et le plus adroit parmi les vétérans de l'ancienne diplomatie : un vieux routier, sachant son monde, connaissant les cours, ayant l'usage et la pratique des choses politiques, instruit par un long séjour dans les pays du Nord, un homme calme, un vieillard quelque peu sceptique, amoureux des livres, pénétré d'Horace, point trop prompt ni susceptible. On l'avait pris à dessein un peu humble, façonné par un long séjour dans des postes inférieurs, aux courbettes nécessaires, aux inévitables blessures d'amour-propre, surtout à cette réserve indispensable dans une position aussi difficile.

(1) Il faut voir dans l'*Histoire des Légions polonaises en Italie* de Chodzo. Paris Barbezat 1829. 8° T. II page 371 et suiv. les notes sur les négociations à faire avec la Cour d'Autriche adressées par les Polonais à Bernadotte.

C'étaient tous les défauts inverses qui se rencontraient chez Bernadotte, et c'étaient ces défauts mêmes qui avaient probablement attiré sur lui l'attention des gouvernants (1).

Rien dans sa vie antérieure ne le préparait à paraître dans une Cour. Ce fils d'un avocat au Parlement de Pau (2), cet engagé volontaire de Royal Marine (3), qui avait mis dix ans à franchir les grades qui le séparaient des galons d'adjudant (7 février 1790), et qui en quatre ans avait enlevé à la pointe du sabre les épaulettes de général de division, n'avait eu ni le loisir ni le moyen de se former aux habitudes mondaines; pour la vieille Europe il était « un sergent français devenu général » (4); l'Europe ne voulait voir en lui, elle ne voyait sans doute que le sergent, l'homme de caserne parvenu par un heureux hasard à une éclatante fortune. Mais ce n'était point ce dédain qui pouvait gêner ou embarrasser Bernadotte. Soldat de l'armée du Rhin et de l'armée d'Italie, il avait pris sa part d'assez de grandes choses pour se sentir l'égal de qui que ce fût. Il se serait souvenu au besoin de ce Belleville, grenadier de la garde nationale, qui fit trembler le roi de Naples dans son palais et obligea la sœur de Marie-Antoinette à reconnaître la République française. Il était de ces victorieux qui ne doutaient point d'eux-mêmes, à qui l'étonnement était inconnu et qui, généraux en quatre ans, pensaient qu'ils pouvaient aussi bien être ambassadeurs.

(1) Qui sait l'influence des mots ? On sait que Bernadotte, avait été appelé de l'armée du Rhin à l'armée d'Italie avec sa division et que ses soldats d'un républicanisme moins expansif que le reste des troupes avaient été surnommés les *Messieurs* par les *Citoyens* de l'armée d'Italie. C'est peut-être de ce mot que le Directoire avait conclu que Bernadotte ferait un excellent ambassadeur.

(2) Jean-Baptiste-Jules Bernadotte étoit né à Pau le 26 janvier 1763.

(3) Engagé le 3 septembre 1780.

(4) Mallet du Pan. *Mercure Britannique.*

Ces longs cheveux épars et non tressés, mais gardant encor un œil de poudre; ces petits favoris noirs en *pistolets;* ce nez très long et très busqué; ces yeux noirs, intelligents et vifs; cette parole colorée, toute jargonnante encore du patois méridional; ces airs victorieux; ce poing sur la garde du sabre; cet uniforme de général promené du Rhin à l'Adige, sans une dorure ailleurs qu'au collet, coupé droit et boutonnant jusqu'à la haute cravate noire négligemment nouée, qui laissait passer seulement une ligne du col blanc; ce panache tricolore arboré superbement sur ce chapeau bordé enfoncé crânement en bataille (1) jusqu'à cette grossièreté inconsciente qui devait prêter à l'entrée de ce soldat dans cette Cour du XVIIIe siècle, les aspects d'un Popilius Laenas devant un Antiochus de Syrie; tout, en Bernadotte, flattait les haines, les orgueils, les espérances, les souvenirs d'antiquité du Directoire. C'était donc pour lui bien plus et bien mieux qu'une ambassade, c'était une revanche.

Aussi dans le cérémonial dicté pour le nouvel Ambassadeur, insistait-on sur tous les points de détail qui devaient mieux marquer l'humiliation de l'Autriche et mieux satisfaire l'orgueil du Directoire. Bernadotte devait prendre le pas sur les envoyés de toutes les puissances, sauf sur le Nonce, et cette exception encore devait cesser lorsque la puissance pontificale serait détruite. Il devait prendre et exiger en toute occasion le titre de citoyen, interdire aux émigrés le port des anciennes décorations françaises, éclairer les nations sur le véritable état de la

(1) Il existe justement de Bernadotte un curieux portrait dessiné d'après nature par J. Guérin et gravé par Fiesinger déposé à la Bibliothèque nationale le 15 ventôse an VI.

France, maintenir en toute occasion la dignité de la République. La propagande, comme on voit, n'était point oubliée et le vague de ce mot : *dignité*, laissait le champ grand ouvert aux susceptibilités ombrageuses du soldat.

Voilà sans doute les considérations principales qui avaient dicté la nomination de Bernadotte : il en était d'autres qui, sur le Directoire, gouvernement d'expédients, n'avaient pas dû être sans action.

En Italie, Bernadotte gênait le Directoire. L'hostilité qui régnait entre les soldats venus de l'armée du Rhin, les *Messieurs*, et les *Sans culottes* de l'armée d'Italie, le caractère difficile du Général, l'animosité qu'il témoignait dès ce moment contre Bonaparte, la résistance qu'il pouvait opposer à certains projets du Directoire, les demandes qu'il adressait d'un commandement aux Iles de France, dans l'Inde ou dans les îles Vénitiennes (1), les velléités d'indépendance qu'il manifestait en toute occasion, le désir qu'avait le Directoire de le ménager, tout concourait à ce qu'on lui confiât un poste important mais éloigné.

L'ambassade de Vienne était vacante. Bernadotte, s'il y était nommé, ne pourrait se plaindre d'avoir été sacrifié. Ne pourrait-il même pas y jouer un rôle utile? A l'armée d'Italie, on avait songé à l'opposer à Bonaparte, de façon à établir entre les fractions de l'armée une rivalité dont le Directoire pût profiter. A Vienne, ne serait-il pas opposé aussi à Bonaparte, ne pourrait-il pas renseigner le Directoire sur ce qui se passerait à Rastadt? N'y servirait-il pas de contre-poids à ce vainqueur, en qui le Directoire aussi bien que les étrangers pressentaient un maître ?

(1) *Mém. tirés des papiers d'un homme d'Etat.* V. 482. Barante *hist. du Directoire.* III. 124.

On a affirmé que Bonaparte avait eu intérêt à précipiter la nomination de Bernadotte, qu'il lui avait fait infliger l'ambassade comme une disgrâce, qu'il avait, en agissant ainsi, l'intention d'enlever à un rival le commandement en chef de l'armée d'Italie. On a été plus loin : on a d'abord insinué, puis affirmé dans les pamphlets que sous titre d'histoire ou sous couleur de mémoires, la Restauration faisait fabriquer, que Bernadotte n'avait été envoyé à Vienne que pour y trouver la mort que Duphot avait trouvée à Rome ; que Bonaparte était ainsi l'auteur direct de ces deux assassinats. Il y a des absurdités qu'on ne doit pas se donner la peine de réfuter. Celle-ci est du nombre.

Il est certain, et la lettre à Ernouf le prouve, que Bernadotte eût préféré conserver son commandement en Italie, et s'il était possible d'admettre les affirmations de Sarrazin (1), il serait positif que les relations étaient déjà à ce moment plus que tendues entre Bonaparte et Bernadotte ; mais il ne résulte pas de ces divers témoignages que Bonaparte ait désiré l'envoi de Bernadotte à Vienne.

Aussi bien, ce n'est qu'avec la plus extrême réserve qu'il convient d'accepter certaines assertions sur lesquelles malheureusement la plupart des historiens se sont appuyés jusqu'ici et qui manquent de cette authenticité documentaire sans laquelle il n'est plus permis aujourd'hui d'affirmer un fait. Le mouvement des pensées de Bonaparte et du Directoire de frimaire à germinal an VI est encore à présent demeuré presque inconnu. Entre la conclusion du traité de Campo Formio et la destination définitive de l'armée d'Angleterre pour l'Égypte, il s'est produit sans nul doute autour

(1) Rapportés dans la *Biographie des hommes du jour.*

du Luxembourg, de la rue de la Victoire et de la rue du Bac, toute une série d'intrigues que l'histoire ne connaît pas encore. Il semble qu'au début, Bonaparte avait pris au sérieux son rôle de président de la légation française à Rastadt. Si le fait était démontré, il en résulterait, ou que la nomination de Bernadotte à Vienne aurait été inspirée par lui — et en ce cas c'eût été un poste de confiance que Bonaparte eut assigné à son lieutenant — ou, ce qui semble plus probable, étant donné l'état des relations avec Bernadotte, qu'elle aurait été faite contre lui, que Bernadotte aurait été, de Vienne, chargé de surveiller et au besoin de combattre les actes de Bonaparte à Rastadt.

La légende de la disgrâce se heurte à d'autres faits positifs qui ont leur éloquence :

L'arrêté du 22 nivôse qui nomme Bernadotte lui assigne un traitement annuel de 144000 livres à partir du 1er pluviôse. Ses frais d'établissement sont portés à la moitié au lieu du tiers du traitement « en considération de la tenue que les circonstances lui imposait » ; ses frais de route sont calculés à partir de Milan sur le pied de 30 livres par chaque deux lieues de 2283 toises (1). Si c'est là une disgrâce il faut avouer que c'est une disgrâce dorée.

Aussi bien, Bernadotte n'envisageait pas alors à ce moment sa mission comme une disgrâce. Le 6 pluviôse (25 janvier 1798), sur le reçu de sa nomination, il écrivait au Directoire : « La première vertu d'un soldat qui est l'obéissance ne me permet pas de faire la plus légère réflexion ; mais je crains bien de rencontrer plus d'obstacles dans la diplomatie que je n'en ai eu à surmonter dans ma carrière militaire ». Le

(1) Lettre de Talleyrand du 28 nivose an VI.

même jour il écrivait à Talleyrand. « Si je n'avais consulté que mes moyens, certainement le résultat de mes réflexions aurait été de refuser la mission honorable dont le Directoire m'a chargé, mais je sens qu'il faut obéir avec respect au gouvernement. Une volonté ardente de faire le bien, un désir bien prononcé de remplir mes devoirs seront ma constante ambition, mais je prévois qu'il me sera difficile si vous ne prenez la peine de m'aider de vos conseils, car je suis neuf dans l'art de négocier ».

Le 9 pluviôse (28 janvier), il écrivait encor à Talleyrand : « En acceptant la mission importante que le Gouvernement vient de me confier, j'ai moins consulté mes talents que mon désir d'être utile à la République ; ce dernier motif m'a élevé l'âme et agrandi l'imagination. Je me suis dit que dans une République naissante les hommes qui avaient l'amour de la servir devaient regarder les grades du même coup d'œil que la mort qu'on ne doit ni désirer, ni craindre. J'avoue cependant et je le fais sans rougir, malgré que les évènements qui se sont rapidement succédés aient été propres à assurer le courage de mon âme, ce même courage qui souvent m'a servi dans le cours de ma carrière militaire m'aurait abandonné dans cette circonstance et, malgré mon inaltérable volonté de faire en faveur de mon pays le sacrifice même de ma tranquilité, j'aurais répugné à me jeter dans une carrière aussi glissante si l'espoir d'être aidé de vos conseils ne m'avait tranquilisé. J'y compte infiniment parce que je crois que vous avez beaucoup contribué à ma nomination ».

Un seul point inquiétait Bernadotte : Le cérémonial qu'il devait exiger lors de sa réception et le rang qu'il devait tenir avec les autres ambassadeurs mais avec un sécretaire

au courant des formes il se tenait absolument satisfait.

Le sécretaire était bon à cela, mais pour le reste le nouvel Ambassadeur ne se souciait pas trop des civils ; c'était de militaires qu'il voulait composer sa suite. Il demandait pour l'accompagner le général de brigade Mireur (1) et l'adjudant général Sarrazin. (2) A défaut de Mireur et de Sarrazin que le Ministre lui refusait, il emmenait ses deux aides de camp : Villate qui fut depuis comte d'Outremont, lieutenant général et grand cordon de la Légion d'honneur, et Maurin qui fut aussi baron et lieutenant général ; (3) deux autres officiers : Gérard, alors capitaine à la 30e demi-brigade qui fut le Maréchal Gérard, et Toussaint (4) ; et un certain nombre de Polonais, entre autres le citoyen Maleschuski (5). Ces Polonais qui accompagnaient Bernadotte ne partaient point sans quelque idée de propagande en Gallicie.

Le Ministre des Relations extérieures ne se souciait point que l'Ambassade eut cet aspect exclusivement guerrier. Il faisait prendre au Directoire un arrêté qui excluait des

(1) L'officier général qui périt si tristement à Damanhour le 11 juillet 1798 tué par trois Arabes.

(2) Le misérable qui après avoir déserté l'armée française le 10 juin 1810 fut condamné par la Cour d'Assises de la Seine à dix ans de travaux forcés, à l'exposition, à dix années de surveillance pour crime de Bigamie, (cf. *Causes criminelles célèbres du XIXe siècle*. T. II). Sarrazin étoit fort lié avec Bernadotte. Dans le mémoire sur sa cause qu'il publia le 9 avril 1816, il montre que le 10 fructidor an VII, Bernadotte alors ministre de la Guerre le chargea de la surveillance du bureau des mouvements. Il ajoute que Bernadotte étant tombé malade, lui Sarrazin fut de fait chargé du portefeuille de la Guerre. (Cf. Sainte Chapelle. *Les ministres de la Guerre pendant la Révolution*). Sarrut et St Edme. (*Biogr. des hommes du jour*) rapportent d'après Sarrazin que Bonaparte s'opposa à son départ pour Vienne disant qu'une république ne devait pas avoir de gentilshommes d'ambassade. Voir sur le même sujet les très curieux *Mémoires* que Sarrazin a publiés a Bruxelles en 1839.

(3) Maurin passait à Vienne pour être le neveu du roi Stanislas ; il se mit aussitôt à son arrivée en relations avec les Polonais.

(4) Devenu général de brigade et officier de la Légion d'honneur.

(5) Bernadotte n'écrirait-il pas mal ce nom? ne conviendroit il pas de lire *Malachowski?* Et en ce cas ce Polonais ne serait il pas un parent du Malachowski grand referendaire de Pologne qui joua un rôle si important dans les conspirations pour la liberté de la Pologne?

ambassades les militaires qui n'étaient point revêtus d'un caractère diplomatique. Bernadotte en était quitte pour ne point se conformer à l'arrêté. « On ne voudra pas, écrivait-il le 6 ventôse, me priver du plaisir de m'entretenir avec quelques uns de mes compagnons d'armes des époques qui ont illustré et fait briller d'un éclat si vif le peuple français et son gouvernement ». (1) Talleyrand impuissant à se débarrasser des militaires, tachait au moins d'entourer Bernadotte de sécretaires d'ambassade qui pussent guider le négociateur improvisé ; mais il faut l'avouer le Ministre n'avoit guère le moyen de choisir. Des anciens agents secondaires de l'ancienne Diplomatie, quelqnes uns comme Otto et Barthélemy avaient été mis à la tête des premières légations rétablies, mais la plupart étaient proscrits, émigrés ou morts. Les recrues qu'avait faites le ministère des Affaires étrangères depuis 1792 n'étaient pas des plus brillantes. En quel lieu d'ailleurs et comment auraient-elles pu se former à la pratique de négociations ?

L'un des sécretaires que Talleyrand donna à Bernadotte était un enfant de la maison des Affaires étrangères, le fils d'un Premier commis, le beau fils d'un Garde des archives : Il se nommait Emile Gaudin.

Son père, Jean-Marie Gaudin avait été chargé le 18 mars 1755 par M. Rouillé de la direction du bureau des fonds ; il y avait bien servi, avait reçu en 1764 des lettres de no-

(1) Dans la lettre déjà citée Bernadotte s'adresse à Ernouf pour faire maintenir ses aides de camp et Gérard en activité de service : « Ton crédit joint aux convenances détermineront sans doute le Directoire à ne pas me laisser seul ici avec mes deux secrétaires de Légation. Je t'assure, mon cher Ernouf, que je regarderai comme une disgrâce un refus du Directoire à cet égard : mais j'espère que ses bontés et tes instances fairont tourner ma demande à bien. » Le fait n'était pas isolé : La Revellière dans ses *mémoires* II. 253 donne de curieux détails sur la maison militaire des généraux Ambassadeurs Pérignon et Truguet. Il est permis de recommander son appréciation des choses diplomatiques aux amateurs des droleries.

blesse, et avait conservé sa place jusqu'à sa mort, arrivée en 1770. La veuve de Jean-Marie Gaudin qui avait obtenu à ce moment 5000 livres de pension avait épousé en secondes noces Jean Claude Sémonin, garde du dépôt des Affaires étrangères, conseiller d'État et premier administrateur de la loterie. Émile Gaudin grandit dans ce bel hôtel de Versailles ; il vécut des bienfaits du Roi ; tous les siens en vivaient; il fut dès ce moment destiné à la carrière diplomatique. En 1786, il fut envoyé à Strasbourg pour y faire son cours de droit public; et le Prince Maximilien de Deux Ponts qui avait connu son père, l'admit comme officier à la suite dans le régiment d'Alsace infanterie dont il était propriétaire; puis Gaudin voyagea à ses frais à travers l'Europe suivant l'usage des jeunes gens qui se préparaient à servir dans les Affaires étrangères. En 1792, il se trouvait à Constantinople et comme il était porteur de lettres de recommandation du ministère, il fut admis familièrement à l'Ambassade de France. Il en profita pour dénoncer le Comte de Choiseul, provoquer de la part des nationaux une sorte d'insurrection et chasser l'Ambassadeur. En récompense, il fut nommé, le 11 janvier 1793, second sécretaire à Constantinople. Lorsque Verninac vint occuper l'ambassade, il envoya Gaudin résider auprès du Hospodar de Valachie; cette mission dura jusqu'au milieu de 1797. Gaudin retourna alors en France et le 26 nivose an VI (15 janvier 1798) fut nommé sécretaire de la Légation française à Vienne. Gaudin n'avait pas encore vingt cinq ans; c'était un homme d'une moralité douteuse qui, à Constantinople s'etait marié d'une façon singulière (1), qui aimait le jeu et

(1) Voir *observations sur le Libelle diffamatoire distribué par le sieur Emile Gaudin sous le titre de factum.* Paris, Moreaux. In 4°.

qui après une carrière étrangement accidentée finit dans la plus extrême misère.

L'autre se nommait Jean-Baptiste Maximilien Villot-Fréville. Il fut baron de Fréville, conseiller d'Etat et pair de France. Fils d'un ancien serviteur du duc de Penthièvre,(1) il avait été attaché au comité de Salut Public sur la recommandation de Delmas, puis employé comme sécretaire du représentant Paganel, placé à la tête des bureaux d'un commissaire ordonnateur, enfin emmené en Toscane comme sécretaire de Légation par Miot (19 février 1795.) Quand Miot passa de Florence à Turin, Fréville l'y accompagna (2) (21 mars 1797) et c'est de là qu'il fut envoyé sécretaire d'ambassade à Vienne (1er pluviose an VI, 20 janvier 1798.) Villot Fréville homme d'un caractère fort estimable et d'un naturel très doux (3) n'était que par occasion entré dans la carrière diplomatique. Il avait bien au début de la Révolution partagé l'enthousiasme universel (4) mais les évènements n'avaient pas tardé à le murir. Il se tenait volontiers à l'écart, demeurait silencieux et laissait la première place à Gaudin dont le tempéramment remuant s'en accomodait fort bien.

Ces deux jeunes gens dont le plus âgé n'avait pas vingt cinq ans ne pouvaient se flatter d'exercer une influence sur un homme tel que Bernadotte convaincu de la supériorité du militaire sur le civil et du militaire Français sur tous les hommes du monde. Eut-il réclamé leurs avis, il est permis de se demander s'ils eussent été en état d'en donner mais Bernadotte n'était point de ceux qui cherchent des

(1) *Souvenirs et causeries,* du Président Boyer, p. 110.
(2) Miot. *Mémoires.* T°. 1°, p. 57 et suiv.
(3) V. Son *éloge* par M. le baron de Sainte-Aulaire. Paris, Didot. 1848, 8°.
(4) Voir sa lettre à l'occasion de la fuite du roi publiée dans : *La fuite de Louis XVI* par G. Fischbach, Strasbourg 1879. 8°.

conseils. Il allait droit devant lui, avec cette faconde Gasconne que venait seconder la redonnance des lieux communs révolutionnaires et à qui le souvenir des victoires passées enlevait le ridicule et prêtait un air d'héroïsme. Il n'avait pas trente cinq ans, mais il ne comptait pas par années, il comptait par victoires. Il pensait comme Bonaparte qu'on vieillit vite au feu de l'ennemi et il en venait.

II

DÉBUTS DE BERNADOTTE DANS LA VIE DIPLOMATIQUE

Le 20 pluviôse (dimanche 8 février 1798), un mois à peine après sa nomination, Bernadotte arriva à Vienne, accompagné de son aide de camp Villate, de ses deux officiers d'ordonnance Gérard et Toussaint, et de Fréville, un de ses secrétaires. Maurin, son autre aide de camp, devait le rejoindre sous peu, et Gaudin devait lui apporter de Paris les tables de chiffres et les Instructions. M. de Thugut avait compté que suivant l'usage, le Directoire lui demanderait des passeports pour l'Ambassadeur et sa suite et qu'il pourrait ainsi gagner le temps nécessaire pour aplanir quelques difficultés préalables ; il fallait apaiser l'Ambassadeur de Russie qui ne voulait pas céder le pas à l'Ambassadeur de la République; il fallait préparer un hôtel où pût s'installer Bernadotte, à qui les propriétaires refusaient de louer leurs maisons. Ce dernier fait dénotait un état particulier de l'opinion publique : « Le peuple est demeuré fanatique, écrivait Bernadotte le 6 ventôse (24 février), mais la légation française repousse l'orgueil et l'insolence par une contenance fière, accompagnée du sourire de la pitié ou plutôt du mépris. »

L'arrivée imprévue de l'Ambassadeur rompit tous les

projets du Ministre autrichien. Bernadotte n'avait pas pris de passeports à la frontière. Il s'était contenté de déclarer au commandant autrichien qu'il regarderait le fait de ne pas lui laisser continuer son chemin comme un acte d'hostilité et on n'avait pas osé l'arrêter. Une fois qu'il fut entré à Vienne, on ne pouvait plus le renvoyer sans danger. A son grand déplaisir, Thugut dut l'admettre.

Dès le premier jour de son arrivée, Bernadotte se trouva néanmoins entouré par les ministres d'Espagne, de Hollande, des deux Siciles et de Sardaigne, ceux dont les souverains étaient ou directement menacés par les armes de la République ou dès à présent vassalisés (1). M. de Thugut, auquel il se contenta d'envoyer le lendemain son secrétaire, fit tout pour le contenter, et dès le 23 pluviôse (11 février), le mit à même d'annoncer au Directoire la nomination de M. Degelmann comme ministre plénipotentiaire près la République française (2). Bernadotte, il est vrai, ne se tint point satisfait du titre donné à cet agent. Il aurait voulu que l'Empereur nommât un ambassadeur. D'ailleurs les difficultés d'installation continuaient.

Il avait fallu d'abord trouver un hôtel convenable et on avait fini par en découvrir un dans la Wallner Strasse (3); puis l'Ambassadeur avait acheté six chevaux d'attelage pour la somme de 2170 florins (4), une voiture à quatre places

(1) Dès le 13 mars l'ambassadeur d'Espagne donne un grand dîner en l'honneur de Bernadotte (*Conservateur* n° 203.)

(2) Dès le 27 février on annonçait à Paris que le général comte de Bellegarde était nommé ambassadeur de l'Empereur avec 80000 florins de traitement. (*Clef du cabinet des Souverains*).

(3) Cet hôtel avait appartenu au prince Charles de Lichtenstein et après la mort de celui-ci qui avait été tué en duel il avait été acheté par un fournisseur des armées qui loua le premier étage à Bernadotte. C'est aujourd'hui la maison Geymüller portant le n° 8 de la Wallner strasse. Metternich (*Mém.* I, 336) avait songé à louer son propre hôtel situé aussi dans la Wallner strasse à l'Ambassadeur de France.

(4) Le florin valait 2 fr. soixante-cinq.

de 1300 florins, une à deux places de 1200 florins. Il avait acheté pour 3200 florins de meubles, pour 1000 florins de batterie et ustensiles de cuisine, pour 1877 florins de linge; il avait monté la secrétairerie moyennant 460 florins; il avait dépensé 2354 florins pour habiller, coiffer, chausser, équiper des pieds à la tête ses nombreux domestiques; il s'était fait envoyer de Paris une bibliothèque qui avait coûté 2644 florins; il s'était procuré une argenterie dont la façon seule revenait à plus de 5000 florins. Bref, l'installation s'était faite sur un grand pied, mais avait nécessairement pris beaucoup de temps.

Enfin, Gaudin tardait, de sorte que l'Ambassadeur n'avait ni chiffres ni Instructions. Le 4 ventôse (22 février), Gaudin arriva. (Il avait été retenu deux jours à Linz parce qu'il n'avait point de passeports), et le 9 (27 février), dix-neuf jours après son arrivée, Bernadotte se détermina à faire près du Ministre des Affaires étrangères une démarche officielle pour lui remettre copie de ses lettres de créance et lui demander quel jour il pourrait les présenter à l'Empereur (1). M. de Thugut lui rendit sa visite sur le champ. Des deux parts le cérémonial fut ponctuellement observé.

L'audience de l'Empereur fut fixée au 12 ventôse (2 mars), à midi. Une foule de toutes les classes et de tous les sexes emplissait, au jour dit, les rues, la cour du château, les escaliers et les salles. Bernadotte salué, sur son passage, « avec beaucoup d'honnêteté », fut introduit dans le cabinet de l'Empereur par le Grand Chambellan, comte de Colloredo; il demeura seul avec François II, lui remit ses

(1) On trouve à ce sujet ce détail dans la lettre du 26 floreal an VI. pub. *Bourrième et ses erreurs* « Au lieu de suivre l'usage ordinaire qui relègue très souvent pendant deux heures un ambassadeur dans le coin d'une antichambre, j'ai exigé d'être introduit immédiatement après avoir été annoncé. »

lettres de créance et lui adressa le discours suivant : « La paix signée à Campo Formio entre la République française et Votre Majesté Impériale a déterminé le Directoire exécutif à me charger de résider près d'elle avec le titre d'ambasdeur. En acceptant cette mission honorable et importante, j'ai cédé au désir de contribuer à maintenir la bonne amitié et la bonne intelligence entre deux puissances qui, à des époques critiques, ont mesuré leurs moyens et ont appris mutuellement à s'estimer. Dans le séjour que je ferai près de Votre Majesté, je m'attacherai principalement à lui faire acquérir la certitude que le Directoire exécutif de la République française est sincèrement attaché à ses amis, mais qu'il protège et soutient ses alliés sans contrainte ni détour. Je serai doublement satisfait si je parviens à convaincre Votre Majesté que les vœux que je forme pour sa tranquillité et son bonheur ne sont point équivoques. »

L'Empereur répondit quelques phrases, dont voici la substance : « Je suis content d'avoir fait la paix avec votre République. Il dépend du Directoire exécutif de l'entretenir. J'ai fait la guerre franchement, quoique mes alliés m'aient abandonné. Vous avez pu vous en apercevoir, puisque vous êtes venu très près d'ici. J'ai désiré la paix : elle existe ; je la maintiendrai, parce que je l'aime et que l'humanité le veut. Pour votre personnel, vous y pouvez beaucoup. Je désire que vous vous plaisiez ici. »

Bernadotte présenta ensuite ses secrétaires et ses officiers et fut reconduit jusqu'à la cour par le Grand Chambellan. L'Impératrice était souffrante (1). Il ne pouvait être question

(1) Elle était accouchée le 1er mars de l'archiduchesse Marie, Clémentine, Françoise, Joséphine mariée le 28 juillet 1816 à Léopold Jean Joseph Prince des Deux Siciles, prince de Salerne, mort le 10 mars 1851. La princesse de Salerne morte en 1881 était la mère de feue madame la Duchesse d'Aumale.

pour elle de recevoir en ce moment l'Ambassadeur. Quant à l'archiduc Charles, il passait pour être en disgrâce et ne se trouvait pas à Vienne. Lorsqu'il y revint dix jours après, Bernadotte lui fit demander quand il pourrait être reçu. La veille du jour indiqué, l'Archiduc envoya dire qu'il était obligé d'aller à la chasse avec l'Empereur et qu'il priait l'Ambassadeur de remettre sa visite au jour suivant. Bernadotte attendit le lendemain et chargea alors un de ses officiers d'aller dire à l'aide de camp de l'Archiduc « qu'il ne pouvait avoir l'avantage de le voir. » C'était la revanche du procédé que Bernadotte trouvait *trop leste*.

Quant à ses collègues des autres ambassades, Bernadotte se contenta de faire visite aux Ambassadeurs d'Espagne et de Turquie. Aux ministres, il envoya des cartes imprimées par lesquelles il annonçait qu'il recevrait les visites d'étiquette (1). Il n'envoya pas de cartes aux ministres d'Angleterre et de Hanovre.

On voit de quelle façon l'Ambassadeur se posa dès le début vis-à-vis de la Cour. Cette attitude lui était inspirée par des sentiments dont il rendait compte en ces termes à son camarade Ernouf : « C'est ici, lui écrivait-il, où l'on sent tout l'avantage d'être républicain ; les distinctions de rang sont si dégradantes, qu'en vérité je suis à concevoir comment il peut exister encore autant de princes et de cordons. Cependant je ne désespère pas avant la fin du siècle de voir cette gent privilégiée faire nombre avec les citoyens. Le peuple paraît se complaire dans cette idée, et une fois lancé, je crois qu'il ira bon train. » Ces grands seigneurs, cette Cour, ce monde n'étaient odieux à Bernadotte et ne lui paraissaient méprisables que par suite de ses idées répu-

(1) *Conservateur* n° 211.

blicaines et bourgeoises. Mais pour Thugut, il se croyait en droit de le traiter comme un ancien stipendié des Bourbons, contre qui la révélation de la pension secrète qu'il avait reçue de Versailles était une arme toujours prête. Cette menace avait été antérieurement la base presque unique d'une singulière négociation du Comité de Salut public, et Bernadotte sembla aussi s'en autoriser tacitement dans ses relations avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur. Dès la première conférence qu'il eut avec Thugut, il lui demanda qu'on interdit aux émigrés français de porter les décorations de la ci-devant monarchie française ; il « s'éleva contre l'insertion dans les almanachs autrichiens, au mot *France* d'un article qui comprenait la fille de Capet et les Bourbons émigrés, sous les noms qu'ils portaient autrefois. » M. de Thugut essaya de se rejeter sur les obligations de cœur de l'Empereur, mais Bernadotte répondit par une violente diatribe contre ces individus « qui n'ont aucun rapport avec le pays qui les a rejetés pour toujours. »

Le 30 ventôse (20 mars), il adressa une note à Thugut pour se plaindre que des citoyens français de l'île de Zante, porteurs de la cocarde tricolore, eussent été insultés à Venise, et réclamer un châtiment exemplaire. Le 2 germinal (22 mars), autre note pour demander réparation d'insultes dirigées à Venise contre le tableau allégorique placé au-dessus de la porte du Consulat de la République; le 10 germinal (30 mars), nouvelle note au sujet des émigrés français « qui se montrent avec affectation dans les rues de Vienne revêtus des ordres qui constituent leur état de rébellion permanente contre la République.» Bernadotte énumère les signes proscrits par le peuple français et appartenant à la ci-devant Monarchie : les croix de Saint-Louis, la cocarde

blanche, les cordons rouge, bleu, etc. — Il demande que les rebelles qui s'obstineront à les porter ne soient point protégés par le gouvernement autrichien. Le 11 germinal (31 mars), encore une note relative à des brigands postés sur le territoire véronais et protégés par les Autrichiens. Le même jour, note en vue d'obtenir la mise en liberté du citoyen Colombo, résidant à Vienne depuis vingt ans, ci-devant précepteur des enfants du prince Colloredo et incarcéré depuis 1793. Colombo « est un martyr de la cause sacrée pour laquelle le peuple français a combattu et triomphé. »

Ces notes remises par Bernadotte à Thugut sont plus instructives peut-être sur le ton pris par l'Ambassadeur que les dépêches qu'il adresse à son gouvernement et dans lesquelles il aurait pu accomoder à sa façon ses entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères. Le particulier et l'étrange, c'est que cette politique à coups de sabre réussissait fort bien. L'Autriche, depuis près de cinquante ans, s'était épuisée dans des luttes terribles. Après la guerre de Sept ans, où Marie-Thérèse avait mis toutes ses ambitions de souveraine et tous ses emportements de femme, après ces guerres et ces révoltes qui avaient marqué le règne de Joseph II, il avait fallu trouver depuis 1792 des hommes et de l'argent pour subvenir à la guerre de la Révolution. Depuis près de soixante ans, l'Autriche n'avait pas connu de paix durable. Les finances autrichiennes étaient épuisées. Les plus riches provinces de la Monarchie étaient perdues. Les meilleurs soldats de l'Empereur étaient morts. Le peuple murmurait contre la possibilité d'une nouvelle guerre, contre les taxes, contre la conscription (1). Aussi

(1) Dép. de Bernadotte. 15 Germinal.

lorsque l'ambassadeur de Russie Rasumowski vint engager l'Autriche à entrer dans une coalition prête à se nouer entre la Russie, l'Angleterre et le Danemark, se heurta-t-il à une résistance invincible aussi bien de la part de l'Empereur que de la part de Thugut. Thugut, on pouvait encore changer sa façon de voir. La France, de longue date, en savait le moyen; mais quant à l'Empereur, il s'obstinait à ne vouloir adhérer à l'alliance que dans le cas où la République se livrerait à des innovations dans l'organisation de l'Italie. Il repoussait l'idée soutenue par la Russie d'une alliance générale entre les gouvernements monarchiques pour s'opposer à l'agrandissement des républiques et à leur propagande et, trouvant sans doute qu'il avait suffisamment payé sa part, se réservait une fois le branle donné, de suivre le mouvement et de profiter de la victoire des autres (1).

Le seul objet qui pût déterminer l'Empereur à sortir de cette expectative prudente à laquelle le condamnait l'état de ses finances et de son armée, c'étaient les affaires d'Italie. Aussi s'il se résignait à admettre les stipulations de Campo Formio, si douloureuses qu'elles pussent être pour son orgueil, s'il se disposait à recevoir à Vienne l'ambassadeur de la Cisalpine pour qui Bernadotte réclamait des passeports (2), s'il garantissait à l'Ambassadeur de la République la prochaine levée du sequestre mis sur les possessions et les créances des citoyens cisalpins dans les États héréditaires, il demandait en échange des garanties relativement aux intentions de la République sur la Toscane et le

(1) Comparer ce que dit Napoléon I, de sa façon de négocier avec Cobenzl à Campo Formio, des instructions qu'il donna à Joseph pour Lunéville. (*Récits de la captivité* par Montholon. I. 232), les procédés sont identiques et ont la même réussite.

(2) Dép. de Bernadotte du 11 germinal.

royaume de Naples. On en était arrivé à Vienne à ne plus même parler de Rome, de l'invasion des États pontificaux ; on reconnaissait que le meurtre de Duphot, si accidentel qu'il eût été d'ailleurs, donnait un semblant de prétexte aux terribles représailles de la République contre la Papauté ; on se restreignait uniquement aux alliés immédiats de la monarchie, à ceux qu'on ne pouvait abandonner sans s'abandonner soi-même. On essayait de garnir les places fortes de la frontière occidentale (1). On renforçait les troupes dans l'État vénitien, non pas pour risquer la guerre, mais, comme le disait Degelmann à l'Ambassadeur, pour se mettre en mesure de réclamer avec efficacité en faveur des deux États italiens auxquels on portait affection (2). Si ces réclamations n'aboutissaient point, l'Autriche alors seulement se résoudrait à la guerre, se laisserait convaincre par les arguments des ministres de Russie et d'Angleterre, par ceux du prince de Hohenlohe, évêque de Breslaw et ministre de Prusse, qui venait d'arriver à Vienne et qui se faisait fort de prouver à l'Empereur les menées révolutionnaires de la République en Westphalie et dans la Basse-Saxe. Il n'était pas douteux que l'on n'envisageât sérieusement cette hypothèse, qu'on ne se préparât même des intelligences dans la Cisalpine pour le cas échéant, mais cette politique que Bernadotte reprochait au gouvernement impérial était celle qu'il conseillait lui-même au Directoire. Il voulait « qu'on donnât aux peuples de ces climats chauds une fièvre ardente de patriotisme qui occupât sans cesse le gouvernement autrichien et qu'on entretint des intelligences

(1) Dép. de Bernadotte du 11 germinal.
(2) Dép. de Bernadotte dn 15 germinal.

dans les États nouvellement acquis à la maison d'Autriche » (1).

D'ailleurs, en même temps que le cabinet impérial essayait de mettre la monarchie sur un pied de défense respectable, il n'épargnait rien pour gagner les bonnes grâces de l'Ambassadeur. L'Impératrice, plus directement atteinte par les projets qu'on prêtait au Directoire sur le royaume de Naples, dépêcha à Bernadotte Baptiste, le ministre des Deux-Siciles. Baptiste entretint l'Ambassadeur des craintes de son maître et après avoir essuyé une violente sortie de Bernadotte contre les menées sourdes de l'Angleterre et contre un rapprochement entre les cours de Vienne et de Berlin, il lui demanda s'il comptait voir l'Impératrice. Sur la réponse affirmative du Général, il lui dit qu'il aurait lieu d'être content de son entrevue et lui proposa de fixer l'audience au dimanche matin pour qu'il pût être invité au cercle d'étiquette.

La démarche de Baptiste était à coup sûr inusitée et on devait penser qu'elle serait de nature à adoucir Bernadotte. C'était l'Impératrice qui, en quelque façon, le venait chercher, qui sollicitait sa visite, qui prenait soin de le rassurer sur l'accueil qui lui serait fait. Elle n'avait point hésité, pour conquérir ce conquérant, à mécontenter les Ministres de Russie et d'Angleterre qui auraient désiré que l'audience fut remise d'un ou deux jours afin que Bernadotte ne put pas assister au cercle de la Cour. Elle ne ménagea rien pour combattre ses propres impressions, pour faire bon visage, pour se montrer aimable. A cette audience du dimanche matin, elle s'avança près de la porte pour recevoir l'Ambassadeur. Elle écouta sans broncher le discours : « Les liaisons

(1) Dép. de Bernadotte du 22 germinal.

rétablies entre la République française et Sa Majesté Impériale, votre époux, en me fournissant l'avantage de faire ma visite à Votre Majesté me procurent aussi le plaisir de vous féliciter sur votre prompt et heureux rétablissement. Je crois entrer parfaitement dans vos vues en vous assurant que le Directoire Exécutif a la ferme intention de cultiver la paix qui existe entre la nation française et la nation autrichienne; l'humanité n'a que trop souffert, aussi le Directoire n'a-t-il que des vues pacifiques. Il espère d'autant plus les exercer que vos principes philanthropiques lui sont connus et que vos affections de famille semblent lui garantir la facilité de parvenir au but qu'il désire. « L'Impératrice répondit qu'elle était enchantée de ce que lui disait le Général, qu'elle avait lieu de croire que la paix entre la nation française et l'Empereur était définitive, qu'elle ne doutait pas des intentions du Directoire ; aussi qu'elle n'ajoutait aucune foi aux bruits qu'on faisait courir. Là étoit le point sensible : c'était Naples. L'Impératrice attendait anxieusement la réponse. Bernadotte daigna se montrer clément. Il parla du choix qu'avait fait le Directoire du citoyen Garat comme ambassadeur à Naples. Il dit que cet acte « forçait au silence les personnages qui semblaient prendre à tâche de brouiller les deux puissances », il ajouta quelques considérations sur la grandeur et la générosité de la République. La fille de Caroline n'écoutait plus. Elle étoit toute à la joie d'avoir conquis ce semblant de rassurement

Elle se répandit en amabilités, demanda à Bernadotte des nouvelles de sa santé, s'informa des divertissements qu'il trouvait à Vienne, des spectacles où il avait été, des promenades qu'il avait faites, et, dominant enfin complètement sa première impression, en arriva à causer

presque familièrement « de musique et autres choses indifférentes ».

Présenté aux Archiducs, présenté à l'archiduchesse Amélie, à laquelle « il tint le langage analogue à son sexe », Bernadotte parut dans la même journée au cercle de la Cour. Il n'eut point à y réclamer la préséance sur les autres ambassadeurs puisque le pêle-mêle y était établi, mais de la part du souverain, les grâces continuèrent. L'Empereur s'arrêta pendant un quart d'heure à causer avec lui « au grand regret de la plupart des favoris et des courtisanes dont quelques unes eurent besoin d'avoir recours aux sels pour ne pas s'évanouir. » L'Impératrice, les Archiducs, l'Archiduchesse lui parlèrent, ne parlèrent pour ainsi dire qu'à lui. La foule même, au dehors du palais, paraissait l'attendre. Elle l'avait salué avec empressement à son entrée, elle se dispersa dès qu'il eût quitté le chateau (1).

Cet accueil si flatteur semblait devoir contenter Bernadotte. Certes c'était un spectacle étrange que celui de cette fille des Bourbons mendiant un mot poli de la bouche du représentant du Directoire. L'humiliation du César germanique était assez complète pour satisfaire l'orgueil des régicides. Il lui était impossible de descendre plus bas, de supplier plus ouvertement, d'avouer plus nettement son impuissance, de protester plus solennellement de son désir de paix. Les prévenances dont on avait accablé Bernadotte pouvaient séduire sa vanité, mais il fallait toujours compter avec son défaut absolu d'éducation et d'instruction, avec son tempérament violent et déclamatoire, avec ses habitu-

(1) Dép. de Bernadotte du 23 germinal. Huffel à propos de ce cercle dit que la curiosité était tendue au plus haut degré et se faisait voir de toutes les manières.

des révolutionnaires, avec le personnel dont il était entouré.

Dans une dépêche du 22 germinal (11 avril) écrite le lendemain de l'audience de l'Impératrice, Bernadotte rend compte d'un entretien qu'il vient d'avoir avec M. de Thugut. Thugut lui a accordé, la liberté du citoyen Colombo (1), il lui a affirmé que l'Empereur avait l'intention d'interdire dans ses états le port des décorations de l'ancienne monarchie française. « Seulement, ajoutait le Ministre des Affaires étrangères, vous êtes trop raisonnable pour ne pas vous apercevoir qu'il est obligé d'observer encor quelques ménagements dans un moment surtout où l'Empereur Russe se déclare le défenseur de Louis XVIII et de ceux qui lui sont restés attachés. — Qu'importe, reprit alors l'Ambassadeur, la fureur délirante de ce tyran du nord ; la République française brave et dédaigne ses menaces. Bientôt ce tigre à figure humaine sera attaqué lui même au cœur de ses états. Toutes les classes de son empire sont fatiguées de son joug; ses projets extravagants sont connus du peuple français ; son intimité avec la cour de Londres nous instruit de ses desseins barbares, mais il sera arrêté dans sa course. La Pologne offre un champ vaste pour acquérir de la gloire. Les grands et les autres classes du peuple, honteux de la servilité dans laquelle Paul 1er les a plongés cherchent des moyens pour briser les chaînes dont ils sont accablés. La République française ne s'est pas encor déclarée et elle conserve en cela le droit et la possibilité de s'expliquer lorsqu'il en sera temps (2).

(1) Sur ce citoyen Colombo, voir un curieux article dans le nº 507 de la *Clef du cabinet des Souverains*, rapporté par Horix dans la brochure citée plus haut.

(2) Comparer la note sur les négociations à faire avec la Cour d'Autriche envoyée par Dombrowski à Bernadotte et publiée par Chodzko (*Histoire des Légions polonaises en Italie*. II. 372.) Ce sont presque les mêmes termes.

« M. de Thugut frappé de l'énergie avec laquelle l'Ambassadeur lui tint ce langage a dit : Vous avez donc l'intention de contester à l'Empereur mon maître les nouvelles acquisitions qui lui sont échues de ce royaume ?

« L'Ambassadeur répliqua : La manière dont la République française a traité Sa Majesté l'Empereur dans la paix de Campo-Formio, les immenses possessions qu'elle lui a abandonnées, font assez connaître les bonnes intentions du Gouvernement français envers Sa Majesté. Cela seul doit garantir à la cour de Vienne que la République française fera, lorsque la Pologne redeviendra état indépendant, quelque chose d'utile et d'agréable à la maison d'Autriche. Le Directoire a les yeux ouverts sur les projets ambitieux de la cour de Pétersbourg. Ce cabinet actif cherche toujours en suivant le plan tracé par Catherine de diviser ses voisins et de les entraîner dans des guerres où il se gardera bien de prendre part. Une fois épuisés par des sacrifices d'argent et par des pénibles et sanglants combats, ce cabinet astucieux suivra son système et débordera comme un torrent dans le nord de l'Allemagne. Le Directoire a pénétré son secret. Il connaît les relations qui existent entre ce cabinet et celui de Saint-James. Il a tout prévu en se ménageant des alliés fidèles qui se trouvent en communauté d'intérêts avec lui. Si la cour de Vienne réfléchit froidement sur la position où elle se trouve, sur la lassitude de ses armées, sur le dépérissement de ses finances, sur la nullité de son crédit, et enfin sur la valeur idéale de son signe monétaire, elle repoussera les insinuations qui lui sont faites par des voisins ambitieux et qui ne calculent que sur sa ruine et sa décadence ! »

Quel ambassadeur ! devait se dire Thugut en écoutant ce

singulier débordement de lieux communs et de rhétorique révolutionnaires. Il gardait son flegme néanmoins, n'opposant qu'en cas d'absolue nécessité une objection à ce flot de gasconnades. Mais ce n'était pas tout, ce n'était pas seulement en paroles et dans le cabinet du Ministre des Affaires étrangères que Bernadotte se répandait contre le tyran du Nord, le *tigre à face humaine*. On avait été profondément blessé à Vienne de sa conduite vis-à-vis de l'archiduc Charles (1). Les Polonais qu'il avait amenés à sa suite organisaient des correspondances dans les deux Gallicies avec les sujets de l'Empereur ; ils faisaient des recrues et entretenaient les mécontents dans l'espérance d'une prochaine intervention de la France (2). A Vienne même, l'hôtel de l'Ambassadeur devenait le rendez-vous de quelques jacobins français et des Allemands partisans de la Révolution qui résidaient dans la capitale (3). Il recevait intimement Beethoven auquel, dit-on, il donna même des inspirations et qui lui dut, prétend-on, une de ses œuvres les plus importantes ; le musicien berlinois Hummel était aussi des habitués de l'Ambassade. Bernadotte payait cher les artisans qu'il employait, les traitait avec une affectation d'égalité républicaine sans obtenir autre chose que les mettre dans un cruel embarras. Les officiers de sa suite se promenaient en chapeau rond avec la cocarde tricolore et Thugut chargea même l'envoyé Prussien de demander à sa cour si le port de la cocarde tricolore était autorisé à Berlin. Dans les théâtres, les gens de Bernadotte sifflaient les cris de *Vive*

(1) Dépêche de sir Morton Eden du 14 avril 1798.

(2) Lettre de Cobenzl à François de Neufchateau en date du 16 prairial. Chodzko dit que Dombrowski envoya de Rimini à Bernadotte le capitaine Joseph Biernacki (II. 64.)

(3) Dép. de Bernadotte sur les individus expulsés de Vienne après son départ. 12 floréal. Dép. de sir Morton Eden à lord Grenville du 14 avril.

le Roi! qui se trouvaient dans une pièce allemande. De là, tumulte : les *fidèles* sujets de l'Empereur répétaient le cri avec fureur. La police devait intervenir et protéger les Français (1). D'autres insultaient une croix et blasphémaient contre la religion chrétienne (2).

Bernadotte, c'est une justice qu'il convient de lui rendre, se rendait compte qu'il était déplacé dans le poste qui lui était confié. Le 23 germinal (12 avril), il écrivit à Talleyrand pour le prévenir qu'il avait demandé au Directoire de le rendre à ses fonctions militaires (3). « Mon goût prononcé pour le fracas et le tumulte des camps me détermine, disait-il, à lui faire cette prière. Je ne crois pas devoir éviter de vous dire, ajoutait-il, qu'il est de la plus grande importance que mon successeur soit un homme connu par la fermeté de son caractère. »

(1) Dép. de François de Neufchateau au Directoire du 28 prairial. Dép. de sir Morton Eden à lord Grenville du 14 août 1798.
(2) Dép. de sir Morton Eden citée.
(3) Dès le 4 germinal, le *Conservateur* (n° 227) annonce que Bernadotte demande son rappel pour prendre part à l'expédition d'Angleterre.

III

LA JOURNÉE DU TREIZE AVRIL.

Deux mois après son arrivée à Vienne, quarante jours après son entrée effective en fonctions, Bernadotte était donc assez dégoûté du métier d'ambassadeur pour demander, pour exiger son rappel. Sans attendre les ordres du Directoire, il rassemblait les fonds qu'il avait à toucher et semblait faire ses préparatifs de départ (1). Il faisait déclarer au Maître de loges du théâtre de la Cour qu'il ne pouvait plus s'engager à l'abonnement qui venait d'être ouvert pour un nouveau chanteur étranger, parce qu'il comptait partir sous peu. Pour un tempérament comme était le sien, pour une éducation telle que celle qu'il avait reçue, les lenteurs diplomatiques, le jeu de la politique, la rouerie des finesses et des atermoiments utiles étaient choses inconnues, méprisables et ridicules. Il aurait eu un besoin urgent d'être calmé, assagi, modéré ; il ne recevait du Directoire que des excitations. On le trouvait trop calme : on lui enjoignait d'avoir à ouvrir dans son Ambassade un registre sur lequel seraient inscrits les dons faits en vue de la descente en Angleterre (2) ; on lui recommandait d'envoyer les noms

(1) Dép. de François de Neufchateau à Talleyrand du 12 prairial.
(2) Circulaire des 8 et 11 ventôse.

des Français immatriculés sur les registres des ambassades qui n'auraient pris aucune part aux efforts patriotiques que faisaient les bons citoyens pour contribuer aux frais de la descente en Angleterre (1); on le mettait en demeure de prouver la fausseté d'une nouvelle donnée par les gazettes allemandes « que les personnes qui le servaient et qui composaient sa maison ne portaient les couleurs françaises que dans l'intérieur de sa résidence et se montraient au dehors sans ce signe distinctif (2) ». Il y avait dans ce dernier fait de quoi monter la tête à un homme moins facilement excitable que ne l'était Bernadotte. C'était à lui qu'on reprochait de ne pas porter assez haut l'orgueil du nom français; de ne pas se montrer assez ouvertement républicain à lui, dont le papier officiel avait pour en-tête, entre les mots fatidiques *liberté, égalité,* un médaillon de grandeur inusitée représentant la République appuyée de la main droite sur un faisceau, tenant de la main gauche une pique surmontée du bonnet rouge; à lui dont « un des premiers soins en arrivant à Vienne avait été de chercher un artiste capable de peindre avec quelque succès une figure de la République qu'il voulait placer au-dessus de la porte de son hôtel » (3).

La dépêche par laquelle il annonce au Directoire qu'il ne peut se procurer à Vienne qu'un tableau très mauvais et très cher, est du 24 germinal (13 avril). Il demande en même temps que le Ministre confie à un artiste distingué l'exécution de cette figure de la Liberté » qui aura le double

(1) Circulaire du 19 ventôse.
(2) Dép. de Talleyrand du 29 ventôse. On vient de voir que le fait était absolument faux.
(3) Dép. du 24 germinal. Il paraît d'après Huffel que le tableau avait été commandé à un artiste viennois mais que la police put s'arranger avec le peintre qui livra une simple caricature.

avantage de prouver à Vienne les talents de l'École française et de rappeler les exploits et la puissance d'une grande nation et il réclame l'expédition la plus prompte possible de ce tableau. A la fin de sa lettre, sans aucun commentaire, il glisse cette phrase: « Un drapeau tricolore occupe provisoirement la place destinée à l'emblême républicain. » Ce drapeau, dont l'étoffe avait environ quatre aunes, était attaché à une hampe extrêmement longue, si longue qu'on prit cette hampe pour un arbre de la liberté. Sur le drapeau il y avait une inscription : suivant les uns, c'était *République française. Ambassade de Vienne;* suivant d'autres, *Ambassade de Vienne. Liberté, Égalité.* Enfin on prétendit avoir lu les deux derniers mots en langue allemande et écrits après coup. Il est vraisemblable que la première version est la bonne.

La dépêche du 24 germinal (13 avril) est la pièce capitale du débat; il en résulte, de la façon la plus claire, que c'est de son propre mouvement, sans aucun ordre du Directoire, que Bernadotte a fait arborer le drapeau tricolore (1). Le drapeau remplaçait la figure peinte, et depuis son arrivée l'Ambassadeur était dans l'intention d'exposer cet emblême.

(1) Dans les *Mémoires d'un homme d'État* T^e V. p. 49, la dépêche du 29 ventôse est altérée pour les besoins de la cause que soutient l'auteur, ennemi acharné de Bonaparte. Il dit : « le Directoire écrivit à Bernadotte qu'il ne pouvait croire qu'un général qui avoit si bien servi la nation sous le drapeau tricolore négligeat de faire respecter ses couleurs et qu'il lui ordonnait de faire distinguer son hôtel par les couleurs nationales; s'il ne l'avoit déjà fait » A la vérité, il est possible que le Directoire et en particulier Rewbell entretint une correspondance directe et particulière avec Bernadotte. Le fait aurait été inconstitutionnel mais il ne serait pas sans exemple. Nous n'avons entre les mains que la correspondance de Bernadotte avec Talleyrand ; or c'est de Talleyrand que provient la dépêche du 29 ventôse reprochant à l'Ambassadeur de ne point faire porter la cocarde aux gens de sa maison. C'est à cette dépêche plus que vraisemblablement que fait allusion le rédacteur des *Mémoires d'un homme d'Etat.* Il tombe sous le sens que dans le cas ou, comme on l'affirme, Bernadotte aurait reçu des ordres pour le drapeau, il en aurait écrit quelque chose à Talleyrand dans ses dépêches postérieures, il y aurait tout au moins fait allusion pour sa justification.

Était-ce dans ses Instructions qu'il avait puisé cette idée? Non. S'était-il inquiété de savoir s'il était dans les usages diplomatiques de désigner par une enseigne de cette nature les hôtels des ambassadeurs? Pas davantage. S'il s'en était informé, il aurait appris que c'était là un fait inusité et qui, par cela même qu'il était inusité, était contraire à l'article Ier du traité de Campo Formio, qui stipulait que les relations entre les deux États étaient rétablies sur leur ancien pied.

On a dit que, en arborant le drapeau tricolore, Bernadotte voulait répondre à la cour de Vienne qui avait autorisé une fête en l'honneur des volontaires qui s'étaient engagés l'année précédente pour la défense de Vienne. Mais cette fête ne devait en tous cas être célébrée que le 17 avril (28 germinal); Bernadotte n'y fait aucune allusion dans ses dépêches des 24, 25 et 27 germinal (13, 14 et 16 avril). Il en parle pour la première fois dans une lettre datée de Rastadt le 5 floréal (24 avril). Comment pourrait-on admettre qu'ayant sous la main une justification toute prête, il ne s'en fût point servi et eût attendu dix jours avant de l'exposer? Si Bernadotte avait eu, comme on le dit, un entretien avec Thugut au sujet du drapeau (1), il aurait appris que « les drapeaux n'étaient jamais employés à Vienne que comme des signaux d'alarme et pour des évènements fâcheux » et que l'étrangeté du fait ne pourrait manquer de provoquer dans le peuple une excitation particulière. Il convient de le dire : l'acte d'arborer un drapeau tricolore fut, de la part de Bernadotte, un acte spontané. Ce fut de plus un acte réfléchi, car Bernadotte avait pris soin de faire confectionner

(1) Le rédacteur des *Mémoires d'un homme d'État* suppose tout un entretien entre Thugut et Bernadotte au sujet de la fête en question. On n'en trouve aucune trace dans les dépêches. Il place la fête des volontaires le 13 avril; suivant Bernadotte lui même, elle n'eut lieu que le 17.

ce drapeau (1), d'y faire mettre une légende ; il avait écrit au Ministre dès le matin (2) du 24 qu'il allait faire arborer ce drapeau, et il ne l'avait arboré en réalité que dans l'après-midi, vers cinq heures suivant la dépêche du 25 germinal, entre sept à huit heures du soir suivant un rapport de la police autrichienne (3). Ces deux versions peuvent s'accorder. Il est admissible que la police n'ait eu connaissance du fait que deux heures après qu'il était accompli. La dépêche de Bernadotte indique en effet qu'un rassemblement ne commença à se former sous les fenêtres de l'Ambassade que deux heures après que le drapeau était arboré. Le drapeau aurait donc été attaché au balcon vers cinq heures. C'était le temps normal du dîner à cette époque, ce qui confirmerait la version d'un témoin oculaire autrichien (4) qui affirme que ce fût après un dîner très copieux que l'Ambassadeur se détermina à arborer le drapeau.

Deux heures après que ce drapeau avait été arboré (5), la foule était considérable dans la Wallner Strasse, où se trouvait l'hôtel de l'Ambassade. Cette foule, composée d'abord de deux à trois cents personnes et grossie à chaque instant, réclamait l'enlèvement du drapeau et commençait à pousser des huées. Des pierres furent-elles lancées contre les vitres, dès ce moment ? Bernadotte l'affirme, le rapport de police le nie (6). Le ministère autrichien alla même jus-

(1) Depuis trois jours il était commandé chez le tailleur. (Lettre du 26 floréal.)

(2) « Comme je vous l'annoncais hier matin » (dépêche du 25 germinal).

(3) Le drapeau a été arboré un peu avant le coucher du soleil, dit sir Morton Eden. (Dép. citée.)

(4) *Getreue Darstellung des Auflandes welchen die Franzosiche Bothschaft durch Aushangung einer dreyfarbigen Fahne den 13 april 1798 irr Wien verfaulasset hat.* 1798, p. In-12 de 30 p.

(5) Pour ce récit nous controlons les dires de Bernadotte contenus dans sa dépêche du 25 germinal à 7 heures du matin par les assertions du rapport de police joint à la dépêche de Thugut du 15 avril.

(6) De même l'ambassadeur d'Angleterre.

qu'à affirmer plus tard que ç'avait été de l'intérieur de la maison que la première vitre avait été brisée (1). Il est probable que la vérité est du côté du rapport de police.

Quoi qu'il en soit, qu'on eut poussé des huées ou jeté des pierres, dès ce moment, le Général crut devoir sortir de la maison. « Je fis, dit-il, quelques pas au milieu de ceux qui composaient l'attroupement; je les invitai à se retirer, en leur déclarant avec l'énergie républicaine que toute insulte risquée par eux contre le représentant du gouvernement français était un outrage contre la nation généreuse dont les intérêts lui sont confiés et les exposait au châtiment le plus sévère. Je fus abordé par plusieurs individus qui se disaient employés par la police. Je les requis de dissiper l'attroupement, et au lieu de faire leur devoir, ils demeurèrent froids spectateurs du désordre qui allait en augmentant. »

C'était donc, de l'aveu de l'Ambassadeur, Bernadotte lui-même, « ce personnage vêtu d'un uniforme, ceint d'un grand sabre et portant sur sa figure l'empreinte de la fureur », qui, au témoignage du rapport de police, se promenait à grands pas devant la porte de l'hôtel et prononçait d'une voix très élevée des imprécations et des jurements, qui portait la main sur la garde de son sabre dans l'attitude de vouloir le tirer et qui criait en français : « Eh ! qu'ose donc cette canaille? Je lui conseille de s'éloigner de la maison, autrement j'en tuerai au moins six. » Il joignait à ces menaces d'autres propos qu'expliquaient suffisamment les gestes qui les accompagnaient; puis avisant un commissaire de police qui faisait tous ses efforts pour dissiper le rassemblement, il le prenait à partie et le menaçait personnellement. Le Commissaire remontrait à l'Ambassadeur le danger

(1) Note de Cobenzl à François de Neufchateau du 15 prairial.

auquel il s'exposait, mais Bernadotte répliquait que si on ne rétablissait pas le calme sur le champ, il viendrait châtier le peuple à coups de canon (1).

C'est à ce moment que le rapport de police place les pierres jetées dans les vitres de l'hôtel. Cette version ne paraît-elle pas vraisemblable? (2)

Après cette altercation, le Général rentra et écrivit une première note pour M. de Thugut (3). Il le prévint que « une populace frénétique osait former un attroupement devant la porte de son habitation.« Les motifs qui animent ces attroupes, disait-il, ne peuvent pas être l'objet du plus léger doute, puisque plusieurs pierres ont été lancées contre les fenêtres de la maison qu'occupe l'Ambassadeur. Profondément indigné de tant d'insolences, il prie M. de Thugut d'ordonner à l'instant les recherches nécessaires pour que les auteurs du délit soient punis de manière que leur châtiment serve d'exemple. Il ne doute pas que ses réclamations ne soient accueillies avec tout l'empressement qu'elles doivent inspirer et que désormais la police ne soit assez vigilante pour prévenir toute scène semblable qui ne pourrait se renouveler sans entraîner les conséquences les plus sérieuses d'après l'intention très ferme où est l'Ambassadeur de repousser avec énergie jusqu'à la moindre insulte, à plus forte raison

(1) Sir Morton Eden dit (dépêche citée) un des principaux chef de la police a été immédiatement trouver l'ambassadeur et l'a pressé de la manière la plus vive et la plus solennelle d'ordonner de retirer le drapeau, déclarant que le peuple était si exaspéré qu'il était impossible de prévoir quelles seraient les conséquences s'il souffrait qu'il restat en place. L'Ambassadeur le reçut avec la plus grande hauteur et la main sur la poignée de son sabre annonça qu'il était déterminé à défendre jusqu'à la dernière extrémité le drapeau qui avait été arboré par les ordres du Directoire.

(2) C'est aussi la version de l'ambassadeur d'Angleterre.

(2) Pub. par *Martens. Nouv. causes célèbres du Droit des gens.* T. II, dans *State papers relative to the war against France.* vol. VII, p. 291, dans les *mémoires d'un homme d'Etat,* V. 493 et dans les journaux du temps particulièrement *la clef du cabinet des Souverains.*

des excès aussi scandaleux. » Suivait en post-scriptum une plainte contre la police; pas un mot du drapeau; Bernadotte n'y faisait pas même une allusion. C'était pourtant la cause unique du rassemblement. Les commissaires de police avaient supplié l'Ambassadeur de le faire enlever au moins jusqu'à ce qu'il se fût consulté avec les Ministres de l'Empereur, mais il s'y était obstinément refusé. Pour n'avoir point à essuyer les observations qu'aurait pu faire Thugut, il passait simplement le fait sous silence, et sans doute par une suite de la même idée, au lieu de faire porter la note par Gaudin ou par Fréville, qui avaient qualité pour cette mission, il en chargeait son aide de camp Maurin et réclamait par son intermédiaire une prompte réponse.

La nuit tombait; la foule, que la police essayait vainement de contenir, grossissait à chaque instant: la vue du drapeau l'exaspérait: des commensaux de l'Ambassadeur, s'installant sur le balcon, se livraient à des plaisanteries et à des ricanements insolents (1). On recommença à jeter des pierres. Bientôt, s'enhardissant, grimpant sur les saillies, s'accrochant au balcon, quelques individus plus audacieux arrachèrent le drapeau avec des crochets (2) et le portèrent en triomphe sur la Schotzen-Platz. Là ils arrêtèrent la voiture du prince Colloredo et se servirent des torches que portaient ses coureurs pour brûler le drapeau (3), puis ils se rendirent devant le palais impérial et acclamèrent l'Empereur. Au moment où la foule se dispersait, l'officier de garde au palais sortit et prit ce qui restait du drapeau.

(1) Il a eu la témérité, dit sir Morton Eden dans sa dépêche du 16 avril, de permettre qu'un des hommes de sa suite sortit sur le balcon le sabre à la main pour défendre le drapeau.

(2) L'ambassadeur d'Angleterre dit que ce fut à un enfant qu'on fit escalader le balcon.

(3) Dép. de sir Morton Eden du 16 avril.

Pendant ce temps les troupes arrivaient, mais lentement et en petit nombre. La police ne se souciait point, cela se comprend, de provoquer des mesures violentes contre une foule qui pouvait maintenant être évaluée à quinze cents personnes.

Elle ne se trouvait pas en force et bien qu'elle eût garni de soldats la porte de l'hôtel, elle attendait pour disperser le rassemblement l'arrivée d'un renfort de cavalerie. Elle connaissait, en police bien apprise, l'effet salutaire que produit la cavalerie sur les foules, et voulait éviter autant qu'il étoit en son pouvoir une effusion inutile de sang. Cette attitude de la police en hardit les émeutiers. Bientôt ils se jetèrent sur la porte de l'hôtel, la forcèrent, se répandirent dans la cour, brisèrent les fenêtres intérieures, mirent en pièces les lits, les tables les commodes qu'ils trouvèrent au rez-de-chaussée, pillèrent le linge, la batterie de cuisine, entrèrent dans la remise où ils s'acharnèrent sur les voitures de Bernadotte et de Gaudin et tentèrent de forcer les appartements du premier étage où l'Ambassadeur s'étoit réfugié avec ses secrétaires, ses officiers et quelques français. Les domestiques placés à l'entrée de l'escalier firent sur la foule une décharge de pistolets (1). Il y eut un temps d'arrêt : des individus avaient été blessés, on les emporta, mais bientôt la multitude revint à l'assaut, plus enflammée encor et poussant des cris de mort. L'appartement où se trouvait l'Ambassadeur allait être forcé de trois côtés à la fois, par

(1) Dans sa première dépêche sir Morton Eden dit qu'il croit que les pistolets n'étaient pas chargés à balle car ils ne produisirent aucun effet ; puis deux jours après, il se reprend et affirme que les armes étaient véritablement chargées mais qu'heureusement elles ne portèrent pas, car, dit-il, « si quelques coups avaient porté il n'est guère possible de douter que tous les français qui étaient dans l'Hôtel auraient été massacrés. » Huffel d'après Keller dit pourtant qu'un homme fut blessé très légèrement.

les deux escaliers et par les fenêtres, qu'on commençait à escalader; Bernadotte et ses officiers avaient mis le sabre à la main et se préparaient à vendre chèrement leur vie: heureusement un détachement de cavalerie arriva et parvint à dissiper le rassemblement.

Au moment où le drapeau avait été arraché, Bernadotte avait écrit au Ministre des Affaires étrangères une seconde note, que le citoyen Ferragu son secrétaire particulier avait vainement tenté de porter. Arrêté et maltraité par la foule, il avait dû rentrer dans l'hôtel et ç'avait été un médecin français établi à Vienne depuis longtemps, M. Franzemberg qui avait remis le message à M. de Thugut. Cette seconde note était ainsi conçue: « L'Ambassadeur de la République française prévient de nouveau M. de Thugut que la frénésie du peuple est telle que toutes les vitres de la maison de France sont fracassées par les coups de pierre réitérés que les ameutés ne cessent de lancer; il lui donne avis que l'attroupement est déjà porté à plus de trois mille personnes et que les gardes accourues dans les environs de la maison de France, loin de la protéger, restent spectatrices bénévoles du caprice et de la fureur du peuple: leur inertie l'encourage au contraire. L'Ambassadeur ne peut se dispenser de croire que cette scène scandaleuse ne soit tolérée ou plutôt excitée par les autorités qui ne prennent aucune mesure pour la faire cesser. Il voit avec autant de regret que de peine que la dignité du peuple français est blessée par l'insulte faite à l'Ambassadeur qui a vainement engagé la foule à se séparer et à rentrer paisiblement dans ses habitations. A l'instant même où l'Ambassadeur écrit, la fureur est telle que les portes sont enfoncées par le moyen de pierres qu'on y jette et cela en présence des gardes. Le

drapeau tricolore vient d'être arraché par le moyen de crochets par cette populace mutinée. L'Ambassadeur ne pouvant rester plus longtemps dans un pays où les lois les plus saintes sont violées, où les traités les plus sacrés sont foulés aux pieds, demande à M. de Thugut un passeport pour se rendre en France avec toute la Légation, à moins que M. de Thugut réprouvant la violation du droit des gens n'aime mieux faire proclamer dans les rues de Vienne que le Gouvernement Autrichien n'ayant pris aucune part aux outrages et insultes exercés contre la République française, les désavoue formellement et ordonne que les auteurs et complices soient recherchés et punis d'une manière exemplaire. A cette condition seule et sous l'obligation du Gouvernement Autrichien de remplacer le drapeau tricolore et de le faire arborer par un officier civil ou militaire dans la maison de France, l'Ambassadeur peut rester. M. de Thugut doit examiner que le temps presse, que les moments sont précieux et qu'ainsi, il doit à l'Ambassadeur une réponse prompte et catégorique à tous les points de sa demande. L'Ambassadeur observe de plus à M. de Thugut que plusieurs personnes de la Légation ont été obligées de mettre le sabre à la main pour se soustraire à la fureur du peuple. Dans le moment, il entre en foule, il y a lieu de s'attendre à tout. »

Enfin, vers dix heures du soir au moment où l'escalier allait être forcé, Bernadotte avait chargé un Hongrois, M. de Seck qui se trouvait auprès de lui, de porter à M. de Thugut cette troisième note :

« L'Ambassadeur de la République française prévient M. de Thugut que le tumulte et les excès de tous genres durent depuis cinq heures, qu'aucun officier public ne s'est renco présenté chez lui ; qu'une populace effrénée est en

possession des différentes parties de son habitation où les séditieux fracassent tout ce qu'ils trouvent, que l'Ambassadeur, les secrétaires de Légation, les officiers et les citoyens français qui se trouvent auprès de lui sont obligés de se retirer dans un appartement où avec les dispositions qui caractérisent les républicains, ils attendent l'évènement.

« L'Ambassadeur ne peut plus rester dans une ville inhospitalière où l'on viole d'une manière si affreuse le droit des gens consacré par le respect de tous les peuples civilisés; il requiert le Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté Impériale de lui envoyer les passeports nécessaires pour lui et pour tous les français qui doivent s'éloigner avec lui. L'envoi de ce passeport pourra être d'autant moins différé que la foule, prête à s'élancer dans l'appartement où les citoyens français l'attendent, n'a reculé qu'au moment où quelques domestiques se sont vus obligés de faire usage contre elle des armes à feu qui se trouvaient entre leurs mains.

« P. S. La denière note que l'Ambassadeur de la République française destine à M. de Thugut est assez frappante par son objet pour qu'il s'aperçoive que c'est la troisième qui lui aura été adressée, sans qu'aucune réponse ait suivi les deux premières ».

Presque au moment où cette note partait, le rassemblement était dispersé par une charge de deux escadrons de cuirassiers qu'appuyait le régiment de Preiss (1), les généraux Kinsky et Terzy étoient eux mêmes à la tête des troupes et craignant de ne pouvoir contenir l'émeute avec les

(1) La cavalerie avait dû venir de Schœnbrunn ; l'infanterie de ses casernes situées hors de la ville. Keller qui avait vu les soldats passer sous ses fenêtres dit qu'on les avait tant pressés qu'ils n'avaient pas eu le temps de s'habiller entièrement.

forces dont ils disposaient, ils avaient donné à deux autres régiments l'ordre d'entrer dans Vienne.

Quelques instants plus tard le baron de Degelmann, ministre désigné de l'Empereur près la République française se fit annoncer chez Bernadotte. Il venait l'entretenir des regrets causés par cet évènement, des mesures qui avaient été prises avec toute la promptitude possible pour arrêter l'émeute. Il dit que le comte de Sauran, ministre chargé de la police et le général commandant la ville s'étaient transportés eux mêmes au milieu du rassemblement pour seconder les efforts des agents et des soldats; que le baron de Thugut s'était rendu dans les bureaux de son département pour s'entendre plus rapidement avec les chefs civils et militaires. Il allégua l'éloignement des casernes situées dans les faubourgs, la fermeture des portes de la ville qui en même temps qu'elle avait eu ce bon effet d'empêcher le bas peuple de se mêler à l'émeute, avait eu l'inconvénient de retarder l'arrivée des soldats. Mais Bernadotte ne se contenta point de ces arguments. Il s'exprima avec violence contre M. de Thugut qui n'avait point répondu à ses deux premières notes, qui avait souffert « que pendant cinq heures toutes espèces d'outrages fussent commis contre la nation à laquelle lui Bernadotte, avait l'honneur d'appartenir ». M. de Degelmann pria l'Ambassadeur de renoncer à son projet de départ, mais il refusa de s'engager expressément à des satisfactions sur lesquelles le Cabinet Impérial n'avait pas eu le temps de délibérer.

A trois heures du matin il revint apportant une réponse de M. de Thugut aux notes de l'Ambassadeur. Cette réponse était ainsi conçue :

« C'est avec une peine infinie que le Ministre des Affai-

res étrangères a appris les désordres qui font le sujet des notes que le Citoyen Ambassadeur de la République française lui a adressées ce soir. Le Ministre en fera un rapport exact à Sa Majesté Impériale et il ne doute pas qu'elle n'en ressente un grand déplaisir. Le Citoyen Ambassadeur peut être persuadé qu'aucun moyen ne sera négligé pour que les évènements de ce soir soient examinés selon toute la rigueur prescrite par la justice et avec l'intérêt sincère que le Gouvernement Autrichien attachera toujours à cultiver l'amitié si heureusement rétablie entre les deux puissances ».

La note de M. de Thugut ne satisfit point Bernadotte (1). Il insista de nouveau sur la demande de passeports, quelque effort que fit Degelmann pour le faire changer de résolution et rompant nettement avec les usages diplomatiques en usage chez toutes les nations policées, il se détermina à adresser directement à l'Empereur la note suivante dans laquelle « il avait concilié tout ce qu'exige l'énergie et tout ce que conseille la prudence. »

« Sa Majesté Impériale ne peut manquer d'être instruite des excès qui ont été commis contre l'Ambassadeur de la République française. Trois notes successives ont été adressées par l'Ambassadeur à M. le baron de Thugut, pour lui annoncer le commencement et les progrès du tumulte. Il a vu s'écouler, sans recevoir aucune réponse, tout le temps du danger, et ce n'est que sur les trois heures du matin qu'il a enfin reçu une note bien peu faite pour remplir son attente. Une conduite aussi extraordinaire met l'Ambassadeur de la République française dans le cas d'engager Sa Majesté

(1) L'heure de trois heures du matin est donnée par la dépêche de Bernadotte, mais il est à remarquer que la note de M. de Thugut est en date du 13 avril, donc qu'elle auroit été selon toute vraisemblance expédiée avant minuit.

Impériale à se faire représenter les diverses notes qu'il a fait parvenir à son Ministre des Affaires étrangères. C'est à regret qu'il prie Sa Majesté d'observer qu'au nombre de ses réclamations se trouve la demande de passeports dont il est forcé de faire usage pour aller prendre les ordres du gouvernement auquel il a l'honneur d'appartenir. En s'éloignant de cette résidence, il emportera la certitude consolante de n'avoir rien négligé pour convaincre Sa Majesté Impériale des dispositions pacifiques et amicales que le gouvernement français entretient à son égard. Un autre motif de satisfaction existe pour lui dans la persuasion que Sa Majesté est profondément affligée de l'attentat dirigé contre le représentant d'un gouvernement ami et que toutes les mesures que les convenances exigeaient auraient été prises sur le champ si les intentions de Sa Majesté avaient été fidèlement remplies. L'Ambassadeur espère que l'avenir confirmera cette opinion d'une manière éclatante et qu'une juste réparation prouvera au Directoire exécutif que Sa Majesté Impériale forme des vœux aussi sincères que lui pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux nations. »

En même temps qu'il adressait cette note à l'Empereur, Bernadotte envoya à l'ambassadeur d'Espagne, au ministre de la République batave et au ministre de Sardaigne une circulaire par laquelle il les priait de se rendre chez lui pour « qu'il leur fit connaître la détermination qu'exigeait de lui la grandeur du peuple français. »

« Avant de s'éloigner d'une ville où le droit des gens a été si outrageusement violé, ajoutait-il, l'Ambassadeur désire conférer sur les circonstances au milieu desquelles il vient de se trouver avec le représentant d'un gouvernement allié

de la République française, voulant qu'il soit instruit de tous les détails d'une scène qu'un autre jour ces mêmes ennemis pourraient diriger contre les agents des puissances qui savent apprécier l'amitié de la République à laquelle l'ambassadeur a l'honneur d'appartenir. »

L'Ambassadeur d'Espagne, avant même d'avoir reçu cette circulaire, arriva à l'hôtel de l'Ambassade avec son secrétaire. Il avait vu M. de Thugut, fait dans la soirée plusieurs tentatives pour parvenir jusqu'à Bernadotte, et avait envoyé auprès de lui les officiers attachés à sa légation. Cet ambassadeur, le comte del Campo de Alanghe, avait d'ailleurs, depuis l'arrivée des Français, multiplié pour eux les prévenances, ce qui n'avait point empêché Bernadotte de le dépeindre dans un mémoire confidentiel comme « un vieillard allant tous les jours à la messe et se confessant tous les dimanches. » Le Ministre de Sardaigne, dont Bernadotte avait dit peu de jours avant « qu'il passait une partie de son temps à faire des visites, mais qu'il était peu à craindre à cause de sa nullité », s'empressa à cette visite requise ; quant au chargé d'affaires de la république batave, Haften, qui, suivant le Général, était « un vieillard usé, dont les organes étaient affaiblis, continuellement sous la tutelle de la maison d'Autriche, fréquentant l'aristocratie la plus encroûtée et peu fait à cause de sa nullité pour représenter une république démocratique », il se transporta chez Bernadotte dès le matin, ses infirmités ne lui ayant point permis de venir aussitôt qu'il avait reçu la circulaire.

L'Ambassadeur donna sans doute à ce moment connaissance à ses collègues du corps diplomatique de la note qu'il adressait à l'Empereur, mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait sollicité leurs conseils sur la suite à donner à l'incident,

car en même temps que, à onze heures du matin, il envoyait à François II la note qu'il avait rédigée aussitôt après avoir reçu la réponse de Thugut, il expédiait un courrier au Général commandant en chef l'armée d'Italie et lui annonçait sa résolution de partir de Vienne. « Il est bien loin de ma pensée, écrivait-il, de vous annoncer cette démarche comme une rupture que le gouvernement français aurait seul le droit de décider et qui probablement n'est pas dans ses intentions, mais cette circonstance pourrait être saisie comme une occasion d'hostilités par le gouvernement autrichien. » Dans la nuit même, il avait expédié à Bacher, ministre à Ratisbonne, et probablement à tous les agents français avec lesquels il était en correspondance une sorte de circulaire qui, bien qu'elle ne se rencontre pas aux Archives des Affaires étrangères et qu'elle n'ait été publiée que dans les papiers anglais (1), n'en présente pas moins un caractère d'authenticité indéniable. Après avoir raconté à sa façon, et presque dans les mêmes termes que dans sa dépêche au Directoire la cause (2) et le développement de l'émeute, il ajoutait : « Comme le droit des nations et l'honneur de la République française ont été scandaleusement insultés en ma personne et que le gouvernement autrichien ne paraît pas vouloir m'en donner une satisfaction suffisante, je me propose de quitter Vienne demain et de m'en aller à Rastadt, où j'attendrai les ordres du Directoire. »

La note à l'Empereur avait été envoyée à onze heures et demie (3). Un des aides de camp du Général, accompagné

(1) *State papers*, vol. VII, p. 295.

(2) Un point diffère : Bernadotte dit dans sa lettre à Bacher : « J'avais fait faire un *petit* drapeau tricolore pour être déployé devant mon hôtel. I had caused a *Small* tricoloured flag to be displayed before my hotel ». Nous ne trouvons nulle part que le drapeau fut si petit que le dit ici Bernadotte.

(3) Sir Morton Eden dit entre 9 et 10 heures.

d'un caporal autrichien, en était chargé. Il dut passer à pied au milieu d'un rassemblement immense. Quand il arriva dans la cour du palais, le peuple, dit l'Ambassadeur d'Angleterre dans sa dépêche du 14 avril, parut s'offenser de sa cocarde nationale et de son air insolent, et commença à le presser de tous les côtés. Le caporal l'engagea à se réfugier dans le corps de garde. L'officier qui commandait le poste lui fit observer qu'il ne fallait pas penser à pénétrer près de l'Empereur. Un officier de service au palais (le général de Salis) fut appelé, alla prendre les ordres de son maître et revint avec l'ordre de recevoir la lettre. » L'aide de camp, qui n'avait rien perdu de son air insolent, fut reconduit à l'Ambassade par des passages détournés (1).

Le même jour, vers deux heures, Bernadotte recevait la réponse suivante : « Le Ministre du Cabinet, comte de Colloredo, a l'honneur de faire savoir par ordre de l'Empereur au Citoyen Ambassadeur de la République française que Sa Majesté a appris avec un vif déplaisir les excès et désordres arrivés dans la nuit passée; que Sa Majesté en a à peine été informée que, dès hier encore, Elle a donné elle-même ses ordres tant au commandant des troupes qu'au Ministre de la Police et que connaissant leur zèle et leur exactitude Elle ne saurait douter qu'ils n'aient rempli ses ordres autant que les circonstances ont pu le permettre; que l'Empereur désire que le Citoyen Ambassadeur n'insiste point sur les passeports demandés, que Sa Majesté s'en remet à lui-même de considérer tous les inconvénients qui résulteraient des bruits fâcheux que son départ de Vienne ne manquerait pas de faire naître; que Sa Majesté

(1) Cet aide de camp était Gérard et ce passage de la dépêche de sir Morton Eden se trouve confirmé par la *Biographie portative des Contemporains. Art. Gérard.* T^e II, p. 1859.

a ordonné à M. le comte de Sauran et à M. le baron de Degelmann de se rendre dans la journée chez le Citoyen Ambassadeur afin de chercher à éclaircir et vérifier tous les faits et faire disparaître à la satisfaction réciproque tout juste motif de plainte de sa part. L'Empereur, en chargeant le soussigné de faire connaître ses sentiments au Citoyen Ambassadeur, a ordonné d'y ajouter l'assurance de sa résolution invariable d'entretenir avec soin et en toute occasion l'amitié et la bonne intelligence si heureusement établies entre les deux puissances, résolution sur laquelle d'ailleurs la scrupuleuse ponctualité avec laquelle toutes les stipulations de Campo Formio sont remplies de la part de Sa Majesté ne peut pas laisser le moindre doute.

« Le Ministre du Cabinet s'empresse d'offrir au Citoyen Ambassadeur l'expression de sa haute considération. »

A quatre heures, MM. de Sauran et de Degelmann se présentèrent à l'hôtel de l'Ambassade. Ils étaient porteurs d'une proclamation adressée, au nom de l'Empereur, par le comte de Pergen aux habitants de Vienne, dans laquelle après avoir rendu justice à la loyauté et à l'attachement pour leur souverain des bons habitants de la capitale, Sa Majesté témoignait son grand déplaisir des actes de violence commis dans la maison de l'Ambassadeur de France et menaçait d'un châtiment sévère quiconque tenterait de troubler désormais la paix de la Cité. Les deux envoyés, en mettant cette proclamation sous les yeux de Bernadotte, témoignèrent au nom de l'Empereur toute la douleur qu'il avait ressentie des évènements qui avaient marqué la nuit précédente. Ils insistèrent vivement sur ces regrets, supplièrent l'Ambassadeur de renoncer à son projet de départ, lui garantirent qu'une enquête exacte serait faite, que la France

recevrait une ample et juste réparation de tous les excès et outrages que des gens mal avisés avaient commis à l'insu et contre le gré du gouvernement.

Bernadotte n'admettait point qu'il pût y avoir enquête, qu'on s'imaginât de rechercher de quel côté venait la provocation et qui avait les premiers torts. Il n'était nullement disposé à se contenter de ce qu'il appelait des espérances; il voulait une réparation immédiate. « Je répondis à ces Messieurs, écrit-il à Talleyrand (1), qu'il n'était pas en mon pouvoir de prolonger mon séjour à Vienne, que le drapeau qui, au sein de la paix, rappelle aux citoyens français la fondation et la gloire de la République, avait été indignement outragé, qu'il ne pouvait plus reparaître dans une ville où il avait reçu une injure aussi grave qu'au préalable elle n'eût été désavouée formellement et d'une manière éclatante. J'ajoutai qu'aucune mesure n'avait encore été prise, qu'aucun des assassins n'avait été arrêté », et sur la foi de ses domestiques et d'on ne sait quels agents secrets qu'il entretenait et qui pour son argent (4,800 livres en un mois) lui fournissaient des nouvelles plus ou moins hasardées, il accusa la police elle-même d'avoir prêté les mains à l'émeute, d'avoir excité le peuple et fait voiturer des charriots de pierre jusque devant la maison; il accusa les valets de tous les grands seigneurs autrichiens, des Schwartzemberg, des Kinsky, des Lobkowitz, des Schœnborn, des Thun; il accusa les Anglais; il accusa les émigrés; il accusa les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie; il accusa le baron de Thugut lui-même. C'étaient *ces trois hommes abominables, ces trois tigres*, Thugut, Rasumowski et Eden, qui avaient voulu le faire égorger pour forcer l'Empereur à

(1) Dép. du 27 germinal an VI.

s'unir à la coalition. Les envoyés de l'Empereur ne pouvaient, devant ce débordement d'accusations, que protester des bonnes intentions de leur maître, qu'affirmer « que les excès seraient punis dès l'instant où l'on pourrait en distinguer les auteurs. » Ils insistèrent de nouveau pour engager Bernadotte à prolonger son séjour à Vienne; mais le Général réclama sans délai une ample et solennelle réparation ou ses passeports. Le singulier, c'est que, en même temps, il donnait pour expliquer son départ précipité toutes sortes d'autres motifs qui n'avaient que peu de rapports avec l'affaire du drapeau. L'Empereur, disait-il, n'est point encore représenté à Paris. Grâce à ce départ, le gouvernement autrichien aura le temps de découvrir les coupables et de leur faire subir un châtiment proportionné à la dignité du peuple français. Bernadotte qui avait si nettement exprimé dans la lettre qu'il avait adressée à Talleyrand le 24 germinal son désir de rentrer en France, semblait saisir avec empressement l'occasion de cette émeute qu'il pouvait passer pour avoir provoquée et paraissait se refuser à toute concession pour être libre d'abandonner plus rapidement son poste. Degelmann et Sauran, voyant qu'ils ne pouvaient le faire revenir sur sa détermination, le prièrent tout au moins de fixer son départ à une heure très matinale et proposèrent trois heures du matin, observant que cette précaution ferait disparaître la possibilité de toute nouvelle insulte. Bernadotte s'indigna de rechef. Il trouva une contradiction entre l'idée de ce départ matinal et les considérations qu'on faisait valoir pour le retenir à Vienne, allégua sa dignité qui ne lui permettait point d'avoir l'air de fuir et « réclama la solennité du grand jour. »

Le lendemain, 26 germinal, à midi, toutes les troupes

étaient sous les armes. Un peuple immense remplissait les rues. Les soldats faisaient la haie sur la route que devait suivre le cortège de l'Ambassadeur, dont les voitures étaient escortées par plusieurs régiments de cavalerie. Dans la Wallner Strasse, un certain nombre de membres de la noblesse attendaient le passage de l'Ambassadeur pour le saluer. La légation toute entière quitta Vienne où Bernadotte ne laissa qu'un homme de confiance chargé de vendre son mobilier et ses chevaux. Bernadotte n'avait passé à Vienne que deux mois et six jours, du 20 pluviôse (8 février) au 26 germinal (15 avril); il n'avait été ambassadeur caractérisé que du 12 ventôse (2 mars) au 26 germinal (15 avril), c'est-à-dire pendant un mois et demi.

IV

CONSÉQUENCES DE L'ÉMEUTE DU TREIZE AVRIL. — BONAPARTE ET BERNADOTTE.

Le jour même où le général Bernadotte quitta Vienne, le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur adressa au Ministre des Relations extérieures de la République la dépêche suivante dont il convient de peser soigneusement les termes (1) : « Citoyen Ministre, un trouble momentané causé par une innovation inattendue a altéré la tranquillité publique et causé beaucoup de peine à l'Empereur. Je suis chargé de vous faire part de ce fâcheux événement dont vous connaîtrez les circonstances par le rapport ci-joint que le Ministre de la Police a rédigé d'après des faits positifs et les informations les plus authentiques prises d'ordre exprès de Sa Majesté. Si l'on a lieu d'être affligé de quelques excés que l'effervescence populaire n'a pas permis de prévenir, le Directoire exécutif de la République française sera du moins convaincu qu'aucun des moyens que la prudence autorisait n'a été négligé et qu'on a fait ici pour arrêter les suites du désordre et pour protéger efficacement la

(1) Dép. datée de Vienne le 15 avril 1798. Cette dépêche fut remise à Talleyrand par l'envoyé de la cour de Naples à Paris.

personne de l'Ambassadeur et les individus de l'Ambassade tout ce qu'on aurait pu faire en France dans un cas semblable.

« Le citoyen Bernadotte ayant demandé des passeports pour quitter Vienne, l'Empereur lui a fait exprimer à différentes reprises le désir qu'il avait de lui voir continuer ses fonctions sans interruption et ce n'est qu'en suite d'une insistance dont rien n'a pu dissuader cet Ambassadeur que des passeports pour Rastadt lui ont été remis d'ordre de Sa Majesté.

« En m'enjoignant de vous transmettre ces détails, Citoyen Ministre, l'Empereur m'a particulièrement recommandé de faire connaître par votre organe au Directoire exécutif qu'il persiste invariablement dans l'intention d'exécuter fidèlement tous les articles du traité de Campo Formio comme il les a jusqu'ici religieusement observés dans tous les points. Sa Majesté s'attend avec confiance à la même réciprocité de la part du Directoire de la République française. Ses vœux constants seront toujours de maintenir la bonne intelligence et les relations amicales que la paix a heureusement rétablies et bientôt le Directoire exécutif de la République en recevra de nouvelles assurances par M. le baron de Degelmann qui doit se rendre au premier jour en France en qualité de ministre de Sa Majesté (1). »

L'Empereur ne se borna point à cette dépêche qui de-

(1) En même temps la *Gazette de Vienne* publiait la note suivante : « Un grand drapeau tricolore qui fut exposé inopinément le 24 au soir à l'hôtel de l'ambassadeur français et qui était ici une chose inusitée parut au peuple un signal d'alarme, lui donna de l'inquiétude et attira plusieurs désordres dans la maison où logeait l'Ambassadeur français, mais des mesures efficaces et l'obéissance des habitants non seulement prévinrent des accidents plus sérieux mais encor rétablirent aussitôt la tranquilité. Néanmoins l'ambassadeur a trouvé bon de prendre le 26 la route de Rastadt avec sa suite.» (*Clef du cabinet des Souverains.*)

vait être un des derniers actes ministériels du baron de Thugut, il rappela de Rastadt le comte de Cobenzl auquel il voulait confier le portefeuille des Affaires étrangères (1). C'était là un fait significatif qui ne devait laisser aucun doute sur l'intention de François II d'exécuter strictement les stipulations de Campo Formio. C'était encore une satisfaction donnée à la France. Enfin il ordonna que l'hôtel de l'Ambassade fut réparé aux frais du gouvernement impérial. Il faut avouer pourtant qu'en Autriche et dans toute l'Allemagne, l'opinion était très vivement excitée et désapprouvait nettement les concessions que l'Empereur aurait été tenté de faire aux Français. Ainsi le prince Henri XIV de Reuss, ambassadeur à Berlin écrivait à M. de Colloredo (2) : « Est-ce que chaque goutte de sang ne se révolte pas dans chaque poitrine devant la détestable conduite de l'impie monstre jacobin. Oh ! que la vengeance de Dieu s'élève pour anéantir cette engeance de l'enfer. Que le ciel me laisse vivre pour voir cela. Alors j'irai volontiers m'étendre pour dormir à côté de mes pères. »

Cette opinion était loin d'être isolée et il ne saurait être douteux que l'Empereur avait dès ce moment pris son parti de se rattacher effectivement à la coalition, mais il n'était pas prêt. Il entendait gagner du temps et c'est là sans doute la raison de ses démarches : mais avant que le Directoire eut reçu communication des dépêches du gouvernement autrichien, il avait été prévenu par Bernadotte, qui de

(1) Suivant Helfert et Vivenot Thugut avait depuis quelque temps déjà l'idée de se retirer et le partage des fonctions avait été fait à l'avance entre Cobenzl et lui : L'appel de Cobenzl à Vienne était antérieur à l'émeute du 13 avril. Il n'en est pas moins vrai que aux yeux du Gouvernement français le renvoi de Thugut était une satisfaction.

(2) Je traduis mot à mot. (Dép. citée par Vivenot *Rastatter Congress.* XXXII.)

Vienne même, et avant son départ, avait eu soin d'expédier à Paris par des courriers spéciaux, Maleschuski et Fréville, la relation de l'émeute (1) ; qui de Velz, le 27 germinal (16 avril), avait donné avis de sa sortie de Vienne et qui avait soin de tenir registre, sur sa route, de tous les faits qui pouvaient augmenter la colère du Directoire. Aussi, sur le premier moment, le Gouvernement français contremanda le départ de Bonaparte qui devait avoir lieu le lendemain et écrivit à l'Empereur une lettre violente (2) dans laquelle il déclara qu'il ne consentait « à suspendre le premier mouvement de la fierté nationale » que si « l'Empereur s'empressait de réparer l'insulte faite au signe distinctif de la République française, le faisait replacer avec honneur au frontispice de la maison nationale et prenait de justes mesures afin de rappeler l'Ambassadeur français avec tous les égards dus à son caractère. » Le ton de cette lettre rédigée par François de Neufchateau sortait tellement du ton ordinaire de ce genre de communications, (3) le fait du Directoire s'adressant directement à l'Empereur était si inusité et si singulier que Talleyrand parvint à faire revenir les Directeurs sur cette première résolution et la lettre du Directoire à l'Empereur fut remplacée par une lettre du Ministre des Relations extérieures de France au Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur. La dépêche de Thugut

(1) La première dépêche de Bernadotte arriva à Paris le 23 avril (4 floréal) d'après la dépêche de Sandoz Rollin, ministre de Prusse à Paris en date du 25 avril, pub. par Bailleu, *Peussen* und *Frankreich*. Lespzig, 1881. T^e 1er p. 186.

(3) En date du 5 floréal (24 avril).

(3) Cette lettre débute ainsi : « Un évènement inouï parmi les peuples policés et qui se flattent de jouir d'un Gouvernement régulier ; une infraction violente du principe du droit des gens une insulte marquée à la République française dans le palais et la personne de son ambassadeur insulte qui retombe sur les ambassadeurs de toutes les puissances, voilà ce qu'a vu éclater la Capitale de l'Autriche dans la soirée du 24 germinal dernier. »

en date du 15 avril, en nécessitant une réponse ouvrait d'ailleurs tout naturellement à la négociation cette forme infiniment plus logique et plus conforme aux précédents. Le Directoire, disait Talleyrand, ne pouvait supposer que l'Empereur eut été pour rien dans l'outrage fait au général Bernadotte. (1) Il en avait pour preuves, les paroles que Sa Majesté avait fait dire à l'ambassadeur et la prochaine arrivée de M. de Degelmann auquel on garantirait tous les égards dûs à son caractère « et si par une de ces suppositions auxquelles il n'était pas permis de faire, son caractère et sa sécurité étaient un instant menacées, l'un et l'autre seraient à l'instant garantis et vengés par les moyens qui ne cessent d'être à la disposition du Gouvernement. Le Directoire, ajoutait Talleyrand, charge le citoyen Bonaparte de se rendre à l'instant à Rastadt à l'effet de s'y entendre avec le ministre que Sa Majesté Impériale aura investi de sa con-

(1) Sandoz Rollin (Bailleu Loc. cit.) raconte de la façon suivante la conversation qu'il eut à ce sujet avec Rewbell : « Peu d'heures après avoir appris ces nouvelles, dit il, je me suis rendu à tout hasard au Luxembourg pour essayer de voir l'un ou l'autre des Directeurs ; j'étais impatient de juger de l'impression qu'elles auraient causée et de pressentir les suites qu'elles pourraient avoir. Le sieur Rewbell m'a reçu. Sa conversation était ce le d'un homme aigri et irrité : « Vous avez appris, se mit il à dire, l'outrage fait à Bernadotte, qui n'est autre chose qu'un guet apens abominable de l'Angleterre et de la Russie. Comment donner en effet une autre signification à des violences de cette nature ? Et comment justifier surtout le procédé d'avoir laissé l'ambassadeur de la République exposé pendant cinq heures aux vociférations et aux coups d'une populace effrénée ? Vienne à 3000 hommes de garnison. Paris qui est un monde en comparaison n'en a pas autant et cependant un juge de paix et le premier état major de quartier n'aurait pas besoin de prendre les ordres du Directoire pour secourir un ministre étranger qui serait attaqué; tous feraient leur devoir en pareil cas. Mais on le voit cette scène avait été préparée et fermentée par l'argent de l'ambassadeur d'Angleterre et secondée par le ministre de Russie, leur conduite après l'évènement n'a que trop justifié les soupçons... Notre ambassadeur ne croit pas que l'Empereur et l'Impératrice aient suscité la populace contre lui, comme un prétexte d'une nouvelle guerre, non, il rend compte d'une conversation qu'il a eue la veille avec l'Impératrice qui prouverait le conraire... Le Directoire ne cherche pas et ne veut pas la guerre ; il exigera une réparation de la cour de Vienne celle de la punition et de la mort des chefs des mutins qui ont insulté l'ambassadeur. Si on la refuse, il avisera aux moyens de se la procurer et dont l'odieux et les funestes effets en retomberont sur la Cour de Vienne. »

fiance et de terminer toutes difficultés entre la République française et la maison d'Autriche tant à raison de ce qui s'est passé à Vienne le 24 germinal dernier que relativement à Rome, Naples, la Toscane, la Suisse et tous autres objets qui seraient à régler entre les deux puissances. » En finissant le Ministre des Relations extérieures insistait sur les bonnes intentions du Directoire que démontrait de la manière la plus formelle le choix du négociateur désigné par la République et ne manquait pas d'affirmer que dans le cas où les conférences n'aboutiraient pas à un bon résultat toute la responsabilité devrait en retomber sur l'Autriche. » (1)

Que s'était-il donc passsé entre le 5 et 6 floréal (24 et 25 avril) pour modifier à ce point les impressions du Directoire? A coup sûr on peut alléguer que la dépêche de Thugut, la nouvelle assurance du prochain départ de Degelmann y avaient été pour quelque chose, mais on peut affirmer aussi que l'influence de Bonaparte n'avait pas peu contribué à cet heureux résultat. On a dit longtemps que pour le Directoire, l'expédition d'Egypte n'avait été qu'un moyen d'écarter Bonaparte et les troupes qui lui étaient le plus affectionnées. Tous les faits que l'on rencontre depuis la fin de frimaire jusqu'au milieu de floréal semblent démontrer que le signataire du traité de Campo-Formio n'avait peut-être pas un désir si grand de quitter à ce moment l'Europe. La présence de sa maison, de ses aides de camp et de ses sécretaires à Rastadt où il étoit attendu chaque jour (2), l'empressement avec lequel il se hâta dès le 6 floréal d'écrire

(1) Voir dans Bailleu *loc. cit.* la conversation de Talleyrand avec Sandoz Rollin. Talleyrand se vante d'avoir apaisé le Directoire.
(2) *Mém. de Metternich.* T^e I, p. 345 et suiv.

au comte de Cobenzl pour se mettre à sa disposition (1) tout porte à croire que Bonaparte, comprenant que le traité de Campo-Formio n'avait été en réalité que des préliminaires, (2) avait le grand et légitime désir de venir régler définitivement à Rastadt, en même temps que le sort de l'Allemagne, le sort de l'Italie, celui du monde et peut être celui de la France. Sans admettre entièrement en effet la légende d'une entente secrète et particulière entre Cobenzl et Bonaparte relativement aux affaires et aux destinées de la France, il est certain à ce moment que toutes les sympathies de l'Autriche représentée par Cobenzl étaient tournées vers Bonaparte, soit qu'on espérât en lui le restaurateur futur des Bourbons, soit qu'on se contentât de le regarder comme le dictateur qui devait mettre fin à la politique révolutionnaire et envahissante du Directoire.

Au Luxembourg, autant qu'il est permis d'en juger en l'absence de témoignages authentiques des contemporains et des intéressés, une lutte violente existait entre deux éléments : L'un représenté par Rewbell soutenait la politique d'invasion (3), dont Rapinat beau frère de Rewbell a été l'incarnation, et dont Bernadotte avait été l'expression à Vienne. Cet élément était absolument et radicalement opposé à Bonaparte qui était soutenu par Barras. Il convient de le répéter ; ce n'est point ici une affirmation, ce n'est qu'une supposition qui sera dénuée de preuves tant que les papiers de Barras, et de Rewbell (4) n'auront pas

(1) Lettre pub. *Correspond. de Napoléon*. T. IV, p. 84.

(2) C'était le sentiment de Metternich, (I. 357), et celui de Cobenzl (Cf. Helfert.)

(3) Sandoz Rollin le lui dit nettement dans la suite de cette conversation citée plus haut.

(4) Les *Mémoires de la Révellière Lépaux* imprimés comme on sait, mais soigneusement enlevés au public ne contiennent sur l'affaire de Vienne qu'une affirmation fort courte, à la suite d'une longue déclamation contre l'Autriche,

été livrés à la publicité. Néanmoins en dehors des indications que l'on rencontre à ce sujet dans les *Mémoires d'un homme d'État* (T. V. p. 511), il est remarquable que M. de Metternich affirme (1) l'antinomie existante entre Barras et Rewbell et la prépondérance de ce dernier au moment du départ de l'expédition pour l'Égypte.

Ce qui est positif, c'est que le 6 floréal, (25 avril), le Directoire par l'entremise de Talleyrand, tout en réclamant une juste réparation pour l'affaire du 24 germinal, reconnaissait la nécessité de s'entendre avec l'Autriche sur les divers points en litige. L'affaire de Vienne devenait un accessoire ; on la réduisait à ce qu'elle était en réalité : un incident dans lequel l'Ambassadeur de la République avait à supporter une part de responsabilité au moins égale à celle du ministère Autrichien. On se trouvait content du commencement de satisfaction qu'avait donné l'Empereur et il peut sembler même qu'on regardât cette affaire comme devant servir d'ouverture utile à des négociations plus sérieuses. Il est évident que si l'on s'en rapporte à ce que dit plus tard Talleyrand, on n'emporte pas la même impression. En effet dans les « *Éclaircissements donnés par le citoyen Talleyrand à ses concitoyens* (2) » datés du 25 messidor an VII, on lit cette appréciation singulière : « On sait que l'Autriche, dès la signature du traité même de Campo-Formio, quelque favorable qu'il lui fût, revenue de l'effroi que nos armées lui avaient inspirée, méditait des projets bien plus ambitieux, qu'à cette époque elle était déjà encoura-

la Révellière dit : « Enfin n'a-t-elle pas laissé insulter la Légation française à Vienne même, dans un pays où le despotisme est tel que le Gouvernement seul peut y faire naitre un mouvement et en diriger l'action ! » (*Mém.* T. II, p. 388.

(1) T. I, p. 358.

(2) Paris, Laran, an VII, 8°.

gée et par l'Angleterre et par la Russie ; que les évènements de Rome et de la Suisse devinrent pour elle de nouveaux prétextes ; que l'injure même qu'elle fit à notre Ambassadeur accrut sa haine ; que dès lors elle chercha partout des alliés etc. » Il y a une contradiction flagrante entre cette appréciation de messidor an VII et la dépêche du 6 floréal an VI, mais Talleyrand n'en était point dès ce moment à compter ses contradictions. Il n'avait aucun intérêt à dire en messidor an VII ce qu'il pensait et écrivoit en floréal an VI ; aussi disait il exactement le contraire.

En résumé, il est constant que, si, le 5 floréal, le Directoire avait l'idée de pousser jusqu'au bout l'affaire de Vienne ; le 6, le courant pacifique avait pris le dessus. Or à qui pouvait on attribuer ce résultat si ce n'est à Bonaparte ? (1)

On a vu que Bernadotte avait quitté Vienne le 26 germinal à midi. A la deuxième poste, il avait renvoyé l'escorte de cavalerie qui l'avait accompagné. Sur sa route, sauf à Enns à 42 lieues de Vienne, où une foule de mille à douze cents personnes rassemblée autour de la maison de poste « faisait entendre un bourdonnement sourd et confus, et de temps à autre un rire méchant, » il avait partout rencontré une accueil favorable, à Buckersdorff et à Sichartskirchen « les paisibles habilants des campagnes » avaient voulu l'entourer. Il « profitait de l'occasion pour prouver à ces mêmes habitants qu'on se plaisait à les croire étrangers aux crimes de quelques scélérats puissants dont ils devenaient souvent les instruments et toujours les victimes et que quel-

(1) L'impression des journaux, de la *clef du cabinet des Souverains*, le journal de Gérard de Rayneval, était au 14 floréal que tout était pacifié que Bernadotte allait retourner à son poste, que le prince de Reuss était parti de Rastadt pour Paris en qualité d'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur.

que forts que pussent être les sentiments des Républicains français dévoués aux poignards des assassins de Vienne, cependant l'amour des hommes et le désir de les voir heureux et tranquilles étaient les affections qui prédominaient dans leurs cœurs ; » (1) malheureusement pour la propagande les détachements de cavalerie qui étaient disposés sur la route que devait suivre l'Ambassadeur, dispersèrent les villageois. A Kleinmünchen, le colonel et le major d'un régiment en garnison à Linz, vinrent offrir leurs services à Bernadotte et lui témoigner tout leur regret de le voir s'éloigner.

A Markel, première poste Bavaroise, l'Ambassadeur rencontra le comte Louis de Cobenzl qui se rendait en toute hâte à Vienne et qui prit le parti d'éviter tout entretien et même toute reconnaissance avec les Français. En Bavière, Bernadotte se plait à reconnaître qu'il reçut un accueil particulièrement empressé. A Munich la foule se pressait autour de l'auberge où il était descendu et envahissait les appartements. Le duc de Deux Ponts lui faisait dire qu'il était disposé à lui rendre visite. A Augsbourg même réception. Enfin Bernadotte arrivait à Rastadt où il avoit reçu l'ordre d'attendre les instructions du Directoire. On le logea au château, en face du jeune comte de Metternich qui a soin de noter que le Général ne fit de visite à aucun des Plénipotentiaires de l'Empereur. « Je l'ai rencontré il y a un moment, écrivait M. de Metternich, je lui trouve un air honteux et il y a de quoi ; le Directoire a l'air de ne pas approuver les démarches insolentes qu'il s'est permises ;

(1) Il disait en Allemand aux soldats autrichiens qu'il rencontrait : « Et moi aussi j'ai été ce que vous êtes et il ne dépend que de vous d'être ce que je suis. » *Histoire de la Bastille*, S, l. 1798, 8°, p. LXXXVI, note.

elles ont choqué toute l'armée française dont j'ai vu beaucoup d'officiers à Francfort. » (1)

Bien qu'il se rendît compte de l'hostilité de l'opinion contre lui, ou peut être à cause de cela même, Bernadotte continua à expédier de Rastadt au Directoire les détails que pouvait lui envoyer de Vienne le fameux homme de confiance préposé à la vente de l'écurie et du mobilier. Ce n'étaient même pas des cancans récoltés au hasard de la rencontre, c'étaient de purs mensonges qu'inspirait aussi bien le besoin de se donner une importance que le désir de flatter les passions de Bernadotte et du Directoire : suivant l'homme de confiance, le mécontentement était général à Vienne. Le peuple n'avait été pour rien dans l'émeute ; quatre ou cinq cents coquins soudoyés avaient fait leur métier ; c'était un coup monté par l'Angleterre pour forcer l'Empereur à la guerre; si cette première affaire avait échoué, on comptait le 17 avril, à l'occasion de l'anniversaire de la première levée des volontaires de Vienne, massacrer tous les français. On avoit composé une cantate insultante qui devait être chantée dans la salle de la Redoute, on méditait une Sainte Barthélemy des patriotes, (2) et l'affaire du drapeau l'avait fait échouer. Puis c'étaient des plaintes au sujet de l'impunité des auteurs de l'attentat ; les assassins étaient libres et on chassait de Vienne les bons citoyens qui avoient été en relations avec l'Ambassadeur, entre autres un M. Hummel jeune artiste prussien. Et Bernadotte découvrait tout le noir de la trame ourdie par Thugut : c'était par ordre de Thugut qu'on avait engagé l'artiste chargé de

(1) Cette même impression dans le *Conservateur*, n. 244.
(2) Pièce jointe à la dép. de Bernadotte du 5 floréal. détails parvenus par un courier expédié de Vienne le 20 avril.

faire le médaillon de l'emblème de la République à retarder de quinze jours la remise de son esquisse. (1) L'Ambassadeur ne s'apercevait même pas de la contradiction flagrante dans laquelle il tombait en donnant ce dernier renseignement si complètement en désaccord avec celui que contenait sur la peinture en question sa dépêche du 24 germinal, mais Bernadotte s'inquiètait bien à ce moment d'une contradiction ! Il se vantait plus tard d'avoir renversé Thugut et avec sa facilité gasconne, il omettait volontiers l'incident du drapeau « arboré, disait-il, innocemment et sans intention » pour ne se souvenir que du fait qui avait le plus flatté sa fatuité : son entrevue avec l'Impératrice. « Thugut a senti, écrivait-il, qu'à ma troisième audience de l'Impératrice il était perdu ou relégué dans l'inaction. » Il batissait là dessus tout un roman à la façon de ces gens qui ne s'imaginent pas pouvoir parler à une femme du monde sans qu'elle se jette à leur tête (2). Mais malgré son roman, il affectait de parler avec mépris « du faible temps qu'il avait passé dans des niaiseries diplomatiques ».

Dès le 23 germinal, on a vu qu'il était assez dégoûté de la carrière diplomatique, pour demander son rappel. Les circonstances avaient fait qu'il avait trouvé un prétexte pour quitter Vienne, mais le Directoire s'obstinait à le maintenir à Rastadt, et lui enjoignait d'y attendre des instructions ultérieures (5 floréal-24 avril). Les journaux de toutes nuances annonçaient qu'il était désavoué, que sa conduite était improuvée, que Bonaparte prenait

(1) Pièce jointe à la lettre du 12 floréal.
(2) Il n'est pas le seul parmi les diplomates de la Révolution. Truguet écrit de Madrid (d'après Sandoz Rollin, Bailleu. Loc. cit. 185). « J'ai cru m'apercevoir que j'ai fait des progrès sensibles sur le cœur de cette princesse, qui serviront utilement aux intérêts de la République ».

le dessus, qu'il allait arriver avec une politique radicalement contraire à celle que Bernadotte avait suivie à Vienne. L'Ambassadeur *in partibus* ne devait plus avoir qu'un but; quitter Rastadt, revenir à Paris pour y mettre en jeu ses amis, prendre à témoin l'opinion publique, amener le Directoire à adresser à son sujet un message au Corps législatif, et faire échec, autant qu'il serait possible aux projets de Bonaparte qu'il détestait. Aussi écrivit-il de Rastadt le 12 floréal (1er mai), en sollicitant son rappel immédiat : « Les justes motifs d'aversion et de mépris que j'ai pour le Gouvernement Autrichien ne doivent pas laisser au Directoire le moindre doute sur la volonté constante de me tenir écarté des affaires qui pourrraient me mettre en contact avec les envoyés d'un gouvernement aussi barbare. » (1)

Malgré cette demande instante, le Directoire lui renouvelle le 19 floréal (8 mai), l'ordre de continuer à rester à Rastadt (2). Ce n'est que le 24 floréal (13 mai), que le Général reçoit de Talleyrand l'avis qu'il est nommé au commandement de la division militaire à Strasbourg et l'ordre de se rendre immédiatement à son poste. (3) Le 27 (16 mai), il refuse le commandement de la 5e division « pour goûter les douceurs d'une vie calme et tranquille » et se rend immédiatement à Paris, d'où, à la date du 5 prairial (24 mai), il s'adresse à Talleyrand pour obtenir que le Directoire fasse contredire par son journal officiel les assertions contenues dans le

(1) Il n'attend pas de réponse et s'en va à Strasbourg le 16 floréal. *(Conservateur)*. C'est là qu'il reçoit l'ordre de retourner à Rastadt.

(2) Le Directoire en donnant ordre à Bernadotte de demeurer à Rastadt du 19 au 24 floréal n'aurait-il pas eu pour but de le tenir éloigné de Paris où s'accomplissaient juste à ce moment les évènements du 22 floréal ?

(3) C'est du 26 floréal la lettre très violente qu'il écrit contre Bonaparte et qui est publiée dans *Bourrienne et ses erreurs*. Certaines phrases prétentieuses en sont presque incompréhensibles, mais la haine y perce sans mesure.

n° 266 du *Conservateur*, (1) « La réputation d'un homme public, dit Bernadotte, est une propriété nationale ». Deux jours après, il obtient satisfaction, car il est impossible de ne pas donner à sa nomination comme ministre plénipotentiaire près la République Batave le caractère d'un témoignage formel de satisfaction pour ses services antérieurs. Cette réparation suffit à Bernadotte et soit qu'il soit à ce moment occupé de son projet de mariage, soit qu'il aspire à un commandement d'armée dans la guerre qu'il juge devoir être prochaine, soit que, comme il l'a dit fréquemment, il n'ait réellement aucun penchant pour la carrière diplomatique, il refuse nettement le poste qu'on lui offre; (2) tout en comblant de ses louanges les descendants des Tromp et des Jean de Witt et la République batave, tout en recevant avec respect l'approbation donnée à sa conduite militaire et diplomatique, il ajoute « qu'il lui est doux de croire que le temps n'est pas éloigné où la politique du Gouvernement permettra d'instruire le peuple français, d'après l'exacte vérité, des erreurs où sont tombés plusieurs journaux dans les comptes qu'ils ont donnés au public. » Néanmoins il se tient à peu près satisfait et prie en terminant les Citoyens Directeurs d'agréer le tribut de sa gratitude. « Vous avez justement senti dit-il que la réputation d'un homme qui a contribué à placer sur le piédestal la statue de la liberté est une propriété nationale. »

Il convenait d'indiquer brièvement comment s'était ter-

(1) Le *Conservateur* a dit simplement que Bernadotte sera désavoué. L'importance extrême que Bernadotte attache à ce journal rédigé par Daunou, Garat et Chénier, montre qu'il était considéré comme un officieux au premier degré.

(2) Bernadotte au Directoire (10 prairial) lettre publiée *Moniteur* an VI. fréquemment réimprimée en particulier dans les *Mém. d'un homme d'Etat,* et le *Conservateur* n° 273.

minée pour Bernadotte l'affaire de Vienne ; le Directoire après avoir hésité sur sa conduite à tenir, lui avait finalement donné raison. Par le fait même qu'il avait permis au Général et au personnel de l'Ambassade de quitter Rastadt, il avait tacitement déclaré que Bernadotte ne retournerait point à Vienne et il avait, de fait, rendu impossible l'enquête contradictoire pour laquelle le gouvernement autrichien devait réclamer le témoignage des Français qui avaient assisté à l'émeute du 24 germinal. De plus, en assignant à Bernadotte un autre poste diplomatique, il lui avait donné une marque de satisfaction qui ne pouvait être indifférente à la cour de Vienne. A quoi devait-on attribuer ce brusque revirement qui, après la lettre de Talleyrand à Thugut en date du 6 floréal, semblait ramener les choses au point où elles en étaient le 5 floréal lorsque François de Neufchateau rédigeait au nom du Directoire le projet de lettre à l'Empereur ? Un fait considérable s'était accompli : le 14 floréal, (3 mai), Bonaparte qui se disposait à venir à Rastadt, qui y était attendu (1), avait reçu du Directoire l'ordre formel de partir pour Toulon et de là pour l'Egypte, et alors, tandis que, de Vienne, Thugut qui avait reçu le 2 mai (13 floréal) la dépêche de Talleyrand répondait le 5 mai (16 floréal), applaudissait au choix du général Bonaparte qu'il considérait comme un nouveau témoignage de la sincérité du gouvernement français et déclarait que pour y correspondre l'Empereur déléguait le comte de Cobenzl quoiqu'il fût chargé du portefeuille des Affaires étrangères, de façon que les deux négociateurs de Campo Formio pussent aplanir toutes les difficultés ; tandis que le comte de

(1) *Mém. de Metternich*, I, 368.

Cobenzl se rendait en toute hâte à Rastadt pour y conférer avec Bonaparte; le Directoire, qui avait proposé de lui-même Bonaparte pour cette négociation, changeait de batterie, et substituait au général Bonaparte le citoyen François de Neufchateau, le rédacteur même de la lettre du 5 floréal. Ainsi, tandis que le gouvernement de l'Empereur donnait une première satisfaction au gouvernement français en remplaçant Thugut par Cobenzl, qu'il lui donnait une seconde satisfaction en chargeant Cobenzl lui-même d'aller régler à Rastadt le point en litige, qu'il témoignait ainsi d'intentions pacifiques non équivoques, le Directoire mettait tous les torts de son côté, d'abord en approuvant sans examen la conduite de Bernadotte, ensuite en enlevant à Bonaparte qu'il avait désigné et dont la personne était agréable à l'Autriche une négociation que lui seul était capable de mener à bien. Bonaparte se dégagea vis-à-vis de Cobenzl par une lettre datée d'Auxerre (1) le 15 floréal (4 mai) dans laquelle il dit : « Les ministres de S. M. l'Empereur trouveront à Rastadt des plénipotentiaires animés du même désir que moi de lever toutes les difficultés qui pourraient être survenues depuis le traité de Campo Formio. » Il chargea Talleyrand d'expédier cette lettre à Vienne (2) et continua directement sa route sur Toulon. Le 30 floréal (9 mai), il était en mer. Le 4 prairial (23 mai) il répondait à une dépêche du Ministre des Relations extérieures qu'il voyait avec

(1) *Correspondance*. T. IV p. 93.

(2) La Lettre à Talleyrand inédite, est faussement classée au dépôt des affaires étrangères sous la date du 15 Germinal. Elle est en réalité du 15 floréal. La voici : On y remarquera le passage relatif au départ projeté de Talleyrand :

« Je vous envoie, Citoyen Ministre, la lettre pour M. de Cobenzl, le courrier qui doit être de retour de Vienne le 20 sera porteur de la réponse de M. de Cobenzl, vous pouvez l'ouvrir, en prendre connaissance et me la renvoyer sur le champ à Toulon.

plaisir que tout prenait une bonne tournure avec l'Empereur, mais à ce moment les idées de Bonaparte avaient pris un autre cours. On n'avait pas voulu de lui à Rastadt : il se résignait à conquérir d'abord l'Orient.

Comme ce courrier est celui dans lequel j'ai le plus de confiance, je vous prie de me l'expédier sans retard.

Lorsque vous serez décidé à quelque chose je vous prie de me le faire connaître par un courrier extraordinaire ainsi que du jour où vous devez quitter Paris afin que je puisse prendre mes mesures en conséquence.

Toutes les fois que vous m'enverrez des courriers, je vous serai obligé d'y joindre les principaux journaux de la décade et surtout l'*officiel*.

Je vous salue.

Le 15 à 3 h. du matin.

BONAPARTE.

V

MISSION DE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Talleyrand sentit bien tout ce qu'avait d'étrange et d'insolite ce brusque changement dans les vues de son gouvernement (1). Dès le 28 floréal (12 mai), trois jours après que le tirage au sort (2) eût fait sortir François de Neufchâteau du Directoire, le Ministre des Relations extérieures écrivit à Cobenzl une dépêche dans laquelle il cherche à expliquer ce subit revirement. Il ignorait, que Cobenzl fut appelé au ministère des Affaires étrangères. Il venait d'apprendre sa nomination en même temps que son départ pour Rastadt. « Le Directoire ne pouvait manquer, ajoute-t-il,

(1) Treilhard qui n'était point un formaliste écrit à ce sujet à Talleyrand le 10 mai une très curieuse lettre dans laquelle il s'indigne de la mauvaise foi du Directoire. (Voir Huffer, *Rastatter congress*, I. 276).

(2) Voir *bulletin des lois*, 2e série n° 201. Sandoz Rollin écrit le 8 mai : L'heure où j'écris est celle où le Directoire tire au sort pour savoir qui d'entre eux sortira de la place de chef suprême de la République pour tomber dans le néant et dans l'oubli. C'est un jour d'angoise et de peine ? — (Bailleu. Loc. cit. 191). Le témoignage des agens étrangers détruit la légende d'après laquelle le meme bre sortant du Directoire aurait été désigné d'avance. Sandoz Rollin écrit : « La physionomie pâle et alterrée de François de Neufchateau a été extrêmement sensible à la vue du fatal billet et a prouvé que ce sort était inattendu. Lorsque ses collègues lui témoignaient leurs regrets d'être séparés et leur désir d'adoucir sa situation, sa réponse fut naïve et singulière : Vous ferez bien, leur dît-il, car je sors du Directoire plus pauvre que je n'y suis entré. Les honneurs de ma place m'ont ruiné, je ne possède rien au monde qu'une action dans une brasserie que vous pouvez faire prospérer en lui accordant un privilège exclusif. ». Les Directeurs restants plus gais que leur collègue sortant ont ri de la demande et de la brasserie. Cependant François de Neufchateau ne sera pas oublié. (Cité par Huffer, *Rastatter congress*, I. 279, note).

d'être sensible au désir qu'avait l'Empereur d'arrêter dès son principe la mésintelligence que des ennemis communs cherchaient à fomenter entre les deux États. Pourquoi faut-il que la nouvelle de votre départ de Rastadt, l'incertitude de votre retour et l'envoi annoncé par M. de Thugut de M. Degelmann à Paris aient fait penser au Directoire exécutif qu'il pouvait ne pas différer davantage l'emploi qu'il se proposait de faire de l'influence et des talents du général Bonaparte pour une expédition importante ? Vous savez maintenant, Monsieur le Comte, qu'il a quitté Paris depuis plusieurs jours. Avant son départ, il eut soin de vous écrire et hier je vous ai expédié sa lettre à Vienne où elle était adressée et où je vous supposais encore. »

Puis Talleyrand déclare que le Directoire ne pouvant plus douter de l'intention où est la cour de Vienne d'accorder les satisfactions convenables « a cru qu'il ne pouvait mieux choisir pour une mission d'un si grand intérêt que celui de ses membres désigné par le sort pour ne plus faire partie du gouvernement : le citoyen François de Neufchâteau qui, par sa profonde connaissance des vues et des intérêts de la République, autant que par son caractère particulier et par l'estime universelle dont il n'a cessé de jouir, est plus que personne en état de s'entendre avec le plénipotentiaire de l'Empereur sur tous les points qui sont en discussion et de rendre aux liens d'amitié récemment rétablis entre les deux puissances l'énergie et la stabilité qui importent au bonheur de l'une et de l'autre. » Enfin, invoquant la loi constitutionnelle qui interdit à François de Neufchâteau de sortir avant deux ans du territoire de la République, Talleyrand demande à Cobenzl de changer le lieu désigné pour la négociation, de renoncer à Rastadt

choisi antérieurement d'un commun accord et comme ville neutre et comme siège du Congrès, et de se transporter à Seltz, ville française située sur la rive gauche du Rhin, à peu près en face de Rastadt.

Il est inutile de faire remarquer à quel point le Directoire poussait, dans cette occasion, l'oubli des formes les plus vulgaires, non pas des usages diplomatiques, mais de la simple politesse. Il alla plus loin : trois jours après, sans attendre même la réponse de Cobenzl, il prit un arrêté dont chacun des termes pouvait être considéré comme un outrage pour l'Empereur. Voici cet arrêté, dont il importe de peser les articles, car il suffira de peu de temps pour que le Directoire feigne de les avoir oubliés :

« Le Directoire exécutif de la République française instruit qu'à la suite des évènements qui ont eu lieu à Vienne le 24 germinal dernier, Sa Majesté l'Empereur et Roi s'est décidée à envoyer à Paris M. le baron de Degelmann et qu'en même temps elle a donné ordre à M. le comte de Cobenzl, son ministre des Affaires étrangères, de se rendre à Rastadt; voulant témoigner dans cette circonstance son empressement à répondre aux démarches de la cour de Vienne, voulant prouver à l'Europe que, si la guerre se rallumait,ce ne serait point sans qu'il se fût prêté à tous les moyens honorables de conciliation; a nommé le citoyen François de Neufchâteau ministre plénipotentiaire de la République française, à l'effet de se rendre à Seltz et de s'y entendre avec le plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale, tant sur le fait des satisfactions qui sont dûes à la République en raison de ce qui s'est passé à Vienne, que relativement à Rome, la Toscane, la Suisse et tous objets autres que ceux formant l'objet des négociations du congrès.

de Rastadt qui seraient à régler entre les deux puissances pour assurer la durée de la paix et donne à cet effet au citoyen François de Neufchâteau tous les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure conformément aux instructions qu'il a reçues. »

M. de Cobenzl n'avait point encore connaissance de cet arrêté lorsque, répondant le 27 floréal (16 mai) à la lettre de Talleyrand en date du 23, il témoignait le mécontentement qu'il éprouvait du brusque changement de la personne du négociateur. « C'est sur la proposition formelle contenue dans les lettres que vous avez adressées à M. le baron de Thugut le 6 floréal (25 avril) et que j'ai reçues le même jour du général Bonaparte d'une conférence avec ce dernier et sur l'annonce de son prochain départ pour Rastadt que l'Empereur m'a ordonné de m'y rendre également. En y envoyant celui qu'elle venait de charger de la direction de son Ministère des Affaires étrangères, Sa Majesté Impériale donné une preuve bien convaincante de son empressement à concourir à tout ce qui pouvait contribuer au maintien de la paix et de la bonne intelligence avec la République française qu'elle désire si ardemment. La promptitude de sa détermination et des réponses qui avaient été envoyées à Paris le 5 mai (16 floréal), devaient nous faire espérer qu'elles seraient au moins attendues avant qu'on procédât à un changement ultérieur dans la destination du général Bonaparte, d'autant plus que mon voyage de Rastadt à Vienne annoncé par moi aux citoyens Treilhard et Bonnier dès le 13 avril (24 germinal) ne pouvait être ignoré à Paris le 6 floréal (1) (25 avril). »

(1) La lettre de Treilhard citée plus haut prouve que Cobenzl avait parfaitement raison en fait.

Cobenzl ajoutait que néanmoins la nomination de François de Neufchâteau n'était pas faite pour déplaire à son gouvernement, qu'il ne doutait pas que l'Empereur ne l'autorisât à entrer en négociation avec lui; quant à la désignation de Seltz pour siège des conférences, il faisait ses réserves ; car si le Ministre français ne pouvait sortir du territoire de la République, il ne pouvait, lui, sans l'autorisation de l'Empereur, sortir du territoire de l'Empire. Cobenzl terminait en exprimant la peine qu'il éprouvait que l'on continuât à supposer que les évènements de la nuit du 13 au 14 avril eussent été l'effet des manœuvres préméditées de quelques malveillants ou des agents de quelques cours ennemies de la France. Il apportait la preuve que ce qui s'était passé n'avait été que l'effet d'une effervescence populaire occasionnée par la démarche imprévue du général Bernadotte; que, de la part du gouvernement, aucune des mesures possibles pour arrêter le désordre n'avait été négligée. Les éclaircissements qu'il était en mesure de fournir satisferaient complètement: il souhaitait que tous les autres points de discussion fussent aussi faciles à résoudre.

Ainsi, le Plénipotentiaire de l'Empereur agréait, quoique en rechignant, la forme nouvelle que le Directoire donnait à la négociation ; il acceptait le changement de personne ; il acceptait le changement de lieu ; mais en faisant ces concessions, de pure forme à la vérité, mais qui avaient leur importance, alors que le débat devait porter sur une question de formes, il se plaçait du premier coup sur le terrain où il était assuré d'avoir le bon droit de son côté ; il déblayait la négociation de ce qui en avait été le prétexte, de cette affaire de Vienne où le gouvernement autrichien pouvait avoir quelques torts et il entrait d'emblée dans les

questions où tous les torts étaient du côté du Directoire ; si le gouvernement autrichien, par les satisfactions préalables qu'il avait données, par celles qu'il était disposé à fournir encore, résolvait du premier coup et à l'avantage de la France, cette question des réparations, le gouvernement français ne pouvait pas se soustraire à l'obligation d'entrer en discussion sur les autres questions. Il en avait admis le principe, aussi bien dans la lettre qui accréditait Bonaparte que dans l'arrêté qui nommait François de Neufchâteau. Si le Directoire entrait en discussion, et si la discussion était loyale, il était impossible qu'il n'arrivât pas à être convaincu d'avoir agi contrairement aux stipulations de Campo Formio, et alors, ou le Directoire était obligé de reculer et c'était pour l'Autriche une victoire diplomatique considérable, ou le Directoire se refusant à toute concession, l'Autriche se trouvait dégagée vis-à-vis de la France, l'Empereur reprenait toute sa liberté d'action et rentrait dans la coalition à laquelle le départ de Bonaparte pour l'Égypte donnait de sérieuses chances de succès (1).

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, il est impossible de ne pas constater les fautes du Directoire et le bien joué du cabinet autrichien. Si Bonaparte avait été chargé de la négociation, les choses auraient pu aller autrement; mais, dans ce cas, il est probable que M. de Cobenzl gardait en réserve d'autres arguments : il aurait remis de la part de l'Empereur au signataire de Campo Formio un sabre d'une

(1) Les instructions de Cobenzl ne touchent pour ainsi dire pas à l'affaire de Bernadotte que l'on considérait à Vienne comme résolue : elles ne s'étendent que sur les satisfactions à demander en Italie. Il est prouvé par les publications de Vivenot que les négociations les plus actives pour la reconstitution de la coalition contre la France étaient engagées simultanément par l'Autriche à Londres, à Berlin et à Pétersbourg. (Cf. Vivenot. *Zur Geschichte des Rastatter congresses*, Vienne 1871, 8°.)

grande richesse, que certains écrivains estiment 80,000 florins (1); il se serait facilement entendu avec lui, non-seulement sur l'affaire de Bernadotte, mais probablement aussi sur l'affaire de Duphot, et reprenant article par article le traité de Campo Formio, ils auraient, à deux, refait la carte d'Europe (2). Bonaparte échappait : M. de Cobenzl tirait alors le meilleur parti possible de la situation; dès le début et avant même que la négociation ne fût entamée, il avait incontestablement l'avantage, et l'habileté consommée et honnête avec laquelle il avait manœuvré semblait lui garantir le succès final.

Quel était le personnage que le Directoire opposait à cet habile homme, à ce manœuvrier consommé du protocole ? Cette fois, ce n'était plus un général, c'était un ex-enfant célèbre, un ex-magistrat, un ex-législateur, surtout un homme de lettres : le citoyen François (de Neufchâteau) (3), qui devait s'intituler lui-même plus tard sur ses ex-libris : *François de Neufchâteau, comte de l'Empire, le premier des présidents du Sénat conservateur, grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Sénatorerie de Bruxelles, l'un des quarante de la classe de l'Institut qui succède à l'Académie française, président de*

(1) *Mém. d'un homme d'Etat.* V, 515.

(2) C'est ce qu'il dit formellement à François de Neufchateau pendant les conférences. Cf. Huffer II, 290.

(3) Nicolas-Louis François né le 17 avril 1750 au village de Saffaix, près Rozières, mort à Paris le 10 janvier 1828, est un des exemples les plus curieux de ces avortements d'espérances qui sont si communs chez les enfants prodiges. A quinze ans, il avait publié un recueil de vers, pour lequel la ville de Neufchateau l'adopta, quatre académies le reçurent, Voltaire le voulut pour sécretaire, et le bailli d'Alsace lui accorda sa protection. Soixante ans après, il faisait encor des vers. Qui pourrait seulement de toutes ces poésies, citer un hémistiche ? Il fut procureur au Conseil supérieur de St-Domingue en 1783, conseiller honoraire au même conseil en 1788, député suppléant à l'Assemblée nationale en 1789, Administrateur du département des Vosges en 1790, membre de l'assemblée législative en 1791, sécretaire et président de cette assemblée, en 1792, il refusa de siéger à la Convention et n'accepta point la succession de Danton au

la Société d'agriculture de Paris pour la sixième fois en 1811. Il devait porter alors sur son écusson : *De sinople au cygne d'argent surmonté de trois épis de gueules, franc quartier de comte sénateur,* et sur ce même ex-libris où s'étalaient ses titres et ses armoiries, il expliquait en vers les pièces de son blason :

Du plus grand des héros, l'estime peu commune
M'a doté de cet écusson ;
Honneur bien préférable aux dons de la fortune,
Il m'offre une douce leçon :
L'agréable est ici figuré par le cygne,
Et l'utile par les épis...

C'était, comme on peut voir, un poète assez médiocre (1). On ne le jugeait point ainsi en son temps, puisque sur ses premiers vers, Voltaire l'avait pris pour secrétaire ; que la ville de Neufchâteau l'avait adopté d'enthousiasme et que tous les grands seigneurs de son temps s'étaient empressés à le protéger. Mais rien n'est plus trompeur que ces fruits trop tôt mûrs. François en était resté là, au temps de son enfance célèbre, et il n'écrivait pas une ligne qu'il ne pensât à la joie de la postérité. Il n'était point

ministère de la Justice. Il ne manquait pourtant pas de courage, car sa pièce de *Paméla* dont la représentation fut interdite et qui fut cause de son arrestation et de celle des acteurs de la Comédie Française peut à bon droit passer pour un acte de bravoure. Libre le 4 août 1794, il fut nommé membre du Tribunal de cassation, puis commissaire du Directoire dans le département des Vosges, puis le 16 juillet 1797, ministre de l'Intérieur. Après fructidor il remplaça Carnot au Directoire et entra à l'Institut. A sa sortie du Directoire il alla à Sèltz, puis reprit le ministère de l'Intérieur jusqu'en juin 1799, sénateur après le 18 brumaire, président du Sénat de 1804 à 1806, il quitta à partir de ce moment la vie politique pour se consacrer aux lettres et à l'agriculture. Ce qu'il a publié est effrayant comme volume. Ce qu'il a été est étonnant comme dignités. De tous ses livres, il n'en est pas un qu'on lise et on se souvient à peine de son nom. Pourtant il était, disent ses amis, un fort brave homme.

(1) J'ai de François de Neufchateau un nombre assez considérable de pièces de vers inédites. Il en est de vraiment étonnantes.

de jour où il ne crut avoir élevé un monument *ære perennius;* ses lettres circulaires et ses arrêtés comme Ministre de l'Intérieur, et il l'avait été déjà pendant quelque deux mois, du 28 messidor au 28 fructidor an V (du 16 juillet au 14 septembre), avaient été par lui religieusement collectionnés. Il les fit réimprimer en sept volumes in-4° précédés d'une resplendissante dédicace : *Aux mânes du comte de Vergennes,* qu'il n'avait jamais connu, à la vérité, mais dont son secrétaire à lui, François, avait jadis été le secrétaire (1). Ce n'était point un mauvais homme, au demeurant; il n'était point mal intentionné ; son esprit, frotté de la pommade de ses petits vers, sentait assez bon pour un esprit républicain (2); dans la main des Directeurs, il avait été l'instrument de cette proscription de fructidor où les plus honnêtes gens de la République se trouvèrent mêlés avec des traîtres; on a le droit de s'en étonner, car pendant la Terreur il avait montré du courage, peut-être inconsciemment, à vrai dire, mais il n'en avait pas moins été la cause avec sa pièce de *Paméla* de l'emprisonnement des Comédiens Français. En fructidor, fut-il conscient? Il est permis d'en douter. Daigna-t-on même l'instruire du coup d'État qu'on méditait? Quoi qu'il en soit, comme récompense, on l'introduisit au Directoire, mais il n'y joua jamais qu'un rôle secondaire, laissant à ses collègues les soins du gouvernement, s'occupant presque uniquement de perfectionner les livres d'instruction élémentaire. Il trouvait à Seltz l'oc-

(1) C'est sans doute le secrétaire qui a publié sous le nom de François de Neufchateau l'*histoire de l'occupation de la Bavière par les Autrichiens en* 1778 *et* 1779. Paris 1805, 8°,

(2) Cobenzl (dép. citée par Helfert. *Der Rastatter Gesandtenmord.* Vienne 1874, 8° p. 308, note 75. Dit : il a du moins des formes plus honnêtes que ceux avec qui nous avons eu affaire jusqu'à présent. Il n'a pas leur rudesse et leur grossièreté.

casion de paraître, de jouer un rôle diplomatique, ce qui est de tout temps la manie des gens de lettres qui s'imaginent être des politiques, de toucher un gros traitement de 7000 francs par mois, sans compter 21000 francs de frais d'établissement et 1488 francs de frais de transport, d'étaler enfin aux frontières de France ce stupéfiant costume de ministre (1) qui devait tant étonner M. de Metternich ; « un habit noir avec un énorme collet rond (un col de polonaise) en gros de Tours nacarat, veste de même étoffe et couleur, brodée en noir, culotte de même étoffe et des petites bottines; un grand sabre et un chapeau à la Henri IV avec des plumes énormes. »

François de Neufchâteau aurait bien eu garde de se séparer pour cette entrée dans les fonctions diplomatiques de l'ancien secrétaire de M. de Vergennes, le citoyen Nicolas Geoffroy. C'était un ex-employé du ministère des Affaires étrangères, qui, du service de Vergennes avait passé au service de Montmorin; qui, seul de l'ancienne administration, avait été conservé par Dumouriez et nommé par lui chef du quatrième bureau, et qui, sous Lebrun Tondu, avait pris la place de directeur du dépôt des Archives qu'il avait conservée jusqu'en l'an IV (2). Il avait plus tard attaché sa fortune à celle de François, qui l'avait mis avec lui comme secrétaire général à l'Intérieur et qui finit par l'établir, en 1804, comme secrétaire général de la Caisse

(1) François avoit quitté le ministère de l'Intérieur le 28 fructidor an V (14 septembre 1797) pour entrer au Directoire. Il ne fut rappelé au Ministère que le 29 prairial an VI (17 juin 1798) ce qui ne l'empêchait pas — le témoignage de Metternich (I, 371) est formel — de porter à Seltz le costume de ministre. Au surplus, Metternich ne s'en plaint pas. C'est au moins un costume, ce n'est pas le frac et le pantalon avec lequel les plénipotentiaires de Rastadt lui avaient fait visite, ce qui l'exaspérait. Voir sa dépêche dans les *Plénipotentiaires de Rastadt* par Huot *d'après der Rastatter Gesandtenmord von Karl Mendelssohn Bartholdy*. Paris, 1869. In-12, p. 69.

(2) Dans mon livre : Le *département des affaires étrangères pendant la Révo-*

d'Amortissement (1). Geoffroy avait un traitement considérable : 3500 francs par mois. C'était lui qui était en quelque façon chargé du fond de la négociation, tandis que François était chargé du dehors.

Un autre homme de lettres, Jean-Antoine-Cauvin Gallois, membre associé de l'Institut, qui avait été, au début de la Révolution, attaché à l'ambassade de Chauvelin, à Londres, puis commissaire de l'instruction publique, puis commissaire civil en Vendée avec Gensonné, et qui devait jouer un rôle assez considérable dans les Chambres de l'Empire (2), accompagnait aussi François de Neufchâteau.

La nouvelle légation se hâta de sortir de Paris. Le 3 prairial (22 mai), François de Neufchâteau arriva à Strasbourg. Il envoya immédiatement Geoffroy à Rastadt auprès de Cobenzl, qui attendait les ordres de son gouvernement et se rendit de sa personne à Seltz, qui avait été incendié et dévasté et où l'on ne trouvait que des ruines. Il avait espéré que les conférences pourraient se tenir alternativement à Seltz et à Rastadt, mais il avait dû constater à Strasbourg que « les nationaux et les étrangers s'accordaient à croire que l'article 157 de la Constitution (qui interdisait aux membres sortants du Directoire de quitter avant deux ans le territoire de la République) devait s'exécuter à la rigueur » (3). Il s'installa donc tant bien que mal dans les

lution, j'avais perdu la trace de ce Geoffroy. Je suis heureux de pouvoir faire aujourd'hui cette rectification.

(1) Voir : *Histoire de l'occupation de la Bavière par les Autrichiens en* 1778 *et* 1779 par François de Neufchateau. Paris, an XIV, p. XIV. *Chronologie du ministère de l'Intérieur. Recueil des lettres circulaires etc. émanées du citoyen François de Neufchateau.* Paris an VII. In 4°, t. II, p. 414.

(2) Sur Gallois « l'homme de lettres le moins sensible aux besoins de la vanité », voir une longue appréciation dans les *Souvenirs d'Etienne Dumont.* Paris, 1832, 8°, p. 427 et suiv. Gallois est né à Aix, Bouches du Rhône le 17 janvier 1761 et mort à Paris le 6 juillet 1828.

(3) Ce qui ne l'empêcha point après les conférences de Seltz et au mépris de

ruines et y prépara une maison pour Cobenzl, car il ne doutait point que le gouvernement autrichien ne donnât son agrément au transport de la négociation sur la rive gauche.

la constitution d'aller à Cassel ce qui constituait un outrage formel pour Cobenzl. (*Histoire de la Bastille* déjà citée, p. XC.)

VI

CONFÉRENCES DE SELTZ.

François II avait acquiescé au désir du Directoire ; le comte de Cobenzl avait reçu l'autorisation de se rendre à Seltz pour les conférences. Il n'y couchait que les jours où la réunion, qui avait lieu alternativement chez les deux plénipotentiaires, avait lieu chez lui. On l'avait installé du mieux possible, suppléant par les honneurs militaires à ce qui manquait du côté du confortable (1). A la porte de la maison quasi ruinée qu'il occupait, deux grenadiers et deux cavaliers étaient jour et nuit en faction (2) ; mais ce n'était point pour admirer la belle tenue des soldats de la République que Cobenzl était venu à Seltz. Dès la première conférence, le 11 prairial (30 mai) François de Neufchateau put s'apercevoir que le Ministre de l'Empereur n'entendait nullement se borner à traiter l'incident du 24 germinal, mais que s'appuyant sur la lettre de Talleyrand du 6 floréal et sur l'arrêté du Directoire du 26, il prétendait régler toutes les affaires litigieuses pendantes entre les deux États depuis

(1) On poussa même les choses si loin que le jour de son arrivée une escorte de cavalerie l'attendait dans une île du Rhin dont la possession était contesté et que dans Seltz, une double haie de soldats était rangée depuis l'entrée du village jusqu'à la maison du Directeur. (Huffer, *Rastatter congress* I, 281.)

(2) Mém. de Metternich. I, 371.

le traité de Campo Formio. Dans l'émeute de Vienne, Cobenzl affirmait que la plus grande part de responsabilité devait retomber sur le général Bernadotte et sur les Polonais de sa suite ; que Bernadotte, avant d'arborer son drapeau, avait rassemblé tous les fonds qu'il avait à toucher et fait tous ses préparatifs de départ ; qu'il avait donc prévu le résultat et que c'était lui qui avait provoqué l'émeute. La note du comte de Colloredo au nom de l'Empereur constituait une réparation satisfaisante : Pourquoi Bernadotte s'était-il refusé à rester? Sur toute sa route il avait tenu des propos incendiaires contre l'Empereur, déclarant qu'il reviendrait à la tête de 60,000 hommes. Bien loin de répondre à ces paroles par des outrages de même nature, qu'avait fait l'Empereur ? Il avait envoyé à Rastadt pour traiter avec la France, son Ministre des Affaires étrangères. C'était un fait inouï qu'un semblable déplacement, c'était une preuve assez significative du désir qu'avait l'Empereur de maintenir la paix. La France disait qu'elle ne voulait point la guerre. Que faisait-elle pour le prouver? Elle avait renversé le Pape que l'Empereur désirait formellement rétablir dans ses états ; elle occupait la Suisse ; elle s'étendait indéfiniment ; elle se refusait, à Rastadt, à donner une réponse quelconque sur ses projets sur la rive gauche du Rhin.

François de Neufchateau, qui n'avait pu s'empêcher de rire de l'importance qu'attachait M. de Cobenzl au rétablissement du Pape, répondit que la France ne s'attendait point aux attentats répétés de Rome, qu'elle avait dû punir l'anglicisme bernois, qu'elle ne prenait rien pour elle-même ni en Suisse ni en Italie; mais fort gêné par le défaut d'instructions, il n'opposait guère que des fins de non recevoir aux questions du Plénipotentiaire autrichien. On convint

seulement dans cette première conférence que la négociation se traiterait par notes (1) : François de Neufchateau ne pouvait que gagner à mettre à l'épreuve les talents du secrétaire de Vergennes. D'ailleurs Cobenzl et François rivalisaient de courtoisie : François offrit au Ministre autrichien un buste du général Bonaparte, qu'il avait apporté avec lui et qui parut faire le plus grand plaisir à Cobenzl. Cobenzl remit à François le sabre que l'empereur envoyait à Bonaparte (François de Neufchateau dit : *Notre héros*) et qui était d'une grande richesse et d'un bon goût. On s'invita respectivement à dîner. Les diplomates de Rastadt venaient à Seltz et s'en retournaient fort satisfaits de la manière d'être des Français. On trouvait François de Neufchâteau très poli, doux et aimable, homme de lettres et en portant l'empreinte. On s'étonnait de rencontrer en Geoffroy un homme ayant les habitudes et les formes de l'ancienne diplomatie, ayant approché l'ancien grand monde. Geoffroy que sa grandeur n'attachait point comme François de Neufchâteau à la rive gauche du Rhin, allait à Rastadt et dînait chez les Metternich. Il est curieux de l'entendre rendre compte de ce dîner à Talleyrand en ami plutôt qu'en subordonné : « Ce qui, je crois, écrit-il, valait mieux en cette nombreuse et scientifique compagnie, c'était la maîtresse de la maison qui est une femme extrêmement aimable. Cet éloge est pur et désintéressé : Car madame de Metternich est grand mère. Au surplus il paraît qu'il règne un assez

(1) Ce résumé de la conférence donné par François est exact en ce qui touche l'affaire de Bernadotte, mais il paraît résulter des dépêches de Cobenzl publiées par Huffer. (I, 282 et suiv.) que les affaires d'Italie jouèrent dès le début un rôle fort important, que François se laissa aller sur ce terrain beaucoup plus loin qu'il ne le dit dans ses dépêches officielles et que non seulement il ne se refusa point à aborder ces points vraiment difficiles, mais que même il prétendit pousser le plénipotentiaire autrichien à formuler directement ses prétentions sur l'Italie.

bon esprit dans toute cette famille et une sorte de philosophie qui n'est pas fort éloignée de celle qui est nécessaire pour n'être pas tout à fait étranger aux principes de notre Révolution. *A cet égard, il me semble que je pourrais répondre du fils quoiqu'il s'impose beaucoup de réserve attendu qu'il aspire aux places diplomatiques.* » (1)

On ne pouvait pas toujours dîner. Le 13 prairial (1er juin) les deux Plénipotentiaires échangèrent leurs premières notes. François de Neufchateau disait qu'il ne voulait discuter qu'en masse les faits relatifs à l'émeute de Vienne ; il se refusait à entrer dans le détail de l'événement et se contentait d'affirmer que l'attentat était sans exemple. Partant de ces principes, il demandait : 1° qu'on rétablit et qu'on remît en état la maison qui était occupée par l'Ambassadeur de France, ses meubles et ses voitures ; 2° que le drapeau tricolore fût replacé avec honneur au balcon d'où il avait été arraché et qu'on effaçât ainsi « l'insulte faite à ce signe national révéré des Français » 3° qu'on ordonnât des recherches juridiques et impartiales contre les auteurs de l'émeute et que les chefs du soulèvement fussent punis ; 4° que la République française fut officiellement informée des mesures précédentes. « En conséquence, disait-il, M. le baron de Degelmann qu'on a annoncé être nommé pour résider à Paris au nom de S. M. I. et R. se rendra dans le moindre délai possible auprès du Directoire exécutif et lors de la présentation de ses lettres de créance, il témoignera publiquement la peine qu'a causée à son maître l'outrage fait à la France. Il annoncera en même temps les mesures prises pour le réparer. On pourra même convenir à l'avance des

(1) Il s'agit ici de celui qui est devenu le Prince de Metternich, l'auteur des *Mémoires*, le Chancelier d'Empire, le pire ennemi de la France, le plus fougueux adversaire de la Révolution.

termes dans lesquels ce désaveu sera conçu afin que les deux parties aient lieu d'en être contentes et que la critique la plus scrupuleuse n'y trouve rien qui déroge ni à l'honneur de la nation française ni à celui de S. M. I. et R. » François de Neufchateau terminait en demandant que ces mesures fussent adoptées le plus tôt possible et ajoutait qu'une fois ces points réglés, il s'empresserait de donner toutes les explications pour prouver les intentions pacifiques de la République française.

François de Neufchateau revenait donc aux premières satisfactions demandées par Bernadotte avant son départ de Vienne. Il les aggravait même : il ne tenait compte ni de la note Colloredo, ni du renvoi de Thugut, ni de l'annonce de la prochaine arrivée de Degelmann, ni du déplacement de Cobenzl. Tout ce qu'avait demandé Bernadotte le 25 germinal au matin, il le réclamait. Les concessions que l'Autriche avait faites, il les considérait comme non avenues et pour pardonner à l'Empereur il n'exigeait rien moins que son déshonneur.

La note que Cobenzl avait remise en même temps à François de Neufchateau ne contenait pas un mot sur l'affaire du 24 germinal. Après avoir établi que l'Empereur avait rempli avec une fidélité scrupuleuse les stipulations du traité de Campo Formio, le Plénipotentiaire autrichien disait que son maître avait au moins dû se flatter que le statu quo était établi en Italie. Or la Valteline était réunie à la république Cisalpine, le Pape était renversé, les États de l'Église étaient occupés par les troupes françaises ; les états du Roi des Deux-Siciles et du Grand duc de Toscane étaient menacés. En Allemagne, la marche de la France à Rastadt était absolument contraire aux articles 1 et 7 des stipula-

tions secrètes de Campo Formio. En Belgique, les propriétaires, malgré l'article 9 du traité patent, ne pouvaient obtenir main levée du séquestre mis sur leurs biens; des militaires autrichiens, des employés du service civil de l'Empereur munis de passeports authentiques, avaient été chassés; d'autres avaient été arrêtés et étaient encore détenus. La Suisse entière, Berne, le pays de Vaud et le Valais étaient envahis par les troupes françaises: les Grisons étaient menacés et l'Empereur se verrait obligé d'occuper leur territoire si l'armée de la République pénétrait dans les Petits Cantons.

L'affaire se trouvait donc posée nettement; la République plaidait pour un grief de forme pour lequel elle avait déjà reçu satisfaction, pour lequel elle demandait des réparations inouïes ; l'Autriche plaidait sur des griefs de fonds pour lesquels elle se contentait de demander des explications. Toute la négociation officielle devait se passer ainsi : L'Autriche insistant pour obtenir une réponse, la France opposant sa demande préalable de réparation et n'admettant point qu'aucune affaire pût être traitée tant que les réparations ne seraient point accordées. En dehors de l'officiel venait comme toujours l'officieux: on causait et François abordait les questions laissées en suspens par le traité de Campo Formio. Sa politique consistait à engager l'Autriche en Allemagne et à l'éloigner de l'Italie. Il trouvait pour l'Empereur des compensations toutes naturelles dans les Électorats ecclésiastiques et, en même temps qu'il portait résolûment la pioche dans l'édifice vermoulu de l'Empire germanique, il opposait en Allemagne la puissance agrandie de la maison d'Autriche à la puissance toujours redoutable de la maison de Brandebourg. Cobenzl refusait-il de

s'engager sur ce terrain? François lui montrait l'Empire Ottoman prêt à disparaître et lui indiquait que l'Autriche en était l'héritière naturelle. Enfin si le Plénipotentiaire de François II insistait sur la nécessité d'obtenir pour son maître une part en Italie, François de Neufchâteau déployait une carte et invitait Cobenzl à indiquer nettement ses prétentions. Mais tout cela n'était ou ne semble être de la part du Ministre français qu'un moyen d'amener Cobenzl à formuler ouvertement ses idées. Ce n'étaient, à ce qu'on peut croire, que propos en l'air et pur verbiage. La négociation officielle, les notes écrites au moins, — les françaises — réclamaient d'abord, avant tout, la réparation. C'est là ce que déclara François de Neufchateau le 15 prairial (3 juin) dans sa réponse préparatoire à Cobenzl.

Quant au Ministre autrichien, il ne se refusa point à donner des explications sur l'émeute du 24 germinal (1), tout au contraire; mais il n'admit point que pour juger le fond de l'affaire on se refusât à en approfondir les détails, que l'on s'obstinât à ne point faire à chacun sa part de responsabilité. Il énuméra les satisfactions déjà données : la visite faite à Bernadotte au nom de l'Empereur dans a nuit du 24 au 25, a note signee Colloredo, la démarche du baron de Degelmann et du comte de Sauran, suppliant Bernadotte d'assister et de prendre part à l'enquête. Il dit que les dommages occasionnés à la maison de l'Ambassadeur étaient déjà réparés; il déclara que l'envoi à Seltz comme négociateur du Ministre des Affaires étrangères de la monarchie devait être considéré comme une réparation suffisante et il se refusa absolument à faire replacer le drapeau tricolore et à faire prononcer

(1) Note du 4 juin.

des excuses par Degelmann. Il serait infiniment plus utile, dit-il en terminant, de discuter dès à présent les points sujets à difficultés du traité de Campo Formio.

C'était à quoi le Directoire se refusait formellement : il voulait que son Plénipotentiaire obtint satisfaction pour l'affaire de Vienne (1). Ce point convenu, la négociation de Seltz serait terminée. On pourrait bien ensuite donner quelques explications, mais à titre purement amical. Pour la réunion de la Valteline et la Cisalpine, on dirait « qu'une désignation de limites ne contint jamais une obligation de ne pas les étendre, une renonciation à ne pas s'agrandir suivant les circonstances, surtout quand l'agrandissement s'opère par le vœu seul des parties intéressées, de deux peuples indépendants. » Il n'était pas question de Rome dans le traité. « Les attentats multipliés de ce gouvernement perfide ne pouvaient être punis que par la destruction. » La France d'ailleurs ne s'est pas agrandie et le peuple romain n'avait-il pas le droit absolu de changer son gouvernement? (2) Naples et la Toscane n'auraient quelque chose à craindre de la République française « que dans le cas où l'on se refuserait avec obstination à méconnaître sa dignité et à compromettre sa dignité (3). » En Suisse, ce sont les anciens gouvernants qui ont été les agresseurs. La Suisse est et demeure indépendante. « Ce qui est fait est fait ; on ne peut y rien changer. » Ce sont les Petits Cantons qui, eux aussi, ont été les agresseurs ; il a bien fallu les repousser et empêcher une nouvelle incursion de leur part. Pour les Grisons, si les Autrichiens y entrent, les Français y

(1) Instructions en date du 19 prairial.
(2) Le Gouvernement français d'après Huffer était disposé à transporter le Pape en Espagne.
(3) Je suppose que c'est le contraire qu'on veut dire.

entreront immédiatement. On ne veut point parler à Seltz des affaires qui doivent être traitées à Rastadt; enfin, en ce qui concerne les Belges, « les émigrés ne peuvent pas être compris sous le mot d'un pays qu'ils ont abjuré. On n'a pas pu stipuler leur rentrée; la Constitution s'y oppose. »

Voilà où en était le Directoire; voilà les explications amiables qu'il se proposait de fournir après que l'Empereur aurait, par une réparation qu'on peut qualifier de démesurée, donné toute satisfaction à la vanité de Rewbell.

Car le Directoire ne cédait rien sur la question de réparation : tandis que Talleyrand (1) considérait que le voyage de Cobenzl constituait déjà une réparation, tandis que François de Neufchâteau demandait qu'on regardât la note de M. de Cobenzl, en date du 4 juin, comme une satisfaction suffisante, (2) le Directoire ne se contentait point de ces minuties. Arguant de la note remise par le Ministre autrichien, le 4 juin, il trouvait dans le rappel de la note de Colloredo un désaveu authentique, et demandait que l'Ambassadeur de l'Empereur fut chargé de renouveler ce désaveu. Il se serait contenté alors, au lieu du drapeau, d'une inscription placée sur la porte de l'hôtel de l'Ambassadeur et de la figuration du sceau de la nation. Il offrait sur ce point la réciprocité à l'Autriche (3). Abordant ensuite l'examen des griefs de l'Empereur, il déclarait que c'était lui qui avait tous les torts. Son nom était invoqué dans tous les troubles qui avaient lieu à Rome; les factieux se réunissaient sous ses couleurs. Dans la Cisalpine et dans les petits cantons les insurgés comptaient sur son appui. S'il pouvait être

(1) Dép. du 21 prairial.
(2) Dép. du 23 prairial.
(3) Dép. du Directoire du 22 prairial.

question de compensations pour l'Empereur, ce ne pouvait être qu'en Allemagne, car la France ne s'était agrandie qu'en Allemagne. En Italie, la France ne possédait rien. Si l'Empereur réclamait à tout prix quelque chose en Italie, c'est qu'il souhaitait une rupture.

François de Neufchâteau comprenait fort bien qu'il ne pourrait rien obtenir de l'Autriche, puisque le Directoire se refusait à reconnaître qu'il eût même innové en Italie. Dans ses conversations avec Cobenzl, dans ces longs entretiens, où le Ministre autrichien croyant encore avoir affaire à Bonaparte, le pressait d'agir et de prendre un parti, François, bien qu'il ne manquât pas de certaines idées dont la justesse fut démontrée plus tard et qui eurent leur application lors de la paix de Lunéville, était sans cesse retenu et arrêté par la politique double du Directoire qui, au moment même où il traitait avec la Cour de Vienne, à Seltz, tentait à Berlin de conclure une alliance étroite avec la Prusse (1). Ces retards dans les courriers, ces continuels recours au Directoire s'expliquent de cette façon. On voulait se ménager une ressource, un pis-aller : l'Autriche à défaut de la Prusse. On ne comprenait pas à Paris que l'alliance était impossible entre la République et la Monarchie. On ne sentait pas que dans toutes leurs lettres les ministres de l'Empereur appelaient les Français ces *gueux de Français* (2). On avait l'illusion de croire que l'état de paix dans lequel on se trouvait avec l'Europe pouvait entraîner la reprise des traditions diplomatiques de l'ancien régime et que la Prusse et l'Autriche allaient se disputer

(1) Cf. Bailleu *Preussen und Frankreich*, Lepzig, 1881, 8° t. 1er p. 210.
(2) Lettre de Thugut à Colloredo du 21 juin. (*Vertrauliche Briefe des Freihern von Thugut*, pub. par Vivenot). Vienne, 1872, 8° t. II p. 105.

l'alliance de la France. François avait cherché d'abord avec Talleyrand à convaincre les maîtres de la France que la satisfaction était suffisante ; il sentait qu'on ne voulait pas l'entendre, que la négociation ne pouvait pas avoir d'issue. Il se lassait de ces dîners où comme résultat diplomatique « on concluait à la pluralité des voix que le vin rosat d'Épernay est un des meilleurs vins de France. » (1) ; il demandait en grâce à revenir à Paris.

Il fallait néanmoins attendre le retour d'un courrier que Cobenzl avait expédié à sa cour pour lui rendre compte du point où en était la négociation. En apparence, on n'était séparé sur la question de réparation que par le refus formel de la phrase de désaveu que le Directoire voulait obtenir de Degelmann. « L'Empereur, disait Cobenzl, ne veut pas être mandé à la barre » ; mais, au fond, Cobenzl se rendait bien compte par les entretiens qu'il avait eus avec François de Neufchâteau que les explications qu'il obtiendrait sur les divers points en litige seraient dérisoires et qu'il ne fallait pas plus compter sur une révision du traité de Campo Formio que sur le règlement des négociations de Rastadt. Dans les conférences des 26 et 27 prairial (14 et 15 juin), où pour la dixième fois les plénipotentiaires examinèrent les points en litige, on se heurta toujours à la même difficulté, le refus par Cobenzl de la phrase de désaveu, le refus par le Directoire d'explications relatives à l'Italie. Enfin, le 5 messidor (23 juin), François de Neufchâteau se détermina à rédiger une note qui contraignît Cobenzl à dire son dernier mot. Son procédé ne manquait point d'habileté. Il renonçait à la phrase de désaveu dite par Degelmann, mais partant de ce principe que la Cour de

(1) Dép. des 20, 21, 23, 25 prairial.

Vienne, même dans l'hypothèse où elle se plaçait, devait des réparations, il proposait que ces réparations s'effectuassent à Seltz et d'une manière convenable à la dignité des deux gouvernements. En conséquence, il soumit à Cobenzl un projet de convention dont le préambule contenait la phrase de désaveu sur l'affaire de Bernadotte et dont les deux articles réglaient, l'un l'apposition d'une inscription sur les hôtels respectifs des Ambassades à Paris et à Vienne, l'autre le port des cocardes des deux nations par les Ambassadeurs et leurs personnels.

Enfin, il demandait une sorte de déclaration relative à la recherche et à la punition des assassins de la Légation française.

Cobenzl répondit le 9 messidor (21 juin), qu'il n'était autorisé à signer un acte quelconque qu'autant qu'il aurait été satisfait à sa note du 1er juin à laquelle il se référait en entier : car, disait-il, c'est *pour terminer toutes les difficultés* que je suis venu à Setlz. Il répétait tous les griefs de l'Empereur contre Bernadotte et terminait par cette déclaration : « Si l'Empereur manifeste que des ordres sévères seront donnés pour que les coupables soient poursuivis et punis, ce serait à la condition expresse que la République française manifesterait en même temps et de la même manière sa désapprobation de la conduite du général Bernadotte. »

Il était évident désormais qu'on ne pouvait pas s'entendre. Le Directoire, reprenant ce ton diplomatique dont il avait le secret, déclara qu'il ne balancerait pas à faire la guerre quand la dignité de la République française lui en imposerait la nécessité. « Vous ne direz pas qu'il est prêt, ajoutait-il, mais qu'il sera prêt au besoin. L'Empereur apprendra

peut-être que les républicains n'ont pas oublié le chemin de Vienne » (1).

Il ne restait plus à François de Neufchâteau qu'à clore la négociation par une dernière note. Il l'adressa à Cobenzl le 17 messidor (5 juillet). C'était un ultimatum par lequel il demandait que le Plénipotentiaire autrichien signât avant tout la déclaration qui lui avait été demandée, dans les termes proposés ou d'autres équivalents. Cobenzl répondit, le lendemain 6 juillet, que ce n'était pas lui, mais le Plénipotentiaire français qui rompait la négociation en refusant de remplir le but indiqué par le général Bonaparte et par le Ministre des Relations extérieures. D'ailleurs la rupture des conférences ne devait porter aucune interruption au congrès de Rastadt, et le comte de Lehrbach était autorisé à recevoir toutes les communications qu'on jugerait à propos de lui faire sur l'objet séparé des différends particuliers entre l'Autriche et la France. François répliqua le même jour que telle était bien l'intention de son gouvernement, mais que la République n'aurait plus d'agent dans les États héréditaires jusqu'à ce que l'Empereur eût donné la satisfaction demandée.

Le 20 messidor (8 juillet), les deux plénipotentiaires partirent de Seltz. Cobenzl regagna Vienne. François de Neufchâteau revint à Paris par Mayence et Bruxelles. « Ce n'était pas entre les deux États une rupture ouverte, c'était un refroidissement marqué. » La rupture ne devait point tarder à être complète et l'assassinat des Plénipotentiaires de Rastadt devait marquer sinistrement l'ouverture des hostilités.

(1) Dép, du 14 messidor.

L'affaire de Bernadotte n'eut point d'autre conclusion. On la passa sous silence dans les stipulations ultérieures entre la France et l'Autriche. Il n'en est pas question dans les articles du traité de Lunéville.

APPENDICE

APPENDICE

HUGOU DE BASSVILLE A ROME.

J'ai exposé dans cette Étude, des faits, d'après des documents authentiques. On a vu à quel point j'ai poussé le scrupule et combien je me suis gardé de recourir aux imprimés. Je ne saurais trop répéter que sur cette émeute du 13 janvier, la vérité semble avoir été obscurcie comme à dessein. J'en trouve la preuve dans un ouvrage récemment publié : *Le Pontificat de Pie VI et l'Athéïsme révolutionnaire,* par M. l'abbé Bertrand (Bar-le-Duc, 1879, 2 vol. in-8°), où se rencontre le plus singulier récit de la mort de Bassville. L'auteur aurait pu pourtant s'en rapporter à l'*Histoire de Pie VI*, par un français catholique Romain, l'abbé Barruel (Avignon, S. d., 8°), livre qui m'est suspect parce qu'il n'est qu'une apologie des actes du Pape, mais qui ne peut être suspect à M. l'abbé Bernard.

Dans un volume paru tout récemment à Florence, *la Corte e la Societa Romana nei Secoli XVIII et XIX* (Florence, 1881, 2 vol. in-12). M. Silvagni a entrepris de raconter, d'après le journal d'un abbé Benedetti, les faits les plus importants des Pontificats de Clément XIV, de Pie, VI et

de Pie VII. Il a consacré à l'affaire de Bassville un long chapitre dont je ne veux retenir que les faits qui ne se trouvent pas en contradiction avec les documents authentiques dont je me suis servi. M. Silvagni n'a qu'une idée fort vague de ce que Bassville est venu faire à Rome, mais il donne sur certains points de sa mission des détails qui ne pouvaient être recueillis que sur place. Il a d'ailleurs profité de documents publiés par M. Vicchi et qui ont pour notre personnage une importance véritable.

M. Vicchi a retrouvé l'acte de Baptême de Bassville, né, le 7 février 1753, à Abbeville, de Joseph, maître baracanier (le baracan est une sorte de gros drap), et de demoiselle Françoise Champion. Les jeunes gens américains, dont il fut précepteur, étaient MM. Morris, de Philadelphie, dont le père lui donna une pension de 3000 livres.

A Rome, M. Silvagni nous montre Bassville, installé chez Moutte, qui donne en l'honneur du Secrétaire de la Légation de France, à Naples, un grand diner auquel assistent le banquier Torlonia, la Chiaveri qui devint plus tard sa femme, le Duc Pio Bonelli, le Docteur Corona, le Docteur Liborio Angelucci qui furent Consuls de la République Romaine; Bischi et sa femme Vittoria, si connus tous deux par leur influence et leurs dilapidations sous le Pontificat de Clément XIV; le sieur Mattera qui commanda plus tard la Garde nationale; les avocats Costantini et Gagliuffi, deux futurs tribuns; le comte Accoramboni, celui qui sauva Flotte; la signora Valdambrini, Camille Massimi ; le prince de Santa Croce, le fils de l'amie intime du Cardinal de Bernis ; puis les Français, Bassville, Flotte, de Bure de Villiers et Amaury Duval.

C'est à ce diner où Bassville porta, au milieu des applau-

sements, un toast à la République Française et où l'on servit un espèce de gâteau d'où l'on tira de petites cocardes tricolores qui furent distribuées aux convives que se rapporte le sonnet dont j'ai donné un quatrain et un tercet page 66, et qui fut improvisé au café del Veneziano, le même soir, par l'abbé Bérardi.

On me permettra de donner le texte italien de ce sonnet. Les sonnets, étaient, en effet, l'expression du sentiment public dans ce pays où la presse n'existait point :

Otto coccarde dispensò Bassville
Fra Torlonia, Moutte e quattro sceme
Spera che sian della discordia seme
E sian di Libertà tante faville.

Più d'un Tersite già si crede Achille
E di libero orgoglio avvampa e freme,
Le quattro matte d'alta gloria han speme,
Quasi sian quattro vergini Camille. (1).

Di sì scelto drappel superbo ed ebro
Già Bassville minaccia onte e strappazzi
Al Danubio, al Tamigi, al Reno, all' Ebro :

E scrive alla Republica di pazzi
Che per seguaci ritrovo sul Tebro
Quattro fetide f... et quattro c...

Ce sonnet n'est pas isolé. M. Silvagni en cite plusieurs de même ton.

(1) Plus d'un Tersite déjà se croit un Achille et d'un libre orgueil se dresse et frémit. Les quatre fous ont déjà l'espérance d'une haute gloire comme s'ils étaient quatre Camille.
Entouré de cette troupe superbe et ivre, déjà Bassville prédit honte et massacres au Danube, à la Tamise, au Rhin, à l'Ebre.

La maison où habitait Moutte était le Palais Palombara, actuellement existant, portant le n° 21 de la Via dell' Impresa et appartenant au Duc Massimi, marquis Palombara. Ce Palais, situé derrière le Monte-Citorio, communiquait avec le Corso par une sorte d'impasse.

M. Silvagni apporte peu de nouveaux détails sur la promenade qui précéda l'attentat et sur l'attentat lui-même. Il dit simplement que Bassville était dans la voiture et que les domestiques avaient de grands panaches tricolores à leurs chapeaux, que l'on prétendit que les Français avaient tiré sur la foule un coup de pistolet et que l'on a dit à Rome que l'assassin de Bassville était un barbier dont la boutique était dans la Via della Vignaccia. Suivant lui encore, le docteur Bussan était un français qui, après la mort de Bassville, fut chassé de Rome. Bassville pendant son agonie ne cessait de répêter en parlant de Flotte: « Je suis la victime d'un fou. » Enfin, d'après lui, le majordome qui vint visiter le mourant n'était autre que Monsignor della Genga, depuis, le Pape Léon XII.

Le curé de San Lorenzo in Lucina, qui confessa Bassville, lui administra les derniers Sacrements, l'ensevelit et lui fit le 15 par ordre du Pape de modestes funérailles, se nommait le Père Fischer.

Le notaire qui reçut son testament se nommait Nicolas Ferri et habitait Via deglï Uffici del Vicario. Par ce testament, Bassville laissait à son fils la nue propriété de ses biens dont il donnait l'usufruit à sa femme; il léguait ses Livres à un sieur Sontij (?) et sa garde-robe à son domestique.

Il rendit le dernier soupir le 14 janvier à deux heures

de nuit, vingt-sept heures après avoir été frappé. Son acte de décès est ainsi conçu :

A di, 14 Gennaio 1793.

Signor Niccolao Giuseppe Hugou de Bassville di anni 49, figlio del *quondam*, della cita di Abville, diocesi di Amienne nella Picardia, marito della signora Colson..., dimorante al Trapasso Teodoli, munito di tutti i S. S. sacramenti, morì nella communione di santa madre Chiesa e fu in questa Chiesa sepulto.

(Archives paroissiales de San Lorenzo in Lucina.)

Le *Diario di Roma* se tut complétement sur l'Émeute du 13 janvier. Dix jours après, il contenait seulement la note suivante : « Par le courrier de Naples, arrivé lundi 21 janvier, on a appris que la femme de feu Bassville se trouvait malade à Sant' Agata de Goti à quatre postes de Rome. »

Mais si les journaux se turent, il plut des sonnets. M. Silvagni en cite plusieurs dont le son est sauvage ; ce sont des Vive le Pape ! entremêlés d'injures contre les Français ; voici un des plus caractéristiques :

L'ambasciator spezial, monsù Maco
Che in Napoli con fasto se ne sta,
Un Lavativo a Roma destinò
Di cocarde francese in quantità.

Roma un tal lavativo rifiutò
Perche bisogno di cristier non ha,
E per provarlo cosi ben cacò
Che l'Accademia e il pensionato il sa.

Di Gennaio il dì tredici, oh che dì,
Bassville senturato prese in sè
Un purgante per cui se ne morì.

La Flotte poi se la passò da re,
Dal Gallinaro mio se ne fuggi;
Vieni, Maco, chece ne è ancor per te (1).

On voit que dans ces sonnets de même qu'en tout endroit dans le livre de M. Silvagni, Flotte est appelé La Flotte. Or, on sait que La Flotte était ministre de la République à Florence. De cette quasi homonymie peut naître dans l'esprit du lecteur une confusion qu'il est nécessaire de prévenir en précisant les noms, les prénoms et la carrière des deux individus.

J'ai donné plus haut tous les détails utiles sur Charles de Flotte. Quant à La Flotte, son vrai nom était Alexis-Joseph-Marie Fauvet de la Flotte. Il était né à Paris le 24 février 1766, de Michel-Alexis Fauvet de la Flotte, ancien officier des troupes du Roi dans l'Inde et de Marie-Sophie Desprez. Son père devint premier commis de M. Micault d'Harvelay, Garde du Trésor, chargé du détail des fonds des Affaires étrangères et de la Suisse et obtint, en 1789, une pension de retraite de 4000 livres.

Alexis de la Flotte avait été d'abord volontaire au régiment Royal suédois. Il y passa officier en 1782, assista au siège de Gibraltar, puis fut désigné pour faire partie de l'expédition de la Jamaïque. Il fut ensuite attaché aux gendarmes de la Garde et à un régiment provincial d'artillerie.

(1) L'ambassadeur spécial, monsieur Maco qui demeure à Naples avec fastes, destine à Rome un lavement de cocardes françaises en quantité.

Rome refuse un tel lavement, parce qu'elle n'a pas besoin de clystère et pour le prouver elle ch... si bien que l'Académie et le pensionnat le savent.

Le treizième jour de janvier, oh ! que dis je, Bassville prit un purgatif dont il est mort.

La Flotte ensuite se passa de le prendre et s'enfuit de mon poulailler. Viens, Maco, il y a encore pour toi.)

En 1786, il alla à Venise à la suite de l'ambassade de M. de Châlons et, en 1788, fut secrétaire de Légation à Gênes, mais sans appointements du Roi.

Le 31 mai 1791, il fut envoyé à Florence comme chargé d'affaires pour remplacer M. de Durfort, qui avait refusé le serment constitutionnel. Il avait alors un traitement de 6000 livres réduit par le change à 4500. Mais ce traitement fut porté plus tard à 24000 l. Au mois de juillet 1793, au moment où il allait être remplacé par le ministre Chauvelin, il reçut de M. de Manfredini, ministre des Affaires étrangères, du Grand-Duc de Toscane, la lettre suivante :

Pise, ce 4 juillet 1793.

Monsieur,

Je n'aurais jamais pensé, Monsieur, d'être l'organe d'une communication qui devait être plus pénible à moi qu'à personne et par les sentiments dont vous m'avez honoré, et par les principes de probité, de justice et de sagesse que je vous ai connus dans toutes les affaires que Son Altesse Royale m'avait ordonné de traiter avec vous. Cette vérité me pénètre d'autant plus qu'elle est rare, extrêmement rare dans les temps actuels. Vous vous souviendrez de la Toscane, mais cette nation si douce et si éclairée ne pourra jamais oublier non plus, Monsieur, votre ministère. Pour moi, qui n'ai d'autres objets que la fidélité à mes souverains et le bien public, je vous prie de juger si ma reconnaissance sera constante et si mes regrets sont sincères.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : MANFREDINI.

C'était la rupture entre la France et la Toscane. La Flotte pourtant ne quitta Florence que vers la mi-octobre, et laissa la suite des affaires, non officiellement, mais officieusement à Cacault. Il semble que dès son arrivée à Paris, il se mit à accabler le Ministère de ses réclamations. Il prétendait s'être ruiné à Florence, demandait qu'on lui continuât son traitement, disait que la République lui redevait une somme de 41000 francs, même après avoir touché pour son retour la somme de 16733 livres 2 sous 11 deniers. Est-ce pour se débarrasser de ses importunités ou parce qu'il était noble qu'il fut incarcéré à la maison d'arrêt de la section du Mont-Blanc? Une lettre adressée aux membres des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale par laquelle il demande qu'on examine les motifs de sa détention, lettre publiée dans les *Papiers inédits trouvés chez Robespierre* (Paris, Baudouin, 1828. T. 1er, p. 214) prouve qu'il était dans cette prison le 27 germinal an II. Il fut plus tard transféré au Luxembourg et son nom se trouva tristement mêlé au procès des Dantonistes. Il fut le dénonciateur de la prétendue conspiration du Luxembourg. La lettre qu'il écrivit à ce sujet a été publiée par M. Bougeard dans son livre sur *Danton*. (Paris, 1861, 8°, p. 361). On trouve des détails sur cette affaire dans l'ouvrage de M. Claretie : *Camille Desmoulins et les Dantonistes* (pages 344, 348, 367) dans *Camille Desmoulins et Roch Marcandier* de M. Édouard Fleury (Paris, 1851. Te II, p. 222); dans le *Moniteur* (Réimpression. Te XX, p. 134, 166).

Relâché après le 9 thermidor, il entra comme employé à la caisse des approvisionnements, sollicita vainement en pluviôse an III une place de consul à Livourne; alla, sous

le Consulat, s'établir avoué à Valenciennes, d'où il continua ses importunités et, en 1814, il était avocat à Douay. A ce moment, il se déclara royaliste et demanda de nouveau une place. Sa dernière pétition est du 26 mai 1816 et doit précéder de peu sa mort.

Ces détails étaient nécessaires pour supprimer entre les deux personnages une confusion qui n'existe pas seulement chez les écrivains Italiens. En effet le *Dictionnaire de la Révolution française* de Décembre Allonier (Tome II, p. 240) attribue à un seul personnage les actes de Flotte et ceux de La Flotte. C'est peut être un peu trop. (1)

On est peut être curieux de savoir ce que devint le fils de Hugou de Bassville, Ce fils, Jean-François-Marie-Joseph-Edouard, transforma le nom de son père en celui de *Husson de Basseville*. Il entra dans l'armée fort jeune, car, le 24 juillet 1813, il était déjà capitaine de Cavalerie légère. Ce ne fut que le 10 mars 1831 qu'il fut nommé Chef d'Escadrons au 14e Chasseurs. Lieutenant-Colonel du 3e Hussards le 12 avril 1837, il fut promu Maréchal de Camp le 3 novembre 1846, et Commandeur de la Légion-d'Honneur au moment où il passa dans le Cadre de réserve. Il mourut le 18 mars 1857. Dans tous les *Annuaires militaires*, il est désigné sous le nom de Husson de Basseville : cela donnerait à penser qu'il n'avait pas vu souvent son acte de naissance, qu'on avait jadis cherché si vainement pour démontrer sa légitimité.

J'ai trouvé dernièrement une brochure intitulée : *Le*

(1) Je prie le lecteur de vouloir bien corriger pages 119-120 et 121 trois fautes qui ne me sont point imputables. Page 119, ligne 15 ; page 120, ligne 30; page 121, ligne 2, il faut lire FLOTTE et non LA FLOTTE. Page 139, lignes 12 et 14, il faut lire MACKAU et non MACKAN.

Vatican ou la mort du général Duphot, tragédie en cinq actes. Paris. An VI. 8°. Dans cette tragédie, le nom de Bassville revient fréquemment; particulièrement à la Scène III de l'Acte III où Joseph Bonaparte adresse au cardinal Doria un discours ; il lui dit :

Vous nommiez Basseville et dans Rome sanglante
Ses lâches assassins bravent son ombre errante.
Je rencontre partout leurs regards insultans !
N'ai-je pas en vos mains remis depuis longtemps
De ces monstres connus, les noms et la demeure ?
Ils devaient par vos soins être arrêtés sur l'heure
Vous me le promettiez ! Ils ne sont pas chassés,
Ils ne sont pas punis, ils sont récompensés !
Pallini sous mes yeux dans les troupes papales
Reçoit l'horrible prix de ses fureurs vénales.
Pallini !.. Basseville est tombé sous ses coups.

Le public croyait donc, en l'An VI, à Paris, que Pallini était l'assassin et que des démarches avaient été faites par Joseph pour obtenir sa punition. Le second fait au moins était faux.

Le livre de M. Vicchi : *Saggio d'un libro intitolato : Vincenzo Monti, le lettere e la politica in Italia dal* 1750 *al* 1830 *(Triennio* 1791-1793*)* Faenza 1879, in-8° est rare en France n'ayant été tiré qu'à soixante-dix exemplaires qui n'ont point été mis dans le commerce.

M. Vicchi publie (page 66 note,) une des lettres de Bassville que j'ai indiquées plus haut (page 32 note,) d'après l'*Amateur d'autographes*. Cette lettre datée de Genève le 18 juillet 1785 est adressée à M. d'Haugard à Paris et traite de la *vie de Lefort* qui, dit Bassville, a été imprimée aux frais de la famille Lefort, et du fameux *Traité de mytholo-*

gie. Bassville est à ce moment précepteur des jeunes Morris et à en juger par le post scriptum de sa lettre, il mène joyeuse vie : « Je demeure actuellement dans la ville, je ne suis plus à Plainpalais ; nous avons maison montée en ville, cuisinière, domestique, trois chevaux de selle dont deux vont au phaéton ; si vous étiez homme à vous embarquer pour venir passer une partie du mois d'août et de septembre qui sont superbes ici, car jusqu'au premier novembre les jours sont magnifiques, j'ai de quoi vous loger bien commodément. »

Je ne réfuterai point ce que dit M. Vicchi sur la non authenticité de la lettre de Mackau à Zelada au sujet de l'érection de l'écusson de la République. Cette lettre est parfaitement authentique aussi bien que le *Pro memoria* adressé par le cardinal Zelada au consul de France. L'une existe en copie contresignée par Mackau aux Archives des Affaires étrangères ; l'autre, imprimé à l'imprimerie de la Chambre Apostolique, transmis officiellement par Azara à Digne et par celui-ci à Lebrun Tondu est revêtu de la même authenticité qu'un document manuscrit. Au surplus, si ces deux pièces étaient apocryphes, l'affaire de Bassville deviendrait absolument incompréhensible.

M. Vicchi a recueilli sur l'iconographie de Bassville quelques indications curieuses : en dehors des deux gravures que j'ai signalées, l'image informe publiée par les *Révolutions de Paris*, et la jolie estampe de *Swebach Desfontaines* publiée dans la *Collection complète des tableaux historiques de la Révolution*, il existe, parait-il :

1° Un tableau de Wicar représentant la scène de l'assassinat. Ce tableau fut exposé à Milan en 1797, et gravé si l'on en croit le *Termometro politico della Lombardia*. Wicar était à Rome lors de l'émeute du 13 janvier : Il fut compris, comme on l'a vu, dans la liste de ceux qui reçurent

une indemnité : Il ne semble pas pourtant qu'il ait cherché le moins du monde la vérité historique : Il montre Bassville mourant dans la rue, entouré de sa femme et de son enfant. Des prêtres excitent la foule à l'assassinat, des soldats insultent madame Hugou. Dans le fond, on aperçoit la maison de Moutte en flammes.

2° Un tableau (groupe) exposé dans la bibliothèque communale d'Abbeville.

3° Une gravure signée dell'Acqua, qui se trouve en tête de l'édition du *Bassvilliana*, donnée à Vérone par Bisetti en 1801. C'est une scène de fantaisie : Hugou est représenté étendu dans son carrosse : un homme lui plonge un couteau dans la poitrine. D'autres saisissent des pierres qu'ils veulent lui lancer. Une foule s'empresse autour de la voiture. Au lointain on aperçoit la colonne de Marc Aurèle et dans le ciel plane un ange qui emporte l'âme de Bassville.

4° Dans un ouvrage intitulé *Fasti del S. P. Pio VI* par le docteur Gio-Baptista Tavanti (Italia 1804, 3 vol. gr. in-4°) une gravure non signée représente l'émeute qui a précédé la mort de Bassville. Flotte tire un coup de pistolet sur le peuple (1).

M. Vicchi a donné dans son livre un portrait de Bassville : ce portrait gravé sur bois d'après une lithographie faite sur un portrait peint à l'huile appartenant à M. Tronnet, cousin d'Hugou de Bassville, le représente de trois quarts, en tenue de travail, la chemise déboutonnée, laissant voir le cou et un peu de la poitrine. La tête coiffée en rouleaux avec les cheveux bombés sur le front, bouclés par derrière et poudrés, est forte ; les oreilles sont très grandes; le nez qui prend bas, est extrêmement long et mince ; la lèvre supérieure relevée des coins est plus grosse que la lèvre

(1) J'ai vu dans les ouvrages hollandais et allemands dont je ne retrouve pas l'indication en ce moment d'autres gravures représentant la même scène.

inférieure. Il y a dans la physionomie comme un air de parenté avec cet autre artésien : Robespierre, mais chez Bassville les yeux sont grands et voyants, tandis que chez Robespierre, ils sont tout petits et myopes.

M. Vicchi a publié (page 78 note.) le testament de Bassville dont je n'avais eu connaissance que par l'indication donnée par M. Silvagni. Cette pièce signée par sept témoins et par le notaire est dépourvue de la signature de Bassville. Aucun des témoins n'est français : il est certain que, comme le dit M. Vicchi, le P. Fischer semble avoir exercé sur la rédaction de cet acte une influence prédominante : L'article premier du testament, après le préambule est ainsi conçu : « Premièrement, commençant par l'âme, comme plus noble et plus digne que le corps, et se rappelant qu'il doit la rendre au Dieu tout puissant son créateur, il la recommande, à cette cause, avec toute la résignation et l'humilité possibles à ce même Dieu tout puissant, et avec les sentiments de plus complète humilité à sa Très-Sainte Mère Marie toujours Vierge, et à tous les saints du ciel, les priant d'intercéder pour lui près de sa divine Majesté, et de lui obtenir le pardon des fautes qu'il a commises dans cette vie fragile et la gloire éternelle du Paradis. »

Il est très évident que dans ce testament c'est bien Bassville qui parle quand il lègue sa garde robe à Pierre Matthieu, les livres qu'il possède à Naples au fils du sieur de Soutij ; lorsqu'il institue pour légataire universel son fils Édouard Hugou de Bassville et pour usufruitière sa femme Élisabeth Colson ; quand il demande au sieur Lecouteulx banquier à Paris de s'entremettre près de M. Morris de Philadelphie pour obtenir à Elisabeth Colson la continuation d'une partie de la rente que M. Morris lui faisait. C'est encore Bassville qui recommande sa femme et son fils au capitaine français Morival. Nul parmi les témoins ne pouvait

connaître ces noms et ces détails ; mais la rédaction générale pas plus que la formule initiale n'appartient à Bassville.

Je n'avais point trouvé ce qu'était devenu le docteur Bussan. M. Vicchi nous apprend qu'après sa fuite des États de l'Église il entra dans l'armée et finit chef de bataillon de la milice cisalpine.

M. Vicchi a recueilli avec soin des indications sur les individus qu'on a cru avoir trempé dans la mort de Bassville. D'après Gianni, qui en 1797 publia à Milan chez Villetard, un poême intitulé : *Bonaparte in Italia* les plus accusés furent : le cardinal Zelada, l'abbé Beltrami, l'enseigne (*alfiere*) Palini, monsignor Barberis, monsignor Passeri, vice gérant de Rome, les prélats Albani et Malvasia. Dans le *Termometro politico della Lombardia* de 1796, on trouve les mêmes noms. Une lettre adressée de Lugano à ce journal, accuse un certain abbé Évangelisti autrefois employé à la sécrétairerie d'État sous le cardinal Zelada d'avoir eu avec les Albani, Barberis, le vice gérant Passeri, le consul Digne et le banquier Torlonia, des conférences en vue de préparer l'assassinat de Bassville. Pie VI a élevé au grade de sergent le caporal Palini, « reconnu de tous pour celui qui par un coup de baïonnette a mis à mort l'infortuné Bassville. » Sous l'image d'une madone, érigée dans le Corso non loin de la maison de Moutte on lisait l'inscription suivante en lettres d'or : *Per te ab inimicis nostris liberati sumus.* C'est la preuve formelle de la complicité du Pape, qui passait souvent soit à pied, soit en voiture devant cette inscription. Au fond tout cela ne signifie rien, et l'idée d'un complot formé contre Bassville doit être écartée.

J'ai indiqué page 133 le rôle joué par M. de Mackau dans la poursuite des réclamations de la Citoyenne Bassville. Les pièces existant au Ministère des Affaires Étrangères ne

paraissaient point indiquer qu'il eût été mêlé à d'autres affaires ; mais en parcourant un récent travail du Docteur Emilio Casa intitulé « *Missioni diplomatiche de l'Avv. Luigi Bolla e del Co. Perluigi Politi pel Duca di Parma D. Ferdinando di Borbone,* 1796 *e* 1797, Modène 1878, 8° extrait des : *Atti e memorie delle Depulazioni di Storia patria dell'Emilia,* j'ai rencontré le nom de M. de Mackau dans des conditions qui méritent d'attirer l'attention.

On sait qu'à la suite des victoires remportées par le général Bonaparte sur l'armée piémontaise, une colonne française fut dirigée sur Parme et que, pour éviter une occupation militaire, le Duc Ferdinand conclut à Plaisance le 9 mai 1796 un armistice par lequel il obtint une suspension d'armes jusqu'à la paix à intervenir entre les deux pays ; pour cela Parme eut à payer une contribution de guerre de deux millions de francs, à livrer douze cents chevaux de train avec leurs fourniments, quatre cents chevaux de dragons tout sellés, cent chevaux d'officiers harnachés, vingt tableaux au choix du Général en Chef, enfin à fournir aux magasins de l'Armée française une certaine quantité d'approvisionnements. Le Duc après s'être inutilement adressé à l'Espagne médiatrice de l'armistice, pour obtenir quelque adoucissement à ces dures conditions, se détermina à envoyer à Paris deux plénipotentiaires, le Comte Perluigi-Politi et l'avocat Luigi Bolla. Partis de Parme au commencement du mois de juin, les deux envoyés arrivèrent à Paris en dix jours. Ils comptaient trouver un protecteur dans l'Ambassadeur d'Espagne auprès du Directoire, le marquis del Campo, mais l'Espagne n'avait pour Parme qu'une affection fort restreinte. Dès longtemps elle désapprouvait la forme d'administration du Duché. Elle avait à diverses reprises rompu toutes relations avec l'Infant ; l'Ambassadeur écouta donc froidement les Envoyés et se contenta

de leur rendre les services qu'il ne pouvait pas leur refuser: il les présenta le 16 juin au Ministre des Relations extérieures de la République. Là se bornèrent à peu près ses bons offices.

Les deux Envoyés avaient pour objet principal de leurs Instructions d'obtenir une réduction sur la contribution de vingt tableaux que Bonaparte avait exigée du Duc de Parme. L'Infant désirait avant tout qu'on ne lui prît pas les tableaux ornant son palais et qu'on n'emportât pas en France le *St. Jérome* du Corrège qui avait été nominativement désigné dans les conditions de l'armistice.

Cela était difficile. A Paris on était tout enthousiasmé en ce moment par les merveilles de l'Art Italien. Charles Delacroix n'était pas mal disposé pour les Parmesans, mais il n'était que l'agent d'exécution du Directoire et le Directoire voyait dans l'Infant un Bourbon. Les malheureux Envoyés, n'avaient point d'argent à dépenser ; ils vivaient très modestement dans une très modeste auberge ; ils ne connaissaient personne à Paris ; ils ne se répandaient pas dans le monde : ce n'était guère le moyen d'obtenir quelque tempérament du Directoire.

Le 20 juin, Delacroix leur communiqua le projet de traité. C'était au point de vue commercial une agravation notable des conditions de l'armistice, lesquelles pour les autres objets avaient d'ailleurs leur plein effet. Le traité allait être signé et les infortunés plénipotentiaires de Parme désespéraient de leur *St-Jerome*, lorsque quelqu'un de leur connaissance, — sans doute l'Envoyé du roi de Sardaigne — leur indiqua comme pouvant leur être utile « un certain monsieur Mackau autrefois résident de la République à Rome et à Naples » qui avait déjà rendu de notables services au prince de Belmonte Pignatelli, ambassadeur de Sa Majesté Napolitaine. Ils l'allèrent trouver, lui suggé-

rèrent que le Directoire pourrait faire présent à l'Infant de certains des tableaux — au moins des trois enlevés du palais de Parme — en reconnaissance des soins donnés aux blessés français ; Mackau promit ses bons offices et dans une seconde conférence donna aux Parmesans quelque espérance. Il leur insinua que Delacroix à l'occasion du traité avec la Sardaigne avait reçu un cadeau royal, que du prince de Wurtemberg il avait reçu une tabatière d'une valeur de 20000 francs. Les Envoyés répondirent que le duc de Parme ne se laisserait pas vaincre en générosité par le prince de Wurtemberg ; mais Mackau répliqua que Delacroix avait assez de bijoux et qu'il préfèrerait qu'on lui donnât l'argent qu'on destinait au présent. Les Envoyés se confondirent en remerciments et quelques jours après, Mackau leur fit entendre que, en dehors des trois tableaux qu'il espérait faire restituer à l'Infant, lui, Mackau, prierait le duc de Parme de vouloir bien en accepter un quatrième qu'il possédait. Ce tableau que les Parmesans avaient vu dans l'antichambre de Mackau, représentait un Saint-François. Suivant Mackau, il avait été donné par Louis XIV à la maison de Saint-Cyr et on l'estimait vingt mille francs. Le traité révisé avec l'aide vraiment très-efficace *(veramente efficacissimo)* de Mackau fut signé le 5 novembre. Après la signature, on se remit à parler des tableaux. Mackau dit aux Parmesans qu'il avait trouvé un moyen d'arranger tout pour le mieux. Le Directoire garderait les tableaux de l'Infant, mais, en échange, lui en donnerait six des plus beaux qui viendraient de Rome. Les Envoyés n'acceptèrent point cette solution. Au lieu de continuer à se servir de Mackau, ils crurent plus opportun de s'adresser aux Directeurs dont ils avaient eu une audience solennelle, et au Ministre à qui ils avaient fait remettre outre les vingt mille francs pour lui, cent louis pour ses secrétaires ; l'affaire traîna en longueur et

les deux plénipotentiaires durent partir sans leurs tableaux.

Mackau ne fut point mêlé aux événements qui suivirent. Les faits que nous a révélés le docteur Emilio Casa le montrent donc servant d'intermédiaire officieux dans tout ce trafic des consciences qui fait du gouvernement du Directoire un des plus honteux qu'ait eus la France. Il ne se contente point de ménager au Ministre des Relations extérieures des présents qu'interdisent plusieurs décrets formels, il se fait à demi brocanteur et sous prétexte de tableaux à offrir, se ménage un bon présent de l'Infant duc de Parme. Tous ces détails complètent à merveille le caractère de Mackau. On ne saurait dire qu'ils sont inventés à plaisir ; le livre que nous citons ne contient que des documents authentiques et donne le plus souvent in extenso les dépêches des Ministres de Parme.

Il n'est pas douteux que jusqu'ici Hugou de Bassville n'est guère connu que par le titre du poëme de Monti vulgairement appelé le *Bassvilliana* et qui en réalité est intitulé : *In morte di Ugo Bassville seguita in Roma il di XIV Gennaro MDCCXCIII, cantica*. Le présent travail se trouverait donc incomplet, si je n'essayais de donner sur les relations de Monti avec Bassville les renseignements que me fournissent d'abord le livre cité plus haut de M. Vicchi, puis un curieux ouvrage publié à Milan en 1879 par Cesare Cantu et intitulé *Monti e l'Eta che fu sua*.

Au moment où Bassville arriva à Rome, Monti, l'ancien *Abbate* (1), quoi que secrétaire du neveu du Pape et fort en faveur par suite auprès des Braschi, était désigné par une de ses odes comme un des chefs des Gallophiles. Bassville se mit en relations avec lui et on a vu plus haut que Monti était du fameux dîner chez Moutte. Bientôt la liaison de-

(1) Il etait d'ailleurs marié depuis le mois de mai 1791 avec Thérésa Pickler. Voir sur ce mariage : *Vicchi Loc. Cit.*, page 8.

vint intime et Bassville avait entre ses mains, quand il fut assassiné des papiers qui pouvaient décider de la vie de Monti : ce sont les termes mêmes qu'emploie celui-ci dans la lettre qu'il adresse de Bologne, le 18 juin de la première année républicaine, au citoyen Salfi. Monti ne pouvait fuir, sans se compromettre lui et sa famille. Il regrettait sincèrement Bassville, mais il sentait que la nouvelle de l'exécution de Louis XVI en redoublant l'horreur du Gouvernement Pontifical contre la Révolution pourrait amener contre lui quelques recherches. Il éprouvait d'autant plus le besoin impérieux de donner une preuve de ses sentiments conservateurs, que, probablement pendant le séjour de Bassville, il s'était affilié à la Franc-Maçonnerie. Le poëme lui fut-il commandé ou est-ce de lui-même qu'il choisit ce sujet ? On ne sait. Mais s'il n'est point officiel, le poëme est en tous cas officieux : Il rentre dans la catégorie de ce qu'on nomme les poésies de commande, soit qu'elles aient été payées d'avance, soit qu'on en espère le payement après publication.

En mai 1793, parurent à Rome chez Salvioni les deux premiers chants. Ils furent rapidement contrefaits à Assise et à Macerata. Le chant III parut en juin, le chant IV en août, les notes et l'introduction en septembre. A partir de ce moment les éditions se multiplièrent avec une rapidité extrême. M. Vicchi en compte vingt sept, non comprises les éditions des œuvres complètes et peut-être omet-il encore un certain nombre de traductions françaises et anglaises. Ce fut par toute l'Italie un enthousiasme qu'on a quelque peine peut être aujourd'hui à trouver justifié. On compara Monti à Dante, on l'appela : *Dante Ingentilito*. L'analyse du poëme donnera une idée non pas du goût littéraire de l'époque : il y a peut être là des beautés particulières qui m'échappent et qui ravissent les Italiens, mais des opinions qui

avaient cours à Rome et en Italie sur la Révolution et sur la France.

C'est au moment où Bassville est mort, où son âme sort avec effort de son cadavre ensanglanté que Monti débute. Cette âme rencontre son ange gardien qui la salue et la rassure. Elle n'a point à craindre l'eau noire de l'Averne; Dieu dans sa justice a tenu compte du repentir de Bassville, des sacrements qu'il a reçus, de la confession qu'il a faite. — Cela n'est point souligné, mais indiqué: et cette indication devait plaire à la Cour pontificale, si empressée à publier la rétractation arrachée à Bassville. — Néanmoins il faut un châtiment, un purgatoire à cette âme pour lui enlever toute tache et toute souillure. Ce supplice ce sera « le spectacle horrible de sa patrie impie » et des iniquités par lesquelles elle offense le firmament. L'âme de Bassville, fort reconnaissante, fait une révérence et dit. « Ton décret ô Seigneur, est juste et doux. » L'âme prend définitivement congé de son corps avec quelques paroles flatteuses pour la terre où ce corps va recevoir l'hospitalité et suit l'ange à travers les espaces. Cependant, avant de quitter Rome, elle a le temps de voir, posé sur le dôme de saint Pierre, un chérubin menaçant et fier. Le chérubin brandit d'une main une épée de feu, et de l'autre, tient un bouclier qui couvre de son ombre le Vatican tout entier. Ses yeux sont de flamme et ses cheveux abandonnés au vent semblent une de ces comètes qui amènent les maladies et le sang. Ce chérubin extraordinaire, défenseur des saintes clefs, une fois contemplé — et cela ne prend pas moins de vingt quatre vers, — l'ange et l'âme se mettent en route pour la France: ils voient en passant les débris de l'expédition de Truguet, cette expédition si redoutée de Rome; puis ils aperçoivent Nice et Oneille qui combat et fume encore. On se souvient que l'évocation de

ce bombardement d'Oneille avait été dans la bouche de Flotte, parlant au cardinal Zelada une terrible menace pour Rome. Monti ne manque point de s'y arrêter. D'Oneille, les deux âmes passent à Marseille. Elles y voient « une croix avec son poids divin, insulté et crucifié une seconde fois, et aux pieds du bois rédempteur un homme couvert de sang et percé de cent coups dans cent parties. » Cela fait allusion à une nouvelle plus ou moins apocryphe qui avait couru à Rome : on disait que, à Marseille, une foule impie avait voulu contraindre le bourreau à guillotiner l'image de Jésus-Christ. Le bourreau avait refusé et la foule l'avait massacré. Quoiqu'il en soit de l'anecdote, Bassville et son compagnon rencontrent l'âme du bourreau qui leur raconte son histoire. Après quelques malédictions contre Marseille et quelques bénédictions pour Dieu, l'ange et les deux âmes se mettent en prière devant le Crucifix ; puis Bassville dit adieu au bourreau et les deux âmes se baisent sur la face. L'ange et Bassville reprennent leur route, laissant le bourreau contempler Marseille ; ils suivent le Rhône, passent au-dessus d'Avignon, pensent aux massacres de la Glacière et regrettent le pouvoir pontifical qui faisait le bonheur des Avignonnais. Pour aller droit à Paris, la nouvelle Circé, ils laissent derrière eux la Garonne et les monts des Cévennes dont les cavernes abritent encore les camisards. Suit une énumération des accidents géographiques de la France dans une langue poétique, dont par bonheur Monti donne la clef dans ses notes. Partout les deux compagnons ne voient qu'horreur, sang et larmes. Le crime est libre et la vertu est esclave ; les balances de la justice sont aux mains des voleurs. L'aspect sordide des sans culottes, les hurlements des clubs, les églises profanées, les prêtres proscrits, les cloches transformées en canons, les campagnes désertes, les soldats s'assemblant, les mères, les femmes, les vieillards

abandonnés, la désolation partout, voilà ce que voit Bassville. Il veut se récrier, mais l'ange l'arrête: Que diras-tu lui dit-il, quand tu verras...

Chant deux. Les deux compagnons, sans se parler, accélèrent leur course: bientôt ils aperçoivent l'horrible Babylone française. Il faut ici que le poète adresse à la muse une nouvelle invocation: c'est une malédiction contre Paris, la sentine de tous les Vices. Ils sont là tous montant la garde autour de la ville et en gardant les entrées. Sept jours se sont écoulés depuis la mort de Bassville. On est au 21 janvier, — ce que Monti exprime par une périphrase astronomique et mythologique qui exige une note de trente lignes. — La ville est muette; une terreur inconnue plane sur elle: on n'entend que des lamentations, des appels désespérés et des sanglots. Hugou et son ange voient des fantômes de terrible apparence qui menant une danse féroce et obscène, vont frappant de porte en porte. Ce sont les spectres des Druides; leurs vêtements sont teints de sang humain; ils brandissent des instruments de supplice et de chaque porte qu'ils frappent, une foule sort. Bientôt on entend se précipiter cette foule silencieuse dont le bruit est pareil aux lamentations de la mer sur les rochers, au rugissement profond de l'Aquilon. Hugou voit se dresser devant lui l'échafaud où va périr son bon Roi. Au milieu de la foule silencieuse, il le voit s'avancer le front haut: c'est un spectacle qui émouvrait les rochers et ferait pleurer les pierres, mais qui ne touche point les tigres français. Dans le ciel, les victimes de la Révolution, les martyrs de la cause du Christ et de Louis, attendent immobiles de terreur. Dieu juste, assis sur son trône, pèse les destinées du coupable Paris. Louis arrive au pied de l'échafaud; imperturbable et courageux, il va en gravir l'escalier. Dejà il le monte; déjà il est arrivé au sommet et son aspect

est si plein de majesté que le sang des bourreaux se glace dans leurs veines. Dans les âmes, la pitié renaissante se fait jour ; encore un peu et elle dominera cette fureur criminelle ; mais soudain sur l'échafaud infâme apparaissent quatre spectres qui sur leur front portent leur nom écrit avec du sang : L'un s'appelle Damiens (dans une note Monti soutient cette légende que Damiens était l'oncle de Robespierre), l'autre Ankastrom, le troisième Ravaillac ; le quatrième (Jacques Clément) cache son nom avec sa main. Capet semblable au juste au milieu des bandits, soupire, pardonnant et disant : Père, Père pourquoi m'abandonnez-vous ? Je vous recommande ô Seigneur, mon peuple en délire et mon âme. Les spectres se jettent sur lui. Ils précipitent le Roi sur le billot, ils tranchent sa tête. Alors le ciel tonne, la terre tremble. L'âme du Roi arrachée aux terrestres douleurs, prend son vol et toutes les victimes de la Révolution l'accueillent et lui tendent les bras. Mais tout à coup une ombre douloureuse se précipite aux pieds de Louis : « Laissez-moi, dit-elle, me prosterner devant mon Seigneur. Seigneur, donnez-moi la paix. » Louis abaisse sur elle un regard d'une douceur infinie : Qui es-tu ? lui dit-il, et quel remords te touche ? Quelle blessure est la tienne ? Relève-toi et dis-moi ta douleur.

Chant Trois. L'ombre alors se relève et dit : Tu vois Seigneur, en sa présence Hugou Bassville, envoyé par la Liberté française pour susciter sur le Tibre les révoltes coupables, insensé qui voulus lutter avec l'immobile destin de la grande Rome, c'est pourquoi ma tempe est rouge et mon flanc ensanglanté. C'est que le lion de Judas n'est pas encore mort, mais il vit et rugit, terreur de l'Égypte et rempart d'Israël. Ce lion, je l'ai vu dans le Vatican ; et moi qui ne connaissais pas la crainte, d'un seul mouvement de sa crinière sacrée il a fait trembler mes poils. Alors je connus que Rome est

fatale, que la terrible vanité des Français rencontre sur le Tibre quelqu'un qui la dompte. La flotte française était pourtant dans les mers Italiennes, et des Alpes aux Apennins tout tremblait : l'Arno et la royale Sirène ; seul le Tibre levait haut la tête, et opposait son courage plus que son épée à la colère du Rhône et de la Garonne. C'était Dieu qui le rendait si fort ; il se confiait en lui, il priait : Dispersement de la flotte par la tempête ; attentat contre le nom bourbonien — les écussons sans doute ; — les larmes de Rome se changent en fureur ; il (c'est toujours Bassville qui parle) est poursuivi, atteint, couvert de blessures ; souvenirs donnés à sa femme et à son fils ; mais le soin paternel du Pape sauve son âme ; effusions religieuses ; la vérité rentre dans son esprit et dans son cœur ; ses péchés sont effacés ; pourtant il faut que son ombre se promène à travers le monde jusqu'à ce qu'elle ait vu vengé le crime de la France. Puis, c'est une supplication adressée à Louis XVI : Pardonne ; toutes les ombres répètent ce cri : L'âme royale ouvre ses bras, et pardonne. Seulement il faut que Hugou retourne à Rome, qu'il protège Mesdames Tantes ; enfin le Roi prédit que tous les coalisés, espagnols, allemands, italiens, anglais, prussiens, lutteront en vain contre la France, s'ils n'ont l'appui du « suprême dictateur de l'invincible république du Christ », s'ils n'ont Dieu avec eux. — Le développement ici est très curieux : c'est une affirmation complète de la théorie théocratique. — L'âme de Louis s'élève ensuite au ciel avec des lumières extraordinaires, au milieu d'anges éclatants, de la musique des sphères ; bref le déploiement de toutes les splendeurs poétiques, que Victor Hugo mit plus tard au service de Louis XVII.

Reste Paris qui est en bas : et sur le sable gisent toujours la tête royale et le tronc informe. Le sang a coulé partout, comme au banquet d'Atrée. Une foule de spectres nus et

sales entourent le cadavre et veulent boire son sang. Toute la route est noire de spectres : comparaisons diverses pour dire que les spectres sont en grand nombre. Ils aspirent tous à se précipiter sur les restes de Louis, mais un fier chérubin les écarte et les contient, et les spectres tournent en hurlant sans pouvoir approcher. Il y a là d'abord les quatre fantômes qui ont tué Louis, « l'infortuné Capet », puis un certain nombre de druides qui, paraît-il, étaient des environs de Marseille ; puis une foule d'ombres viles et misérables, les ombres de ceux qui ont préparé ce jour néfaste. Ils sont tous plus ou moins estropiés, et après une préalable invocation à la Muse, Monti fait connaître les noms des plus fameux de ceux qui ont ébranlé le trône et l'autel. D'abord apparait un spectre long et maigre portant aux pieds de superbes cothurnes. Il semble le capitaine de mille autres. C'est l'impie et le méchant philosophe de Ferney ; ensuite vient le furibond Diderot accompagné d'Helvétius ; puis Jean Jacques pour lequel il semble qu'on ait pourtant quelque excuse; ensuite d'Alembert et l'*Encyclopédie*, Raynal et son *histoire des deux Indes* que sa récente palinodie n'a point fait oublier ; Bayle, caractérisé non par son *dictionnaire critique*, mais par sa brochure intitulée: *Pensées diverses écrites à un docteur de Sorbonne à l'occasion de la comète qui parut au mois de décembre* 1680; avec Bayle, ceux qui ont publié en son temps des ouvrages pour l'approuver : l'auteur anonyme de l'*Examen des apologistes de la religion chrétienne;* et enfin, enfin qui ? les Jansénistes ! Ceux-là ont le privilège d'émouvoir tout particulièrement la fibre de Monti parceque sans doute, ils déplaisent plus à Rome; mais il faut terminer cette énumération : il faut au poëte un coup de foudre ; il lui faut un spectre géant, une âme rebelle par excellence : c'est Mirabaud, non pas Mirabeau, Riquetti de Mirabeau, mais *Mira-*

baud, Jean-Baptiste MIRABAUD traducteur de la Jésusalem délivrée, auteur du *Système de la nature ou des lois du Monde physique et du monde moral,* Mirabaud le pseudonyme du baron d'Holbach ! Mirabaud donc paraît fort redoutable à la cour pontificale, car les spectres se disputant la palme du mal, c'est à lui qu'on donne le prix : J'ai fait plus, dit-il, j'ai détruit Dieu. Là-dessus, un silence, et les spectres se dispersent.

Dans le *quatrième chant,* Monti annonce qu'il racontera toute la Révolution française, le militaire et le civil, mais en attendant, après quelques lamentations nouvelles de Bassville, il nous fait assister au triomphe de l'âme de Louis XVI. Les portes du ciel s'ouvrent bruyamment sur leurs gonds de bronze et il en sort trois guerriers à l'air cruel, aux cuirasses noires, aux boucliers noirs, aux cimiers noirs; ce sont les anges de désolation et de mort, ceux qui tuèrent en Egypte les premiers nés de chaque famille, qui détruisirent l'armée assyrienne lorsqu'elle attaquait Juda, qui renversèrent de fond en comble la ville de Sion. Ils descendent sur Paris qui tremble et se mettent à garder les restes de Louis. Deux femmes, l'une voilée et l'autre sans voile, la Foi et la Charité, arrivent à leur tour avec des vases d'argent dans les mains. Sur ces vases, qui sortent sans doute de la même fabrique que certain bouclier et que certaines portes d'airain célèbres dans les poëmes d'Homère et de Virgile se trouve gravée toute l'histoire du Roi, les scènes de la fuite à Varennes, des 5 et 6 octobre, du 10 août, du 2 septembre, enfin du 21 janvier : Tout cela fait, paraît-il, beaucoup d'honneur à Louis XVI, démontre son courage et sa perspicacité. La Foi et la Charité recueillent dans ces vases d'argent le sang du roi martyr et les présentent aux archanges en souhaitant que de ce sang sorte un vengeur qui tue Marat, (Charlotte Corday s'en charge,) et Robes-

pierre. Là-dessus nouveau tremblement de terre, la colère emplit le cœur des mortels, tous courent aux armes. Bassville a une peur effroyable et demande à l'ange ou il va le conduire. L'ange lui dit : Viens avec moi; et le chant finit. Où l'ange le conduit-il, nul ne le sait.

Voilà quel est rapidement analysé et sans tenir compte des nombreuses comparaisons incidentes qui peut-être sont des beautés, le poëme de Monti. Je ne saurais avoir la prétention d'émettre une opinion sur sa valeur littéraire. On dit en Italie que le poëme de Monti est admirable comme forme, que le vers, cette sorte de Tercet emprunté à la *divine Comédie*, est d'une harmonie particulière et d'une difficulé spéciale. On dit que la langue est d'une grande pureté et aujourd'hui encor le *Bassvilliana* est considéré comme une œuvre classique. Avec nos idées, peut-être serions-nous amenés à penser différemment. Ce mélange de sacré et de profane, cet étalage d'érudition antique à propos d'un sujet moderne, ces continuelles réminiscences de l'œuvre de Dante, ces périphrases infinies pour exprimer les faits les plus simples, ne sont pas de nature à nous inspirer une admiration quelconque.

La composition, au vers le vers, n'a ni tenue, ni suite. Il est impossible d'admettre cette série d'épisodes qui n'ont ensemble aucun lien et qui ne peuvent être rattachés les uns aux autres que par de perpétuelles interventions d'êtres surnaturels, de véritables *Dei ex machinâ*. Jusqu'au milieu du chant trois, on reste encor dans une donnée à peu près raisonnable. Les accidents, si bizarrement qu'ils soient amenés, s'enchaînent encor à peu près, mais à partir de ce moment, on ne sait plus où l'on va. C'est Bassville qui est le héros du poëme et Bassville n'est plus qu'un comparse exprimant ses sentiments par quelques exclamations plus ou moins appropriées. Si même, se restreignant à ce qui a

directement trait à Bassville, jusqu'à ce singulier épisode des philosophes, on essaie de raisonner sur le poëme de Monti, la fable peut à bon droit sembler assez faible. Ce voyage d'ombres et d'anges à travers l'espace, cette invention de spectres régicides remplaçant le bourreau, ces conversations, ces discours, ces rencontres, ces Champs-Elysées chrétiens où les âmes ayant encor leur figure terrestre s'entretiennent, se pardonnent, se font des confidences, ce ciel qui est plein de la terre, et cette terre qui est pleine du ciel, où les vices, les vertus, les crimes, sont incarnés en des personnages fantastiques, tout cela sent la poétique de l'Iliade et de l'Enéïde, est calqué plus ou moins sur les poëmes qu'on appelle classiques, et pue la lampe à plein nez. C'est la vraie poésie de commande, faite à coups de dictionnaires, où nulle part l'inspiration n'est franche, où partout presque à chaque vers, il faut une note pour expliquer et commenter ce que l'auteur a prétendu dire. L'effort est partout sensible; la déclamation est partout visible, l'érudition est souvent fautive; l'ignorance de la France et des choses françaises est complète. Pour les choses anciennes, pour ce qui est passé dans les dictionnaires et les précis, ce qui a pris un aspect d'antiquité et un air d'érudition, Monti a encor sous la main des livres qui, à la rigueur peuvent lui fournir quelques indications; mais quand il arrive au moderne, aux événements contemporains, alors il accepte sans contrôle toutes les légendes qui ont cours; il puise sans discernement aux sources les plus suspectes. Que lui importe? pourvu qu'il puisse lancer l'anathème contre la France et contre Paris, pourvu qu'il puisse servir la haine de ceux dont il flatte les passions.

Ainsi, Monti n'accorde même pas à la Révolution Française les circonstances atténuantes. S'il chante avec bonheur, les insuccès de nos armes, s'il enregistre avec com-

plaisance les anecdotes apocryphes qui, à Rome et en pays catholique peuvent inspirer l'horreur de la France, il n'a même pas un vers pour louer — on ne lui en demande même pas tant — pour peindre au moins, l'enthousiasme d'une armée nationale défendant son territoire. Les Français à son compte sont un peuple de criminels et de fous, d'esclaves et de lâches. Et ces criminels, ces fous, ces lâches, sont menés par une horde de gnômes, de fantômes, de spectres qui seraient risibles s'ils n'étaient piteux. Si c'est un crime que l'exécution de Louis XVI, il faut au moins en laisser la responsabilité à ceux qu'on veut flétrir; il ne faut pas le mettre au compte des Druides, de Ravaillac, de Jacques Clément, de Damiens et d'Ankastrom. Si ce sont des fantômes vagues qui l'ont commis, de quoi le peuple français est-il coupable? Si tous ces événements ne s'accomplissent que parce qu'il plaît à Dieu qu'ils s'accomplissent, qui en est le véritable auteur, sinon Dieu même? Il est bien vrai qu'en matière de poëme épique, toutes ces blessures faites au sens commun nə sont pas pour compter; c'est même pour cela sans doute que de notre temps le poëme épique, est une chose morte; mais elles comptent lorsque le poëme a l'intention d'être de l'histoire lorsqu'il touche à des événements contemporains, lorsque pour rendre ces évènements odieux, il les défigure et les fausse, lorsqu'il introduit toutes sortes de variantes étranges dans le récit des faits et que, publié avec approbation et encouragement, chez une nation ennemie, il est pour cette nation une arme avec laquelle on compte émouvoir l'opinion.

Que les vers de Monti soient bons ou mauvais, l'œuvre est détestable. Monti était à Rome en décembre 1792; il a vu Rome trembler devant les Français; il a su, lui, l'ami de Bassville, lui, le Gallophile et le Franc-Maçon, les bassesses entassées pour détourner la menace d'une expédition fran-

çaise; et c'est lui qui vient exalter l'inébranlable confiance du Vatican, l'admirable courage du Pape. Il revient constamment à Rome, au Pape, à la Papauté, montrant à quiconque daigne le voir que son poëme est payé par les Braschi et que c'est d'eux qu'il attend son salaire. Encor si Monti s'était tenu aux opinions qu'il a exprimées dans son poëme, s'il était demeuré l'ennemi irréconciliable de la France et de la Révolution, cela se comprendrait; mais qu'il trouvât admirable en 1796 ce qu'il trouvait odieux en 1793, voilà qui peut surprendre. Cela arriva pourtant. Quand la France triompha en Italie, quand le général Bonaparte, donnant enfin une forme au rêve de Dante, constitua cette République Cisalpine d'où devait sortir avec le Royaume d'Italie, la régénération de la Péninsule, Monti était depuis longtemps reconverti aux idées libérales. Il plaida alors les circonstances atténuantes en faveur de son poëme, déclara qu'il l'avait écrit contraint et forcé, qu'il n'avait voulu qu'obtenir un certificat de bonne conduite du Pape, qu'il n'avait nullement entendu insulter la France et la Révolution. Il obtint même une attestation de civisme d'un agent français, Fortis, qui, sans avoir lu le *Bassvilliana* déclara que ce poëme faisait beaucoup d'honneur à Monti « Il s'élance, dit-il, dans cette production de sa verve contre le terrorisme et l'anarchie qui à ce moment désolaient la France. » Cela est faux : c'est la France tout entière que Monti anathématise au nom de l'obscurantisme et de la Papauté.

Au moins faut-il dire que dans son poëme sur la mort de Bassville, Monti n'a point insulté le mort du 13 janvier. Il avait été son ami et s'en souvint. Les passages du chant III où Bassville raconte à Louis XVI sa mort, sont à la vérité radicalement contraires à la vérité historique, mais une fois qu'on a admis la version de la confession de Bassville, on

doit reconnaître que, étant données les idées qui avaient cours à Rome, Monti a exprimé l'opinion la plus favorable à Bassville. Il lui a octroyé le purgatoire et un purgatoire spécial; il a placé dans sa bouche les déclamations les plus flatteuses pour la papauté; il a contribué enfin sans nul doute, par le portrait qu'il a tracé de lui, à lui obtenir les circonstances atténuantes pour ce crime d'avoir fait si grand peur à la Cour Pontificale.

Néanmoins, Monti ne jugea pas que ce Bassville, chrétien, repentant, confessé et muni des sacrements fût un Bassville absolument vrai. Lorsque en 1797, il eut intérêt à s'en apercevoir, il y avait une République cisalpine; on pouvait prévoir le moment où Rome n'appartiendrait plus au Pape. Monti, de poète ordinaire du Sacré Collège et des Braschi, des coalisés et des émigrés, était redevenu le Monti Gallophile et libéral. Le poëme sur le *fanatisme* est de 1797 et Monti signe: *Il cittadino Monti.* C'est de la même année qu'est le poëme intitulé: *La Superstizione.* Là Monti, antipapiste s'explique sur Bassville. C'est sans ambages et il chante du moins franchement la palinodie : il commence par reconnaître que la langue et le cœur du poète avaient eu un cri contraire. « La langue a péché, dit-il, mais le cœur est demeuré pur; pécher fut une nécessité; la terreur avait fermé toute autre porte de salut. » Il raconte alors que dans la nuit qui suivit la mort de Bassville, alors qu'il pleurait son ami, l'ombre du martyr lui apparut pour lui tenir exactement le même discours qu'Hector tint à Enée. — C'est trait pour trait la scène de l'Enéide. — Tu dors, lui dit-il et tu ne sais pas quelle est la colère des Barbares qui m'ont tué. Fuis! Fuis! et Monti ne fait aucune difficulté à avouer sa peur effroyable et son désir de suivre au plus vite le conseil de son ami. Mais sa pieuse épouse — à lui, l'abbate Monti — l'embrasse en pleurant: O mon

époux, dit-elle, qu'as-tu ? — La fureur des prêtres, répond Monti, me cherche pour la mort ; le ciel m'invite à fuir et les heures sont courtes. — Et tu partiras sans moi, réplique l'épouse : Elle appelle sa fille, toutes deux arrosent de larmes les pieds de Monti. Il ne part plus, il n'a plus peur, il compose le *Bassvilliana;* et il ne peut pas se repentir d'une faute si belle.

Voilà l'apologie. C'est la peur et l'intérêt qui ont été les Muses de Monti. Peut-être aurait-il mieux fait de ne pas s'en vanter.

Il a été publié en Italie pendant l'année 1799 un certain nombre de brochures où l'affaire de Bassville est racontée et expliquée. J'ai pu, dans un récent voyage, consulter quelques-uns de ces pamphlets introuvables en France. Il m'a semblé que pour la plupart, ils n'avaient fait que copier le récit officiel de la Cour pontificale. Voir particulièrement : *Memorie per servire alla Storia di tutte le Revoluzioni d'Europa dopo l'anno* 1789 (Venise, 1799, 8°) ; l'ouvrage que j'ai cité plus haut : *Fasti del S. P. Pio VI,* 3 vol. 4° et l'*Oraison funèbre de N.-T.-S.-P. le Pape Pie VI prononcée en latin dans l'église patriarchale de Venise en présence du Sacré-Collége des Cardinaux, le* 31 *octobre* 1799, *par Mgr de Brancadoro et traduite en français avec des notes historiques* par l'abbé D'Hesmivy d'Auribeau. (Venise 1800, fol.)

TABLES

TABLES

I

TABLES DES MATIERES

Pages.

INTRODUCTION 1

HUGOU DE BASSVILLE A ROME 13

I. Rome en 1792. 15

II. Les débuts de Bassville à Rome 37

III. Le tableau représentant la République . 61

IV. L'émeute du 13 janvier 1793. 80

V. Projets de la France. 104

VI. Le prix de la mort de Bassville 128

LE GÉNÉRAL BERNADOTTE AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE A VIENNE. 147

I. La nomination de Bernadotte; le personnel de son ambassade 149

II. Débuts de Bernadotte dans la vie diplomatique 168

III. La journée du 13 avril. 184

Pages

IV. Conséquences de l'émeute du 13 avril. Bonaparte et Bernadotte 206
V. Mission de François de Neufchâteau . . 225
VI. Conférences de Seltz 235

APPENDICE.

Notes sur Bassville extraites d'un livre récemment paru en Italie. 251
Flotte et La Flotte. Notes sur la carrière de La Flotte. 256
Le général Husson de Bassville, fils de Hugou de Bassville 259
Vers extraits d'une tragédie sur Duphot. . . 259
Hugou de Bassville à Genève 260
Iconographie de Hugou de Bassville. 261
Testament de Bassville 263
Le docteur Bussan. 264
Les assassins de Bassville 264
Mackau et les envoyés du duc de Parme. . . 264
Le Poëme de Monti : *Basvilliana*. Note et analyse. 268

II

TABLE ALPHABÉTIQUE

ACTON, 42, 73, 119, 120, 121, 126, 127.
ALBANI, 264.
ALEMBERT (d'), 275.
AMÉLIE (l'archiduchesse), 179.
ANCORAMBONI ou ACCORAMBONI (comte), 99, 252.

ANGELUCCI (Libori), 252.
ANKASTROM, 273.
ANTRAIGUES (le comte d'), 41, 82.
AUGUSTE (le prince) d'Angleterre, 66.
AZARA (chevalier d'), 43, 56, 68, 80, 91, 97, 100, 128, 132, 141, 144, 261.
BACHER, 200.
BAPTISTE, 177.
BARBERIS, 264.
BARRAS, 137, 154, 212, 213.
BARRY (de), 23.
BARTHÉLEMY, 164.
BASSVILLE (voir Hugou de).
BAYANE (auditeur de rote), 19.
BAYLE, 275.
BEETHOVEN, 182.
BELLEVILLE (Redon de), 38, 55, 61, 104, 157.
BELMONTE PIGNATELLI, 265.
BELTRANI OU BELTRAMI, 90, 264.
BENEDETTI (l'abbé), 251 et suiv.
BÉRARDI, 253.
BERNADOTTE, 147 et suiv., 155 et suiv., 241, 246, 248.
BERNARD fils, 56, 57, 71.
BERNARD, secrétaire de l'ambassade de France à Rome, 18, 19, 21, 24 et suiv., 41, 56, 57, 68, 77, 100, 105, 106, 108, 115, 116.
BERNIS (le cardinal de), 17 et suiv., 24, 25, 49, 51 et suiv., 57, 65, 103, 105, 252.
BERTHIER (général), 145.
BILLIEMERZ, 25.
BIRON (général, duc de Lauzun), 116, 117, 118, 124.
BISCHI, 252.
BLANCHARD, 21, 101.
BLOUCATTE DE NAVILLE, 21, 143.
BOLLA, 265 et suiv.
BONAPARTE (Joseph, ambassadeur à Rome), 90, 91, 260.
BONAPARTE (le général), 21, 132, 134, 139, 149 et suiv., 159 et suiv. 167, 209 et suiv., 214, 217, 220 et suiv., 226, 228, 229, 237, 244, 247, 265 et suiv., 280.
BONELLI (le duc Pio), 252.
BONNIER, 226.

BOTTONI, 132.
BRASCHI, 134.
BRIDAU, 21.
BRISSOT, 35, 50.
BURE DE VILLIERS (de), 21, 96, 140, 141, 142, 252.
BUSAN OU BUSSAN, 88, 89, 90, 93 et suiv., 254, 264.
CACAULT, 21, 90, 105 et suiv. 175 et suiv., 122 et suiv., 128, 129, 134, 140, 258.
CAILLARD, 108, 155, 156.
CALONNE (madame de), 42.
CALPI, 134.
CAMPO DEL ALANGHE (comte del), 199.
CANCLAUX (général), ministre à Naples, 86.
CAPRARA, 44.
CARNOT, 135 et suiv.
CAROLINE DE NAPLES (la reine), 39, 178.
CARRA, 32, 47, 48.
CASAU, 144.
CATHERINE II, 181.
CÉCILE, 140.
CHALONS (comte de), 257.
CHAMPAGNE, 101.
CHAMFORT, 30.
CHARLES (archiduc), 172, 182.
CHATELAIN, 129.
CHAUVELIN, 257.
CHIAVERI (la), 252.
CHINARD, 20, 24 et suiv., 29, 36, 38, 40, 43 et suiv., 56, 57, 139, 143.
CHOISEUL GOUFFIER (comte de), 165.
CLAVIÈRE, 35, 41, 46.
CLÉMENT (Jacques), 273.
COBENZL (comte de), 150, 151, 152, 153, 208, 212, 215, 220, 223 et suiv., 241, 243 et suiv.
COLLOREDO (comte de), 170, 191, 201, 208, 239, 241, 243.
COLOMBO, 174, 180.
COLSON (Catherine-Élisabeth), femme de Hugou de Bassville et en secondes noces de Fitte de Soucy, 34, 35, 60, 83 et suiv., 92, 99, 116, 118, 121, 130 et suiv., 138 et suiv., 255, 262 et suiv., 264.
CONDÉ (prince de), 30, 31, 32.
CORNEILLE, 20.
CORNETTE, 53.
CORONA, 252.
CORSINI (cardinal), 118, 124.

COSTANTINI, 252.
CRÉQUY, 138.
DAMIENS, 273.
DANDRILLON, 21, 141.
DANTON, 258.
DAVID (Louis), 21, 45, 47, 48, 130.
DEBRY (Jean), 111.
DEGELMANN (baron de), 169, 176, 196, 197, 202 et suiv., 207, 210, 224, 225, 238, 239, 241, 242, 245
DELACROIX (Charles), 140 et suiv., 265 et suiv.
DEL CAMPO, 134, 265.
DELMAS, 166.
DEL MONACO, 141, 143.
DENINA, 32.
DESMARETS, 21.
DESPRES (Sophie), 256.
DEUX-PONTS (prince Maximilien de), 165.
DIDEROT, 275.
DIGNE (Joseph), consul de France à Rome, 19, 21, 64, 70, 73, 75, 77 et suiv., 80, 82, 87, 93, 99, 100, 101, 106, 108 et suiv., 113, 115, 116, 119, 122, 123, 128, 129, 141, 143, 261, 264.
DIGNE fils, 71, 128.
DORAT (Cubières), 130.
DORIA (cardinal), 38, 55.
DOTTIN, 23.
DOULCET DE PONTÉCOULANT, 111, 113.
DROUAIS, 20.
DUFOURNY, 140 et suiv.
DUGNANI (nonce à Paris), 16 17.
DUMONT (J.-E.), 21.
DUMOURIEZ, 28, 29, 232.
DUPHOT, 91, 145, 160, 176, 259.
DURFORT, 257.
DU TERTRE, 21, 141.
DUVAL (Amaury), 83, 84, 86 et suiv., 91, 92, 98, 140, 143, 252.
DUVIVIER, 141.
EDEN (sir Morton), 177, 203.
ÉPINAT, 21.
ERNOUF (général), 160, 172.
EVANGELISTI, 264.
ÉVEN, 23.
FABRE, 20, 21.
FERDINAND, duc de Parme, 265 et suiv.
FERRAGU, 193.
FERRI, 254.
FILLIEUX, 25.

FISCHER, 254, 263.
FITTE DE SOUCY, 29, 85, 88, 89, 92, 95, 121, 127, 129 et suiv.
FLAIANI, 95.
FLOTTE (famille de), 62, 63.
FLOTTE (Jean-Charles de), 62, 63, 64, 65, 67, 68, 70, 73, 74 et suiv., 80 et suiv., 91, 92, 119, 120, 121, 129, 139, 141, 252, 254, 256, 259, 262.
FONCEGA (marquis de la), 51.
FRANÇOIS II, 149 et suiv., 170 et suiv., 174, 178 et suiv., 235 et suiv., 241 et suiv.
FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, 154, 209, 220 et suiv., 223 et suiv., 241, 243 et suiv.
FRANZEMBERG, 193.
FRÉVILLE, 191, 209.
GAGLIUFFI, 252.
GAGNERAUX, 20.
GALLOIS, 233.
GARAT, 46, 178.
GARNIER (E.-B.), 21.
GAUDIN (J.-M.), 164, 165.
GAUDIN (Émile), 164 et suiv., 170, 191, 192.
GAUFFIER, 20.
GENGA (major della, Léon XII), 254.
GEOFFROY, 232 et suiv., 237.
GÉRARD, 163, 168, 201.
GIANNI, 264.
GINGUENÉ, 114.
GIRARD, 21.
GIRODET, 21, 68, 73, 82, 83, 100, 130.
GOIS, 142.
GORSAS, 49, 50.
GOUNAUD OU GOUNOD, 21.
GRANDELL, 141, 143.
GROUVELLE, 30, 114.
HAFTEN, 199.
HELVÉTIUS, 275.
HOHENLOHE (prince de), 176.
HOLBACH, 276.
HUGOU (Jacques-Joseph, père de Hugou de Bassville), 139, 141, 142.
HUGOU (famille), 142.
HUGOU DE BASSVILLE, 15, 30 et suiv., 33 et suiv., 39, 40 et suiv., 51, 56 et suiv., 62, 64 et suiv., 70, 72, 77 et suiv., 80, 81, 83 et suiv., 104, 106 et suiv., 119, 120, 127, 129, 131, 133 et suiv., 137, 144, 251 et suiv., 260 et suiv., 268 et suiv.

HUGOU DE BASSVILLE (madame) voir Colson.
HUGOU DE BASSVILLE fils, appelé Husson de Basseville, 83, 112, 131, 133, 139, 141, 142, 259, 263.
HUMMEL, 182, 216.
JOSEPH II, 174.
KELLERMANN, 47, 49, 124.
KÉRALIO (mademoiselle de), 32.
KINSKY, 195, 203.
LABORDE, 21.
LAFFITTE, 21, 73, 82.
LA FLOTTE, ministre à Florence, 118, 123, 124, 128, 256.
LAGARDETTE, 21.
LANDOT, clerc national de France à Rome, 19.
LANGE, 21, 140, 141, 143.
LARE (de), 21.
LA ROZIÈRE, 23.
LATOUCHE, 61, 62, 70, 121, 129, 139, 143.
LAS CASAS, ministre d'Espagne à Venise, 41, 82.
LEBRUN TONDU, 25, 28 et suiv., 32, 34 et suiv., 38 et suiv., 43, 44, 46, 52, 54 et suiv., 64, 70, 72, 73, 106 et suiv., 117, 119, 122, 123, 126, 127, 232, 261.
LECOINTRE, 113.
LECOUTEULX, 263.
LE FAIVRE, 21.
LEHRBACH (comte de), 247.
LEMOT, 21.
LÉOPOLD II, 149.
LESTACHE, avocat de la nation française à Rome, 19.
LE TOURNEUR, 137, 154.
LIVINEC, 100, 140, 143.
LOBKOWITZ, 203.
LOUIS XIV, 138.
LOUIS XVI, 16, 49, 126, 272 et suiv.
LOUIS XVIII, 180, 181.
MACKAU, ministre de France à Naples, 26, 27, 28, 29, 34, 36, 39, 43, 62, 63, 70 et suiv., 80, 81, 82, 85, 93, 95, 100, 107, 108, 119 et suiv., 130, 133, 138 et suiv., 255, 261, 264 et suiv.
MADIER, 53.
MALESCHUSKI OU MALECHUSKI, 163, 209.
MALOUET, 53.
MALVASIA, 264.

MANFREDINI, 118, 119, 124, 257.
MARAT, 277.
MARCHAND, 21.
MARET, 127.
MARIE-THÉRÈSE, 217.
MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE BOURBON, 173.
MARIE-THÉRÈSE DE SICILE, impératrice, 171, 174, 177 et suiv.
MASCLET, 32.
MASSANI, 92.
MASSIMI, 101, 134 et suiv., 137, 145, 252.
MASSIMI (duc, marquis Palombara), 254.
MATTEI, 134.
MATTERA, 252.
MATTHIEU dit DURAND, 97, 133, 139, 144, 263.
MAURIN, 163, 168, 191.
MAURY (l'abbé), 41, 49, 62, 64, 102, 103.
MAZIN, 133, 141, 144.
MÉNAGEOT, directeur de l'Académie de France à Rome, 20, 21, 66, 78.
MENDOUZE fils, 125.
MENGS (Raphaël), 43.
MÉRIMÉE, 20, 73, 75, 78, 81, 82, 83, 92 et suiv., 100.
MÉRIMÉE (Prosper), 20.
MESDAMES, tantes du Roi, 20, 22, 28, 43, 53, 54, 67, 103, 274.
METTERNICH, 213, 215, 232, 238.
METTERNICH (madame de), 287.
MEYNIER, 21.
MICAULT D'HARVELAY, 256.
MICHALLON, 20, 141.
MIOT, 166.
MIRABEAU, 32.
MIREUR, 163.
MONET ou MOINET, 21, 58, 141.
MONGE, ministre de la marine, 46, 64, 72, 75 et suiv., 106, 109, 113, 122.
MONTI, 129, 260 et suiv., 268 et suiv.
MONTMORIN, 232.
MORIVAL, 363.
MORRIS, 252, 261, 263.
MOUTTE, agent du commerce français à Rome, 19, 37, 40, 41, 43, 67, 73, 84, 92, 93, 98, 99, 101, 116, 118,

121, 133, 138 et suiv., 252 et suiv., 261, 264.
NARBONNE FRITZLAR (comte de), 52.
NARRON, 58.
NORMAND, 59.
OSMOND (d'), 103.
OTTO, 109, 164.
PACHE, 25, 46.
PAGANEL, 166.
PALLINI, 90, 260.
PALOMBARA (marquise), 87.
PASSERI, 264.
PATEL, 42.
PAUL Ier, 180.
PÉQUIGNOT, 20, 73, 82.
PERCIER, 20.
PERGEN (comte de), 202.
PIE VI, 15 et suiv., 37, 40, 44, et suiv., 65, 74, 81, 82 et suiv., 101 et suiv., 132, 138, 264.
PIERACCHI, 134.
PIETRO, 140.
PIETRONNA, 140.
PLOSU ou PLOSUL, 21 J 56.
POLIGNAC (comte Jules de), 20.
POLITI, 265 et suiv.
POLY, 141, 143.
PRUDHOMME, 48, 49, 50, 113, 114.
QUARANTOTTI, auditeur du nonce à Paris, 16, 17.
RAOUL, 53.
RAPINAT, 212.
RASUMOWSKI, 168, 175, 177, 203.
RATINET, 143.
RATTER, 24 et suiv., 29, 36, 38, 40, 43 et suiv., 50, 57.
RAVAILLAC, 273.
RAYNAL, 275.
RAVISSE, 143,
RÉATTU, 21.
RÉCAMIER, 145.
REINHARD, 125, 126, 127.
REUSS (prince Henri XIV de), 208.
RÉVELLIÈRE-LÉPAUX, 135, 137, 154.
REWBELL, 139, 154, 212, 213.
REZZONICO (prince), 101.
RINGUET (Marie-Josèphe), 86, 87, 92.
ROBAN, 21.
ROBESPIERRE, 50, 114, 115.
ROLAND, 25, 46.
ROLAND (Manon Phlipon, femme), 44, 48, 56 et suiv., 104.

ROMANI, 143.
ROMME, 47.
ROQUEFEUILLE, 103.
ROUILLÉ, 164.
ROUSSEAU (J.-J.), 275.
RUFFO (le prélat), 44.
SALFI, 269.
SALIS (de), 201.
SALVIONI, 269.
SANLOZ, 21, 101.
SANTA-CROCE, 252.
SANTINI, 52.
SARRAZIN, 163.
SAURAN (comte de), 196, 202 et suiv., 241.
SCHŒNBORN, 203.
SCHWARTZEMBERG, 203.
SECK, 194.
SÉGUR, nommé ambassadeur de France à Rome, 18, 71.
SÉMONIN, 165,
SÉMONVILLE, 35, 38, 40, 55, 104.
SOUBLEYRAS, 140.
SOUTIJ, 263.
SUVÉE, 20.
TAILLIS (du), 100.
TALLEYRAND (baron de), 42, 51 et suiv.
TALLEYRAND (Ch.-Maurice), ministre des Relations extérieures, 135, 145, 150, 155, 162 et suiv., 183, 184 et suiv., 203 et suiv., 209, 210, 213, 214, 217 et suiv., 223 et suiv., 235, 237, 243, 245, 247.
TARDIEU, 21.
TERZY, 195.
THIAU, 21.
THUGUT (baron de), 150, 151, 168 et suiv., 172, 175, 180 et suiv., 187 et suiv., 193 et suiv., 203, 206 et suiv., 217, 220, 224, 226, 239.
THUN, 203.
TOPINO-LEBRUN, 20, 21, 25, 45.
TORLONIA, 66, 101, 252, 253, 264.
TOUSSAINT, 163, 168.
TREILHARD, 226.
TRUGUET (amiral), 37, 38, 61, 121, 271.
VALDAMBRINI (la S.), 252.
VARON, 21, 67, 68, 91.
VAUDÉ, 130, 140, 144.
VERGENNES, 231, 232.
VERNINAC, 165.
VIALE, 38.
VIEN (madame), 48.
VIGNALIS, 21, 140, 141.

VILLATTE (comte d'Outremont, 163, 168.
VILLOT-FRÉVILLE, voir Fréville.
VINCENT, 140.
VINEL, 21.
VOLTAIRE, 230, 275.
WABLE, 130, 144.
WICAR, 21, 141, 261.
WILZ, 62.
YVES, voir Livinec.
ZÉLADA (le cardinal), 26, 30, 36, 37, 40, 42, 43, 46, 51, 52, 56 et suiv., 64, 68, 70, 71, 73, 74, 76 et suiv., 91 et suiv., 97 et suiv., 101, 105, 107, 113, 116 et suiv., 122 et suiv., 261, 264, 271.

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 655 008 1

University of California
SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
405 Hilgard Avenue, Los Angeles, CA 90024-1388
Return this material to the library
from which it was borrowed.

Un